

Robert LEROUX

Professeur de sociologie, Université d'Ottawa

(2008)

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique avec le concours de Loyola Leroux, bénévole, professeur de philosophie retraité du Cégep de Saint-Jérôme

Courriel: Loyola Leroux : leroux.loyola@hotmail.com

Page web :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_leroux_loyola.html

à partir du texte de :

Robert Leroux

LIRE BASTIAT. Science sociale et libéralisme.

Paris : Hermann Éditeur, 2008, 237 pp. Collection : Sociétés et pensées.

L'auteur nous a accordé, le 1^{er} mai 2020, l'autorisation de diffuser en libre accès à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Robert Leroux : roleroux@uottawa.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

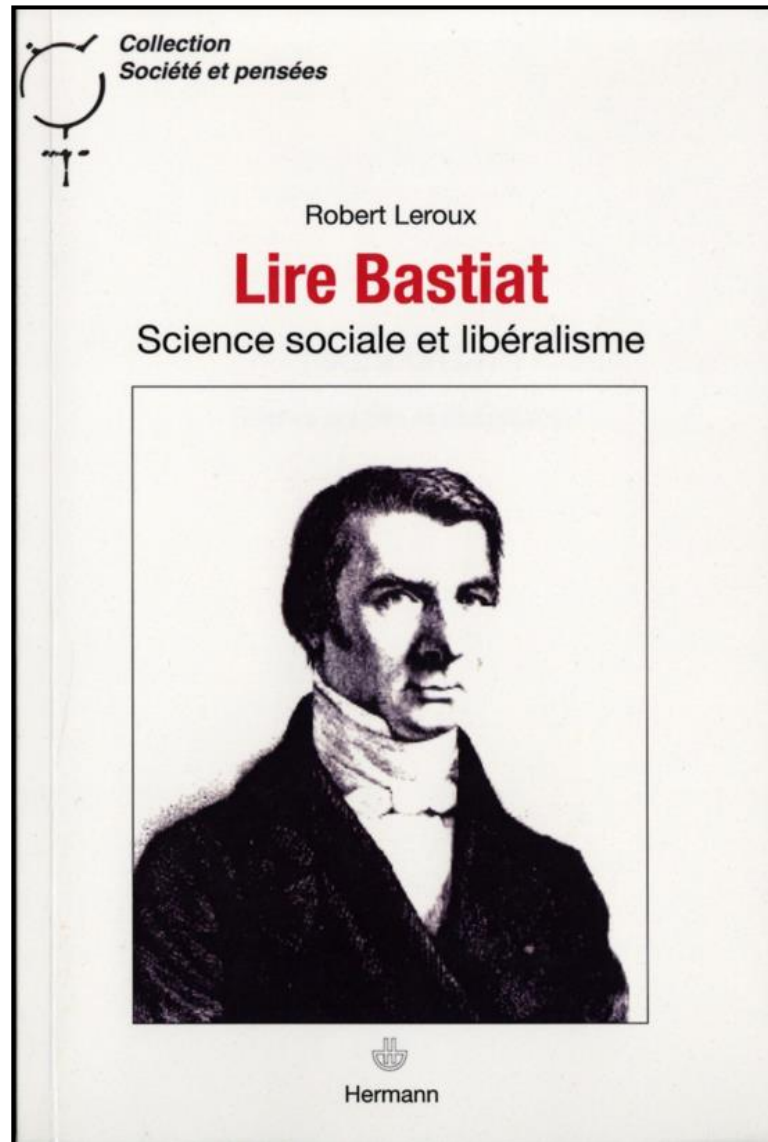
Édition numérique réalisée le 17 avril 2020 à Chicoutimi, Québec.



Robert LEROUX

Professeur de sociologie, Université d'Ottawa

LIRE BASTIAT.
Science sociale et libéralisme



Paris : Hermann Éditeur, 2008, 237 pp. Collection : Sociétés et pensées.

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

L'œuvre de Frédéric Bastiat (1801-1850) a été, dès le milieu du dix-neuvième siècle, l'objet de multiples malentendus et d'interprétations contradictoires. D'un côté, on l'a souvent réduite à sa dimension polémique, à son style engagé ou encore à quelques formules chocs ; de l'autre, on a parfois souligné la portée cognitive de ses thèses en dégagant notamment leur influence sur la science économique moderne.

Cet ouvrage, dont le propos est de restituer la cohérence et l'unité d'une pensée en apparence éparse, insiste sur la double contribution de Bastiat à la fois à l'essor de la science sociale et au développement du libéralisme.

Robert Leroux enseigne la sociologie à la Faculté des Sciences sociales de l'Université d'Ottawa.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

LIRE BASTIAT

SCIENCE sociale et libéralisme

[1]

Collection Société et Pensées
dirigée par Gérald Bronner

ISBN : 978 2 7056 6715 3

© 2008, HERMANN ÉDITEURS, 6 rue de la Sorbonne,
75005 PARIS

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.

[3]

ROBERT LEROUX

LIRE BASTIAT

SCIENCE sociale et libéralisme

HERMANN  ÉDITEURS

Depuis 1876

[4]

[5]

À Raymond Boudon

[6]

[7]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme
SOMMAIRE

[Quatrième de couverture](#)

[Introduction](#) [9]

Chapitre I : [Le cadre d'une œuvre](#) [23]

[Caractères généraux de l'œuvre et de la pensée de Bastiat](#) [25]

Le milieu landais et la découverte de l'économie politique [25]

Les premiers écrits [29]

Les idées maîtresses d'un libéral [31]

[Un style singulier](#) [39]

[Bastiat, homme de science ou pamphlétaire ?](#) [44]

Chapitre II : [Bastiat d'après sa correspondance](#) [53]

[L'affirmation d'une doctrine](#) [56]

[Dialogue avec Cobden](#) [64]

Chapitre III : [Bastiat et l'Angleterre](#) [73]

[Regards croisés sur la France et l'Angleterre](#) [75]

[Bastiat lecteur de Malthus](#) [83]

[Bastiat lecteur de Smith](#) [88]

Chapitre IV : [Le salut par la science](#) [93]

[Le caractère scientifique de l'économie politique](#) [97]

[8]

[La science de Jacques Bonhomme](#) [103]

[La question du machinisme](#) [107]

[La rationalité du vote](#) [111]

Chapitre V : [Histoire et progrès](#) [117]

[L'histoire a-t-elle un sens ?](#) [119]

[Pourquoi les révolutions éclatent-elles ?](#) [121]

[Critique de l'Antiquité](#) [126]

[Caractère de l'individualisme](#) [132]

Chapitre VI : [Enjeux et débats](#) [137]

[La question du libre-échange](#) [138]

[Le pouvoir de la presse](#) [146]

[Misère du socialisme](#) [151]

[Bastiat contre Proudhon](#) [159]

Chapitre VII : [La liberté et ses ennemis](#) [165]

[Le culte de l'État](#) [166]

[La loi ou la spoliation légale](#) [176]

Chapitre VIII : [Harmonies sociales, harmonies économiques](#) [181]

[Optimisme et harmonie](#) [183]

[Travail, échange et solidarité](#) [189]

[La concurrence comme fondement de la liberté](#) [195]

[L'héritage intellectuel de Bastiat](#) [199]

[Bibliographie](#) [211]

[Index des noms](#) [233]

[9]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

INTRODUCTION

[Retour au sommaire](#)

Économiste, journaliste et homme politique, Frédéric Bastiat est l'une des figures marquantes du XIX^e siècle français. Mieux que quiconque à son époque, il a incarné la bataille du libéralisme et de la science contre le socialisme et l'utopie. Ses combats pour l'idée de liberté, son engagement en faveur de l'économie politique, font de lui, pendant un peu plus d'une demi-décennie, c'est-à-dire entre 1844 et 1850, l'un des principaux porte-parole du libéralisme économique en France. Avec détermination, opiniâtement, parfois en solitaire, il s'est à maintes reprises attaqué aux principaux doctrinaires socialistes de son temps qu'il qualifiait avec son bel humour de « pétrisseurs de l'argile humain ».

De son milieu, Bastiat en a fait le procès : Louis Blanc, Victor Considérant, Pierre-Joseph Proudhon, Charles Fourier, Pierre Leroux, Etienne Cabet, pour ne nommer qu'eux, ont été peints sous sa plume à la fois comme les ennemis de la liberté et comme les adversaires de l'économie politique. Opposé aux systèmes mis en place par ces auteurs, qui forment par ailleurs un groupe assez hétérogène, Bastiat défend une méthode qui s'appuie essentiellement sur le comparatisme. Cette méthode, qui est celle aussi d'Adam Smith, de Jean-Baptiste Say, de Charles Dunoyer, permet d'expliquer, par exemple, pourquoi le libre-échange a-t-il rencontré autant d'hostilité en France alors qu'il a été reçu favorablement en Angleterre. Elle permet aussi d'identifier chez les individus les raisons, les desseins et les motivations qui sont à l'origine du vote. Elle permet enfin [10] de saisir par quels mécanismes

cognitifs les sophismes en viennent à se cristalliser en idées reçues. Bastiat ne se limite donc pas à l'étude de phénomènes habituellement réservés aux économistes, comme la production et la circulation de la richesse, de sa répartition et de sa consommation ; comme les plus grands, il considère l'économie politique beaucoup plus largement encore, au point où, en lisant son œuvre, on arrive difficilement à en cerner les limites. On ne doit certes pas y voir une lacune, mais au contraire une remarquable qualité qui témoigne de l'envergure d'un propos résolument interdisciplinaire. On décèle tout de suite que Bastiat n'est pas un économiste orthodoxe ; le poids qu'il a accordé aux idées, aux croyances, l'ont rendu un peu étranger à sa propre communauté scientifique.

Bastiat a rêvé de liberté, à l'institution d'une société fondée sur la responsabilité et l'autonomie individuelles. Surtout qu'après 1848, l'étatisme, il en a suffisamment parlé, s'imposait à ses yeux comme un obstacle à la liberté. D'où son combat, avec quelques fidèles alliés, en faveur d'un régime authentiquement libéral ; d'où ses désaccords et ses innombrables querelles avec les élites intellectuelles et les décideurs. Sans doute, il lui est arrivé de s'être emporté, parfois même jusqu'au lyrisme, par ses propres aspirations, par ses convictions intimes. Cela, pour plusieurs économistes, jette quelque ombre sur sa contribution scientifique. Cette réserve est légitime. Mais elle risque d'occulter l'essentiel, à savoir que l'œuvre de Bastiat repose en général sur un argumentaire scientifiquement solide. Il s'est d'ailleurs très tôt convaincu que l'économie politique pouvait produire un savoir scientifique comparable à celui des sciences naturelles. Dans de multiples écrits, il a répété que la matière sociale était un sujet d'observations, non d'expérimentations. Positiviste, Bastiat l'a été, mais à sa manière, dans un sens fort différent en tout cas de celui d'Auguste Comte et de ses disciples. Il a refusé de croire par exemple, et ce fait est important, que les sciences sociales et les sciences naturelles devaient embrasser des principes méthodologiques communs. Du reste, Bastiat était persuadé [11] que l'explication des phénomènes sociaux se trouvait essentiellement dans la psychologie des individus. Loin d'être une simple abstraction, encore moins une « molécule passive », l'individu était d'abord à ses yeux un objet concret, un être « pensant » et « rationnel » sur lequel devaient s'édifier les sciences sociales. La

remarque est importante ; elle dévoile, à elle seule, une méthode et un programme de recherche.

N'empêche que Bastiat l'homme de science a été peu reconnu ; on a souvent retenu de lui l'image d'un « homme de bon sens »¹, d'un polémiste ou d'un pamphlétaire chevronné. Bon nombre d'historiens français de la science économique ont souvent regardé sa contribution d'assez haut, lui reprochant d'importantes lacunes au niveau méthodologique. Plusieurs ont ainsi douté de l'originalité de ses analyses. Selon Louis Baudin, par exemple, c'est l'aspect théorique qui est « le moins satisfaisant » de l'œuvre de Bastiat, et il s'empresse aussitôt de reconnaître que notre auteur est en revanche un pamphlétaire « hors pair »². Bastiat est cependant en partie responsable des jugements radicaux ou des préjugés tenaces que l'on a portés sur son travail, et lui-même en était d'ailleurs parfaitement conscient. Son style flamboyant, son humour, sa verve, son goût pour la polémique ont sans aucun doute contribué, du moins pour un assez long moment, à l'écartier du panthéon de la science économique. Il n'y a pas si longtemps encore on se contentait de présenter Bastiat comme « l'homme des paraboles et des harangues »³.

Dans cette foulée, on ne s'étonnera guère de voir que dans certains manuels d'histoire de la pensée économique le nom de Bastiat ne fasse l'objet que d'une courte note ou d'un paragraphe [12] hâtif, quand il n'est pas carrément ignoré⁴. Ainsi, Henri Denis fait en quelque sorte comme si l'économie politique libérale en France s'éteignait après le passage Jean-Baptiste Say⁵. Raymond Barre, quant à lui, se contente de dire un peu sèchement que les années 1820-1840 représentent « l'époque de

¹ Cf. A. Barrère, E. Le Héron, & P. Lévy, *Histoire de la pensée et de l'analyse économiques*, t. 1, Paris, Cujas, 1994, p. 501. On trouve sensiblement les mêmes propos dans l'ouvrage ancien d'A. Espinas, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Armand Colin, 1891, p. 329.

² L. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 24, p. 27.

³ M. Baslé et al., *Histoire des pensées économiques : les fondateurs*, Paris, Sirey, 1988, p. 80.

⁴ A. Cabanis, « Pessimisme et dysharmonies chez Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1988, p. 51-52.

⁵ H. Denis, *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF, 1966, p. 309.

l'économie romantique, sentimentale et même passionnelle »⁶. Une période fondamentale de l'histoire des idées et du libéralisme venait ainsi d'être pratiquement occultée. Pierre Rosanvallon ne s'y trompait donc pas en affirmant que dans « la première moitié du XIX^e siècle français, les années 1814-1848, a globalement assez peu mobilisé l'attention des historiens et la pensée politique de cette période n'intéresse encore qu'une poignée de spécialistes. On ne lit pratiquement plus, et on ne réédite donc pas, à de rares exceptions près, les œuvres de Guizot, Thiers, Cousin, Rémusat, Royer-Collard, Mignet, Augustin Thierry, Ballanche, Bonald, pour ne citer que quelques-uns des noms les plus illustres. Tous ces auteurs sont implicitement renvoyés à l'image ennuyeuse d'une période sans consistance propre. Temps faible de l'histoire, et de la pensée simultanément, voué à un statut secondaire, mis sans dommage entre parenthèses »⁷. Il est assez singulier de noter ici que Bastiat n'est même pas inclus dans cette liste d'une dizaine de noms dont l'œuvre souffre précisément d'un manque important de reconnaissance. Il devient ainsi un auteur oublié, d'une époque oubliée. Pourtant, pendant une bonne partie de la seconde moitié du XIX^e siècle, Bastiat a suscité de nombreux écrits et commentaires d'un intérêt toutefois inégal. Que les travaux de François Bidet, de Georges de Novvion ou de P. Ronce soient parfois fastidieux ou peu instructifs, en raison sans doute des longues discussions biographiques et des [13] résumés trop fidèles à l'œuvre qu'on y trouve, importe peu au demeurant. Car ils ont le mérite, et ce n'est pas l'un des moindres, de témoigner de la vivacité de l'œuvre de Bastiat ; ils contribuent, en ce sens, à en entretenir la mémoire autant chez le public cultivé que chez les praticiens des sciences sociales naissantes.

Mais au début du XX^e siècle, Bastiat est soudainement perçu comme un homme du passé ; il devient victime d'une sorte d'indifférence qu'un Emile Lesenne disait avoir du mal à expliquer⁸. L'arrivée du nouveau siècle le rend en quelque sorte étranger ; le renouvellement de la science économique y contribue sans doute pour une bonne part, mais il reste que le style de l'auteur, les débats qu'il a engagés, les problèmes qui l'ont occupé ne sont visiblement plus au goût du jour. Frédéric Passy l'a

⁶ R. Barre, *Économie politique*, t. 1, Paris, PUF, 1955, p. 47.

⁷ P. Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 11.

⁸ É. Lesenne, *Frédéric Bastiat et l'extension du rôle de l'État*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 3.

constaté : « peu d'écrivains ont été plus lus et ont excité chez leurs lecteurs plus d'admiration et de sympathie » que Bastiat. Toutefois, ajoutait-il, en ne cherchant point à dissimuler sa mélancolie : « Les temps sont changés ; et de cette popularité, il ne reste plus pour la génération actuelle, pour la jeunesse surtout, qu'un souvenir un peu effacé »⁹. Après la Première Guerre mondiale, surtout en France, Bastiat n'est plus guère lu, son occultation se cristallise ; il tombe alors dans un oubli quasi total. Le purgatoire que lui impose l'histoire des idées est sévère, la sentence est lourde ; elle va durer plusieurs décennies - pas loin d'un siècle, en fait.

En 1983, Florin Aftalion remet Bastiat sur le marché des idées en présentant et publiant un recueil de quelques-uns de ses plus importants textes afin, dit-il, « de réparer une injustice ». Mais qui se souvient encore de cet auteur, demande-t-il ? « Dans son pays, pour ainsi dire personne. En revanche, aux États-Unis, sa gloire ne s'est jamais tout à fait éteinte. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en anglais et sont [14] couramment disponibles en cette langue. Des travaux récents sur l'homme et son œuvre y ont également été publiés. Quel dommage qu'en France le lecteur poussé par une saine curiosité pour un auteur que ses adversaires ont réussi à discréditer et à faire oublier, n'ait d'autres recours que la Bibliothèque Nationale ou le bouquiniste spécialisé »¹⁰. Quelques années plus tard, le sombre constat d'Aftalion ne peut manifestement plus s'appliquer. Dans les années 1990, en effet, à l'aube du bicentenaire de sa naissance, Bastiat sort finalement de l'ombre de manière aussi soudaine qu'il y était entré.

Aujourd'hui, la redécouverte de Bastiat est annoncée de toute part. Outre Gérard Minart qui vient de lui consacrer une biographie intellectuelle¹¹, Jacques Garelo¹², dans un ouvrage collectif publié sous sa direction, de même que dans un numéro spécial du *Journal des économistes et des études humaines*, a su grouper des spécialistes de divers horizons qui offrent aux idées de Bastiat une nouvelle

⁹ F. Passy cité par P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, ses œuvres*, Paris, Guillaumin, 1905, p. i-ii.

¹⁰ F. Aftalion, « Introduction », F. Bastiat, *Œuvres économiques*, Paris, PUF, 1983, p. 7.

¹¹ G. Minart, *Frédéric Bastiat (1801-1850). Le croisé du libre-échange*, Paris, L'Harmattan, 2004.

¹² Voir J. Garelo, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002.

reconnaissance posthume. À cela s'ajoutent de nombreuses rééditions de ses plus importants écrits ¹³. Dans un article récent, Jean-Jacques Rosa ne manquait pas du reste de se réjouir de l'actualité de Bastiat. « Claude Frédéric Bastiat revient à la mode, écrit-il. Ignoré en France pendant la plus grande partie du siècle dernier il est récemment devenu l'économiste français certainement le plus cité outre-Atlantique, en particulier dans les milieux intellectuels et les « think tanks » libéraux où ses écrits ont été traduits et largement diffusés. Il est redécouvert aujourd'hui [15] dans son propre pays » ¹⁴. Cette remarque est précieuse : elle indique une tendance nouvelle, elle témoigne d'un indéniable changement d'attitude vis-à-vis d'une œuvre qui peut encore nous éclairer et nous instruire.

On peut donc difficilement parler de Bastiat sans parler des travaux qu'il a suscités et inspirés. En soi, son héritage intellectuel relève du plus haut intérêt du point de vue de l'histoire et de la sociologie des idées : les éloges les plus dithyrambiques, comme les critiques les plus acerbes, ou même les silences les plus lourds, expriment le parcours sinueux d'une œuvre qui a souvent provoqué les émotions les plus contrastées. Albert Schatz l'a bien noté : « Tempérament essentiellement combatif, polémiste de race, Bastiat a été dans tous ses écrits et jusque dans l'exposé de sa propre doctrine, un passionné : il a été jugé avec passion. Pour ses adversaires, il est resté la personnification de l'optimisme intransigeant et aveugle de ses idées, toutes marquées de cette tare, rien ne mériterait de survivre. Quelques-uns même ont employé comme symbolique l'expression *d'optimisme à la Bastiat*. Pour certains de ses partisans, il est devenu, sinon un dieu dont chaque parole est un oracle, du moins un saint entouré d'un culte pieux et parfois un peu ridicule » ¹⁵.

¹³ *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, Paris, Les Belles Lettres, 1993 et 2001 ; *Frédéric Bastiat défenseur du bon sens économique*, Montréal, Institut économique de Montréal, 2002 ; *Sophismes économiques*, Les Belles Lettres, Paris, 2005 ; *Harmonies économiques*, Paris, Éditions du trident, 2006 ; *The Bastiat Collection*, Auburn, Mises Institute, 2007.

¹⁴ J.-J. Rosa, « Bastiat : illusions et désillusions libérales », *Commentaire*, vol. 28, n. 109, 2005, p. 258.

¹⁵ A. Schatz, *L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 282.

L'analyse des travaux des commentateurs de Bastiat soulève donc des questions cruciales. Pourquoi par exemple ceux du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e s'efforcent-ils le plus souvent de le présenter simplement comme un polémiste ou comme un pamphlétaire ? Et pourquoi ceux d'aujourd'hui tentent-ils, dans bien des cas, de dégager de son œuvre une pertinence scientifique, en décelant notamment la présence de ses idées chez les économistes autrichiens, chez Arthur Laffer ¹⁶ [16] ou encore chez les fondateurs de la théorie du *Public Choice* ? ¹⁷ À défaut d'apporter une réponse définitive à cette question, le contexte respectif dans lequel s'inscrivent ces diverses interprétations donne au moins un commencement d'explication. Il faut d'abord noter que les premiers exégètes de Bastiat étaient souvent vus, à tort ou à raison, comme les continuateurs de ses combats. La plupart d'entre eux gravitaient autour du *Journal des économistes* et publiaient leurs travaux chez l'éditeur Guillaumin. Aussi, au milieu du XIX^e siècle, alors que l'étatisme et les théories collectivistes semblaient triompher sans partage, les nombreux pamphlets de Bastiat sont vite devenus une source d'inspiration importante pour un Gustave de Molinari, un Michel Chevalier ou un Jean-Gustave Courcelle-Seneuil qui ont milité en faveur du libre-échange ou encore pour un Yves Guyot, engagé dans une âpre lutte idéologique avec les socialistes. Bref, l'utilisation du travail de Bastiat à des fins essentiellement polémiques et militantes a sans doute contribué pour une bonne part à le figer dans le temps, en le réduisant notamment à des enjeux singuliers et à un contexte sociopolitique étranger au nôtre. Pourtant, comme le note justement Joseph Lefort, et c'est dans cette direction que s'oriente la présente étude, « Bastiat ne voulut pas toujours se renfermer dans ce rôle, utile mais borné, de lutteur que lui avaient imposé les circonstances ; il désira également apporter sa pierre à l'édifice de la science » ¹⁸.

¹⁶ Cf. J. de Guenin, « Frédéric Bastiat, précurseur de Laffer », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 7, n. 1, mars 1996, p. 147-151.

¹⁷ V. Vanberg, « Bastiat : un pionnier du public choice », in Jacques Gareilo, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 158-165 ; B. Caplan & E. Stringham, « Mises, Bastiat, Public Opinion, and Public Choice », *Review of Political Economy*, vol. 17, n. 1, 2005, p. 79-105.

¹⁸ J. Lefort, « Bastiat et le libre-échange », *Journal des économistes*, t. 10, 4^e série, 1880, p. 146.

Reste que si les griefs de Bastiat contre le protectionnisme puis le socialisme ont été sincèrement salués par certains de ses contemporains, cela n'a pas contribué pour plusieurs à en faire un chef d'école ou un économiste unanimement reconnu par ses pairs, du moins en France. La réception plus ou moins [17] favorable des *Harmonies économiques* l'indique clairement. Bastiat en prend acte lui-même : « Les *Harmonies* passent inaperçues ici, si ce n'est d'une douzaine de connaisseurs. Je m'y attendais ; il ne pouvait en être autrement. Je n'ai pas même pour moi le zèle accoutumé de notre petite église, qui m'accuse d'hétérodoxie ; malgré cela j'ai la confiance que ce livre se fera faire place petit à petit »¹⁹. Roger de Fontenay avance quant à lui que la parution des *Harmonies économiques* provoqua « un silence froid dans l'école déroutée, et (que) le *Journal des économistes* se déclara contre les idées de Bastiat »²⁰. Une première image de Bastiat s'est ainsi imposée, avant d'être vivement contestée par Prosper Paillottet quelques années plus tard. « M. de Fontenay, écrit-il, a été mal renseigné, et il est bien certain qu'à cette époque il ne lisait pas notre *Revue* quand le volume des *Harmonies* parut. L'école, pour parler comme M. de Fontenay, savait ce qu'il contenait, et par les conversations quotidiennes, et par les fragments publiés dans le *Journal des Économistes*, les *Débats*, etc., et par les leçons de la rue Taranne. Elle ne fut donc pas déroutée, et le silence froid n'a jamais existé que dans l'esprit de ceux qui ont renseigné M. de Fontenay (...) Le *Journal* ne se déclara nullement contre « les idées » de Bastiat, dont les neuf dixièmes étaient les siennes et celles des fondateurs de la science »²¹. L'abondance des articles qui sont consacrés à Bastiat dans le *Journal des économistes* après sa mort jusqu'au tournant du siècle vient pour ainsi dire donner une crédibilité supplémentaire au témoignage de Paillottet. Aussi, c'est pendant cette période que ses œuvres complètes sont l'objet de plusieurs rééditions.

Charles Gide semble pourtant rester parfaitement insensible à de tels arguments ; et en 1887 dans la première livraison [18] de la *Revue*

¹⁹ Lettre à Coudroy, commencement de 1850, *OC*, I, p. 103.

²⁰ R. de Fontenay, « Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat », in F. Bastiat, *OC*, I, 1855, p. xxix.

²¹ P. Paillottet, « À propos du *Journal des Économistes* d'il y a douze ans, - des anti-ricardiens, des anti-malthusiens, de Bastiat, et du mot malthusien », *journal des économistes*, 3^e série, t. 38, avr.-juin, 1863, p. 113.

d'économie politique qu'il vient alors de fonder, il rappelle à son tour que Bastiat n'a pas été un véritable chef d'école. « Ses théories, précise-t-il, ont été maintes fois réfutées à l'étranger et en France elles n'ont trouvé, même dans l'école libérale, que de rares défenseurs »²². Gide contribue ici à porter un dur coup à la postérité de Bastiat, en le décrivant comme un homme seul, isolé.

Ces débats et ces témoignages anciens dépassent au fond la personnalité et l'œuvre de Bastiat ; ils contribuent peut-être davantage à mettre en lumière l'incontestable difficulté qu'a traditionnellement eue la pensée libérale à s'imposer en France. Pascal Salin écrit à ce sujet que « la dérive libérale est un des faits majeurs de l'histoire de la France, aussi bien sur le plan de la pensée que sur le plan de la pratique politique »²³. Dans ce contexte, l'œuvre de Bastiat était donc condamnée d'avance à la marginalité. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. L'anti-libéralisme français, qui n'a point cessé de se développer au cours du XX^e siècle, lui confère en quelque sorte une légitimité renouvelée. Car Bastiat, en bon témoin, prend le problème à sa base. Il comprend tout de suite, pour prendre un langage moderne, que le planisme et le constructivisme mènent à l'échec.

Mais ce n'est pas tout. S'il est en effet intéressant de redécouvrir avec un peu plus d'un siècle et demi de recul la fécondité des arguments qu'il a mobilisés contre les multiples utopies de son temps, il est également pertinent de remarquer combien plusieurs de ses idées théoriques ont été reprises par la science économique du XX^e siècle. Et depuis une dizaine d'année pour plusieurs économistes c'est du reste moins les combats et les polémiques auxquelles Bastiat a participé que la richesse de son héritage sur la science économique qu'il importe de dégager. Les récentes études de Jörg Guido Hülsmann²⁴, [19] de J.A. Dorn²⁵, de

²² C. Gide, « La notion de la valeur dans Bastiat au point de vue de la justice distributive », *Revue d'économie politique*, t. 1, 1887, p. 249.

²³ P. Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 45.

²⁴ J. G. Hülsmann, « Bastiat's Legacy in Economics », *The Quarterly Journal of Austrian Economics*, vol. 4, n. 4, 2001, p. 55-70.

²⁵ J. A. Dorn, « Law and Liberty : A Comparison of Hayek and Bastiat », *The Journal of Libertarian Studies*, vol. 5, no. 4, 1981, p. 375-397.

Jean-Philippe Feldman ²⁶ et de Mark Thornton ²⁷ ont clairement établi par exemple la présence d'innombrables points de rencontre entre la pensée de Bastiat et celle des économistes issus de la tradition autrichienne. On peut signaler aussi dans cette foulée la préface de Georges Lane à la réédition des *Harmonies économiques* où il situe Bastiat sur le territoire de la science - au sens le plus exact du terme - en établissant de manière originale des liens méthodologiques entre notre auteur et certains physiciens comme Henri Poincaré et Ernst Mach, notamment. En plaçant le concept d'harmonie au centre de ses analyses, Bastiat épouse une vision de la science qui s'accorde avec celle du début du XX^e siècle. Il y a eu la « loi de Say », mais il nous faut maintenant considérer aussi la « loi de Bastiat », dit Lane ; celle-ci, qui repousse par avance le keynésianisme, s'articule autour de l'idée que « les services s'échangent contre les services » ²⁸. Bastiat apparaît donc, à travers ces multiples interprétations, comme un esprit compliqué, plein de diversité. C'est que, chez lui, et ce fait est assez singulier, le pamphlétaire, le polémiste, bref le défenseur du libéralisme, ne sont point étrangers à l'homme de science : ces différentes figures se supposent l'une et l'autre, et on les rencontre, à divers degrés, dans pratiquement toutes les thématiques qu'il a abordées. Tel est, d'une certaine manière, le jugement auquel parviennent Charles Gide et Charles Rist : « Son sel est un peu gros, [20] écrivent-ils, son ironie un peu lourde, sa discussion un peu superficielle, mais sa mesure, son bon sens, sa clarté, font une impression inoubliable, et je ne sais si ses *Harmonies* et ses *Pamphlets* ne sont pas encore aujourd'hui le meilleur livre qu'on puisse conseiller au jeune homme qui aborde pour la première fois l'étude de l'économie politique. » ²⁹. La remarque est nuancée ; elle contraste radicalement en tout cas avec les propos

²⁶ J.-P. Feldman, « Bastiat précurseur de Hayek ? Essai sur la proclamation des principes libéraux et leur dévoiement par le processus de socialisation », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 6, n. 4, déc. 1995, p. 621-622.

²⁷ M. Thornton, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 387-398.

²⁸ Cf. G. Lane, « Préface », F. Bastiat, *Harmonies économique*, Paris, Editions du Trident, 2006.

²⁹ C. Gide, C. Rist, *Histoire des doctrines économiques*, tome 1, *Des physiocrates à J. Stuart Mill*, Paris, Sirey, 1959 (1^{re} éd. 1909), p. 367.

lapidaires de 1887. Mais s'agissant de Bastiat, il faut dire que Charles Gide n'en est pas à une contradiction près ³⁰. Il faut donc y insister : Bastiat a proposé l'une des interprétations les plus ambitieuses du libéralisme de son époque qui tient à la fois d'une critique du socialisme primitif et d'un souci de théorisation de l'économie politique. Sa pensée est beaucoup plus sophistiquée qu'elle n'y paraît au premier abord. Elle ne pourrait d'ailleurs se restreindre, comme le font souvent croire plusieurs de ses commentateurs, à sa dimension strictement économique. Certes les thèmes que Bastiat a abordés - le libre-échange, la concurrence, le travail, etc. - ont largement contribué à l'y réduire. Il ne s'est pourtant pas limité à ces questions, même s'il les a longuement traitées. Il a aussi accordé une attention particulièrement importante à la dimension politique, morale, sociale et religieuse ³¹. Son libéralisme est conçu largement, il ne se borne pas à un seul versant. En fait, Bastiat a pratiqué et défendu un libéralisme tout court, sans autre épithète. De ses écrits, c'est d'ailleurs toute une théorie du libéralisme qui se dégage, parfois en filigrane dans les textes les plus obscurs : on y décèle une vision de la société industrielle naissante, une passion pour la liberté, une opposition très nette au conformisme intellectuel ou encore à ce qu'on appellerait aujourd'hui le « politiquement correct ». Comme l'a souligné Pascal Salin, Bastiat « a donné ses [21] lettres de noblesse au libéralisme philosophique » ³². Au cœur du projet théorique de Bastiat et des libéraux, la liberté devient donc, selon la judicieuse remarque d'Henri Beaudrillart, « le fond moral de l'économie politique » ³³.

Cet ouvrage, on l'aura compris, ne se veut aucunement une biographie intellectuelle de Bastiat. On y trouve bien sûr quelques points de repère s'agissant de sa vie personnelle et de ses principales réalisations, mais ceux-ci servent seulement à fixer les idées ou à mieux circonscrire un paysage intellectuel singulier. On ne saurait négliger le fait ici que les nombreux problèmes sociaux et économiques de son temps lui ont servi d'inspiration. Ce contexte n'explique pas tout Bastiat

³⁰ Cf. A. Béraud & F. Etner, « Bastiat et les libéraux : existe-t-il une école optimiste ? », *Revue d'économie politique*, t. 103, vol. 2, 1983, p. 287-304.

³¹ Cf. P. Nemo, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2002, p. 669.

³² P. Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 46.

³³ H. Beaudrillart, « Communisme », in C. Coquelin & G. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, 1.1, Paris, Guillaumin, 1864, p. 421.

cependant. Et si à le lire on comprend la nécessité du débat frontal qu'il a soulevé entre le libéralisme et le socialisme, de même si on saisit l'importance pour lui d'imposer sa vision du monde auprès des masses et des décideurs, on ne doit pas négliger les enjeux cognitifs qu'il a soulevés. Si les socialistes ont proposé un nouvel ordre social purement artificiel et parfaitement chimérique, c'est d'abord, selon Bastiat, parce qu'ils souscrivaient à une vision de la science qui reposait sur de fausses prémisses.

Au plan méthodologique, la démarche de Bastiat n'a cependant rien de complètement inédit. Ceux qui pratiquent l'économie politique, que ce soit Jean-Baptiste Say³⁴ ou Charles Dunoyer³⁵, pour ne prendre que ces exemples, sont persuadés du caractère réaliste de leur discipline. En ce sens, Bastiat est [22] bien le continuateur de cette tradition qu'il espère représenter et mieux faire connaître. C'est là, sans doute, une raison supplémentaire de le lire. En inscrivant son œuvre au centre d'un moment décisif de l'histoire du libéralisme français, une redoutable idée reçue vole tout de suite en éclats, à savoir que le libéralisme, principalement le libéralisme économique, serait le fait exclusif des pays anglo-saxons. L'œuvre de Bastiat offre ainsi un solide démenti à Friedrich Hayek qui a déjà parlé de « l'absence totale d'une tradition libérale en France »³⁶.

Le pittoresque Bastiat, dans ce siècle de l'histoire, donne donc une coloration nouvelle à la fois au libéralisme et à l'économie politique. Il ironise, ricane. Il est aussi un penseur insoumis. Il sourcille devant les efforts des philosophes de son temps pour conférer une spécificité à ce social qui déresponsabilise le citoyen. Il rejoint ici son contemporain

³⁴ L'économie politique, écrit Say, « est une science parce qu'elle ne se compose pas de systèmes inventés, de plans d'organisation arbitrairement conçus, d'hypothèses dénuées de preuve ; mais de la connaissance de ce qui est, de la connaissance de faits dont la réalité peut être établie » (J.-B. Say *Cours complet d'économie politique pratique*, Bruxelles, Ad. Wahlen, 1844, p. 2).

³⁵ « On ne parle point en physique, en mathématique de ce qui *doit être* ; on cherche simplement ce qui est, ou comment il arrive qu'une chose soit » (C. Dunoyer, *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, Paris Sautetet, 1825, p. 20).

³⁶ F. Hayek cité par R. Raico, « Le rôle central des libéraux français au XIX^e siècle », in Alain Madelin, *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 111.

Tocqueville même s'il ne le cite que très rarement. Les similitudes entre Bastiat et l'auteur de *La Démocratie en Amérique* ne sont pourtant pas négligeables. Dans une récente étude, Raymond Boudon a lourdement insisté pour que, s'agissant de Tocqueville, on reconnaisse l'homme de science sous l'écrivain³⁷. Cette réflexion peut s'appliquer *mutatis mutandis* à Bastiat. On la trouvera pour ainsi dire au centre du présent ouvrage.

³⁷ R. Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 253-280.

[23]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre I

LE CADRE D'UNE OEUVRE

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

Bastiat a été tout à la fois homme de science et homme d'action. On retrace ici les grands traits de sa biographie en rapport avec son milieu, ses préoccupations intellectuelles et ses principaux travaux. Dans cette foulée, on découvre un auteur original, qui s'exprime dans un style singulier, plein d'humour, soucieux de participer au progrès de l'économie politique. On voit dès lors qu'il a été bien autre chose qu'un simple défenseur du libre-échange ou un vulgaire pamphlétaire, mais qu'il a surtout été un brillant théoricien du libéralisme. Ce chapitre en donne un premier aperçu.

Le perpétuel chassé-croisé que l'on trouve chez Bastiat entre le libéralisme et l'économie politique témoigne en quelque sorte du double rôle qu'il a voulu jouer dans son siècle désordonné : un rôle politique et social ; un rôle scientifique. Le premier rôle est facilement repérable, c'est lui du reste que plusieurs commentateurs de son œuvre ont fait le plus souvent ressortir. La désorganisation sociale a surgi parce que, dit Bastiat, les individus manquaient de liberté. Ce constat définit le second rôle : à la manière des physiocrates, l'auteur des *Sophismes économiques* a soutenu que l'économie politique devait découvrir et expliquer les lois de l'économie et du social. Ces lois, en un mot, il a

cherché à démontrer qu'elles étaient nécessaires, harmoniques, providentielles, naturelles. Par là, il ne veut pas dire que les lois du monde économique et social [24] sont analogues à celles du monde physique ; elles sont même, à ses yeux, fondamentalement différentes.

Mais Bastiat a mis du temps pour articuler une telle pensée. Et bien qu'elle semble jaillir d'un seul trait à partir de 1844, elle a été pourtant patiemment mûrie. Forcée au fond des Landes, inspirée par des enjeux locaux, guidée par l'urgence de situations particulières, nourrie de discussions amicales, elle commence à prendre forme dès la fin des années 1810, dans l'anonymat, au terme d'une adolescence tourmentée, laissant peu de traces, à l'exception d'une riche correspondance ³⁸.

Témoin de la première moitié du XIX^e siècle, Bastiat l'est au sens absolu du terme : il n'a pas été en avance sur son époque mais en décalage, sinon en rébellion, avec elle. Il a été libéral au moment où le socialisme amorçait une poussée irréductible ; il s'est fait l'apologiste du libre-échange alors que le protectionnisme était triomphant ; il a pratiqué une méthode comparative et individualiste alors que la philosophie de l'histoire imposait triomphalement sa vision du progrès.

À l'incontestable joie de s'opposer aux idées reçues, au plaisir d'exposer les apories, se conjugue parfois, chez plusieurs auteurs, surtout chez les plus grands, une certaine fatigue intellectuelle, un indéniable sentiment d'isolement. Bastiat n'y fait pas exception. Optimiste, il l'a certes été dans la mesure où il croyait en la perfectibilité de l'homme et en l'harmonie des échanges et des rapports humains comme source primordiale de l'évolution socio-économique. En même temps, et ses confessions les plus personnelles nous le révèlent sans ambiguïté, il a pourtant été pessimiste : l'effritement des croyances religieuses le tourmentait ; la crédulité des gens à l'égard de toutes sortes d'idées et de théories, autant celle du citoyen ordinaire que celle du philosophe, l'inquiétait vivement. Son parcours a été en quelque sorte inspiré par la passion, par la nécessité d'une mission à accomplir.

³⁸ Cf. R. Cuzacq, *La vie landaise et bayonnaise de Frédéric Bastiat (1801-1850)*, Dax, P. Pradeu, 1953, p. 23 et s.

[25]

Caractères généraux de l'œuvre et de la pensée de Bastiat

Le milieu landais et la découverte de l'économie politique

[Retour au sommaire](#)

Claude Frédéric Bastiat est né à Bayonne le 30 juin 1801, « d'une famille honorable et justement considérée dans le pays », comme le rapporte Roger de Fontenay³⁹. Orphelin dès l'âge de neuf ans, il est élevé par son grand-père paternel et par une tante fortunée à Mugron, un gros village aux confins des Landes, du Pays basque et de l'Adour, qui compte un peu plus de 2,000 habitants en 1840⁴⁰. Ce choc a probablement contribué à développer sa personnalité. Très tôt, Bastiat se passionne pour la lecture et la philosophie. En 1815, après une année passée au collège de Saint-Server, il est envoyé à l'école de Sorèze, dirigée par les Dominicains, où il restera jusqu'en 1819⁴¹. Il y reçoit une « instruction encyclopédique »⁴². On sait toutefois peu de choses sur les années de formation du jeune Bastiat. On dispose seulement de portraits radicalement contrastés. Certains nous disent qu'il a été un « élève médiocre »⁴³, d'autres soutiennent au contraire qu'il a été un excellent étudiant, notamment en lettres, domaine dans lequel il a

³⁹ R. de Fontenay, « Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat », in *OC*, I, Paris, Guillaumin, 1855, p. V.

⁴⁰ J. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 13.

⁴¹ Cf. A. Courtois, « Notice sur la vie et les travaux de Frédéric Bastiat », séance du 6 février présidée par E. de Parieu, *Bulletin de la société d'économie politique*, 1888, p. 8-29 ; J.-C. Paul Dejean, « Les années de formation de Frédéric Bastiat 1801-1844 », in Alain Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 155-166 ; G. Fournier, « Bastiat, c'est... », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 35-43.

⁴² P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 12.

⁴³ A. Schatz, *L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 263.

remporté divers prix, dont un en anglais ⁴⁴. Son talent [26] et son intérêt pour les langues ne font aucun doute. Il apprend d'ailleurs rapidement à se familiariser avec l'espagnol et l'italien.

Au seuil de l'adolescence, il entre dans la maison de commerce d'un oncle négociant à Bayonne. Sans doute un peu naïvement, comme il l'admettra lui-même plus tard, il croit alors que la science du commerce lui sera facile à apprendre, qu'il aura donc à fournir peu d'efforts. Mais il se rend vite compte de son erreur et s'en confie à un ami. « Tu sais que je me destine au commerce. En entrant dans un comptoir, écrit-il, je m'imaginai que l'art du négociant était tout mécanique et que six mois suffisaient pour faire de moi un négociant. Dans ces dispositions, je ne crus pas nécessaire de travailler beaucoup et je me livrai particulièrement à l'étude de la philosophie et de la politique » ⁴⁵. Cet aveu ne pourrait être pris à la légère car il témoigne d'un point tournant dans la vie de Bastiat. « Je suis entré pas à pas dans le monde, mais je ne m'y suis pas jeté ; et, au milieu de ses plaisirs et de ses peines, quand les autres, étourdis par tant de bruit, s'oublient, si je puis m'exprimer ainsi, dans le cercle étroit du présent, mon âme vigilante avait toujours un œil en arrière, et la réflexion l'a empêchée de se laisser dominer. D'ailleurs mon goût pour l'étude a pris beaucoup de mes instants » ⁴⁶.

Bastiat commence alors à faire des lectures sérieuses ⁴⁷. Jean-Baptiste Say semble être parmi ceux qui, pendant ses années de prime adolescence, le marque le plus durablement : « J'avais lu le *Traité d'économie politique* de J.B. Say, excellent ouvrage très méthodique. Tout découle de ce principe que *les richesses sont les valeurs et que les valeurs se mesurent sur l'utilité*. De ce principe fécond, il vous mène naturellement aux conséquences [27] les plus éloignées, en sorte qu'en lisant cet ouvrage on est surpris, comme en lisant Laromiguière, de la facilité avec laquelle on va d'une idée à une idée nouvelle. Tout le système passe sous vos yeux avec des formes variées et vous procure

⁴⁴ G. de Novion, *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 1.

⁴⁵ Lettre à Calmètes, 12 septembre 1819, *OC*, I, p. 1-2.

⁴⁶ Lettre à Calmètes, 5 mars 1820, *OC*, I, p. 3.

⁴⁷ Cf. P. Bouyssou, « Frédéric Bastiat : De Sorèze à Sorèze », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1988, p. 9-18 ; J.-C. Paul Dejean, « Les années de formation de Frédéric Bastiat 1801-1844 », *op. cit.*, p. 164-165.

tout le plaisir qui naît du sentiment de l'évidence. Un jour que je me trouvais dans une société assez nombreuse, on traita en manière de conversation, une question d'économie politique ; tout le monde déraisonnait. Je n'osais pas trop émettre mes opinions, tant je les trouvais opposées aux idées reçues ; cependant me trouvant, par chaque objection, obligé de remonter d'un échelon pour en venir à mes preuves, on me poussa bientôt jusqu'au principe. Ce fut alors que M. Say me donna beau jeu. Nous partîmes du principe de l'économie politique, que mes adversaires reconnaissaient être juste ; il nous fut bien facile de descendre aux conséquences et d'arriver à celle qui était l'objet de la discussion. Ce fut à cette occasion que je sentis tout le mérite de la méthode, et je voudrais qu'on l'appliquât à tout » ⁴⁸.

Quelques années plus tard, toutefois, dans une lettre à Coudroy sa connaissance de J.B. Say semble beaucoup moins certaine. « Tu me parles de l'économie politique, comme si j'en savais là-dessus plus que toi. Si tu as lu Say attentivement, comme il me paraît que tu l'as fait, je puis t'assurer que tu m'auras laissé derrière, car je n'ai jamais lu sur ces matières que ces quatre ouvrages, Smith, Say, Destutt, et *le Censeur* ; encore n'ai-je jamais approfondi M. Say, surtout le second volume, que je n'ai que *lisoté* » ⁴⁹. Il n'en demeure pas moins que Bastiat, dont la précocité d'esprit étonne, est d'ores et déjà acquis aux idées libérales, de même qu'il est séduit par la démarche scientifique de l'économie politique.

Enivré par ses lectures, absorbé par la réflexion, Bastiat s'initie donc au commerce sans grand enthousiasme, s'y consacrant sans doute par dépit sous le joug des pressions familiales : « Il faut dire que, depuis que mon grand-père est [28] sujet à ses fièvres, il a l'imagination frappée ; et par suite il ne voudrait voir aucun membre de sa famille s'éloigner. Je sais que je lui ferais beaucoup de peine en allant à Paris, et dès lors je prévois que j'y renoncerai, parce que je ne voudrais pas pour tout au monde lui causer du chagrin » ⁵⁰.

À la mort de son grand-père, en 1825, Bastiat hérite du domaine familial et devient, un peu malgré lui, *gentleman-farmer*. Il va alors diriger la terre familiale en s'inspirant des idées scientifiques qui avaient

⁴⁸ Lettre à Calmètes, 5 mars 1820, *OC*, I, p. 2-3.

⁴⁹ Lettre à Coudroy, 8 janvier, 1825, *OC*, I, p. 16.

⁵⁰ Lettre à Coudroy, 14 décembre 1824, *OC*, I, p. 15-16.

cours en matière agricole. Le résultat, toutefois, ne sera guère à la hauteur des attentes ⁵¹ ; il s'explique peut-être au fond par un manque d'enthousiasme qui est devenu de plus en plus difficile à dissimuler. Et si dans sa correspondance Bastiat parle assez peu de questions agricoles, en revanche lorsqu'il discute de ses lectures, il s'enflamme rapidement.

En 1827, Bastiat commence à lire studieusement Charles Dunoyer, qui deviendra l'un de ses principaux maîtres ⁵², de même que les opuscules économiques de Benjamin Franklin qui vont exercer sur son jeune esprit une véritable fascination. « J'ai fait la trouvaille d'un vrai trésor, écrit-il, c'est un petit volume contenant des mélanges de morale et de politique par Franklin. J'en suis tellement enthousiaste que je me suis mis à prendre les mêmes moyens que lui pour devenir aussi bon et aussi heureux ; cependant il est des vertus que je ne chercherai pas même à acquérir, tant je les trouve inabordables pour moi » ⁵³.

[29]

Bastiat se persuade très tôt à la lecture d'auteurs libéraux que les rapports humains ne reposent guère sur l'opposition et le conflit, mais au contraire sur le consensus et l'harmonie.

⁵¹ L. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 14.

⁵² Bastiat va écrire à Dunoyer pour lui rendre hommage et lui rappeler l'ampleur sa dette intellectuelle. « Dans mon extrême jeunesse, Monsieur, un heureux hasard mit dans mes mains le *Censeur européen* ; et je dois à cette circonstance la direction de mes études et de mon esprit. À la distance qui nous sépare de cette époque, je ne saurais plus distinguer ce qui est le fruit de mes propres médiations de ce que dois à vos ouvrages, tant il me semble que l'assimilation a été complète » (Lettre à Dunoyer, 7 mars 1845, *OC*, VII, p. 372).

⁵³ Lettre à Coudroy, 9 avril 1827, *OC*, I, p. 19-20.

Les premiers écrits

En 1830, Bastiat publie un premier pamphlet destiné aux électeurs des Landes dans lequel son style, sa verve, sont déjà nettement perceptibles. Son message est clair : il recommande aux électeurs censitaires des Landes de prendre connaissance de leurs intérêts et de bien les défendre. Il s'attaque aussitôt à ce qu'il appelle « une armée de sophismes ». « Il me semble que les électeurs n'ont qu'un moyen de faire un choix raisonnable : c'est de connaître d'abord l'objet général d'une représentation nationale, et ensuite de se faire une idée des travaux auxquels devra se livrer la prochaine législature » ⁵⁴.

Ce texte de jeunesse, qui fait écho à des enjeux locaux, n'est cependant pas dépourvu d'intérêt scientifique. On peut y déceler, certes à l'état embryonnaire, une sorte de théorie du vote que Bastiat développe en cherchant à expliquer les motifs qui incitent les acteurs à voter. Ce n'est pas tout ; déjà, dans ce même texte, Bastiat, dont les talents de polémiste sont évidents, se montre méfiant vis-à-vis du gouvernement qu'il critique en raison des impôts trop élevés qu'il exige des citoyens. En fait, pour lui, comme le souligne Georges de Novion, « la représentation nationale a pour mandat de s'opposer sans relâche aux efforts que le gouvernement, suivant en cela la règle commune à tous les êtres organisés, ne cesse de faire pour accroître sa puissance et étendre sa sphère d'action » ⁵⁵.

Mais le peu de temps passé dans la maison de commerce de son oncle n'aura pas été aussi vain qu'il n'y paraît au premier abord ; Bastiat tire en effet profit de ce séjour en s'instruisant sur les résultats de la protection et du libre-échange. [30] Commentant une série de pétitions, il écrit, dans l'un de ses tout premiers textes : « Je ne viens point défendre la protection qu'on attaque, mais attaquer la protection qu'on défend. On réclame le privilège pour quelques-uns ; je viens réclamer la liberté pour tous » ⁵⁶. Si Bastiat ne se prive pas pour applaudir le combat que mènent les pétitionnaires en faveur de la liberté, il s'oppose

⁵⁴ *Aux électeurs des Landes* (1830), OC, I, p. 220.

⁵⁵ G. de Novion, *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 16.

⁵⁶ *Réflexions sur les pétitions de Bordeaux, le Havre et Lyon concernant les douanes* (1834), OC, I, p. 232.

à ce qu'ils le fassent en s'appuyant sur les idées du monopole. C'est cette même idée, par la suite sans cesse développée et affinée, qui sera inscrite au centre de sa carrière d'économiste.

Mais derrière l'œuvre de l'économiste qui est encore à venir, il y a tout un contexte, il y a l'urgence de problèmes locaux, de situations particulières qui en tissent la toile de fond. Bastiat venait d'une région pauvre, qu'il a lui-même décrite de manière particulièrement imagée dans l'un de ses premiers écrits ⁵⁷.

L'économie des Landes de l'époque est du reste très peu diversifiée ; elle dépend largement de l'exportation des vins. C'est donc tout naturellement que cette question va occuper une place particulière dans deux des premiers écrits de Bastiat, *Le fisc et la vigne* (1841) puis *Mémoire sur la question vinicole* (1843) où il cherche à attirer l'attention sur l'importante crise que traverse l'industrie vinicole de sa région. Le fisc soutient que cette situation résulte du fait qu'on a planté trop de vignes. Hypothèse séduisante, que Bastiat s'empresse toutefois de réfuter en bloc. La statistique, explique-t-il, montre au contraire que depuis la fin du XVIII^e siècle la progression de la viticulture a été moins importante que celle de la population. À ses yeux, la crise de l'industrie vinicole résulte simplement d'une taxation trop lourde. « Nous devons mettre en première ligne l'impôt indirect sur les boissons, droits de circulation, d'expédition, de consommation, de licence, de congé, d'entrée, [31] de détail, triste et incomplet dénombrement des subtiles inventions par lesquelles le fisc paralyse notre industrie et lui arrache indirectement plus de cent millions tous les ans » ⁵⁸.

⁵⁷ Voir *Mémoire présenté à la société d'agriculture, commerce, arts et sciences, du département des Landes sur la question vinicole* (1843), OC, I, p. 275.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 266.

Les idées maîtresses d'un libéral

Pleinement investi dans les affaires locales, Bastiat, au début des années 1840, n'a pas encore eu d'écho en dehors de sa région natale. Mais en 1844 les choses changent de manière radicale quand il fait paraître dans le *Journal des Économistes* un article extrêmement remarqué intitulé, *L'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples*. En se faisant l'ardent défenseur de la politique anglaise en matière économique, Bastiat est pleinement conscient qu'il soulève une question sensible. Il ne doute point, du reste, de l'originalité et de la nécessité de son propos : « J'ai profité d'une occasion pour envoyer au *Journal des Économistes* mon article sur les tarifs anglais et français. Il me paraît renfermer des points de vue d'autant plus importants qu'ils ne paraissent préoccuper personne. J'ai rencontré ici des hommes politiques qui ne savent pas le premier mot de ce qui se passe en Angleterre ; et, quand je leur parle de la réforme douanière qui s'accomplit dans ce pays, ils n'y veulent pas croire »⁵⁹. Nous sommes sous le règne de Louis-Philippe et le protectionnisme triomphe sans partage. Bastiat ne craint pourtant pas de s'y opposer. Souscrivant aux idées de l'école de Manchester groupée autour de Cobden, Bastiat, qui est toujours resté pacifiquement patriote, redoute que son pays ne se fasse bientôt dépasser par l'Angleterre ; dès lors le libre-échange, qui lui semble être la source primordiale de la richesse et de la paix, apparaît comme la véritable solution aux problèmes économiques de la France. Sa vision du monde est définitivement forgée ; les réalisations importantes vont se succéder.

Ce succès instantané va complètement bousculer la vie de [32] Bastiat. Non seulement il le force en quelque sorte à quitter la quiétude de la vie provinciale pour s'établir à Paris pendant un moment, « cette superbe Babylone »⁶⁰, où il ne sera véritablement jamais à l'aise⁶¹, mais, plus important encore, il fait surtout en sorte qu'il ne pratiquera plus l'économie politique en amateur. Désormais, il est appelé à consacrer l'essentiel de son temps et de ses énergies à cette science, qu'il avait appris à aimer et à cultiver dès la fin de l'adolescence. Ce nouveau

⁵⁹ Lettre à Coudroy, 26 juillet 1844, *OC*, I, p. 49.

⁶⁰ Lettre à Cobden, 25 mars 1846, *OC*, I, p. 130.

⁶¹ Lettre à Coudroy, 4 mai 1846, *OC*, I, p. 72.

milieu, malgré les difficultés d'adaptation dont Bastiat se plaint fréquemment dans sa correspondance, lui permet d'élargir ses horizons de manière considérable. Comme le rapporte Louis Baudin, Bastiat brise alors « le vase clos cadre de la localité où le sort l'a placé, il parvient à s'intégrer au mouvement général de la pensée bien que les malles-postes parcourent seulement 8 kilomètres à l'heure et que les journaux parisiens ne parviennent en province qu'à de rares abonnés. Il demeure également attentif aux échos venus d'Outre-Manche, s'abonne au *Globe and Traveller* et applaudit en 1842 à l'ouverture du club anglais de Pau »⁶². De Paris, Bastiat a donc plus que jamais les yeux tournés de l'autre côté de la Manche. Il développe dans ce contexte des liens amicaux avec Richard Cobden.

Entre-temps, souvent à la demande de l'éditeur Guillaumin dont le rôle a été primordial dans la diffusion des idées libérales⁶³, Bastiat rédige un nombre considérable d'articles, de pamphlets et de livres. En 1845, il publie la première série de [33] *Sophismes économiques*, adressé au « bon public »⁶⁴. L'ouvrage se veut pour l'essentiel un vibrant plaidoyer en faveur de la liberté des échanges. À chaque page, la presse et les élites politiques et intellectuelles y sont lourdement accusées de désinformer les gens. Préfère-t-on l'abondance ou la disette ? Question banale, pleine d'ironie aussi, qui en appelle immédiatement d'autres : « La *Presse*, le *Commerce* et la plupart des journaux quotidiens ne publient-ils pas un ou plusieurs articles chaque matin pour démontrer aux chambres et au gouvernement qu'il est d'une saine politique d'élever législativement le prix de toutes choses par l'opération des tarifs ? Les trois pouvoirs n'obtempèrent-ils pas tous les jours à cette injonction de la presse périodique ? Or, les tarifs n'élèvent les prix des choses que parce qu'ils en diminuent la quantité *offerte* sur

⁶² L. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 15.

⁶³ Cf. L. Levan Lemesle, « Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, v. 95, n. 2, 1985, p. 134-149 ; G. Minart, *Frédéric Bastiat (1801-1850). Le croisé du libre-échange*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 63-68 ; J. Garnier, *Notice sur M. Guillaumin, fondateur du Journal des économistes*, Paris, A. Parent, 1865 ; É. Laurent & L. Marco, « Le « Journal des économistes » ou l'apologie du libéralisme (1841-1940) », in L. Marco, *Les revues d'économie en France. Genèse et actualité 1751-1994*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 79-120.

⁶⁴ *Sophismes économiques*, V^e série (1845), OC, IV, p. 125.

le marché ! Donc les journaux, les Chambres, le ministère, mettent en pratique la théorie de la disette, et j'avais raison de dire que cette théorie est de beaucoup la plus populaire » ⁶⁵.

Dans une récente réédition des *Sophismes économiques*, son préfacier Michel Leter qualifie l'ouvrage de « propédeutique à la connaissance économique » ⁶⁶. L'affirmation est juste dans la mesure où Bastiat ne s'est pas proposé d'écrire un traité d'économie politique. « La réfutation des préjugés vulgaires, écrit-il, ne saurait avoir cette haute portée. Elle n'aspire qu'à désencombrer la route devant la marche de la vérité, à préparer les esprits, à redresser le sens public, à briser dans des mains impures des armes dangereuses » ⁶⁷. La thèse de l'ouvrage est donc au demeurant fort simple : il s'agit d'expliquer, à l'aide d'exemples précis, pourquoi la liberté des échanges vaut mieux que le protectionnisme. « C'est placer haut mes prétentions, mais je voudrais, je l'avoue, que cet opuscule devînt [34] comme le *manuel* des hommes qui sont appelés à prononcer entre les deux principes (de la liberté ou du protectionnisme). Quand on ne s'est pas familiarisé de longue main avec la doctrine de la liberté, les sophismes de la protection reviennent sans cesse à l'esprit sous une forme ou sous une autre. Pour l'en dégager, il faut à chaque fois un long travail d'analyse, et ce travail, tout le monde n'a pas le temps de le faire ; les législateurs moins que personne » ⁶⁸.

La deuxième série de *Sophismes économiques*, qui paraît en 1848, poursuit dans la même veine. Pour Bastiat, il s'agit toujours d'instruire le public, de l'avertir des dangers de la spoliation, de l'inciter à se méfier des idées reçues, surtout en matière économique, bref de lui faire bien comprendre que « la véritable et équitable loi des hommes c'est : *Échange librement débattu de service contre service* » ⁶⁹. Cet axiome, on le trouvera plus tard, développé de manière plus systématique encore, dans les *Harmonies économiques*. L'intérêt des deux séries de sophismes est pourtant loin d'être négligeable au plan scientifique : on

⁶⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁶ M. Leter, « Préface », in Bastiat et les fondements littéraires de l'analyse économique, F. Bastiat, *Sophismes économiques*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 16.

⁶⁷ *Sophismes économiques*, 1^{re} série (1845), OC, IV, p. 121.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁹ *Sophismes économiques*, 2^e série, (1848), OC, IV, p. 131.

y décèle, en filigrane de discussions sur le libre-échange, une sorte de théorie de la solidarité humaine qui évoque celle d'Adam Smith ; celle-ci pour l'essentiel obéit à des principes qui, selon les mots de Bastiat, s'inscrivent dans l'ordre des choses. « Si Dieu avait fait de l'homme un animal solitaire, chacun travaillerait pour soi. La richesse individuelle serait en proportion des services que chacun se rendrait à soi-même. Mais l'homme étant sociable, les services s'échangent les uns contre les autres, proposition que vous pouvez, si cela vous convient, construire à rebours » ⁷⁰.

Bastiat, dans cette foulée, commence à se documenter sérieusement sur l'histoire de la Ligue anglaise. Et très tôt, comme toujours, il éprouve l'irrésistible besoin de partager avec le public le fruit de ses récentes lectures et de ses réflexions. À cette fin, il se propose alors de traduire les principaux discours [35] des Manchestériens, car il est convaincu de la nécessité de faire connaître au peuple français le combat en faveur du libre-échange que mènent avec acharnement les Cobden, Fox, Thompson, Moore, Gibson, Bright, Wilson. Un tel combat, dit-il, mérite d'être « proposé à notre imitation » ⁷¹. Mais Bastiat malgré cet élan d'enthousiasme sait mieux que quiconque la lourdeur de cette tâche ; il est parfaitement conscient qu'en France l'idée de la restriction commerciale commence à se cristalliser et qu'elle sera difficile à renverser. « Depuis quelques années, on lui a fait tant de peur des mots liberté, concurrence, surproduction ; on lui a tant dit que ces mots impliquent misère, paupérisme, dégradation des classes ouvrières ; on lui a tant répété qu'il y avait une économie politique anglaise, qui se faisait de la liberté un instrument de machiavélisme et d'oppression, et une économie politique française qui, sous les noms de philanthropie, socialisme, organisation du travail, allait ramener l'égalité des conditions sur la terre » ⁷².

En freinant la liberté des échanges entre les nations, les gouvernements favorisent pour ainsi dire la misère publique.

Bastiat est de moins en moins convaincu qu'il peut réellement changer les choses par la politique ; il en éprouve même une forte

⁷⁰ *Ibid.*, p. 140.

⁷¹ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 72.

⁷² *Ibid.*, p. 13.

désillusion ⁷³. De Paris encore, au milieu de l'agitation de juin 1848, il écrit : « Je suis profondément dégoûté de ce métier, et ce qui se passe n'est pas propre à me relever (...) Pour avoir voulu dire quelques mots aujourd'hui, je me suis retiré avec un rhume ; c'est ce qui fait que je ne sors pas et que j'écris » ⁷⁴.

Ecrire : Bastiat va s'y consacrer fébrilement et entièrement dans les derniers mois de vie. Il est alors mobilisé par la rédaction [36] de ses *Harmonies économiques*. Pressé par une mauvaise santé qui ne cesse de se détériorer, il comprend que le temps de la synthèse est arrivé, qu'il importe somme toute de théoriser à partir des enjeux concrets qui l'ont occupé pendant plusieurs années.

Un tel projet a donc une histoire. Charles Letort soutient que, dès 1829, Bastiat caressait déjà l'idée d'écrire les *Harmonies* ⁷⁵, mais rien n'indique cependant qu'il n'y songe sérieusement avant 1845. L'ouvrage, même s'il est inachevé, ramasse de manière synthétique et organisée l'essentiel de sa doctrine. Science et liberté s'y côtoient dans un même mouvement : « L'idée dominante de cet écrit, l'harmonie des intérêts, est *simple*. La simplicité n'est-elle pas la pierre de touche de la vérité ? Les lois de la lumière, du son, du mouvement nous semblent d'autant plus vraies qu'elles sont plus simples ; pourquoi n'en serait-il pas de même de la loi des intérêts ? Elle est *conciliante*. Quoi de plus conciliant que ce qui montre l'accord des industries, des classes, des nations et même des doctrines ? Elle est *consolante*, puisqu'elle signale ce qu'il y a de faux dans les systèmes qui ont pour conclusion le mal progressif. Elle est *religieuse*, car elle nous dit que ce n'est pas seulement la mécanique céleste, mais aussi la mécanique sociale qui révèle la sagesse de Dieu et raconte sa gloire. Elle est *pratique*, et l'on ne peut certes rien concevoir de plus aisément pratique que ceci : Laissons les hommes travailler, échanger, apprendre, s'associer, agir et réagir les uns sur les autres, puisque aussi bien, d'après les décrets providentiels, il ne peut jaillir de leur spontanéité intelligente qu'ordre,

⁷³ G. de Novion, *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 209.

⁷⁴ Lettre à Coudroy, 9 juin 1848, *OC*, I, p. 82-83.

⁷⁵ C. Letort, « Notice sur la vie et les travaux de Frédéric Bastiat », *Journal des économistes*, t. 41, jan.-mars 1888, p. 290.

harmonie, progrès, le bien, le mieux, le mieux encore, le mieux à l'infini » ⁷⁶.

Bastiat fait bien voir ici que la société se fonde sur des lois naturelles ; ainsi, à ses yeux, vouloir définir le lien social à partir d'une forme quelconque de solidarité qu'aurait imaginée un législateur ou un philosophe est une utopie nécessairement [37] vouée à l'échec. Au fait, en bon scientifique, il estime que la tâche cardinale de l'économie n'est pas de refondre l'humanité, ni de lui dicter des lignes de conduite, mais d'observer les faits et d'expliquer les lois qui président à son développement et à son fonctionnement.

Une autre idée essentielle est développée tout au long des *Harmonies économiques*, à savoir que l'intérêt est la règle de conduite des individus. Bastiat parvient en fait à la conclusion que l'intérêt des uns n'est pas fatalement et nécessairement antagoniste à celui des autres, à rebours de ce que les socialistes ont suggéré ; l'addition des intérêts individuels préside ainsi au progrès collectif. À ce sujet, il pousse son raisonnement encore plus loin en affirmant que « le profit de l'un est le profit de l'autre » ⁷⁷. L'idée d'harmonie, qui se conjugue ici avec celle de liberté, se heurte à l'étatisme et au communisme. « Lors donc que nous remarquons un défaut d'harmonie dans le monde, il ne peut correspondre qu'à un défaut de liberté, à une justice absente » ⁷⁸.

Mais les *Harmonies économiques*, auxquelles Bastiat destinait un deuxième tome, ne reçurent pas un accueil favorable. Demi-échec qui s'explique peut-être parce que l'ouvrage est inachevé et que certains chapitres sont visiblement écrits à la hâte, peut-être aussi parce que l'économiste américain Henry Carey accuse Bastiat publiquement d'avoir plagié son analyse du travail de Ricardo. À la fin de sa vie, gravement malade, Bastiat a dû repousser cette accusation qui a peut-être entaché sa réputation, même si plusieurs de ses amis se sont portés à sa défense ⁷⁹. Son acte de défense est publié à titre posthume par le

⁷⁶ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 11-12.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 203.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 18.

⁷⁹ H. Sempe, « Actualité ou permanence des réflexions économiques de Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, p. 103-104.

Journal des économistes. « Je ne revendique pas le titre d'inventeur à l'égard de l'harmonie. Je crois même que c'est [38] la marque d'un petit esprit, incapable de rattacher le présent au passé, que de se croire inventeur de principes. Les sciences ont une croissance comme les plantes ; elles s'étendent, s'élèvent, s'épurent. Mais quel successeur ne doit rien à ses devanciers ? » Puis, son propos se précise : « Je n'hésite pas à rendre justice à M. Carey. Il y a peu de temps que je connais ses ouvrages ; je les ai lus fort superficiellement, à cause de mes occupations, de mes souffrances, et surtout à cause de la singulière divergence qui, en fait de méthode, caractérise l'esprit anglais de l'esprit français (...) M. Carey se plaint de ce que je ne l'ai pas cité ; c'est peut-être un tort de ma part, mais il ne remonte pas à l'intention. M. Carey a pu montrer des aperçus nouveaux, me fournir des arguments, mais il ne m'a révélé aucun principe »⁸⁰. Et Bastiat conclut, assez bizarrement, en taxant Carey de francophobie. « En terminant, écrit-il, je ne puis m'empêcher de faire observer à M. Carey qu'un Français ne peut guère lui rendre justice, sans un grand effort d'impartialité ; et comme je suis Français, j'étais loin de m'attendre à ce qu'il daignât s'occuper de moi et de mon livre. M. Carey professe pour la France et les Français le mépris le plus profond et une haine qui va jusqu'au délire. Il a déversé ces sentiments dans un bon tiers de ses volumineux écrits »⁸¹.

Un dernier mot. Si l'œuvre de Bastiat se veut une sorte de célébration de la liberté, elle est aussi traversée d'un bout à l'autre par une approche réaliste, qui se traduit par une quête perpétuelle d'établir la vérité, d'aller au-delà des idées reçues et de les comprendre. Car c'est bien la vérité en tant qu'homme politique, en tant que citoyen, mais aussi et surtout en tant qu'économiste, qu'il a cherché à découvrir et qu'il a défendu sans relâche. Le témoignage de Roger de Fontenay est à ce sujet tout aussi révélateur que touchant. Assistant aux derniers moments de la vie de son maître et ami, Fontenay rapporte que Bastiat, extrêmement souffrant, respirant difficilement, murmura à deux reprises : « *La vérité...* mais le souffle lui [39] manqua, et il ne put achever d'expliquer

⁸⁰ *Lettre au Journal des économistes* (1851), OC, I, p. 210-211.

⁸¹ *Ibid.*, p. 212.

sa pensée. Goethe, en mourant, demandait la *pleine lumière*, Bastiat saluait *la vérité* » ⁸².

Malade et fatigué par le travail, Frédéric Bastiat ne parvient pas à terminer ses *Harmonies économiques*. Il s'éteint à Rome, là où il aimait séjourner, le 24 décembre 1850 ⁸³.

Un style singulier

[Retour au sommaire](#)

Le cas de Bastiat, qui remplira de ses controverses et de ses débats la seconde moitié de la décennie des années 1840, n'est pas unique. L'étatisme, le désordre social et l'instabilité politique avaient aussi inspiré, dans la tourmente du début du siècle, certaines des meilleures pages de Jean-Baptiste Say et de Charles Dunoyer. Si, comme chez ses devanciers, il n'y a pas chez Bastiat de calme connaissance, on y trouve pourtant un souci d'objectivité qui s'affirme à travers une bonne partie de son œuvre.

Armé d'un solide savoir économique, Bastiat participe à sa manière à l'enthousiasme général ; il brûle lui aussi de comprendre les changements qui bouleversent le monde occidental, surtout la France. Car c'est bien sur sa patrie que ses pensées sont essentiellement dirigées, et que ses analyses portent le plus souvent. Sans être nationaliste, Bastiat aime la France, mais il est surtout « l'homme de la liberté » ⁸⁴. Il pense dès lors que le progrès social ne peut s'accomplir que par la liberté, et que le but fondamental de la société c'est, somme toute, le développement de l'individu. Cette idée, Bastiat veut la partager, la rendre accessible au plus grand nombre possible. C'est pourquoi, dès ses premiers écrits, il se tient loin des raides démonstrations métaphysiques et des propos inutilement abscons ; il utilise en revanche [40] un style particulièrement original, résolument

⁸² R. de Fontenay, « Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat », *OC*, I, p. XXXIII.

⁸³ C. Lottieri, « L'Italie, seconde patrie de Bastiat », in J. Garello, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 59-60.

⁸⁴ F. Godefroy, *Histoire de la littérature française depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, t. II, Paris, Gaume, 1881, p. 652.

sarcastique, métaphorique et plein d'humour. Cette particularité de style, qui frappe aussitôt le lecteur, rappelle les meilleurs écrivains comme Voltaire ou La Fontaine⁸⁵. On s'en convainc quand Bastiat, même dans ses travaux les plus théoriques, met en scène des personnages qui relèvent de son imagination, quand il les fait dialoguer entre eux, quand il décrit des situations, des lieux. Ce n'est pas un hasard du reste si Gustave Flaubert pouvait être compté parmi ses plus importants admirateurs. Dans une lettre adressée à Louise Colet, en 1852, l'auteur de *Bouvard et Pécuchet* écrit : « Je lis le soir dans mon lit les petits livres d'économie politique de Bastiat. C'est très fort »⁸⁶. Et à Georges Sand, en 1871 : « Dans trois ans, tous les Français peuvent savoir lire. Croyez-vous que nous serons plus avancés ? Imaginez au contraire que, dans chaque commune, il y ait un bourgeois, un seul, ayant lu Bastiat, et que ce bourgeois-là soit respecté : les choses changeraient »⁸⁷.

Les dialogues de Bastiat tournent souvent autour du personnage de Jacques Bonhomme. Au détour d'un paragraphe ou d'une page, ce quidam, ce valeureux ouvrier, ce consommateur exploité, ce petit-bourgeois, parle au nom du bon sens. Jacques Bonhomme pose des questions simples, directes. Ainsi : « Peuple, comment l'État pourra-t-il te faire vivre, puisque c'est toi qui fais vivre l'État ? (...) Peuple, sois plus avisé ; fais comme les républicains d'Amérique : donne à l'État le strict nécessaire et *garde le reste pour toi*. Demande la suppression des fonctions inutiles, la réduction des gros traitements, l'abolition des privilèges, monopoles et entraves, la simplification des rouages administratifs »⁸⁸.

Autre particularité de style, enfin, qui peut aussi surprendre : Bastiat aime écrire des pétitions qu'il adresse à des destinataires [41] imaginaires. On en trouve du reste des dizaines dans son œuvre. Dans l'une d'elles, fort amusante, il demande au roi, afin d'assurer une main d'œuvre abondante, d'exiger des ouvriers qu'ils travaillent dorénavant

⁸⁵ M. Baslé, A. Gédélan, « Frédéric Bastiat 1801-1850, théoricien et militant du libre-échange », in Y. Breton et M. Lutf alla, dir., *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 93.

⁸⁶ G. Flaubert, *Correspondance*, t. II, Saint-Genouph, Nizet, 2001, p. 14.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 287-288

⁸⁸ *Petites affiches de Jacques Bonhomme* (1848), OC, II, p. 459-460.

exclusivement de la main gauche. « Quand les ouvriers de toute sorte seront réduits à leur main gauche, représentons-nous, Sire, le nombre immense qu'il en faudra pour faire face à l'ensemble de la consommation actuelle, en la supposant invariable, ce que nous faisons toujours quand nous comparons entre eux des systèmes de production opposés. Une demande si prodigieuse de main-d'œuvre ne peut manquer de déterminer une hausse considérable des salaires, et le paupérisme disparaîtra du pays comme par enchantement » ⁸⁹.

Mais la plus fameuse pétition de Bastiat est sans aucun doute celle qu'il a écrite au nom des marchands de chandelles. Il veut alors montrer, avec une ironie rarement dépassée, jusqu'à quel point on a tendance à demander au gouvernement de légiférer sur les choses les plus inusitées. « Nous subissons, écrit-il, l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en *inonde* notre *marché national* à un prix fabuleusement réduit ; car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée, que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie par le temps qui court !), d'autant qu'il a pour cette île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous. Nous demandons qu'il vous plaise de faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contrevents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les [42] maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale » ⁹⁰.

Les lourds traités d'économie politique ne nous avaient certes pas habitués à des propos aussi ironiques. Pierre Manent a parfaitement

⁸⁹ *La main droite et la main gauche* (1846), OC, IV, p. 259.

⁹⁰ *Pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage* (1850), OC, IV, p. 58.

raison de souligner que la science économique, la « science lugubre », comme l'appelait Carlyle, devient chez Bastiat un « gai savoir »⁹¹. Manent fait ainsi écho à la remarque de P. Ronce selon laquelle l'auteur des *Harmonies économiques* a fait de « l'économie politique le contraire d'une science ennuyeuse »⁹².

Mais le style de Bastiat, aux accents parfois un peu poétiques, qui brille par son élégance et par son extrême fluidité, ne doit pas faire oublier l'essentiel, à savoir que ses analyses sont souvent d'une grande rigueur, qu'elles sont la plupart du temps parfaitement scientifiques.

Et pourtant, il est légitime de se demander pourquoi Bastiat s'est le plus souvent exprimé dans un style qui ne s'apparente pas à celui des économistes. Pourquoi a-t-il pratiqué un tel humour ? Pourquoi a-t-il usé d'ironie, parfois jusqu'à l'excès ? La réponse la plus probable est qu'il se soit rapidement convaincu que ses idées, dans un milieu intellectuel particulièrement hostile au libéralisme comme celui de la France, avaient peu de chance de prospérer, et que ses analyses et ses conseils étaient condamnés à demeurer dans l'anonymat⁹³. D'où son impatience qu'il ne parvienne pas toujours à dissimuler, d'où la redondance de son message qu'il ne cesse de marteler. Ce ne sont d'ailleurs pas les textes qui manquent pour en témoigner. On peut lire ceci dans les *Harmonies économiques* : « J'éprouve [43] une véritable confusion à insister sur des vérités primordiales si claires, qu'elles en semblent puérides »⁹⁴. Et dans les *Sophismes économiques* : « On trouve mon petit livre des sophismes trop théorique, scientifique, métaphysique. Soit. Essayons du genre trivial, banal, et, s'il le faut, brutal. Convaincu que le public est dupe à l'endroit de la protection, je le lui ai voulu prouver. Il préfère qu'on le lui crie. Donc vociférons (...) Franchement, bon public, on te vole. C'est cru, mais c'est clair »⁹⁵. Il y a pourtant un prix à payer à utiliser un langage aussi direct, aussi percutant. Et Bastiat en est lui-même conscient. « Mais ce qui me vexé un peu, écrit-il, c'est de voir que les trois à quatre plaisanteries que j'ai

⁹¹ P. Manent, *Les libéraux*, Textes choisis, t.2, Paris, Hachette, p. 226.

⁹² P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 75.

⁹³ R. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 200.

⁹⁴ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 72.

⁹⁵ *Sophismes économiques*, 1^{re} série (1845), OC, IV, p. 189-190.

glissées dans ce volume (*Sophismes économiques*) ont fait fortune, tandis que la partie sérieuse est fort négligée » ⁹⁶.

Bastiat a certes eu ses heures d'humeur. Mais sa croyance en l'idée de liberté n'en a pas été pour autant altérée. « Nous avons tous une idée chérie, un dada, en style shandyen. Mon idée chérie, pourquoi ne l'avouerais-je pas ? c'est la liberté ; et s'il m'arrive de défendre plus particulièrement la *liberté d'échanger*, c'est qu'elle est, de toutes, la plus méconnue et la plus compromise » ⁹⁷. La noblesse d'une telle idée n'est pas douteuse ; pourtant elle a été difficile à défendre et à promouvoir.

Mais l'ampleur de la tâche n'a pas fait reculer Bastiat. Bien au contraire. Au nom de la liberté, il a grimpé sur de multiples tribunes, il a prononcé de nombreux discours, investi les journaux populaires, écrit des livres et des articles savants. Il s'est adressé à un vaste public qui va des ouvriers aux classes moyennes en passant par la jeunesse et le contribuable ; il s'étend aussi aux décideurs politiques, à l'élite intellectuelle, sans négliger le plus modeste électeur. En un mot, il est clair que Bastiat cherchait « à convaincre le plus grand nombre, [44] c'est-à-dire à être lu du plus grand nombre, et il flattait le goût plus ou moins pur de ses lecteurs » ⁹⁸. Son souci de visibilité est en définitive incontestable : « Je me mêle aux débats publics, écrit-il, je m'efforce de pénétrer dans la foule pour prêcher toutes les *libertés* dont l'ensemble forme la *liberté* » ⁹⁹.

L'économie politique n'est pas en dehors de ce combat pour la liberté. Bastiat croit au contraire qu'elle y participe pleinement. Ainsi conçue, elle n'est donc pas une science froide, abstraite, technique, destinée à n'intéresser qu'un groupe restreint de spécialistes, mais elle est une science concrète, imprégnée d'une mission éducative. Elle a, pour prendre un mot moderne, un indubitable caractère normatif dans la mesure où elle sert de fondement à l'avancement de la liberté. Il ne faut pas s'étonner, dans cette perspective, de voir Bastiat réclamer de l'économiste des qualités de savant, mais aussi, si on peut dire, des qualités de courage pour éviter les embûches à l'expansion de sa

⁹⁶ Lettre à Coudroy, le 24 mai 1846, *OC*, I, p. 73.

⁹⁷ *Paix et liberté ou le budget républicain* (1849), *OC*, V, p. 431.

⁹⁸ R. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 141.

⁹⁹ *La liberté* (1848), *OC*, VII, p. 236.

position doctrinale. Il s'agit là d'une façon supplémentaire de souligner que science et libéralisme, sous sa plume, ne sont que deux faces d'une même question.

Bastiat, homme de science ou pamphlétaire ?

[Retour au sommaire](#)

L'héritage intellectuel de Bastiat a été l'objet de nombreuses discussions depuis le milieu du XIX^e siècle. Sa pensée a donné lieu à des interprétations extrêmement diverses, fondamentalement contradictoires. On peut dire de manière générale que, s'agissant de son œuvre, deux interprétations se sont sans cesse confrontées : l'une d'elle considère Bastiat comme un théoricien d'importance, comme un instigateur de théories nouvelles, originales, appartenant de droit à l'histoire de la science économique ; l'autre, qui est sans doute la plus répandue, en fait surtout, et simplement, un journaliste ou un pamphlétaire.

[45]

En 1858, quelques années à peine après la mort de Bastiat, Louis Reybaud, dans un article paru dans la *Revue des deux mondes*, se montre extrêmement sceptique quant à la portée scientifique du travail de l'économiste landais : « il n'avait, dit-il, ni l'esprit de méthode, ni la sobriété, ni la justesse qui distinguent l'enseignement des maîtres ; il était plus ingénieux que solide, cédait trop à sa verve, et ne savait pas assez se défendre des emportements de la composition ». De fait, poursuit-il, « Bastiat ne saurait sans exagération être mis au niveau des hommes dont le temps a consacré les titres. Il n'est pas même, en économie politique, ce qu'on peut appeler un général d'armée, menant au combat des forces régulières. C'est le plus brillant capitaine des partisans que l'on puisse voir, connaissant à fond la guerre de détail et y déployant de grandes ressources, payant toujours de sa personne et tenant à l'honneur d'être en avant de tout le monde, et au poste le plus périlleux » ¹⁰⁰.

¹⁰⁰ L. Reybaud, *Économistes contemporains*. Frédéric Bastiat, *Revue des deux mondes*, 1^{er} sept. 1848, p. 135-136.

Ce jugement peut sembler assez sévère, d'autant plus qu'on le trouve sous la plume d'un libéral convaincu, d'un important collaborateur du *Journal des économistes*, qui partageait avec Bastiat une vive inquiétude vis-à-vis de la montée du socialisme ¹⁰¹. Que retiendra-t-on de Bastiat ? Quelques pamphlets, une belle correspondance, répond Reybaud : « S'il (Bastiat) est du petit nombre des auteurs que leurs œuvres défendront contre l'oubli, il le devra à ses *pamphlets*, à ses *sophismes*, où il dit ce qu'il veut dire, où il se limite et se contient, où dans un cadre ingénieux il ne fait entrer que les matières qui y sont appropriées. Il le devra aussi à cette correspondance que d'intelligents amis ont recueillie et classée avec un soin dont on ne saurait trop les louer et qui fait connaître et aimer Bastiat mieux qu'aucun des écrits qu'il multipliait au gré de la [46] circonstance » ¹⁰². Curieusement, dans ce passage et ailleurs, les *Harmonies économiques* sont pratiquement occultées ; Reybaud n'y faisant référence qu'au passage.

En 1878, Léon Say, petit-fils de Jean-Baptiste Say, est invité à prononcer un discours lors de l'inauguration d'un monument dédié à la mémoire de Bastiat, à Mugron. Dressant un bref bilan de la carrière de l'économiste, Léon Say discute longuement de ses pamphlets, des controverses qu'ils ont suscitées, des débats qu'ils ont provoqués, puis s'arrête, un peu brusquement, comme s'il s'y sentait obligé, pour dire quelques mots sur les *Harmonies économiques*. « Si j'ai parlé de Bastiat polémiste, si j'ai mis ses qualités de lutteur au-dessus de toutes les autres, ce n'est pas que j'oublie son livre doctrinal sur les *Harmonies économiques*, dans lequel il développe cette belle idée philosophique que tous les intérêts légitimes sont harmoniques. Ce livre est l'un des plus élevés qui aient été produits par une école économique moderne ; mais je suis obligé de le passer, et je ne puis le juger en passant. Tous ceux qui connaissaient Bastiat connaissent ses *Harmonies*, et tous aiment l'auteur autant qu'ils l'admirent pour le livre qu'il a écrit, et cependant c'est une œuvre incomplète, qui manque de développements que le grand économiste lui aurait donnés dans la suite si sa carrière n'avait pas été si courte. Cet ouvrage, quelque soit sa valeur, aura dans les générations futures moins de retentissement que ses écrits

¹⁰¹ Voir É. Mireaux, « Un témoin de la Révolution de 1848 : Louis Reybaud », *Revue des deux mondes*, 3, 1965, p. 330-343.

¹⁰² L. Reybaud, « Économistes contemporains : Frédéric Bastiat », *op. cit.*, p. 167.

polémiques » ¹⁰³. La dernière phrase de Léon Say trouve une sorte d'écho prophétique au début du XX^e siècle quand François Bidet conclut que Bastiat « est avant tout un polémiste » ¹⁰⁴, ou encore quand Emile Lesenne déclare que son œuvre « considérée dans son ensemble, a le tort de ne pas être assez scientifique, on n'y [47] rencontre, poursuit-il, que rarement la préoccupation d'ordre et de groupement d'idées. Elle manque manifestement de méthode, et se ressent trop visiblement de la hâte avec laquelle elle a été composée. Bastiat était trop porté à n'écrire qu'au hasard de la plume, n'essayant jamais de revêtir ses idées d'une forme doctrinale » ¹⁰⁵.

L'image d'un Bastiat pamphlétaire, plus ou moins rigoureux au plan scientifique, s'est donc rapidement imposée. Vilfredo Pareto, dans ses *Systèmes socialistes*, contribue du reste à la diffuser davantage : « Les œuvres, surtout les pamphlets, de Bastiat sont admirables au point de vue littéraire ; on y trouve souvent de grandes vérités exprimées fort clairement ; ils sont excellents comme moyen de propagande, mais il faut bien reconnaître que la rigueur scientifique de la démonstration fait le plus souvent défaut ; et que les théories sont parfois très superficielles. Ils sont une œuvre de vulgarisation, ils ne sont pas une œuvre scientifique » ¹⁰⁶.

Mais en ce début de XX^e siècle, personne n'a semble-t-il prononcé des mots plus durs qu'Albert Schatz pour décrire Bastiat, auquel il consacre de longs passages dans un traité d'économie. « De tous ces pamphlets, de ces brochures et de ces controverses, il reste (...) un léger bagage d'idées et c'est presque un sacrilège que de les analyser, car tout leur charme est dans la forme, comme il arrive de certaines fleurs des champs aux teintes exquises mais qu'il est inutile de cueillir car elles se

¹⁰³ L. Say, « Extrait du Journal L'Avenir des Pyrénées et des Landes du 25 avril 1878 », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du colloque de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, p. 29.

¹⁰⁴ F. Bidet, *Frédéric Bastiat, l'homme, l'économiste*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 273.

¹⁰⁵ É. Lesenne, *Frédéric Bastiat et l'extension du rôle de l'État*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 50.

¹⁰⁶ V. Pareto, « Les systèmes socialistes », in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965 (1^{re} éd. 1902-1903), p. 46.

fanent dans la main »¹⁰⁷. En fait, « Bastiat a composé une œuvre qui a fait de lui le plus populaire des économistes et répandu son nom dans le monde entier. C'est suffisamment faire entendre ses qualités et ses défauts : je les résumerai volontiers en disant que Bastiat est le premier parmi les journalistes [48] qui s'occupèrent d'Économie politique, avec tout ce que le mot comporte de légèreté, de finesse, d'esprit, de séduction et aussi d'insuffisante culture ». Et il poursuit, impitoyablement : « Bastiat polémiste fut essentiellement un vulgarisateur de l'Économie politique, mais si admirablement doué, si merveilleusement adapté à son rôle, qu'il a mieux réussi à répandre la science par son badinage que tous les savants par leur labeur austère et que, semblable au clown de Th. Banville, il est entré par une pirouette dans l'immortalité »¹⁰⁸.

Ces rudes commentaires à propos de Bastiat sont suivis d'un long silence d'à peu près un demi-siècle. On trouve alors peu de choses à dire sur son œuvre, dont la cause semble avoir été définitivement entendue - du moins jusqu'à ce que Joseph Schumpeter estime nécessaire d'y revenir, un peu à la hâte, pour les besoins de son imposant traité d'histoire de la pensée économique. Sa voix se joint pour l'essentiel à celle de ses devanciers. À son tour, l'économiste autrichien présente Bastiat comme un polémiste, un pamphlétaire, comme un journaliste de grand talent certes, mais sans véritable mérite scientifique. « Je ne soutiens pas que Bastiat était un mauvais théoricien, écrit-il, je soutiens que ce n'était pas un théoricien »¹⁰⁹. Cette fois, la condamnation vient de haut. On a l'impression d'ailleurs qu'Émile James la reprend presque mot à mot quand il affirme que Bastiat a été surtout « un pamphlétaire brillant », qui n'a pas été en mesure de faire réellement progresser la

¹⁰⁷ A. Schatz, *L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 270-271.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 264.

¹⁰⁹ J. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, t. 2, Paris, Gallimard, 1983 (1^{re} éd. 1954), p. 169.

théorie économique ¹¹⁰. Même jugement chez Gérard Jorland : Bastiat, rappelle-t-il, a été un propagandiste plus qu'un théoricien ¹¹¹.

Le style de Bastiat n'est évidemment pas étranger à la méfiance [49] que ses travaux ont pu susciter chez les économistes ¹¹². Aussi, son succès d'estime auprès d'un large public a sans doute contribué à le marginaliser, du moins pour une assez longue période, au sein de sa propre communauté scientifique. Mais Bastiat, du moins à première vue, ne semblait guère s'en formaliser : « Je me suis assuré, écrit-il, que la parabole et la plaisanterie ont plus de succès et opèrent plus que les meilleurs traités » ¹¹³.

Au fait, on peut se demander si Bastiat lui-même ne se considérait-il pas comme un pamphlétaire. En 1849, au soir de sa vie, il rappelle à ses électeurs, non sans fierté, les combats et les enjeux qui l'ont récemment interpellé : « Aux doctrines de Louis Blanc, j'ai opposé un écrit intitulé : *Individualisme et fraternité*. La propriété est menacée dans son principe même ; on cherche à tourner contre elle la législation ; je fais la brochure : *Propriété et loi*. On attaque cette forme de propriété particulière qui consiste dans l'appropriation individuelle du sol : je fais la brochure : *Propriété et spoliation*, laquelle, selon les économistes anglais et américains, a jeté quelque lumière sur la difficile question de la rente des terres. On veut fonder la fraternité sur la contrainte légale ; je fais la brochure : *Justice et fraternité*. On ameute le travail contre le capital ; on berce le peuple de la chimère de la *Gratuité du crédit* ; je fais la brochure : *Capital et rente*. Le communisme nous déborde. Je l'attaque dans sa manifestation la plus pratique, par la brochure : *Protectionnisme et communisme*. L'école purement révolutionnaire veut faire intervenir l'État en toutes choses et ramener ainsi l'accroissement indéfini des impôts ; je fais la brochure intitulée : *l'État*, spécialement dirigé contre le manifeste montagnard. Il m'est démontré qu'une des causes de l'instabilité du pouvoir et de

¹¹⁰ É. James, *Histoire sommaire de la pensée économique*, Paris, Montchrestien, 1969, p. 113-114.

¹¹¹ G. Jorland, « Introduction », A.A. Cournot, *Principes de la théorie des richesses, Œuvres complètes*, t. IX, Paris, Vrin, 1981.

¹¹² C. Brunel, *Bastiat et la réaction contre le pessimisme économique*, Paris, Pedone, 1901, p. 9.

¹¹³ Bastiat cité par R. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 140.

l'envahissement désordonné de la fausse politique, c'est la guerre des portefeuilles ; je fais la brochure :

[50]

Incompatibilités parlementaires. Il m'apparaît que presque toutes les erreurs économiques qui désolent ce pays proviennent d'une fausse notion sur les fonctions du numéraire ; je fais la brochure : *Maudit argent*. Je vois qu'on va procéder à la réforme financière par des procédés illogiques et incomplets ; je fais la brochure : *Paix et liberté*, ou le *Budget Républicain*. Ainsi, dans la rue par l'action, dans les esprits par la controverse, je n'ai pas laissé échapper une occasion, autant que ma santé me l'a permis, de combattre l'erreur, qu'elle vînt du socialisme ou du communisme, de la montagne ou de la plaine » ¹¹⁴. D'où cette célèbre conclusion : « Voilà pourquoi j'ai dû voter quelquefois avec la gauche, quelquefois avec la droite ; avec la gauche quand elle défendait la liberté et la république, avec la droite quand elle défendait l'ordre et la sécurité » ¹¹⁵.

On ne doit pas croire toutefois que Bastiat a été complètement absorbé par l'action politique et la polémique. Car en parallèle aux combats qu'il a menés, il a continuellement poursuivi des objectifs cognitifs. Ainsi, il nous prévient dans les *Harmonies économiques* que « s'il y a des lois générales qui agissent indépendamment des lois écrites, et dont celles-ci ne doivent que régulariser l'action, il faut étudier ces *lois générales* ; elles peuvent être l'objet d'une science, et l'économie politique existe » ¹¹⁶. Des passages semblables, qui attestent de son inébranlable foi en la science, on en trouve en nombre infini dans son œuvre.

Bastiat a donc été tout à la fois un brillant pamphlétaire et un grand théoricien de l'économie - voire, dans certains cas, du comportement humain.

Balzac disait que « le vrai pamphlet est une œuvre du plus haut talent, si toutefois il n'est pas le cri du génie (...) Le pamphlet veut de la science réelle mise sous une forme plaisante, il veut une plume impeccable, car il doit être sans faute ; sa phraséologie doit être courte,

¹¹⁴ *Profession de foi d'avril 1849*, OC, VII, p. 259-260.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 260.

¹¹⁶ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 22.

incisive, chaude et imagée, quatre [51] facultés qui ne relèvent que du génie » ¹¹⁷. Cette remarque fait tout de suite songer à Bastiat. Elle décrit une intention ; elle suggère une méthode.

Charles Gide, on l'a vu, qui est loin d'être un admirateur de Bastiat, affirme qu'au « point de vue purement scientifique », la contribution de ce dernier « est loin d'être négligeable » ¹¹⁸. J. Martinelli, dans une monographie ancienne, va plus loin encore. Pour lui, Bastiat ne « s'est pas contenté de répandre la science, il lui a fait faire un pas immense. Nulle part, écrit-il, on ne trouvera un ensemble d'observations plus neuves, plus justes, plus profondes, plus consolantes » ¹¹⁹.

Ces commentaires viennent en quelque sorte contraster la perception généralement admise qu'on s'est faite de Bastiat. Ils invitent en tout cas à réfléchir sur la manière dont on perçoit la science sociale, surtout dans la France du milieu du XIX^e siècle. Que ce soit chez les positivistes ou les romantiques, il faut rappeler que l'on postule alors, souvent de manière axiomatique, que la société - et il en est de même s'agissant de la nation - est une réalité concrète, observable. Or, on le sait, Bastiat s'élève avec véhémence contre cette posture méthodologique. Aussi, il en propose un modèle alternatif qui met de l'avant l'idée selon laquelle la science sociale doit s'intéresser principalement aux comportements des individus, à leurs croyances et à leurs desseins. Cette méthode subjectiviste, dans le contexte de l'époque, ne pouvait mener qu'à la marginalité. Mais c'est pourtant cette méthode, nous dit Pascal Salin, « qui permet de comprendre pourquoi, chez Bastiat, le théoricien et le libéral sont inséparables. Sa vision théorique de la réalité le conduit en effet nécessairement à expliquer que les hommes ne peuvent pas atteindre leurs objectifs mieux que dans un [52] système de liberté individuelle. Si l'on part d'une proposition conforme à la réalité - l'hypothèse de la rationalité humaine - et si l'on en tire les conséquences

¹¹⁷ H. de Balzac, *Monographie de la presse parisienne*, Paris, Aubry, 1943, p. 85-86.

¹¹⁸ C. Gide, C. Rist, *Histoire des doctrines économiques*, t. 1, *Des physiocrates à J. Stuart Mill*, Paris, Sirey, 1959, (1^{re} éd. 1909), p. 367.

¹¹⁹ J. Martinelli, *Harmonies et perturbations sociales. Esquisse des œuvres de F. Bastiat*, Paris, Guillaumin, 1852, p. 4.

logiques, on aboutit nécessairement à des propositions scientifiquement fondées, même s'il n'y a pas moyen de les vérifier »¹²⁰. L'école autrichienne, que Bastiat anticipe d'une certaine manière, ne procède pas autrement¹²¹.

¹²⁰ P. Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 45.

¹²¹ Cf. M. Thornton, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 387-398.

[53]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre II

BASTIAT D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

On suit ici la trace de Bastiat à travers sa correspondance qui est le vibrant témoignage d'un homme de cœur, d'un ardent patriote, préoccupé par la situation économique de sa région natale, puis de la France tout entière. Les nombreuses lettres qu'il a adressées, surtout à ses amis Victor Calmètes et Félix Coudroy, et à l'anglais Richard Cobden, renferment des observations fines, qui annoncent parfois des intentions théoriques fécondes. Elles offrent ainsi une importante source de renseignements sur le parcours d'un homme qui, dès un âge précoce, se plonge dans la lecture des plus importants auteurs libéraux de son temps.

Bastiat a laissé une correspondance abondante, facilement accessible, utile et précieuse dans la mesure où elle précise les tendances de son époque en les personnalisant avec sagacité. Prosper Paillottet en a admiré le contenu ; il se réjouissait de voir son maître et ami, « ce charmant esprit et (...) ce noble cœur », y apparaître au naturel ¹²².

De 1819 à 1850, Bastiat va écrire à ses amis, à ses collègues, parfois même à ses adversaires. Sur les questions les plus diverses, il va

¹²² P. Paillottet, « Avertissement », in F. Bastiat, OC, I, p. II.

ouvertement livrer ses états d'âme. Grâce à sa plume alerte, il nous fait découvrir des lieux, des décors, des personnages. Son talent d'écrivain donne pour ainsi dire une [54] coloration particulière aux événements du temps, sans jamais les dénaturer toutefois.

Cette correspondance, surtout, évoque un parcours. Elle révèle ainsi les angoisses et les tourments d'un homme de foi, d'un homme de science, engagé dans un combat pour la liberté ; elle évoque les premières lectures, les premières amitiés, les rencontres importantes ; elle décrit une époque, un milieu ¹²³.

Bastiat a beaucoup voyagé ; il a donc écrit de différents endroits. Bayonne, Mugron, Paris, Madrid, Londres, Rome, pour ne nommer que ces lieux, ont été le foyer d'une partie importante de sa correspondance.

Ses lettres, Bastiat les destine surtout à trois amis, des confidents intimes avec lesquels il partage d'importantes convictions idéologiques et scientifiques. Victor Calmètes, Félix Coudroy et Richard Cobden seront en effet à différents moments de sa vie les témoins privilégiés de ses inquiétudes, de ses passions et de ses espoirs. Le rôle respectif de ces personnages attachants dans le destin de Bastiat est crucial, comme le rapporte Roger de Fontenay : « Si Calmètes est le camarade du cœur et des jeunes impressions, Coudroy est l'ami de l'intelligence et de la raison virile, comme plus tard R. Cobden sera l'ami politique, le frère d'armes de l'action extérieure et du rude apostolat » ¹²⁴.

Écrites à la fin de l'adolescence, les premières lettres sont inévitablement lyriques ; elles dévoilent toutefois, à l'état embryonnaire, une conception du monde. Dans l'esprit de Bastiat, des idées et des croyances primordiales sont mises en place de bonne heure ; et certaines d'entre elles vont rester inébranlables tout au long de sa vie.

¹²³ Sur Bastiat et son milieu, on pourra consulter avec intérêt les articles de P. Hourmat, « Bayonne et Frédéric Bastiat », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 15-32 ; « Bayonne au temps de la jeunesse de F. Bastiat. La revendication de la franchise », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, cf. *cit.*, p. 235-267.

¹²⁴ R. de Fontenay, *Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat*, in F. Bastiat, OC, I, p. VII-VIII.

L'une d'elles est sa foi, sa foi parfois un peu chancelante, [55] un peu hésitante, marquée par « quelques pointes d'agnosticisme »¹²⁵, qui s'affirme toutefois avec plus de fermeté à mesure qu'il vieillit ; elle va influencer, même dans ses travaux scientifiques, sa conception de l'économie et des rapports sociaux. À ses yeux, la vie en société, l'organisation économique, ne peuvent être décrites comme de perpétuels lieux de conflit ; elles s'enracinent au contraire dans des rapports harmonieux qui sont, selon Bastiat, naturels. Le socialisme et le communisme, régimes artificiels par excellence, se trouvent ainsi rudement condamnés, tant sur le plan idéologique que cognitif ; encore adolescent, Bastiat les voit comme de pures chimères, des rêveries de philosophes destinées à s'essouffler.

Que Bastiat ait été croyant ne l'a donc pas empêché de se définir comme un homme de science¹²⁶. Il n'est pas à cet égard fondamentalement différent de ses contemporains Alexis de Tocqueville et Antoine-Augustin Cournot chez qui les convictions scientifiques ne démentent pas nécessairement les croyances religieuses. Celles-ci viennent en quelque sorte s'y juxtaposer. Bastiat, on le sait, est du reste persuadé que l'économie politique est une science dans toute la force du terme, au même titre que la physique ou la chimie. À ce sujet, il a exprimé des opinions fortes qui, dès les premières lettres, témoignent d'une impressionnante maturité intellectuelle.

Cette correspondance, pour toutes ces raisons, est donc indubitablement instructive. Il suffit de la lire, suivant un ordre chronologique, pour voir apparaître une unité, une logique, une cohérence qui permet au lecteur de saisir les intentions primordiales d'une œuvre, dont la piste n'est jamais brouillée.

¹²⁵ R. Cuzacq, *La vie landaise et bayonnaise de Frédéric Bastiat*, Dax, Pradeu, 1953, p. 8.

¹²⁶ J.-Y. Naudet, « Bastiat et la religion », in J. Garelo, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 222-232.

[56]

L'affirmation d'une doctrine[Retour au sommaire](#)

Les toutes premières lettres révèlent déjà l'essentiel. Dans l'une d'elles, adressée à Victor Calmètes, en 1820, Bastiat qui n'est alors âgé que de 19 ans se questionne intensément sur sa propre foi : « Je t'avoue, mon cher ami, que le chapitre de la religion me tient dans une hésitation, une incertitude qui commence à me devenir à charge. Comment ne pas voir une mythologie dans les dogmes de notre catholicisme ? Et cependant cette mythologie est si belle, si consolante, si sublime, que l'erreur est presque préférable à la vérité. Je pressens que si j'avais dans mon cœur une étincelle de foi, il deviendrait bientôt un foyer. Ne sois pas surpris de ce que je te dis là. Je crois en la Divinité, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses de la vertu et au châtement du vice. Dès lors quelle immense différence entre l'homme religieux et l'incrédule ! mon état est insupportable. Mon cœur brûle d'amour et de reconnaissance pour mon Dieu, et j'ignore le moyen de lui payer le tribut d'hommages que je lui dois. Il n'occupe que vaguement ma pensée, tandis que l'homme religieux a devant lui une carrière tracée à parcourir. Il prie. Toutes les cérémonies du culte le tiennent sans cesse occupé de son Créateur. Et puis ce sublime rapprochement de Dieu et de l'homme, cette rédemption, qu'il doit être doux d'y croire ! quelle invention Calmètes, si c'en est une ! » ¹²⁷

L'atmosphère du moment est religieuse. Bastiat veut croire, pour ainsi dire ; et il en dévoile ses raisons personnelles : « Mon âme est pleine d'incertitude et je ne puis plus supporter cet état. Mon esprit se refuse à la foi et mon cœur soupire après elle. En effet, comment mon esprit saurait-il allier les grandes idées de la Divinité avec la puérité de certains dogmes, et, d'un autre côté, comment mon cœur ne pourrait-il pas désirer de trouver dans la sublime morale du christianisme des règles de conduite » ¹²⁸. Ce fait donne à réfléchir : « l'incrédule est [57] dans la nécessité de se faire une morale, puis de la suivre (...) L'homme

¹²⁷ Lettre à Calmètes, octobre 1820, *OC*, I, p. 4-5.

¹²⁸ Lettre à Calmètes, 10 septembre 1820, *OC*, I, p. 4.

religieux au contraire a sa route toute tracée. Il se nourrit d'une morale toujours divine » ¹²⁹. Il n'est pas douteux que la crise personnelle et mystique que traverse alors Bastiat est sérieuse. Mais cette période de tourmente, aussi intense soit-elle, sera brève ; elle durera environ un an tout au plus ¹³⁰.

Dans les mois suivants, le jeune Bastiat parvient à une certitude, qui lui semble non pas définitive mais singulièrement libératrice - du moins pour un moment : « Pour moi, écrit-il, je crois que je vais me fixer irrévocablement à la religion. Je suis las de recherches qui n'aboutissent et ne peuvent aboutir à rien. Là, je suis sûr de la paix, et je ne serai pas tourmenté de craintes, même quand je me tromperais. D'ailleurs, c'est une religion si belle, que je conçois qu'on la puisse aimer au point d'en recevoir le bonheur dès cette vie » ¹³¹. Victor Calmètes est le témoin privilégié et le confident intime de ce dénouement ; et Bastiat lui écrit encore, comme s'il voulait le rassurer davantage, pour lui faire bien comprendre que les moments difficiles qu'il vient de traverser sont chose du passé : « Je veux te dire un mot sur ma santé. Je change de genre de vie, j'ai abandonné mes livres, ma philosophie, ma dévotion, ma mélancolie, mon spleen enfin, et je n'en trouve bien. Je vais dans le monde, cela me distrait singulièrement. Je sens le besoin d'argent, ce qui me donne envie d'en gagner, ce qui me donne du goût pour le travail, ce qui me fait passer la journée assez agréablement au comptoir, ce qui, en dernière analyse, est extrêmement favorable à mon humeur et à ma santé. Cependant je regrette parfois ces jouissances sentimentales auxquelles on ne peut rien comparer ; cet amour de la pauvreté, ce goût pour [58] la vie retirée et paisible, et je crois qu'en me livrant un peu au plaisir, je n'ai voulu qu'attendre le moment de l'abandonner » ¹³².

¹²⁹ Lettre à Calmètes, octobre, 1820, OC, I, p. 5. En 1850, à la fin de sa vie, Bastiat n'a plus de doute sur sa propre foi ; et, dans les *Harmonies économiques*, il le proclame haut et fort : « Il y a dans ce livre une pensée dominante : elle plane sur toutes ses pages, elle vivifie toutes ses lignes. Cette pensée est celle qui ouvre le symbole chrétien : JE CROIS EN DIEU » (OC, VI, p. 531).

¹³⁰ G. de Nouvion, *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 5.

¹³¹ Lettre à Calmètes, 29 avril 1821, OC, I, p. 5.

¹³² Lettre à Calmètes, 10 septembre 1821, OC, I, p. 5-6.

On a l'impression ici que le temps des incertitudes est révolu. Il n'en est pourtant rien. En effet, des années plus tard, Bastiat demeure hanté par les mêmes questions. Mais cette fois-ci c'est essentiellement à Félix Coudroy, qui habite près de son domaine familial, qu'il va s'en confier. De cet ami, étroitement associé au destin de Bastiat, il faut en dire un mot. Avocat de formation, d'obédience conservatrice, ayant étudié à Toulouse puis à Paris, grand lecteur de Joseph de Maistre et de Lamennais, Coudroy, comme on l'a fait justement remarquer, « fût pour la pensée de Bastiat, la vivante mise à l'épreuve, la critique de ses idées : sa doctrine s'est élaborée quotidiennement à Mugron, de 1830 à 1840 »¹³³. Cette période de gestation, qui est somme toute assez longue¹³⁴, peut sans doute expliquer pourquoi Bastiat, en l'espace de seulement six ans, c'est-à-dire entre 1844 et 1850, trouve le moyen d'écrire des articles et des livres en aussi grand nombre¹³⁵. Les lettres que Coudroy adresse à Bastiat n'ont pas été publiées et sont aujourd'hui introuvables. P. Ronce en cite quelques fragments qui permettent de prendre la mesure de la contribution et de l'influence, certes effacée, mais incontestablement importante, qu'a exercé Coudroy sur Bastiat. Dans une lettre adressée à Paillottet, Coudroy insiste du reste pour que l'on reconnaisse son apport dans la formation de la pensée de l'auteur des *Sophismes économiques*. « Pardon si je parle de moi, écrit-il en 1850. Tout en reconnaissant bien franchement la supériorité de mon excellent ami, il m'est presque impossible de faire [59] l'histoire de l'esprit de l'un sans toucher à celle de l'autre. Est-il étonnant ? Partis du même point, nourris des mêmes lectures, toujours en communication de pensée et de sentiments, nos esprits ont nécessairement suivi le même développement en tenant compte de leurs forces respectives. Semblables en quelque sorte à deux rivières qui ont pris naissance à la même source et qui ont suivi longtemps des lignes parallèles, leurs eaux se sont souvent mêlées ; mais l'une, ayant reçu une impulsion plus forte

¹³³ R. Cuzacq, *La vie landaise et bayonnaise de Frédéric Bastiat*, Dax, Pradeu, 1953, p. 8

¹³⁴ G. C. Roche, *Frédéric Bastiat. A Man Alone*, New Rochelle, N. Y., Arlington House, 1971, voir surtout le premier chapitre : "A Time of Préparation", p. 17-24.

¹³⁵ Cf. R. M. Hendrick, *Frédéric Bastiat, Forgotten Libéral. Spokesman for an Ideology in Crisis*, Ph. D. dissertation, New York University, 1987, p. 32.

et un volume plus considérable arrive à la mer ; l'autre ira se perdre dans les sables stériles ».

En 1863, Coudroy insiste davantage : « Que les admirateurs de Bastiat ne veuillent pas oublier mon dévouement à la science économique et le peu que j'ai fait pour elle dans mon obscurité quand ce ne serait qu'en soutenant Frédéric dans le cours de ses longues études. Car je vous le dis avec grande sincérité, et j'ai quelque honte de le dire aujourd'hui que mon ami est devenu si grand et m'a laissé si fort derrière lui, j'ai toujours eu une très forte influence sur ses idées de toute sa vie »¹³⁶. Bastiat savait bien, quant à lui, l'ampleur de sa dette intellectuelle à l'endroit de son ami. À la parution des *Harmonies économiques*, il lui écrit pour le lui rappeler : « Je ne te dédie pas cet ouvrage ; il est autant le tien que le mien »¹³⁷.

Les *Harmonies économiques* ont certes une longue histoire qui s'enracine au cœur du milieu landais. Dans une lettre datée de 1829, on trouve déjà, sous la plume de Bastiat, une conception du monde, une vision originale de l'organisation sociale et économique. « Mais, dira-t-on, on demande aux députés du dévouement, du renoncement à soi-même, vertus antiques que l'on voudrait voir renaître parmi nous. Puérile illusion ! qu'est-ce qu'une politique fondée sur un principe qui répugne à l'organisation humaine ? Dans aucun temps les hommes n'ont eu du renoncement à eux-mêmes ; et selon moi ce serait un grand malheur que cette vertu prît la place de l'intérêt personnel. Généralise par la pensée [60] le renoncement à soi-même, et tu verras que c'est la destruction de la société. L'intérêt personnel, au contraire, tend à la perfectibilité des individus et par conséquent des masses, qui ne se composent que d'individus. Vainement dira-t-on que l'intérêt d'un homme est en opposition avec celui d'un autre ; selon moi c'est une erreur grave et anti-sociale. Et, pour descendre des généralités à l'application, que les contribuables se fissent représenter par des nommes qui eussent les mêmes intérêts qu'eux, et les réformes arriveraient d'elles-mêmes. Il en est qui craignent que le gouvernement ne fût détruit par esprit d'économie, comme si chacun ne sentait pas

¹³⁶ Lettre de Coudroy à Paillottet, cité par P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 73

¹³⁷ Bastiat cité par P. Ronce, *op. cit.*, p. 72

qu'il est de son intérêt de payer une force chargée de la répression des malfaiteurs » ¹³⁸.

Tout Bastiat est là. « Les masses ne se composent que d'individus », insiste-t-il lourdement, comme s'il avait déjà une idée de la méthode qu'il va par la suite utiliser. Il ressort clairement de ce texte qu'il est déjà conscient d'une chose essentielle, à savoir que la société ne peut être considérée comme un objet en soi, comme une pure abstraction, en dehors des individus qui la composent ; elle apparaît au contraire comme le résultat d'actions, d'intérêts et de desseins personnels.

Bien sûr à l'aube des années 1830, Bastiat ne s'est pas encore défini comme économiste. Il ne le fera, on le sait, qu'à partir de la fin de la première moitié des années 1840. Mais au moment où sa carrière vient alors de prendre un envol décisif, il est saisissant de constater qu'il est toujours habité par les mêmes inquiétudes, par les mêmes hésitations, quant au sens de son propre parcours. « Quelquefois je regrette d'avoir bu à la coupe de la science, ou du moins de ne pas m'en être tenu à la philosophie synthétique ou mieux encore à la philosophie religieuse. On y puise au moins des consolations pour toutes les situations de la vie, et nous pourrions encore arranger tolérablement ce qui nous reste de temps à passer ici-bas. Mais l'existence retirée, solitaire, est incompatible avec nos doctrines (qui pourtant agissent sur nous avec toute la force de vérités mathématiques) ; car nous savons que la vérité n'a de [61] puissance que par sa diffusion. De là l'irrésistible besoin de la communiquer, de la répandre, de la proclamer » ¹³⁹.

C'est le travail de Cobden et ses amis qui a suscité, chez Bastiat, cet intérêt pour la question du libre-échange qui est au centre de ses premiers travaux d'économiste. À la lecture de leurs discours et de leurs articles, il est tout de suite réconforté dans ses propres convictions politiques et économiques. La cause que défend Cobden est belle, primordiale, d'où, pense-t-il, la nécessité de la faire bien connaître en France. L'idée d'un livre sur la question s'impose, et Bastiat va s'y consacrer fébrilement. En 1845, il fait paraître *Cobden et la Ligue*. Il raconte alors dans une lettre à Victor Calmètes, auquel il n'avait pas écrit depuis plusieurs années, le cheminement un peu inattendu qui l'a mené à la carrière d'économiste : « En 1842 et 1843, je m'efforçai

¹³⁸ Lettre à Calmètes, juillet 1829, *OC*, I, p. 11.

¹³⁹ Lettre à Coudroy, 26 juillet 1844, *OC*, I, p. 47.

d'attirer l'attention sur le sujet qui y est traité (la liberté des échanges commerciaux). J'adressai des articles à la *Presses*, au *Mémorial Bordelais* et à d'autres journaux. Ils furent refusés. Je vis que ma cause venait se briser contre la conspiration du silence ; et je n'avais d'autre ressource que de faire un livre. Voilà comment je me suis trouvé auteur sans le savoir. Maintenant que je me trouve engagé dans la carrière, et je le regrette sincèrement ; bien que j'aie toujours aimé l'économie politique, il m'en coûte d'y donner exclusivement mon attention, que j'aimais à laisser errer librement sur tous les objets des connaissances humaines. Encore, dans cette science, une seule question m'entraîne et va m'absorber : la liberté des relations internationales ; car peut-être auras-tu vu qu'on m'a assigné un rôle dans l'association qui vient de se former à Bordeaux. Tel est le siècle ; on ne peut s'y mêler sans être garrotté dans les liens d'une spécialité » ¹⁴⁰.

Cette critique de la spécialisation est intéressante, dans la mesure où elle sert à expliquer, du moins en partie, pourquoi Bastiat a choisi de pratiquer l'économie plutôt qu'une autre discipline. C'est que, sans doute, l'économie politique lui semblait [62] être, parmi l'ensemble des sciences sociales naissantes, la plus concrète et, surtout, la plus complète. Il ne croit pas pour autant, on le verra, qu'elle soit définitivement constituée.

Même si Bastiat déclare à quelques endroits s'être converti à la pratique l'économie politique un peu à regret, par la force des événements pour ainsi dire, il a en tout cas la certitude que « la pratique des affaires exclut la possibilité de produire une œuvre vraiment scientifique » ¹⁴¹.

Dans cette foulée, il avertit Coudroy qu'un projet ambitieux l'occupe de plus en plus : il se propose en effet d'écrire un ouvrage de synthèse, une sorte de condensé de ses vues doctrinales : « Il aurait, dit-il, la plus grande utilité, parce qu'il satisferait le penchant de notre époque à rechercher des organisations, des harmonies artificielles, en lui montrant la beauté, l'ordre et le principe progressif dans les harmonies naturelles et providentielles » ¹⁴². À l'origine, l'ouvrage devait s'intituler *Harmonies sociales*, mais Bastiat, pour des raisons

¹⁴⁰ Lettre à Calmètes, mars 1846, *OC*, I, p. 13-14.

¹⁴¹ Lettre à Coudroy, 26 août 1848, *OC*, I, p. 85.

¹⁴² Lettre à Coudroy, 5 juin 1845, *OC*, I, p. 57.

inexpliquées, se ravise pour finalement l'intituler *Harmonies économiques* ; mais qu'importe, l'idée-force qui y est exposée, elle, n'a pas changé : il s'agit toujours de dégager l'ordre nécessaire, l'harmonie naturelle qui préside à l'organisation sociale et économique.

Bastiat est bien conscient de défendre une posture intellectuelle impopulaire, qui heurte les idées reçues. Ce qui ne l'empêche pas toutefois de rejeter l'explication de l'évolution historique et la nature des rapports sociaux à partir d'un point de vue conflictuel. « Depuis dix ans, de fausses doctrines, fort en vogue, nourrissent les classes laborieuses d'absurdes illusions. Elles sont maintenant convaincues que l'État est obligé de donner du pain, du travail, de l'instruction à tout le monde. Le gouvernement provisoire en a fait la promesse solennelle ; il sera donc forcé de renforcer tous les impôts pour essayer de tenir cette promesse, et, malgré cela, il ne la tiendra pas. Je [63] n'ai pas besoin de te dire l'avenir que cela nous prépare » ¹⁴³. En fait, « l'idée dominante, celle qui a envahi toutes les classes de la société, c'est que l'État est chargé de faire vivre tout le monde » ¹⁴⁴. Idée dominante, en effet, qui s'est cristallisée dans la foulée du désordre de 1848 : « Si ce spectacle m'afflige comme homme, écrit-il encore à Coudroy, tu dois penser que j'en souffre aussi comme économiste ; la vraie cause du mal c'est bien le faux socialisme » ¹⁴⁵.

Ce « faux socialisme » - l'expression est sans doute équivoque - a été un puissant appareil de désinformation auprès des masses populaires. En quelques mots, Bastiat pointe du doigt Louis Blanc : « Tu sais que les doctrines de L. Blanc n'ont pas, peut-être dans toute la France, un adversaire plus décidé que moi. Je ne doute pas que ces doctrines n'aient eu une influence funeste sur les idées des ouvriers et, par la suite, sur leurs actes » ¹⁴⁶. Optimiste, Bastiat garde donc espoir. Il pense, en tout cas il le souhaite ardemment, que le socialisme ne sera qu'une mode intellectuelle, appelée à disparaître rapidement. Pourtant, constate-t-il, le socialisme se propage « d'une manière effrayante ; mais, comme toutes les contagions, en s'étendant il s'affaiblit et même se transforme. Il périra par là. Le nom pourra rester mais non la chose.

¹⁴³ Lettre à Coudroy, 26 février 1848, *OC*, I, p. 80-81.

¹⁴⁴ Lettre à Coudroy, 9 juin 1848, *OC*, I, p. 83.

¹⁴⁵ Lettre à Coudroy, 24 juin 1848, *OC*, I, p. 84.

¹⁴⁶ Lettre à Coudroy, 24 juin 1848, *OC*, I, p. 85-86.

Aujourd'hui, socialisme est devenu synonyme de progrès ; est socialiste quiconque veut un changement quelconque. Vous réfutez L. Blanc, Proudhon, Leroux, Considérant ; vous n'en êtes pas moins socialiste si vous ne demandez pas le statu quo en toutes choses. Ceci aboutit à une mystification. Un jour tous les hommes se rencontreront avec cette étiquette sur leur chapeau ; et comme, pour cela, ils ne seront pas plus d'accord sur les réformes à faire, il faudra inventer d'autres noms, la guerre s'introduira parmi les socialistes. Elle y est déjà, et c'est ce qui sauve la France » ¹⁴⁷. Il s'agit-là, bien entendu, non pas d'une analyse [64] froide, désintéressée, mais d'une condamnation sans appel. Nul besoin d'insister sur le fait que Bastiat a été, dans sa prédiction, tout faux ; parfois un peu trop lyrique, il a été pressé d'en finir avec une doctrine qui, à rebours de ce qu'il a envisagé, n'a point cessé par la suite de prospérer. On ne peut guère lui reprocher toutefois d'avoir entretenu de tels espoirs ¹⁴⁸. En revanche, et il s'en targue dans de multiples lettres, il a su opposer aux doctrinaires socialistes des arguments solides, en indiquant qu'ils n'ont pas le monopole de toutes les vertus, qu'ils ne sont pas les seuls à consacrer leurs énergies à la défense du bien-être collectif. Bastiat a dès lors été obligé de répéter inlassablement que le libéralisme n'encourageait pas l'atomisation de la société, qu'il ne cherchait pas à ériger l'égoïsme en système, mais qu'il était seulement favorable à la responsabilisation des individus.

Mais Victor Calmètes et Félix Courdroy n'avaient sans doute pas besoin d'être convaincus de semblables évidences. Ils savaient bien, et nous le savons aussi, que Bastiat se préoccupait vivement du destin de la France et que le sort des classes laborieuses l'intéressait au plus haut point. Ces questions, et d'autres encore, on les trouve de manière récurrente dans sa correspondance avec Cobden.

¹⁴⁷ Lettre à Coudroy, commencement 1850, *OC*, I, p. 103-104.

¹⁴⁸ Il écrit encore dans les *Harmonies économiques* : « Le caractère général du socialisme est bien bizarre, et je me demande combien de temps la vogue peut soutenir un tel tissu de puérités » (1850, *OC*, VI, p. 641-642).

Dialogue avec Cobden

[Retour au sommaire](#)

Sa carrière d'économiste, Bastiat l'a commencée aussi tardivement que brusquement. Léon Say soutient que « c'est la Ligue contre la loi des céréales, c'est l'entreprise gigantesque et patriotique de Cobden qui semble avoir mis le feu à l'imagination de Bastiat »¹⁴⁹. Dès 1842, on l'a vu, Bastiat se documente sur la lutte contre le protectionnisme dans laquelle sont [65] engagés Richard Cobden et son groupe¹⁵⁰. Il suit de près leurs griefs, décortique leurs discours, applaudit leur courage. Mais il s'étonne et s'indigne que la presse française n'en dise pas un mot. « La Ligue anglaise représente la liberté, la Ligue allemande la restriction. Nous ne devons pas être surpris que toutes les sympathies de la *Presse* soient acquises à la Ligue allemande »¹⁵¹.

À la fin de 1844, Bastiat commence à écrire à Cobden. En peu de temps, il se dégage entre les deux hommes une belle complicité qui s'articule principalement autour d'une vision commune des échanges internationaux. Il est certes regrettable que les lettres de Cobden n'aient pas été conservées, mais à la lumière des propos de Bastiat on peut parfois en deviner le contenu¹⁵².

La toute première lettre que Bastiat adresse à Cobden commence par cet aveu : « Nourri à l'école de votre Adam Smith et de notre J.-B. Say, je commençais à croire que cette doctrine (le libéralisme) si simple et si claire n'avait aucune chance de se populariser, du moins de bien longtemps, car, chez nous, elle est complètement étouffée par les spécieuses *fallacies* que vous avez si bien réfutées, - par les sectes

¹⁴⁹ L. Say, « Extrait du Journal L'avenir des Pyrénées et des Landes du 25 avril 1878 », in Frédéric Bastiat aujourd'hui, *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du colloque de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, p. 15.

¹⁵⁰ Cf. B. Lemennicier, « Bastiat et Cobden : coalitions pro et anti-mondialisation », in Jacques Garello, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 177-183 ; J. Garnier, « Richard Cobden », in C. Coquelin & G. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1864, p. 388-389.

¹⁵¹ *Le libre-échange* (1846), OC, II, p. 141.

¹⁵² Cf. D. Russell, *Frédéric Bastiat : Ideas and Influences*, New York, Foundation for Economic Education, 1969, p. 69-78.

fouriéristes, communistes, etc. - dont le pays s'est momentanément engoué, - et aussi par l'alliance funeste des journaux de parti avec les journaux payés par les comités manufacturiers. C'est dans l'état de découragement complet où m'avaient jeté ces tristes circonstances, que m'étant par hasard abonné au *Globe and Traveller*, j'appris et l'existence de la *Ligue*, et la lutte que se livrent en Angleterre la liberté commerciale et le monopole. Admirateur passionné de votre si puissante et si morale association, et particulièrement de l'homme qui paraît lui donner, [66] au milieu des difficultés sans nombre, une impulsion à la fois si énergique et si sage, je n'ai pu contempler ce spectacle sans désirer faire aussi quelque chose pour la noble cause de l'affranchissement du travail et du commerce » ¹⁵³.

Bastiat est dès lors persuadé que la défense de la liberté commerciale en France passe par une meilleure connaissance du travail des Manchestériens. Il s'en convainc davantage lorsqu'il se rend en Angleterre à deux reprises, d'abord en 1845, puis en 1848.

En Cobden, il est indubitable que Bastiat a trouvé un solide allié - qu'il va du reste parfois chercher à imiter - contre le protectionnisme et, indirectement, le socialisme. Un peu lyriquement, Bastiat fait remarquer à Cobden qu'il entend mener, lui aussi, avec des ressources limitées cependant, une lutte acharnée contre le protectionnisme : « Vous avez fait des sacrifices, vous ; mais c'était pour fonder l'édifice de la civilisation. En conscience, mon ami, est-on tenu à la même abnégation quand on ne peut que porter un grain de sable au monument ? Mais il fallait faire ces réflexions avant ; maintenant, l'épée est sortie du fourreau. Elle n'y rentrera plus. Le monopole ou votre ami iront avant au *Père Lachaise* » ¹⁵⁴.

Cobden, qui développera plus tard des liens solides avec Michel Chevalier puis Prosper Paillottet ¹⁵⁵, lui parle de son pays, Bastiat lui parle du sien. L'un combat la vieille aristocratie ¹⁵⁶, l'autre s'élève contre le socialisme naissant. Les échanges sont cordiaux, voire chaleureux, et

¹⁵³ Lettre à Cobden, 24 novembre 1844, *OC*, I, p. 106.

¹⁵⁴ Lettre à Cobden, 10 janvier 1847, *OC*, I, p. 154.

¹⁵⁵ Cf. J. A. Hobson, *Richard Cobden. The International Man*, Londres, Fisher Unwin, 1918, p. 273-274).

¹⁵⁶ Cf. M. Chevalier, « Richard Cobden », extrait de *l'Annuaire encyclopédique*, Paris, 1865-1866, p. 3.

contiennent très peu d'anecdotes, ils vont pour ainsi dire à l'essentiel ; parfois il s'y dégage même des analyses théoriques d'un grand intérêt. Ainsi Bastiat multiplie les efforts pour bien faire comprendre à Cobden les raisons du succès triomphal du socialisme en [67] France. Les socialistes, explique-t-il, « parlent aux passions, aux sentiments, et même aux meilleurs instincts des hommes. Ils séduisent la jeunesse, montrant le mal et affirmant qu'ils possèdent le remède. Ce remède consiste en une organisation sociale artificielle de leur invention, qui rendra tous les hommes heureux et égaux, sans qu'ils aient besoin de lumières et de vertus. Encore si tous les socialistes étaient d'accord sur ce plan d'organisation, on pourrait espérer de le ruiner dans les intelligences. Mais vous comprenez que, dans cet ordre d'idées, et du moment qu'il s'agit de pétrir une société, chacun fait la sienne, et tous les matins nous sommes assaillis par des inventions nouvelles. Nous avons donc à combattre une hydre à qui il repousse dix têtes quand nous lui en coupons une. Le malheur est que cette méthode a un puissant attrait pour la jeunesse. On lui montre des souffrances ; et par là on commence par toucher son cœur. Ensuite on lui dit que tout peut se guérir, au moyen de quelques combinaisons artificielles ; et par là on met son imagination en campagne. Combien de peine elle a ensuite à vous écouter quand vous venez la désillusionner, en lui exposant les belles mais sévères lois de l'économie sociale » ¹⁵⁷.

Bastiat pose en quelque sorte le problème en sociologue des idées. À première vue, dit-il, l'argument des socialistes peut sembler convaincant. Ainsi, celui qui vit dans des conditions difficiles, celui qui estime que le système est injuste à son endroit, aura de « bonnes raisons », pour prendre le langage moderne de Raymond Boudon, de souscrire aux idées des socialistes : ceux-ci, et c'est là la clef de leur succès, promettent à qui veut bien l'entendre un monde meilleur, une société plus égalitaire où la richesse serait mieux répartie. Mais, et Bastiat insiste, il ne faut pas être dupe, car derrière ces louables intentions, derrière ces enivrantes promesses, se cache un puissant sophisme que l'économiste sérieux doit décortiquer et mettre au grand jour. Le jugement de celui qui souscrit au socialisme ne se fonde en fait, dans bien des cas, que sur un examen [68] partiel de la réalité. Rien d'étonnant dans ce phénomène qui tend incidemment à se généraliser

¹⁵⁷ Lettre à Cobden, 5 juillet 1847, *OC*, I, p. 161.

puisqu'« la France n'a pas d'instruction économique »¹⁵⁸. Bastiat le déplore. Il est regrettable, dit-il, que « l'ignorance et l'indifférence dans ce pays, en matière d'économie politique, dépasse tout ce que j'aurais pu me figurer »¹⁵⁹.

Les conséquences qui en découlent sont, à ses yeux, considérables : « Ce qui m'afflige surtout, moi qui porte au cœur le sentiment démocratique dans toute son universalité, c'est de voir la démocratie française en tête de l'opposition à la liberté du commerce. Cela tient aux idées belliqueuses, à l'exagération de l'honneur national, passions qui semblent reverdir à chaque révolution. 1830 les a *manured*. Vous me dites que nous nous sommes trop laissé prendre au piège tendu par les protectionnistes, et que nous aurions dû négliger leurs arguments *anglophobes*. Je crois que vous avez tort. Il est sans doute utile de tuer la protection, mais il est plus utile encore de tuer les haines nationales. Je connais mon pays ; il porte au cœur un sentiment vivace où le vrai se mêle au faux. Il voit l'Angleterre capable d'écraser toutes les marines du monde ; il la sait d'ailleurs dirigée par une oligarchie sans scrupules. Cela lui trouble la vue et l'empêche de comprendre le libre-échange. Je dis plus, quand même il le comprendrait, il n'en voudrait pas pour ses avantages purement économiques. Ce qu'il faut lui montrer surtout, c'est que la liberté fera disparaître les dangers militaires qu'il redoute »¹⁶⁰.

Comment de telles idées sont-elles parvenues à s'installer aussi solidement au sein de l'opinion publique ?

Comme explication, Bastiat évoque, à la manière de Tocqueville, l'importante centralisation de l'information qui règne en France. Il dénonce à ce sujet, on le verra plus loin, « les journaux parisiens à qui nos lois donnent le monopole [69] de l'opinion »¹⁶¹. Ce monopole, aux yeux de Bastiat, est la voie royale de la propagation des idées fausses et des hyperboles de toutes sortes s'agissant du libre-échange : « Je m'attendais, écrit-il à Cobden, que nos adversaires exploiteraient contre nous les aveugles passions populaires, et entre autres la haine de

¹⁵⁸ Lettre à Cobden, 15 octobre 1847, *OC*, I, p. 164.

¹⁵⁹ Lettre à Cobden, 5 juillet 1847, *OC*, I, p. 160.

¹⁶⁰ Lettre à Cobden, 9 novembre 1847, *OC*, I, p. 167-168.

¹⁶¹ Lettre à Cobden, 24 novembre 1844, *OC*, I, p. 107.

l'étranger (...) Je sais bien que cela passera, mais la question pour nous est de savoir combien de temps il faut à la raison pour avoir raison » ¹⁶².

Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que Bastiat ait été incapable d'établir avec succès une ligue française en faveur de la liberté commerciale. « Notre agitation s'agite fort peu. Il nous manque toujours un homme d'action. Quand surgira-t-il ? je l'ignore. Je devrais être cet homme, j'y suis poussé par la confiance unanime de mes collègues, *but I cannot*. Le caractère n'y est pas, et tous les conseils du monde ne peuvent point faire d'un roseau un chêne. Enfin, quand la question pressera les esprits, j'espère bien voir apparaître un Wilson » ¹⁶³. Que ce soit la *République française* ou le *Jacques Bonhomme*, les journaux faisant la promotion de la liberté commerciale que fondent Bastiat et quelques collègues ont une existence extrêmement éphémère ; après quelques livraisons seulement, ils disparaissent les uns après les autres pour tomber dans l'oubli. La résistance aux idées libérales est trop grande, la domination des élites intellectuelles est trop forte. La France, écrit Bastiat à Cobden, serait « le pays le plus délicieux (...) au monde, s'il avait le sens commun » ¹⁶⁴.

En 1846, abattu, démoralisé, Bastiat redit à son ami l'admiration qu'il voue à son entreprise : « Vous voilà au terme de vos travaux. L'heure du triomphe a sonné pour vous (...) De ma propre autorité, mon cher Cobden, je vous décerne la palme de l'immortalité et je vous marque au front du visage du signe des grands hommes. Et moi, (...) j'ai déserté [70] le champ de bataille, non point découragé, mais momentanément dégoûté » ¹⁶⁵. En 1849, déjà malade, Bastiat prend acte de son échec. Dans une lettre à George Wilson, l'ami de Cobden, il écrit : « Convaincu de la fécondité de cette grande cause (le libre-échange), j'aurais voulu y travailler activement dans mon pays (...) Il ne s'agissait que de vaincre un préjugé purement économique (...) L'occasion était belle, au milieu du choc des doctrines qui se sont heurtées dans (mon) pays, pour y élever le drapeau de la liberté (...) Ce

¹⁶² Lettre à Cobden, 20 décembre 1846, *OC*, I, p. 148-149.

¹⁶³ Lettre à Cobden, 20 mars 1847, *OC*, I, p. 156.

¹⁶⁴ Lettre à Cobden, 20 décembre 1846, *OC*, I, p. 148.

¹⁶⁵ Lettre à Cobden, 25 juin 1846, *OC*, I, p. 134-135.

sera donc à un autre d'accomplir l'œuvre que j'avais rêvée ; et puisse-t-il se lever bientôt ! » ¹⁶⁶

Par leur profond attachement à la liberté du commerce, par leur commune hostilité vis-à-vis du protectionnisme et du socialisme, par la gravité des combats qu'ils ont menés des deux côtés de la Manche, en un mot, par leur souci commun d'approfondir la démocratie, Cobden et Bastiat étaient somme toute destinés à se rencontrer et à s'entendre. Mais, comme on le sait, en dépit de ses efforts et de ses souhaits, Bastiat n'atteindra jamais dans sa propre patrie le rang auquel Cobden s'est élevé dans la sienne ; et ses tentatives pour faire connaître les travaux des Manchestériens vont s'avérer au total peu fructueuses. Il faut souligner cependant que Bastiat s'est heurté à une conjoncture sociopolitique et idéologique extrêmement défavorable à son entreprise. Sous la Monarchie de Juillet, ce sont essentiellement les problèmes politiques et sociaux qui suscitent les passions collectives, les questions d'ordre économique apparaissant, du moins pour plusieurs, de moindre importance ¹⁶⁷.

La correspondance de Bastiat n'a pas été publiée dans son intégralité, plusieurs lettres ont sans doute été perdues, mais les importants fragments qui nous sont parvenus livrent des [71] choses essentielles sur le parcours intellectuel de notre auteur et sur le contexte où il a vécu. Sous le ton de la confiance, des thèmes importants font leur apparition sous sa plume ; ainsi les premières lettres fourmillent de réflexions souvent prometteuses, bien qu'esquissées d'un trait, notamment sur la centralisation, sur la France, sur l'Angleterre, sur le libre-échange, sur le socialisme, sur l'étatisme, sur la presse et sur bien d'autres sujets encore.

¹⁶⁶ Lettre à Wilson, 15 janvier 1849, *OC*, VII, p. 415-416.

¹⁶⁷ J. Luciani, « La question sociale en France », Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 555-587.

Cette belle correspondance nous permet finalement d'accompagner Bastiat, de Bayonne à Rome en passant par Paris, au cœur d'un destin un peu tragique ; elle remplace en quelque sorte les mémoires qu'une existence trop brève ne lui a pas permis d'écrire.

[72]

[73]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre III

BASTIAT ET L'ANGLETERRE

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

Aux yeux de Bastiat et de plusieurs libéraux, l'Angleterre a souvent incarné, pour des raisons qui s'expliquent assez facilement, une sorte de modèle. Mais elle a été surtout, au plan méthodologique, un objet de comparaison fondamental. Pourquoi la centralisation politique est-elle beaucoup moins prononcée en Angleterre qu'en France ? Pourquoi la liberté des échanges y est-elle davantage encouragée ? On discute ici des réponses qu'apporte Bastiat à ces questions. On dégage aussi, au plan théorique, les principales articulations de sa critique de la théorie de la valeur de Smith et de la théorie de la population de Malthus. On voit dès lors apparaître des différences importantes entre le libéralisme anglais et le libéralisme français.

La place qu'occupe l'Angleterre dans l'esprit de plusieurs libéraux français est, on le sait, considérable. Son organisation sociale, sa philosophie économique, son régime politique ont souvent été perçus comme une brillante réussite. Que l'on songe seulement à Say, à Tocqueville ou encore à Guizot qui, dans certaines de leurs plus belles pages, en parlent avec admiration, sinon avec émerveillement. Mais, bien souvent, le cas de l'Angleterre ne les intéresse pas en lui-même, comme un objet d'étude en soi ; il sert surtout de point de comparaison avec la situation française.

Quant à Frédéric Bastiat c'est en grande partie en étudiant l'Angleterre qu'il a lui aussi pressenti, avec une justesse [74] singulière, le destin de la France. Son dialogue avec Richard Cobden en donne un bel aperçu. Mais s'il est vrai que Bastiat et Cobden s'entendent unanimement sur la question du libre-échange et sur les moyens pour le mettre en pratique, les deux hommes n'en sont pas moins différents dans leur démarche respective. Homme d'action, Cobden n'a rien écrit, ni rien publié ; en outre, comme on l'a déjà fait remarquer à son sujet, « il s'inquiétait peu de la science et de ses théories »¹⁶⁸. Bastiat, quant à lui, voulu être à la fois homme d'action et homme de science¹⁶⁹. « Il est vrai que Cobden est à Smith ce que la propagation est à l'invention ; qu'aidé de ses nombreux compagnons de travaux, il a vulgarisé la science sociale ; qu'en dissipant dans l'esprit de ses compatriotes les préjugés qui servent de base au monopole, cette spoliation au dedans, et à la conquête, cette spoliation au dehors ; en ruinant ainsi cet aveugle antagonisme qui pousse les classes contre les classes et les peuples contre les peuples, il a préparé aux hommes un avenir de paix et de fraternité fondé, non sur un chimérique renoncement à soi-même, mais sur l'indestructible amour de la conservation et du progrès individuel »¹⁷⁰. On comprend, ici encore, la nécessité pour Bastiat d'organiser l'action à partir d'un solide fondement scientifique. Le rôle primordial qu'est dès lors appelée à jouer l'économie politique n'est pas douteux. C'est elle, par exemple, qui permettra d'expliquer, à partir de motifs qui relèvent de la psychologie des acteurs sociaux, les causes du retard économique de la France par rapport à l'Angleterre¹⁷¹.

¹⁶⁸ P.-O. Protin, *Les économistes appréciés ou nécessité de la protection ; Cobden, Michel Chevalier, Carey, Du Mesnil-Marigny*, t. 1, Paris, Dentu, 1962-1863, p. 37-38.

¹⁶⁹ R. de Fontenay, « Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat », *OC*, I, p. XXVIII.

¹⁷⁰ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), *OC*, III, p. 2-3.

¹⁷¹ Bastiat revient souvent sur la question du retard de la science économique en France non seulement par rapport à l'Angleterre, mais aussi par rapport à d'autres pays voisins. Dans une lettre écrite dans les dernières semaines de sa vie, alors qu'il se trouve en Italie pour essayer de recouvrer la santé, il écrit à Horace Say, fils de Jean-Baptiste Say. « Je crois en effet que l'économie politique est plus sue ici qu'en France, par la raison qu'elle fait partie du Droit. C'est énorme que de se donner une teinture de cette science aux hommes qui

[75]

Bastiat dit à quelques reprises dans sa correspondance s'être nourri de bonne heure des œuvres des plus grands économistes anglais. Mais il ne donne pas de détails précis de ce qu'il a pu en retenir. Il faut semble-t-il attendre la parution des *Harmonies économiques* pour avoir quelque lumière à ce sujet. Il discute alors de manière systématique des principaux thèmes - comme la nature des échanges, de la valeur ou encore de questions démographiques, etc. - que l'on trouve au centre des travaux de Smith, Ricardo et Malthus. Il est à signaler que Bastiat garde, s'agissant de ces auteurs, une remarquable liberté intellectuelle. Son analyse n'a rien de complaisant. En un mot, il n'hésite pas à critiquer leur pessimisme, auquel il oppose, réconforté par sa lecture de Say qu'il prolonge en quelque sorte, une vision optimiste du développement économique.

Regards croisés sur la France et l'Angleterre

[Retour au sommaire](#)

En 1825, en pleine Restauration, alors que rien ne le destine encore à une carrière d'économiste, le jeune Bastiat écrit à Félix Coudroy : « L'Angleterre, qui marche toujours à la tête de la civilisation européenne, donne aujourd'hui un grand exemple en renonçant graduellement au système qui l'entrave. En France, le commerce est éclairé, mais les propriétaires le sont peu, et les manufacturiers travaillent aussi vigoureusement pour retenir le monopole »¹⁷². Bastiat se prend alors à [76] espérer que l'idée de liberté commerciale soit aussi accueillie favorablement en France. Mais deux décennies plus tard dans l'article sur les tarifs français et anglais qui l'a révélé, son optimisme laisse place à l'inquiétude. Il émet une prédiction qui, visiblement, le dérange : « il est facile de voir ce qui arrivera si la France persévère

se rattachent de près ou de loin à l'exécution des lois ; car ces mêmes hommes entrent pour beaucoup dans leur confection, et d'ailleurs ils forment le fond de ce que l'on appelle la classe éclairée. Je n'espère jamais voir l'économie politique prendre domicile à l'École de Droit en France. À cet égard, l'aveuglement des gouvernements est incompréhensible » (Lettre à H. Say, 20 octobre 1850, *OC*, I, p. 201-202).

¹⁷² Lettre à Coudroy, 8 janvier 1825, *OC*, I, p. 16-17.

dans le régime restrictif, pendant que l'Angleterre s'avance vers la liberté des échanges. Déjà une foule de produits anglais sont à plus bas prix que les nôtres, puisque nous sommes réduits à les exclure » ¹⁷³. C'est la santé économique de la France qui est ici en jeu : « Que l'isolement commercial de la France doive la placer, sous le rapport des richesses, dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de l'Angleterre, cela peut-il être l'objet d'un doute ? » ¹⁷⁴

Cette question trouve en quelque sorte une réponse dans *Cobden et la Ligue*. L'architecture de cet ouvrage est un peu curieuse. Bastiat discute d'abord dans une longue introduction du contexte et des enjeux qui ont présidé à la fondation de la ligue *anti-corn-laws*, il présente ensuite une importante quantité de discours des principaux membres de cette ligue qu'il a lui-même traduits. Dans cette perspective, Bastiat examine en détail le régime économique anglais tel qu'il était en vigueur avant 1842, c'est-à-dire avant la mise en place d'une série d'importantes réformes économiques et sociales. Il remarque que dans la législation financière des Anglais il y a une absence presque totale d'impôt foncier ; ce qui ne manque pas d'étonner dans un pays qui est pourtant grevé d'une lourde et importante administration. Ainsi, sous le règne de la reine Victoria, l'impôt direct est resté le même pendant que les impôts des consommateurs ont décuplé. C'est précisément pour dénoncer cette injustice que Cobden a fait son apparition sur la scène publique ; lui et ses amis ont vite compris combien les énormes tarifs qui frappaient alors le blé étranger contribuaient à appauvrir surtout les classes populaires. Pourtant, on arguait que de tels tarifs, les *corn laws*, étaient surtout destinés à protéger l'agriculture locale. Mais [77] pour les Manchestériens, ainsi que l'a montré Bastiat, puis Léon Faucher ¹⁷⁵, il n'en était rien : les *corn laws* favorisaient non pas la population en général, mais la vieille aristocratie anglaise.

Bastiat va donc sévèrement critiquer l'aristocratie anglaise. Il va montrer dans cette foulée que les possessions coloniales n'ont guère profité aux classes les plus défavorisées de la société. Bien que le système colonial « soit présenté comme ayant pour but de favoriser

¹⁷³ *De l'influence des tarifs français et anglais* (1844), *OC*, I, p. 365.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 363.

¹⁷⁵ Cf. L. Faucher, « La ligue anglaise en 1846 », *Revue des deux mondes*, vol. 13, 1846, p. 715-733.

l'agriculture, le commerce et l'industrie, ce n'est pas, que je sache, à des fermiers, à des négociants, à des manufacturiers que ces hautes fonctions sont confiées. On peut affirmer qu'une grande partie de ces lourdes taxes, que nous avons vues peser principalement sur le peuple, sont destinées à salarier tous ces instruments de conquête, qui ne sont autres que les puînés de l'aristocratie anglaise » ¹⁷⁶. En fait, le système colonial est « la plus funeste des illusions qui ait jamais égaré les peuples » ¹⁷⁷.

Face à ce « régime spoliateur », Bastiat montre que la création de la Ligue, qui a toujours utilisé des moyens pacifiques pour défendre ses idées, s'imposait. « C'est certainement un grand et beau spectacle que de voir un petit nombre d'hommes essayant, à force de travaux, de persévérance et d'énergie, de détruire le régime le plus oppressif et le plus fortement organisé, après l'esclavage, qui ait pesé jamais sur un grand peuple et sur l'humanité, et cela sans en appeler à la force brutale, sans même essayer de déchaîner l'animadversion publique, mais en éclairant d'une vive lumière tous les replis de ce système, en réfutant tous les sophismes sur lesquels il s'appuie, en inculquant aux masses les connaissances et les vertus qui seules peuvent les affranchir du joug qui les écrase » ¹⁷⁸. [78] Bastiat tire de ce constat une conséquence normative : « Une telle révolution n'est pas un événement, un accident, une catastrophe due à un enthousiasme irrésistible, mais éphémère. C'est, si je puis le dire, un lent cataclysme social qui change toutes les conditions d'existence de la société, le milieu où elle vit et respire. C'est la justice s'emparant de la puissance, et le bon sens entrant en possession de l'autorité. C'est le bien général, le bien du peuple, des masses, des petits et des grands, des forts et des faibles devenant la règle de la politique ; c'est le privilège, l'abus, la caste disparaissant de dessus la scène, non par une révolution de palais ou une émeute de la rue, mais par la progressive et générale appréciation des droits et des devoirs de

¹⁷⁶ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 24.

¹⁷⁷ *À MM. les électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever* (1846), OC, I, p. 475.

¹⁷⁸ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 35.

l'homme. En un mot, c'est le triomphe de la liberté humaine, c'est la mort du monopole » ¹⁷⁹.

Pourquoi la France quant à elle ne s'est-elle pas engagée aux côtés de l'Angleterre dans cette lutte contre le monopole ? Pourquoi l'a-t-elle au contraire encouragé ?

Bastiat répond à ces questions davantage en politologue qu'en économiste. Il estime que chez « les peuples constitutionnels la vraie mission de l'opposition est de propager, de populariser des idées progressives, de les faire pénétrer d'abord dans les intelligences, ensuite dans les mœurs, et enfin dans les lois. Ce n'est point là proprement l'œuvre du pouvoir. Celui-ci résiste au contraire ; il ne concède que ce qu'on lui arrache, il ne trouve jamais assez longue la quarantaine qu'il fait subir aux innovations, afin d'être assuré qu'elles sont des améliorations. Or, il est malheureusement entré dans les combinaisons des chefs de l'opposition de désertier les idées libérales, en matière de relations internationales, en sorte qu'on ne voit plus par quel côté pourrait nous arriver la liberté du commerce » ¹⁸⁰. Bastiat constate avec lucidité ici que l'anti-libéralisme est bien enraciné en France. Ce phénomène, explique-t-il, est largement attribuable aux élites intellectuelles qui ont [79] installé l'idée selon laquelle le libéralisme aurait pour but de servir les intérêts des classes supérieures. En Angleterre, la situation a été fort différente : les élites ont joué un important rôle d'agents de changement social. Cobden et les ligueurs se sont en effet attaqués aux idées reçues, en remettant en question le monopole des céréales - « la clef de voûte » du système aristocratique. Bastiat loue l'efficacité de cette stratégie qui a frappé l'imagination des classes populaires : « C'est d'ailleurs celui dont le poids est le plus lourd au peuple, celui dont l'iniquité est la plus facile à démontrer. L'impôt sur le pain ! sur la nourriture ! sur la vie ! Voilà, certes, un mot de ralliement merveilleusement propre à réveiller la sympathie des masses » ¹⁸¹.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 57.

¹⁸⁰ *De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples* (1844), *OC*, I, p. 344.

¹⁸¹ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), *OC*, III, p. 35.

Bref, alors que les élites intellectuelles anglaises ont travaillé à renverser un régime économique défavorable à l'enrichissement des classes populaires et paysannes, les élites françaises ont quant à elles contribué à renforcer et à diffuser l'esprit jacobin. À la lumière de ce contraste, Bastiat estime que les élites françaises, contrairement à ce qu'elles tentent de faire croire, ne sont pas nécessairement progressistes, et qu'il leur arrive même souvent d'être opposées au changement. Elles ont ainsi créé en France un climat propice à la diffusion de toutes sortes d'utopies en matière sociale et économique. Elles ont parlé au nom du peuple comme s'il s'agissait d'une réalité irréductible en dehors des individus ; elles lui ont annoncé la fin des injustices sociales. Elles ont, en outre, cherché « à soulever les passions populaires contre l'Angleterre »¹⁸². Quant aux Français qui souscrivaient au libéralisme, on les a présentés comme « les dupes et presque comme des agents de l'Angleterre »¹⁸³.

Tout était donc en place pour la propagation de frauduleuses associations d'idées. On a suggéré, pour prendre un exemple précis, que le libre-échange n'était en définitive qu'une [80] forme nouvelle de mercantilisme. Cette interprétation, Bastiat la conteste vivement. « Une théorie, que nous croyons radicalement fausse, dit-il, a dominé les esprits pendant des siècles, sous le nom de *système mercantile*. Cette théorie, faisant consister la richesse, non dans l'abondance de moyens de satisfaction, mais dans la possession des métaux précieux, inspira aux nations la pensée que, pour s'enrichir, il ne s'agit que de deux choses : acheter aux autres le moins possible, vendre aux autres le plus possible »¹⁸⁴. Or au milieu du XIX^e siècle, ce régime était devenu obsolète. C'est pourquoi, explique Bastiat, l'Angleterre sera amenée à changer en profondeur son système commercial et par suite son système politique. « Nous disons qu'au lieu de chercher la richesse par l'accroissement indéfini des exportations, l'Angleterre comprend enfin que ce qui l'intéresse est de beaucoup importer, et que ce qu'elle donne de ses produits n'est et ne peut-être que le paiement de ce qu'elle reçoit et consomme de produits étrangers »¹⁸⁵. Mais que l'Angleterre ne pratique plus le mercantilisme importe peu aux yeux des socialistes.

¹⁸² *L'Angleterre et le libre-échange* (1847), OC, II, p. 179.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 177.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 179-180.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 182-183.

« Attachés par conviction à la théorie mercantile, c'est-à-dire à un principe d'antagonisme international, ils ne peuvent pas se figurer qu'un autre peuple adopte le régime de la liberté, parce que, à leur point de vue, cela supposerait un acte de dévouement, d'abnégation et de pure philanthropie. Mais ils devraient au moins reconnaître qu'à nos yeux il n'en est pas ainsi » ¹⁸⁶.

Sur cette base, Bastiat introduit l'idée qu'il existe en France deux sentiments extrêmes, résolument antagoniques, qui font en sorte qu'il est devenu à peu près impossible de juger l'Angleterre avec impartialité : l'anglomanie et l'anglophobie. « Il est facile, écrit-il, de se rendre compte de la coexistence de ces deux sentiments. La grande lutte entre la démocratie et l'aristocratie, entre le droit commun et le privilège, se poursuit, sourde ou déclarée, avec plus ou moins d'ardeur, avec plus [81] ou moins de chance, sur tous les points du globe. Mais nulle part, pas même en France, elle n'a autant de retentissement qu'en Angleterre. Je dis pas même en France. Chez nous, en effet, le privilège, comme principe social, était éteint avant notre révolution » ¹⁸⁷.

En Angleterre, au début du XIX^e siècle, l'aristocratie, qui cohabitait avec la démocratie, jouissait encore d'une puissance considérable ; elle disposait des taxes, elle avait l'Église sous sa tutelle, elle avait des possessions coloniales, alors que la démocratie avait « pour elle la parole, la presse, l'association, le travail, l'économie, la richesse croissante, l'opinion, le bon droit et la vérité » ¹⁸⁸. Cette situation, souligne Bastiat, est singulière à l'Angleterre. Rien de telle n'existe en effet en France où l'aristocratie est tombée en 89, « avant que la démocratie fut préparée à se gouverner elle-même ». L'éducation constitutionnelle s'est faite dans la lutte et le chaos, si bien que « la chute de notre grand antagoniste, l'aristocratie, a précédé notre éducation politique » ¹⁸⁹. En fait, précise-t-il, « le peuple anglais, au contraire, grandit, se perfectionne, et s'éclaire par la lutte elle-même. Des circonstances historiques, inutiles à rappeler ici, ont paralysé dans ses mains l'emploi de la force physique. Il a dû recourir à la puissance seule de l'opinion ; et la première condition pour que l'opinion fût une

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 183.

¹⁸⁷ *Anglomanie, anglophobie* (1847), *OC*, VII, p. 310.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 313.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 315.

puissance, c'était que le peuple lui-même s'éclairât sur chaque question particulière jusqu'à l'unanimité » ¹⁹⁰. L'opinion anglaise s'est donc façonnée pendant la lutte ; c'est du reste ce qui a contribué « à mûrir les idées et former les mœurs politiques du peuple » ¹⁹¹. Toute une philosophie en a par la suite découlé.

Dans un schéma d'analyse qui évoque Tocqueville, Bastiat remarque qu'en France les philosophes et les poètes « ont brillé avant notre révolution qu'ils ont préparée ; mais, en Angleterre, [82] c'est pendant la lutte que la philosophie et la poésie font leur œuvre. Du sein du parti populaire surgissent de grands écrivains, de puissants orateurs, de nobles poètes, qui nous sont entièrement inconnus » ¹⁹².

Au regard des changements économiques et sociaux qui s'opèrent outre-Manche, Bastiat conclut qu'il existe au fond « deux Angleterre » ¹⁹³ : celle qui est oligarchique et monopoliste, d'une part, et celle, d'autre part, qui est libérale au sens classique du terme. La première s'est ainsi opposée à l'indépendance des États-Unis, elle fut l'ennemie de la Révolution française, et elle a fait de l'Église une institution politique, tandis que la seconde a voulu approfondir la démocratie, en s'élevant notamment contre le système colonial et en pourfendant les *corn laws*. Même si ces deux Angleterre sont fondamentalement différentes, voire radicalement opposées, il n'en demeure pas moins qu'elles exercent la même répulsion chez les élites intellectuelles françaises. Dans leurs discours et dans leurs écrits, l'Angleterre est tantôt présentée comme une société exclusivement mercantile, profondément conservatrice, gouvernée de manière tyrannique par une vieille aristocratie ; tantôt le libre-échange est décrit comme un régime oppresseur, dont le but est d'enrichir les classes aisées et, en conséquence, de maintenir les classes laborieuses dans la plus grande pauvreté.

Bastiat, dans des propos nuancés, pense pour sa part qu'il y a d'importantes leçons à tirer de l'Angleterre. « Je sais, écrit-il, qu'on n'est pas très bien venu, en France, quand on cherche un enseignement dans l'expérience britannique ; nous aimons mieux faire les expériences à

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 315-316.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 319.

¹⁹² *Ibid.*, p. 316.

¹⁹³ Cf. *Deux Angleterre* (1848), OC, III, p. 459-462.

nos propres dépens. Mais je prie le lecteur de vouloir bien admettre pour un instant que, d'un côté de la Manche comme de l'autre, deux et deux font quatre » ¹⁹⁴.

[83]

Bastiat lecteur de Malthus

[Retour au sommaire](#)

Les préjugés s'agissant de la science économique anglaise sont tout aussi tenaces.

L'œuvre de Malthus a suscité, en France et ailleurs, de nombreuses critiques, surtout chez les socialistes de diverses écoles dont les propos reposent souvent sur des arguments *ad hominem*. Ainsi Proudhon, dans un élan de colère, va déclarer que « la théorie de Malthus c'est la théorie de l'assassinat politique, par philanthropie, par amour de Dieu » et qu'« il n'y a qu'un seul homme de trop sur la terre, c'est Malthus ». Marx, quant à lui, parlera « du méprisable Malthus, le traitera de « plagiaire », d'insolent sycophante des classes dirigeantes » et l'accusera de commettre « un péché contre la science » par « ses diffamations sur la race humaine » ¹⁹⁵.

Si de leur côté les libéraux français accueillent favorablement les écrits de Malthus, ils émettent en revanche plusieurs réserves quant à ses positions doctrinales. La correspondance entre Jean-Baptiste Say et Malthus permet à certains égards d'en prendre la mesure.

En 1820, Malthus publie la traduction française de ses *Principles of Political Economy*. Say lui écrit alors pour lui adresser les félicitations d'usage, le louant notamment d'avoir enrichi « cette belle et nouvelle science de l'économie politique », mais il enchaîne rapidement avec des commentaires critiques. « Il se rencontre dans votre doctrine, dit-il, quelques principes fondamentaux, qui, s'ils étaient admis sur une autorité aussi imposante que la vôtre, pourraient faire rétrograder une science dont vous êtes si digne d'aider les progrès par vos vastes

¹⁹⁴ *Paix et liberté ou le budget républicain* (1849), OC, V, p. 423.

¹⁹⁵ Cité par J.-P. Maréchal, « Introduction », Malthus, *Essai sur le principe de population*, t. 1, Paris, Flammarion, 1992, p. 9.

connaissances » ¹⁹⁶. Say reproche en outre à Malthus d'avoir mal compris son *Traité d'économie politique* ; il s'engage alors dans une longue discussion sur la question des débouchés, [84] sur la valeur, sur le travail, et sur plusieurs autres sujets. Mais par-delà ces quelques questions techniques, Say conteste surtout le pessimisme de Malthus arguant que les lois naturelles ne conduisent pas au mal mais au bien, et que les intérêts des individus ne sont pas nécessairement antagonistes.

Rien n'indique concrètement que Bastiat ait lu l'œuvre de Malthus avant le début des années 1840. Mais ses idées à ce sujet ne sont pas connues avant la parution de ses *Harmonies économiques* en 1850. Dans cet ouvrage, il inscrit sa réflexion dans le prolongement de la critique de Say dans un chapitre minutieusement argumenté sur la population - qui daterait cependant, selon certaines sources, de 1844 ¹⁹⁷. C'est de l'apport scientifique de Malthus dont Bastiat veut surtout discuter. Dans cette perspective, il estime qu'il est d'abord nécessaire de « venger Malthus des violentes attaques dont il a été l'objet. C'est une chose à peine croyable que des écrivains sans aucune portée, sans aucune valeur, d'une ignorance qu'ils étalent à chaque page, soient parvenus, à force de se répéter les uns les autres, à décrier dans l'opinion publique un auteur grave, consciencieux, philanthrope, et à faire passer pour absurde un système qui, tout au moins, mérite d'être étudié avec une sérieuse attention » ¹⁹⁸.

L'acte de défense est beau, le propos est sincère. Mais cela ne signifie pas pour autant que Bastiat soit en parfait accord avec toutes les thèses de Malthus ¹⁹⁹. « Il se peut, dit-il, que je ne partage pas en tout les idées de Malthus. Chaque question a deux faces, et je crois que Malthus a tenu ses regards trop exclusivement fixés sur le côté sombre (...) Mais cela ne m'empêchera jamais de reconnaître qu'il y a

¹⁹⁶ J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, Bruxelles, Ad. Wahlen, 1844, p. 615.

¹⁹⁷ A. Clément, *Le bon sens dans les doctrines morales et politiques ou l'application de la méthode expérimentale à la philosophie, à la morale, à l'économie politique et à la politique*, Paris, Guillaumin, 1878, t. 1, p. 490.

¹⁹⁸ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 448.

¹⁹⁹ Cf. J.-C. Paul-Dejean, « Population et revenus dans l'œuvre de F. Bastiat (1841-1846) », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, p. 45-69.

énormément de vérité dans l'admirable ouvrage de cet économiste ; cela ne [85] m'empêchera pas surtout de rendre hommage à cet ardent amour de l'humanité qui en anime toutes les lignes » ²⁰⁰. Bastiat, dans des propos singulièrement nuancés, salue donc en Malthus l'homme de science.

Contrairement à Say, Bastiat n'était pas le contemporain de Malthus. Il a donc le recul nécessaire pour évaluer la réception - essentiellement négative - de l'œuvre du grand démographe anglais au sein l'intelligentsia française du milieu du XIX^e siècle.

La thèse de Malthus, on le sait, repose sur l'idée selon laquelle l'évolution humaine est compromise par des problèmes de population, dont la croissance exponentielle hypothèque sérieusement le futur de l'humanité. Il prédit sur cette base que les famines, les guerres, la maladie et le crime sont destinés à se multiplier. Que cette thèse dérange par son pessimisme ne signifie aucunement qu'elle soit par ailleurs irrecevable d'un point de vue scientifique. « Voilà comment, en France, une opinion prévaut. Cinquante ignares répètent en chœur une méchanceté absurde mise en avant par un plus ignare qu'eux ; et pour peu que cette méchanceté abonde dans le sens de la vogue et des passions du jour, elle devient un axiome. La science, il faut pourtant le reconnaître, ne peut pas aborder un problème avec la volonté arrêtée d'arriver à une conclusion consolante (...) Dans un ouvrage nourri de faits et de chiffres, il (Malthus) a exposé une loi qui contrarie beaucoup d'optimistes. Les hommes qui n'ont pas voulu admettre cette loi ont attaqué Malthus avec un acharnement haineux, avec une mauvaise foi flagrante, comme s'il avait lui-même et volontairement jeté devant le genre humain les obstacles qui, selon lui, découlent du principe de la population. Il eût été plus scientifique de prouver simplement que Malthus se trompe et que sa prétendue loi n'en est pas une » ²⁰¹.

Bastiat fournit encore ici des renseignements précieux sur la nature des raisonnements hyperboliques, sur la façon dont [86] s'installent, pour prendre ses propres mots, les sophismes. Le péché impardonnable de Malthus a été en somme de dire des choses qu'on ne voulait pas nécessairement entendre, même en Angleterre. « La population, il faut bien le dire, est un de ces sujets, fort nombreux du reste, qui nous

²⁰⁰ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 448.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 451.

rappellent que l'homme n'a guère que le choix des maux (...) Il ne sert à rien de se révolter contre cet ordre de choses ; il nous enveloppe, il est notre atmosphère » ²⁰².

Cette forme de réalisme que Bastiat dépiste chez Malthus est assez congruente avec celle que l'on trouve dans la plupart de ses propres travaux. L'auteur des *Harmonies économiques* cherche lui aussi à expliquer les phénomènes le plus objectivement possible ; en principe, il veut étudier l'humanité telle qu'elle est, avec ses défauts, ses imperfections.

Au plan théorique, des divergences apparaissent entre les deux auteurs qu'Ambroise Clément a cependant cherché à gommer ²⁰³. À l'opposé de Malthus, Bastiat pense que la richesse peut sans cesse croître, qu'elle est somme toute pratiquement illimitée. Sur cette base, il conteste l'idée malthusienne selon laquelle la croissance de la richesse ne peut pas suivre celle de la population. En s'appuyant sur les travaux de Jean-Baptiste Say, Bastiat reproche à Malthus de sous-estimer la capacité adaptative de l'homme et des sociétés. « La population, a-t-on dit, tend à se mettre au niveau des moyens de subsistance. Je remarquerai qu'à cette expression, *moyens de subsistance*, autrefois universellement admise, J.-B. Say en a substitué une autre beaucoup plus correcte : *moyens d'existence*. Il semble d'abord que la *subsistance* est seule engagée dans la question. Cela n'est pas ; *l'homme ne vit pas seulement de pain*, et l'étude des faits montre clairement que la population s'arrête ou est retardée lorsque l'ensemble de tous les moyens d'existence, y compris le vêtement, le logement et les autres choses que le climat ou même l'habitude rendent nécessaires, viennent à faire défaut. Nous disons donc : la population tend à se mettre [87] au niveau des *moyens d'existence*. Mais ces moyens sont-ils une chose fixe, absolue, uniforme ? Non certainement : à mesure que l'homme se civilise, le cercle de ses besoins s'étend, on peut le dire même de la simple *subsistance* » ²⁰⁴.

Le propos de Bastiat se caractérise par une vision optimiste de l'homme et du social où le poids de l'accroissement démographique serait atténué par l'extension des relations commerciales. Les analyses

²⁰² *Ibid.*, p. 451-452.

²⁰³ A. Clément, *cf. cit.*, 1.1, p. 476-504.

²⁰⁴ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 468.

où il puise cette représentation du devenir économique structurent en quelque sorte sa vision du progrès, au sens large du terme, dont l'échange et l'harmonie en constituent l'élément essentiel. « Quand les hommes échangent, c'est qu'ils arrivent par ce moyen à une satisfaction égale avec moins d'efforts, et la raison est que, de part et d'autre, ils se rendent des services qui servent de véhicule à une plus grande proportion d'utilité gratuite. Or ils échangent d'autant plus que l'échange même rencontre de moindres obstacles, exige de moindres efforts. Et l'échange rencontre des obstacles, exige des efforts d'autant moindres que les hommes sont plus rapprochés. La plus grande densité de la population est donc nécessairement accompagnée d'une plus grande proportion d'utilité gratuite. Elle donne plus de puissance à l'appareil de l'échange, elle met en disponibilité une portion d'efforts humains ; elle est une cause de progrès » ²⁰⁵.

Bastiat suggère ici que l'action des mobiles individuels n'est pas incompatible avec le progrès et le bien-être collectifs. Il suggère aussi que, dans toute société fondée sur la famille et la responsabilité, l'accroissement de la population ne peut être perçu comme une menace, mais comme une force fondamentale.

Cette vision du progrès contraste non seulement avec celle de Malthus qui est « sombre » et « pessimiste », mais elle permet aussi de nuancer celle des socialistes de l'époque qui souscrivent à l'idée que les valeurs individualistes mènent fatalement à l'éclatement du tissu social.

[88]

Bastiat lecteur de Smith

[Retour au sommaire](#)

La lecture d'Adam Smith de Bastiat repose sur des arguments semblables à ceux qu'il a mobilisés pour critiquer l'œuvre de Malthus.

Si l'on se fie à sa correspondance, il semble bien que Bastiat prend connaissance des travaux de Smith assez de bonne heure. Mais c'est seulement dans les *Harmonies économiques* qu'il en propose un

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 103.

examen critique relativement détaillé où il discute essentiellement de la théorie de la valeur de l'auteur de *la Richesse des nations*.

Bien qu'elle soit au centre de la science économique, cette théorie, selon Bastiat, n'a pas été encore explicitée d'une manière satisfaisante par la communauté des économistes. « Dissertation, ennui. Dissertation sur la valeur, ennui sur ennui. Aussi, quel novice écrivain, placé en face d'un problème économique, n'a essayé de le résoudre, abstraction faite de toute définition de la valeur ? Mais il n'aura pas tardé à reconnaître combien ce procédé est insuffisant. La théorie de la valeur est à l'économie politique ce que la numération est à l'arithmétique »²⁰⁶. Cette théorie, Bastiat va non seulement la décortiquer et la critiquer, mais il va considérablement la développer et l'enrichir. Si sa contribution à ce sujet a soulevé certaines critiques, comme celle d'Ambroise Clément²⁰⁷, sa pertinence et son importance ont été par la suite reconnues, notamment par Charles Gide à la fin du XIX^e siècle²⁰⁸.

Plus près de nous, Jacques Gareilo a soutenu qu'en raison de la richesse de sa théorie de la valeur, Bastiat méritait d'être considéré comme un auteur de première importance dans l'histoire de la pensée économique. « Si un doute subsistait sur la qualité de son œuvre, écrit-il, la théorie de la valeur de Bastiat démontrerait que non seulement il [89] était un véritable scientifique, un grand économiste, mais davantage encore : que sa théorie de la valeur surpasse toutes les théories de la valeur proposées à son époque en science économique. Il faudra ensuite attendre Carl Menger pour trouver une vision aussi rigoureuse de ce qu'est la valeur d'un bien »²⁰⁹. Jörg Guido Hülsmann est parvenu à un jugement assez analogue en insistant notamment sur les similitudes entre Bastiat et les économistes autrichiens contemporains²¹⁰.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 125.

²⁰⁷ A. Clément, *op. cit.*, 1.1, p. 483-488.

²⁰⁸ C. Gide, « La notion de la valeur dans Bastiat au point de vue de la justice distributive », *Revue d'économie politique*, 1, 1887, p. 249-270.

²⁰⁹ J. Gareilo, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 101.

²¹⁰ J. G. Hülsmann, « Bastiat's Legacy in Economics », *The Quarterly Journal of Austrian Economics*, vol. 4, n. 4, 2001, p. 55-70.

En aval, il est en effet indéniable que la pensée de Bastiat s'agissant de la théorie de la valeur trouve écho dans l'école autrichienne ²¹¹ ; en amont, toutefois, elle prend sa source dans l'œuvre de Smith qu'elle nuance et critique. On peut même dire que l'originalité de la théorie de la valeur de Bastiat s'articule pour une bonne part à travers sa lecture critique du travail du célèbre économiste écossais.

Pour Adam Smith, le travail constitue la meilleure mesure de la valeur. Ainsi il soutient dans la *Richesse des nations* que « le travail ne variant jamais dans sa valeur propre, est la seule mesure réelle et définitive qui puisse servir dans tous les temps et dans tous les lieux à apprécier et à comparer les valeurs de toutes les marchandises » ²¹². Smith veut pour ainsi dire objectiviser la notion de valeur. À cette idée, Bastiat, et c'est ce qui le rend si proche en fait de la posture théorique des économistes autrichiens, oppose des arguments qui mettent plutôt en relief le caractère subjectif de la valeur qui, selon lui, n'existe pas en elle-même, car celle-ci suppose un rapport, une réciprocité entre les individus. La valeur, suivant ce principe, ne pourrait se réduire au travail que requiert sa production.

[90]

Selon Bastiat, on trouve « deux vices » dans la définition de la valeur de Smith. « Le premier, c'est qu'elle ne tient pas compte de l'échange, sans lequel la valeur ne se peut ni produire ni concevoir ; le second, c'est qu'elle se sert d'un mot trop étroit, *travail*, à moins qu'on ne donne à ce mot une extension inusitée en y comprenant des idées, non seulement d'intensité et de durée, mais d'habileté, de sagacité et même de chances plus ou moins heureuses. Remarquez que le mot *service*, que je substitue dans la définition, fait disparaître ces deux défauts. Il implique nécessairement l'idée de transition, puisqu'un service ne peut-être rendu qu'il ne soit reçu ; et il implique aussi l'idée d'un effort sans préjuger que la valeur lui soit proportionnelle. Et c'est là surtout en quoi pêche la définition des économistes anglais. Dire que la valeur est dans le travail, c'est induire l'esprit à penser qu'ils se servent

²¹¹ M. Thornton, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 387-398.

²¹² A. Smith cité par E. James, *Histoire sommaire de la pensée économique*, Paris, Montchrestien, 1969, p. 81.

de mesure réciproque, qu'ils sont proportionnels entre eux. En cela, elle est contraire aux faits, et une définition contraire aux faits est une définition défectueuse ». Et il poursuit : « Il est très fréquent qu'un travail, considéré comme insignifiant en lui-même, soit accepté dans le monde pour une valeur énorme (exemples : le diamant, le chant d'une prima donna, quelques traits de plume d'un banquier, la spéculation heureuse d'un armateur, le coup de pinceau d'un Raphaël, une bulle d'indulgence plénière, le facile rôle d'une reine d'Angleterre, etc.) ; il est plus fréquent encore qu'un travail opiniâtre, accablant, n'aboutisse qu'à une déception, à une non-valeur. S'il en est ainsi, comment pourrait-on établir une corrélation, une proportion nécessaire entre la valeur et le travail ? Ma définition lève la difficulté » ²¹³. C'est le service ici - et non le travail - qui permet de mesurer la valeur. Pour cette raison, Bastiat en tire l'idée que la valeur s'évalue à partir de motifs subjectifs.

Dans cette perspective, l'idée de rareté comme fondement de la valeur est repoussée avec force, car elle suppose que l'on accorde une valeur inhérente aux objets. « Le principe de la [91] valeur (...) est dans un service humain. Elle résulte de l'appréciation de deux services comparés. La valeur doit avoir trait à l'effort : *service* implique un effort quelconque. Elle suppose comparaison d'efforts échangés, au moins échangeables : *service* implique les termes donner et recevoir. En fait, elle n'est cependant pas proportionnelle à l'intensité des efforts : *service* n'implique pas nécessairement cette proportion » ²¹⁴.

De fait, « les économistes qui poursuivent une mesure absolue de la valeur courent donc après une chimère, et qui plus est, après une inutilité. La pratique universelle a adopté l'or et l'argent, encore qu'elle n'ignorât pas combien la valeur de ces métaux est variable. Mais qu'importe la variabilité de la mesure, si, affectant de la même manière les deux objets échangés, elle ne peut altérer la loyauté de l'échange ? C'est une moyenne proportionnelle qui peut hausser ou baisser, sans manquer pour cela à sa mission qui est d'accuser exactement le rapport des deux extrêmes » ²¹⁵.

²¹³ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 158-159.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 171-172.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 174.

Mais un service n'implique pas nécessairement un produit. Par exemple : « Voilà un service : qu'il revête ou non une forme matérielle, il a de la valeur ; puisqu'il est service. Voilà de la matière : si en la cédant on rend service, elle a de la valeur, mais si on ne rend pas service, elle n'a pas de valeur. Donc la valeur ne va pas de la matière au service, mais du service à la matière » ²¹⁶.

En insistant lourdement sur la prééminence du service sur le produit ou la matière, en expliquant avec brio que les individus sont en mesure d'évaluer des situations et de déterminer par leur action la valeur des objets, Bastiat ouvre la voie à une psychologie économique. Cette posture méthodologique témoigne, en fait, de l'originalité de son propos ; il est clair du reste qu'elle ouvre des pistes de recherche qui seront sans cesse fréquentées à la fois par l'école libérale française de la seconde moitié du XIX^e siècle et par l'école autrichienne. La [92] démarche méthodologique de Bastiat permet aussi de récuser le mythe persistant selon lequel le libéralisme français ne serait qu'une pâle copie du libéralisme anglais. Ces remarques appellent des commentaires supplémentaires sur la vision de la science de Bastiat.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 178.

[93]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre IV

LE SALUT PAR LA SCIENCE

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

On défend l'idée ici l'idée que Bastiat, en dépit de ce qu'on a pu soutenir à son sujet, était un authentique homme de science. Ainsi, dans plusieurs textes, il montre que l'économie politique peut atteindre un niveau de scientificité comparable sur plusieurs points aux sciences naturelles. Souscrivant au principe de l'individualisme méthodologique, il a expliqué de manière convaincante les raisons pour lesquelles les gens croyaient à une multitude de choses. Ce chapitre, suite à un examen de la science telle que Bastiat la concevait, se limite à deux exemples importants : le machinisme et la rationalité du vote.

Au milieu du XIX^e siècle, l'économie politique traverse une crise importante. Non seulement des hommes politiques, comme Guizot et Thiers, repoussent ses prétentions de réforme sociale et politique, mais plusieurs intellectuels, sans doute au regard des difficultés que pose son institutionnalisation ²¹⁷, annoncent même son déclin ²¹⁸. Dès 1840,

²¹⁷ L. Levan Lemesle, « L'institutionnalisation de l'économie politique en France », Y. Breton & M. Lutfalla (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 355.

²¹⁸ Voir P. Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 217-219.

Eugène Buret souligne que « si l'on compare entre eux les ouvrages des économistes depuis une vingtaine d'années, on n'y trouvera [94] plus guère la trace d'une science régulièrement constituée ; c'est un recueil plus ou moins intéressant d'opinions individuelles »²¹⁹. Marx déclare en ce sens, dans une lettre à Engels en 1851, qu'au fond « cette science (l'économie politique) n'a pas progressé depuis A. Smith et D. Ricardo, malgré tout ce qui a été fait dans des études isolées, souvent ultra-déliées »²²⁰. Louis Reybaud affirme enfin que « la tâche de l'économie politique est aujourd'hui remplie ou peu s'en faut. On ne saurait guère y ajouter que des controverses dépourvues d'intérêt ou des déviations »²²¹.

Si Charles Coquelin²²², l'un des co-auteurs du célèbre *Dictionnaire de l'économie politique*, repousse avec force ce constat alarmiste, que l'on retrouve chez une multitude d'auteurs, il ne dissimule pourtant pas dans un long article les difficultés qu'ont les économistes à dégager une définition précise de leur science. « Il n'est pas aussi facile qu'on serait tenté de le croire d'abord, écrit-il, de donner de l'économie politique une définition exacte, ou du moins une définition satisfaisante et à laquelle tous les adeptes de la science puissent se rallier »²²³. Mais Coquelin, après une discussion sérieuse des travaux de plusieurs économistes, parvient tout de même à une certitude qui résume bien, du reste, la position de l'école libérale : l'économie politique, affirme-t-il, ne pourrait être simplement considérée comme une science morale ; elle est une science au sens plein du terme. De fait, l'économie politique, qu'il qualifie d'« histoire naturelle », est à ses yeux une science parfaitement réaliste ; elle conduit « à renoncer d'une manière absolue à la [95] découverte de toutes ces combinaisons artificielles, à la recherche desquelles tant d'hommes d'élite ont vainement usé leurs

²¹⁹ E. Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, vol. I, Paris, Paulin, 1840, p. 30-31.

²²⁰ K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1972, p. ix.

²²¹ L. Reybaud, *Économistes modernes*, Paris, Lévy, 1862, p. 302-303.

²²² Voir sur cet auteur aujourd'hui bien oublié l'article de P. Nataf, « La vie et l'œuvre de Charles Coquelin (1802-1852) », in P. Nemo & J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, 511-530.

²²³ C. Coquelin, « Économie politique », in C. Coquelin, G. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, vol. I, Paris, Guillaumin, 1864, p. 643.

facultés. Elle conduit à cela sans effort, par la seule révélation de cet ordre naturel qu'elle met en lumière » ²²⁴.

On sent bien ici que Coquelin a assimilé la leçon de Say et de Dunoyer. C'est dans cet ordre d'idées que s'inscrit la réflexion épistémologique de Bastiat. Il fait remarquer, dans son langage métaphorique habituel, que « l'économie politique est une science toute d'observation et d'exposition. Elle ne dit pas aux hommes : « Je vous enjoins, je vous conseille de ne point vous trop approcher du feu ; » - ou bien : « J'ai imaginé une organisation sociale, les dieux m'ont inspiré des institutions qui vous tiendront suffisamment éloignés du feu. » Non ; elle constate que le feu brûle, elle le proclame, elle le prouve, et fait ainsi pour tous les autres phénomènes analogues de l'ordre économique ou moral, convaincue que cela suffit. La répugnance à mourir par le feu est considérée par elle comme un fait primordial, préexistant, qu'elle n'a pas créé, qu'elle ne saurait altérer » ²²⁵.

Bastiat pense bien sûr ici à ses adversaires socialistes qu'il poursuit sans relâche de ses critiques. Quiconque, dit-il, veut étudier les phénomènes sociaux scientifiquement doit d'abord s'en remettre aux faits et être le plus objectif possible, à savoir qu'il ne doit pas proposer une hypothétique forme d'organisation sociale.

Les textes où l'on voit Bastiat indiquer les enjeux et la nécessité d'une économie politique traitée d'un point de vue scientifique sont fort nombreux. Pour fixer les idées, il suffit d'en citer quelques-uns. Ainsi dans *Cobden et la Ligue*, qui n'a rien d'un ouvrage de méthode, il écrit au passage que « l'économie politique n'est pas un art, mais une science. Elle n'impose rien, elle ne conseille même rien, et par conséquent elle ne sacrifie rien ; elle décrit comment la richesse se produit et se distribue, de même que la physiologie décrit le jeu de nos [96] organes ; et il est aussi injuste d'imputer à l'une les maux de la société qu'il le serait d'attribuer à l'autre les maladies qui affligent le corps humain » ²²⁶. Et dans l'un de ses derniers textes, il souligne que l'économie est « une vaste et noble science » dont le but est de scruter « les ressorts du mécanisme social et les fonctions de chacun des

²²⁴ *Ibid.*, p. 664.

²²⁵ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 576.

²²⁶ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 8.

organes qui constituent ces corps vivants et merveilleux, qu'on nomme des sociétés humaines ». En fait, « elle étudie les lois générales selon lesquelles le genre humain est appelé à croître en nombre, en richesse, en intelligence, en moralité » ²²⁷.

À l'opposé de ce que d'aucuns soutiennent, l'économie politique ne pourrait donc être considérée comme un art, elle est plutôt une science dans toute la force du mot en ce sens qu'elle ne procède pas différemment, dans ses intentions, de la physiologie et des autres sciences de la nature.

Mais cette analogie entre le social et le physiologique, qui est récurrente chez Bastiat, ne doit pas nous leurrer. Elle ne signifie pas que l'auteur des *Sophismes économiques* ait été soucieux d'unifier les sciences sociales et les sciences de la nature à partir de principes méthodologiques communs. C'est le contraire qui est vrai. Bastiat « ne pouvait se résigner à considérer les théories sociales comme un chapitre de l'histoire naturelle » ²²⁸ ; il est de ce fait convaincu, au moins sur le plan méthodologique, de la spécificité des sciences sociales et il rejette par avance ce que Friedrich Hayek va appeler plus tard le « scientisme » ²²⁹. En ce sens, Bastiat est aux antipodes de son contemporain Auguste Comte. Ses ambitions théoriques apparaissent aussi beaucoup plus modestes, dans la mesure où il ne propose pas une « science universelle ». Il pense plutôt que « les actions des hommes ressortent de plusieurs [97] sciences : en tant qu'elles donnent lieu à la contestation, elles appartiennent à la science du droit ; en tant qu'elles sont soumises à l'influence directe du pouvoir établi, elles appartiennent à la politique ; en tant qu'elles exigent cet effort qu'on nomme vertu, elles ressortent de la morale ou de la religion. Aucune de ces sciences ne peut se passer des autres, encore moins les contredire. Mais il ne faut pas exiger qu'une seule les embrasse toutes complètement » ²³⁰. En outre, « il n'appartient à aucune science humaine de donner la dernière raison des choses » ²³¹.

²²⁷ *Abondance* (1850), OC, V, p. 393.

²²⁸ G. Valbert, « Une correspondance inédite de Frédéric Bastiat », *Revue des deux mondes*, jan.-fév. 1878, p. 217.

²²⁹ F. Hayek, *Scientisme et sciences sociales*, Paris, Plon, 1953.

²³⁰ *Individualisme et fraternité* (1847), OC, VII, p. 342.

²³¹ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 567.

Le caractère scientifique de l'économie politique

[Retour au sommaire](#)

Le propos de Bastiat contraste donc singulièrement avec la démesure de son temps. Rien de grandiloquent chez lui ; il n'annonce pas le triomphe du mal, il ne se tient pas au bord de l'abîme. Il cherche seulement à faire progresser la science de l'économie politique. La profonde répulsion que lui inspire le protectionnisme puis le socialisme, conjuguée à ses lectures studieuses de Jean-Baptiste Say, de Charles Dunoyer et de Charles Comte l'incite à s'investir pleinement dans cette tâche.

Si ce n'est qu'en 1844 que Bastiat se révèle comme un économiste important, notamment grâce à un article sur les tarifs français et anglais, c'est en 1845 qu'il fait connaître ses premières réflexions méthodologiques - du moins de manière un peu organisée. Un article du célèbre littéraire et homme politique Alphonse de Lamartine lui en fournit alors l'occasion. Bastiat, qui n'est pas sans respect pour l'homme, lui adresse néanmoins des reproches sérieux. Il le critique s'agissant de la position ambivalente qu'il cultive à la fois à l'endroit de l'école d'économie politique libérale et de l'école socialiste. « Vos opinions, à demi voilées, laissaient à chaque école l'espoir de vous rallier (...) Vous vous êtes prononcé enfin. Mais, [98] hélas ! L'attente des écoles économiques a été trompée. Vous n'en reconnaissez que deux, et vous déclarez n'appartenir ni à l'une ni à l'autre. Tel est l'accueil du génie. Il dédaigne les voies explorées et le trésor des connaissances accumulées par les siècles. Il cherche son trésor en lui-même ; il veut se frayer sa propre voie » ²³².

Au demeurant, Lamartine semble avoir raison : il y a bien deux écoles en économie, mais elles sont tout à fait irréconciliables, précise Bastiat, car l'une et l'autre embrassent des principes méthodologiques diamétralement opposés. « La première procède d'une manière scientifique. Elle constate, étudie, groupe et classe les faits et les phénomènes, elle cherche leurs rapports de cause à effet ; et de l'ensemble de ces observations, elle déduit les lois générales et

²³² *Un économiste à M. de Lamartine* (1845), OC, I, p. 406-407.

providentielles selon lesquelles les hommes prospèrent ou dépérissent (...) L'autre école, ou plutôt l'autre méthode, qui a enfanté et devait enfanter des sectes innombrables, procède par l'imagination. La société n'est pas pour elle un sujet d'observations, mais une matière à expériences ; elle n'est pas un corps vivant dont il s'agit d'étudier les organes, mais une matière inerte que le législateur soumet à un arrangement artificiel (...) La méthode analytique devrait nécessairement conduire à l'unité de doctrine, car il n'y a pas de raisons pour que les mêmes faits ne présentent les mêmes aspects à tous les observateurs (...) La méthode inventive devait de toute nécessité amener l'anarchie des intelligences, parce qu'il y a l'infini à parier contre un qu'une infinité de rêveurs ne feront pas le même rêve (...) Ainsi la première observe l'arrangement naturel des choses, et sa conclusion est la liberté. La seconde arrange une société artificielle, et son point de départ est *contrainte*. C'est pourquoi, et pour abrégé, j'appellerai l'une école *économiste ou libérale*, et l'autre *école arbitraire* » ²³³.

Bastiat, on en conviendra, ne nous apprend pas grand-chose en répétant, à la suite de bien d'autres, que la science [99] cherche à établir des lois ou encore qu'elle s'intéresse à des rapports de cause à effet. Son propos n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt dans la mesure où il suggère en quelque sorte que l'économie politique, scientifiquement comprise, doit souscrire à une vision libérale de la réalité. Une telle approche débouche sur une conception de la science, assez proche de celle des physiocrates ²³⁴, dont la fonction est d'éclairer « toutes les routes, celle qui conduit au bien, comme celle qui mène au mal, et croit que c'est à cela que se borne sa tâche, parce que le principe d'action n'est pas en elle, mais dans les hommes » ²³⁵.

Dieu, la Providence, si l'on prend les mots de Bastiat, a donc créé un monde, certes imparfait, avec des inégalités, avec des hiérarchies solidement implantées, mais il n'appartient pas à l'économiste d'essayer de le changer en proposant un modèle alternatif qui serait forcément en désaccord avec le cours naturel du développement économique et social.

²³³ *Ibid.*, p. 408-410.

²³⁴ C. Périn, *Les doctrines économiques depuis un siècle*, Paris, V. Lecoffre, 1880, p. 126.

²³⁵ *De la répartition des richesses* (1846), *OC*, I, p. 441.

Il est donc chimérique, en somme, de penser que la science sociale puisse se limiter à exercer une simple fonction de contestation.

En fait, comme toute science, l'économie politique ne cherche pas à reconstruire un monde, mais simplement à expliquer la réalité le plus objectivement possible. L'histoire de l'astronomie, par exemple, ne nous enseigne pas autre chose : « Dans le XVIII^e siècle, quand l'astronomie n'était pas parvenue au point où elle est arrivée de nos jours, on avait remarqué une sorte d'aberration dans la marche des planètes. On avait constaté que les unes se rapprochaient, que les autres s'éloignaient du centre du mouvement ; et l'on se hâta de conclure que les premières s'enfonçaient de plus en plus dans les profondeurs glacées de l'espace, que les secondes allaient s'engloutir dans la matière incandescente du soleil. Laplace vint, il soumit ces prétendues aberrations au calcul, il démontra que si les planètes s'écartaient de leur orbite, la force qui les [100] y rappelait s'augmentait en raison de cet éloignement même (...) L'économie des sociétés a eu aussi ses Laplace. S'il y a des perturbations sociales, ils ont aussi constaté l'existence de forces providentielles qui ramènent tout à l'équilibre et ils ont trouvé que ces forces réparatrices se proportionnent aux forces perturbatrices, parce qu'elles en proviennent » ²³⁶.

Dans cette perspective, Bastiat soutient que le scientifique, qu'il s'agisse du chimiste, du physicien ou de l'économiste, n'a d'autre option que de se soumettre aux lois qu'il se propose d'examiner. « Supposons qu'un professeur de chimie vienne dire : « le monde est menacé d'une grande catastrophe ; Dieu n'a pas bien pris ses précautions. J'ai analysé l'air qui s'échappe des poumons humains, et j'ai reconnu qu'il n'était plus propre à la respiration ; en sorte qu'en calculant le volume de l'atmosphère, je puis prédire le jour où il sera vicié tout entier, et où l'humanité périra par la phtisie, à moins qu'elle n'adopte un mode de respiration artificielle de mon invention. Un autre professeur se présente et dit : « Non, l'humanité ne périra pas ainsi. Il est vrai que l'air qui a servi à la vie animale est vicié pour cette fin ; mais il est propre à la vie végétale, et celui qu'exhalent les végétaux est favorable à la respiration de l'homme. Une étude incomplète avait induit à penser que Dieu s'était trompé ; une recherche plus exacte montre qu'il a mis l'harmonie dans ses œuvres. Les hommes peuvent continuer à respirer

²³⁶ *Un économiste à M. de Lamartine* (1845), OC, I, p. 415-416.

comme la nature l'a voulu ». Que dirait-on si le premier professeur accablait le second d'injures, en disant : « Vous êtes un chimiste au cœur dur, sec et froid ; vous prêchez l'horrible laissez faire ; vous n'aimez pas l'humanité, puisque vous démontrez l'inutilité de mon appareil respiratoire ? » Voilà toute notre querelle avec les socialistes. Les uns et les autres nous voulons l'harmonie. Ils la cherchent dans les combinaisons innombrables qu'ils veulent que la loi impose aux hommes ; nous la trouvons dans la nature des hommes et des choses » ²³⁷.

Mais il ne faut pas oublier ici que Bastiat multiplie les analogies entre les sciences naturelles et les sciences sociales essentiellement [101] à des fins démonstratives. En fait, ses nombreuses références à la physique ou à la physiologie ne sont en aucun cas un aveu selon lequel les sciences sociales devraient calquer leurs principes méthodologiques ²³⁸. Bastiat sait trop bien que le comportement humain ne peut se réduire entièrement à des forces physiologiques et sociales. Il existe à ses yeux, et ce fait n'est pas contradictoire avec sa posture méthodologique, une nature humaine qui transcende les époques et les cultures, qui repose en outre sur des intentions et sur des desseins individuels que le savant doit chercher à expliquer non à réformer. Bastiat souscrit ainsi à une psychologie ordinaire. « Nous ne pouvons pas empêcher, écrit-il, que le cœur de l'homme ne soit un foyer de désirs insatiables. Nous ne pouvons pas faire que ces désirs, pour être satisfaits, n'exigent du travail. Nous ne pouvons pas éviter que l'homme n'ait autant de répugnance pour le travail que d'attrait pour la satisfaction. Nous ne pouvons pas empêcher que, de cette organisation, ne résulte un effort perpétuel parmi les hommes pour accroître leur part de jouissances, en se rejetant, par la force ou la ruse, des uns aux autres, le fardeau de la peine. Il ne dépend pas de nous d'effacer l'histoire universelle, d'étouffer la voix du passé attestant que les choses se sont ainsi passées dès l'origine » ²³⁹.

²³⁷ *Justice et fraternité* (1848), OC, IV, p. 323-324.

²³⁸ Cf. G. Bramoullé, « Frédéric Bastiat : Praxeologist Theorician », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 365-366 ; M. Thornton, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 389-393.

²³⁹ *Sophismes économiques*, 2^e série (1848), OC, IV, p. 149-150.

Contrairement aux injonctions de la sociologie naissante et des théories socialistes, le social ne pourrait donc être considéré comme un objet en soi, irréductible aux individus qui le composent. L'économie politique passe ici au premier plan, car elle « s'occupe d'êtres intelligents et libres »²⁴⁰. Exprimé ainsi, l'objet désigne son enjeu : « L'économie politique, ainsi que son nom même le témoigne, admet que l'homme est un être sentant et [102] pensant ; que les facultés de comparer, de juger, de décider sont en lui ; que la prévoyance l'avertit, que l'expérience le rectifie, qu'il porte avec lui le principe progressif. Voilà pourquoi elle se borne à décrire les phénomènes, leurs causes et leurs effets, - sûre que les hommes sauront choisir. Voilà pourquoi, comme celui qui place des écriteaux à l'entrée de chaque route, elle se contente de dire : Voici où conduit l'une : voilà où mène l'autre »²⁴¹. *L'homme est un être sentant et pensant* : on touche avec ce principe méthodologique au fondement primordial sur lequel l'économie politique s'est constituée depuis Adam Smith. C'est du reste ce principe essentiel que Jean-Baptiste Say, Charles Dunoyer et Charles Comte ont essayé de mieux faire connaître en France, sans grand succès toutefois.

Mais cette posture méthodologique a rencontré de nombreux adversaires que Bastiat a bien identifiés : « Le fouriérisme, le saint-simonisme, le communisme, le mysticisme, le sentimentalisme, la fausse philanthropie, les aspirations affectées vers une égalité et une fraternité chimériques, les questions relatives au luxe, aux salaires, aux machines, à la prétendue tyrannie du capital, aux colonies, aux débouchés, aux conquêtes, à la population, à l'association, à l'émigration, aux impôts, aux emprunts, ont encombré le champ de la science d'une foule d'arguments parasites, de sophismes qui sollicitent la houe et la binette de l'économiste diligent »²⁴².

La situation est au demeurant paradoxale. Non seulement les sciences sociales ne parviennent pas à repousser de tels sophismes, mais elles contribuent même, au contraire, dans certains cas, à les nourrir. Dans la conclusion de la première série de *Sophismes économiques*, Bastiat s'en inquiète tout en insistant sur deux points essentiels : « 1° Que les sciences sociales doivent abonder en sophismes beaucoup plus

²⁴⁰ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 575.

²⁴¹ *De la répartition des richesses* (1846), OC, I, p. 442.

²⁴² *Sophismes économiques*, V^e série (1845), OC, IV, p. 119.

que les autres, parce que ce sont celles où chacun ne consulte que son jugement ou ses instincts ; 2° que c'est dans ces sciences que le sophisme est spécialement malfaisant, parce qu'il égare l'opinion [103] en une matière où l'opinion c'est la force, c'est la loi. Il faut donc deux sortes de livres à ces sciences : ceux qui les exposent et ceux qui les propagent, ceux qui montrent la vérité et ceux qui combattent l'erreur » ²⁴³.

Bastiat propose ici une analyse épistémologique solide qui permet d'identifier la fragilité relative des sciences sociales. Le principal problème c'est que, dans ces sciences, on ne reconnaît guère d'autorités ; devant la multiplicité des points de vue et des opinions, il devient alors difficile d'établir une forme quelconque de consensus, encore moins de hiérarchiser la valeur des propos et des analyses. En un mot, tout semble se valoir. « Comme chacun fait journellement de la morale bonne ou mauvaise, de l'hygiène, de l'économie, de la politique raisonnable ou absurde, chacun se croit apte à gloser, dissenter, décider et trancher en ces matières » ²⁴⁴. Bastiat rejette donc ici par avance le relativisme : « Ici, dans notre France, nous avons (...) de belles intelligences et de nobles cœurs, mais ils sont à l'état virtuel, parce que le pays n'a point encore appris cette leçon si importante quoique si simple : honorer ce qui est honorable et mépriser ce qui est méprisable » ²⁴⁵. Il croit en effet à l'universalité des valeurs ; il ne postule pas, que le Français soit psychologiquement différent de l'Anglais ; il croit que les individus, peu importe le contexte dans lequel ils se trouvent, sont fondamentalement rationnels.

²⁴³ *Ibid.*, p. 122-123.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 122.

²⁴⁵ Lettre à Cobden, 21 juillet 1846, *OC*, I, p. 137.

La science de Jacques Bonhomme

[Retour au sommaire](#)

Cette défense du caractère scientifique de l'économie politique n'empêche pourtant pas Bastiat de travailler à rendre les questions économiques accessibles ; il voulait, en fait, « donner un statut de masse à l'économie en mettant le nombreux public des rieurs de son côté »²⁴⁶. On ne doit d'ailleurs pas oublier que si [104] Bastiat discute avec des philosophes et des économistes sur des points de méthode ou sur des enjeux théoriques particuliers, il veut au premier chef s'adresser aux consommateurs, ceux qui, selon lui, sont à la base de l'économie. En fait, nous dit Bastiat, « il faut traiter l'économie politique au point de vue du consommateur. Tous les phénomènes économiques, que leurs effets soient bons ou qu'ils soient mauvais, se résolvent, à la fin de leur évolution, par des avantages ou des préjudices pour les consommateurs »²⁴⁷. Il propose en outre que l'économiste se mette à la place du consommateur, c'est-à-dire qu'il cherche à comprendre comment il pense, comment il réagit dans un contexte donné. Il s'agit pour ainsi dire de le faire parler ; et Bastiat, dans plusieurs textes, y parvient admirablement bien en faisant résonner la voix bienveillante de Jacques Bonhomme.

Personnage hautement pittoresque, façonné à même le milieu landais, sans doute inspiré par les pamphlets de Benjamin Franklin, Jacques Bonhomme, brillante construction idéaltypique, devient sous la plume de Bastiat le porte-parole du consommateur, de l'ouvrier, du petit-bourgeois - bref de tous ceux qui subissent le plus fortement la contrainte étatique. Il se présente ainsi, bien humblement : « Je ne suis pas un savant, mais un pauvre diable qui s'appelle Jacques Bonhomme, qui n'est et n'a jamais pu être que travailleur. Or, en qualité de travailleur, payant l'impôt sur mon pain, sur mon vin, sur ma viande, sur mon sel, sur ma fenêtre, sur ma porte, sur le fer et l'acier de mes outils, sur mon tabac, etc., etc., j'attache une grande importance à cette

²⁴⁶ J.-P. Allinne, « Frédéric Bastiat, un pédagogue des lumières », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 111.

²⁴⁷ Bastiat, cité par P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son oeuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 265.

question et je la répète : les fonctionnaires font-ils vivre les travailleurs, où les travailleurs font-ils vivre les fonctionnaires » ²⁴⁸

Bastiat dégage ici, à travers un langage qui relève du sens [105] commun, une analyse solide des effets du poids de l'État. Il montre tout d'abord que les différents groupes de la société, puisqu'on leur impose de lourds impôts, ont de bonnes raisons d'avoir des attentes élevées à propos de l'État. Mais il va plus loin encore, en expliquant qu'un nombre important de fonctionnaires n'est que le résultat d'une vision planificatrice de l'État.

On retrouve de nouveau le personnage de Jacques Bonhomme dans les *Sophismes économiques* ; cette fois-ci, par le biais d'une pétition fictive adressée à un ministre, il veut dénoncer le sophisme selon lequel le protectionnisme protégerait des emplois locaux. Il pousse l'argument de ses adversaires jusqu'à l'excès - voire au ridicule. Imposer le protectionnisme dans cette perspective est parfaitement absurde ; cela reviendrait au même que si, pour créer le plus grand nombre d'emplois possibles, on demandait aux ouvriers d'utiliser des haches obtuses. « Faites une loi qui porte : « *Nul ne pourra se servir que de poutres et solives produits de haches obtuses.* » À l'instant voici ce qui va arriver. Là où nous donnons cent coups de hache, nous en donnerons trois cents. Ce que nous faisons en une heure en exigera trois. Quel puissant encouragement pour le travail ! Apprentis, compagnons et maîtres, nous n'y pourrions plus suffire. Nous serons recherchés, partant bien payés » ²⁴⁹.

Dans son tout dernier texte, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, Bastiat donne une profondeur supplémentaire à son propos en soulevant un important problème de méthode : « Dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi n'engendre pas seulement un effet, mais une série d'effets. De ces effets, le premier seul est immédiat ; il se manifeste simultanément avec sa cause, *on le voit*. Les autres ne se découlent que successivement, *on ne les voit pas* ; heureux si on les prévoit. Entre un mauvais et un bon économiste, voici toute la différence : l'un s'en tient à l'effet visible ; l'autre tient compte et de l'effet qu'on voit et de ceux qu'il faut prévoir. [106] Mais cette

²⁴⁸ *Prendre cinq et rendre quatre ce n'est pas donner* (1847), OC, VII, p. 240-241.

²⁴⁹ *Sophismes économiques*, 2^e série (1848), OC, IV, p. 159.

différence est énorme, car il arrive presque toujours que, lorsque la conséquence immédiate est favorable, les conséquences ultérieures sont funestes, et *vice versa* » 250.

Bastiat est de toute évidence préoccupé ici par la question de la causalité ; de fait, il invite la communauté des économistes à ne pas confondre l'effet de sa cause. D'où cette distinction radicale qu'il opère entre les « mauvais » et les « bons économistes ». Les mauvais économistes, dit-il, ne voient que les effets immédiats, alors que les bons voient les causes réelles, qui sont plus profondes et qui permettent de dégager une véritable explication. Comme les meilleurs économistes, Bastiat s'intéresse, pour parler comme Vilfredo Pareto, à « la dépendance des phénomènes économiques » 251.

Ces quelques considérations méthodologiques, que Bastiat introduit un peu abruptement, sont immédiatement éclairées par la fable de « la vitre cassée ». L'histoire est banale. Jacques Bonhomme est furieux parce que son fils a cassé un carreau de vitre. Il l'est d'autant plus qu'on lui sert l'argument selon lequel ce petit malheur, au fond, est bon car il fait rouler l'économie puisqu'il fait travailler les vitriers. Mais l'argument ne tient pas. Selon Bastiat, il s'agit au fond d'un sophisme, comparable en fait à celui qui régit « la plupart de nos institutions économiques » 252.

Or, s'il est indubitable que ce petit incident profite à l'industrie vitrière, il est erroné en revanche d'étendre un tel raisonnement à l'industrie en général 253. En effet, « *on ne voit pas* que, puisque notre bourgeois a dépensé six francs à une chose, il ne pourra plus les dépenser à une autre. *On ne voit pas* que s'il n'eût pas eu de vitre à remplacer, il eût remplacé, par exemple, ses souliers éculés ou mis un livre de plus dans [107] sa bibliothèque. Bref, il aurait fait de ces six francs un emploi quelconque qu'il ne fera pas » 254.

250 *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 336.

251 V. Pareto, « Cours d'économie politique », in *Œuvres complètes*, t. 2, Genève, Droz, 1964 (1^{re} éd. 1897), p. 6.

252 *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 338.

253 Cf. B.L. Crowley, « Bastiat : The Man who saw what wasn't there », *National Post*, sept. 2001,1, C15.

254 *Ibid.*, p. 338-339.

Pour Bastiat, il n'est donc pas douteux que la société ne profite pas d'une situation où des objets sont détruits et remplacés ; elle en est même perdante. Et dans cette perspective, suivant cette logique jusque dans ses derniers retranchements, si l'on incendiait Paris puis on la reconstruisait on créerait certes momentanément de nouveaux emplois, mais sur le long terme il est illusoire de penser qu'une telle opération mènerait à la prospérité ²⁵⁵. Par avance, Bastiat fournit ici un solide démenti à la théorie de Keynes ²⁵⁶.

Un dernier mot sur la méthodologie de Bastiat. En invitant la communauté des économistes à dépasser la simple constatation des faits, il nous rappelle en quelque sorte sa propre démarche. Ainsi dans ses travaux, il ne se limite pas à décrire les conséquences de l'intervention étatique, mais il cherche surtout à expliquer que les gens ont des raisons de souscrire à toutes sortes d'idées et de croyances. Et si celles-ci apparaissent justifiables d'un point de vue subjectif elles ne le sont pas toujours d'un point de vue objectif. En outre, Bastiat montre admirablement bien que l'individu a tendance à percevoir la réalité non pas comme elle est, mais de manière partielle ou déformée en fonction de l'information dont il dispose. Le cas du machinisme permettra de l'illustrer plus nettement encore.

La question du machinisme

[Retour au sommaire](#)

L'implantation d'un nombre croissant de machines dans les usines en France est généralement perçue, pendant tout le XIX^e siècle, de manière négative. On croit notamment que les machines sont responsables du chômage et de la pauvreté. Pour Bastiat, cette association d'idées, que l'on fait entre le [108] progrès technique et la pauvreté, est parfaitement erronée. Car dans le cas contraire, on devrait nécessairement conclure que l'humanité tout entière est destinée à la décadence puisqu'elle est, par nature, inventive - de fait, « maudire les

²⁵⁵ *Recettes protectionnistes* (1846), OC, II, p. 358-359.

²⁵⁶ J. de Guenin, « Frédéric Bastiat aujourd'hui », *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du colloque de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, p. 133.

machines, c'est maudire l'esprit humain ! »²⁵⁷ Mais il est compréhensible pour celui qui ne connaît pas minimalement la macroéconomie de ne voir que l'effet immédiat - à l'échelle locale, dans une usine particulière - du machinisme. Reprenant le cas de Jacques Bonhomme, Bastiat insiste pour que l'on élargisse nos vues au-delà des simples apparences. « Jacques Bonhomme avait deux francs qu'il faisait gagner à deux ouvriers. Mais voici qu'il imagine un arrangement de cordes et de poids qui abrège le travail de moitié. Donc il obtient la même satisfaction, épargne un franc et congédie un ouvrier. Il congédie un ouvrier ; *c'est ce qu'on voit* (...) On ne voit pas le franc épargné par Jacques Bonhomme et les effets nécessaires de cette épargne. Puisque, par suite de son invention, Jacques Bonhomme ne dépense plus qu'un franc en main-d'œuvre, à la poursuite d'une satisfaction déterminée, il lui reste un autre franc. Si donc il y a dans le monde un ouvrier qui offre ses bras inoccupés, il y a aussi dans le monde un capitaliste qui offre son franc inoccupé. Ces deux éléments se rencontrent et se combinent. Et il est clair comme le jour qu'entre l'offre et la demande du travail, entre l'offre et la demande du salaire, le rapport n'est nullement changé. L'invention et un ouvrier, payé avec le premier franc, font maintenant l'œuvre qu'accomplissaient auparavant deux ouvriers. Le second ouvrier, payé avec le second franc, réalise une œuvre nouvelle. Qu'y a-t-il donc de changé dans le monde ? Il y a une satisfaction nationale de plus, en d'autres termes, l'invention est une conquête gratuite, un profit gratuit pour l'humanité »²⁵⁸. Ainsi, l'ouvrier mis à pied, « *c'est ce qu'on voit* », le travail et les compétences nouvelles que requièrent les machines, « *c'est ce qu'on ne voit pas* ». Sous l'influence des doctrines socialistes, [109] ces « modernes excentricités »²⁵⁹, les gens ont tendance à penser que les machines ne profitent qu'aux capitalistes, que leur implantation dans les usines favorise l'appauvrissement. À ce sujet, Bastiat n'a pas de peine à montrer que ce jugement n'est pas conforme à la réalité : « une machine nouvelle ne met en disponibilité un certain nombre de bras qu'en mettant aussi, et forcément, en disponibilité la rémunération qui les salarie. Ces bras et ces rémunérations se combinent pour produire ce qu'il était impossible, de produire avant l'invention ; d'où il suit qu'elle donne pour résultat définitif un

²⁵⁷ *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 368-369.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 371-372.

²⁵⁹ *Un économiste à M. De Lamartine* (1845), OC, I, p. 406.

accroissement de satisfactions, à travail égal »²⁶⁰. Certes, explique Bastiat, c'est d'abord l'industriel qui récolte les fruits des machines, mais très rapidement la concurrence va l'obliger à baisser ses prix. C'est alors que le consommateur, l'acheteur du produit, recueille les bénéfices de l'invention. Mais, ce fait, il ne le voit pas nécessairement, étant souvent ébloui par sa propre situation qui l'amène à déformer la réalité. Une telle posture, Bastiat y revient souvent, s'explique finalement par un manque d'instruction économique : « ne pas savoir l'économie politique, c'est se laisser éblouir par l'effet immédiat d'un phénomène ; la savoir, c'est embrasser dans sa pensée et dans sa prévision l'ensemble des effets »²⁶¹.

Les analyses de Bastiat, développées au moment même où l'industrialisation prend son essor, permettent de jeter un nouveau regard sur l'origine des idées reçues s'agissant du machinisme. Mais, en leur temps, de telles analyses qui s'inspirent de Say ont eu une portée extrêmement limitée. Le fait qu'elles n'aient pas eu le succès d'estime qu'elles méritaient n'altère en rien cependant son irréfutabilité. D'ailleurs dans les années qui vont suivre, une multitude d'auteurs libéraux reprennent presque mot à mot les analyses de Bastiat, sans nécessairement les citer. « Le procès des machines est gagné en économie politique, écrit Joseph Garnier, mais le préjugé qui [110] les attaque a encore trop d'échos dans la société »²⁶². Maurice Block affirme quant à lui que la machine est « le complément naturel de la division du travail »²⁶³. Yves Guyot remarque, en 1893, que « lorsqu'une machine s'introduit dans une industrie, elle peut provoquer une dépression partielle et enlever à des ouvriers le travail auquel ils étaient habitués, les forcer à chercher ailleurs leurs moyens d'existence ; c'est ainsi qu'un nouveau produit tue un produit ancien, comme les couleurs dérivées de la houille se sont substituées à la garance. Ce que nous devons considérer en retour, c'est l'augmentation de l'utilité

²⁶⁰ *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 372.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 391-392.

²⁶² J. Garnier, *Traité d'économie politique, sociale ou industrielle*, Paris, Guillaumin, 1873, p. 207.

²⁶³ M. Block, *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith : révision des doctrines économiques*, Paris, Guillaumin, t. 1, 1890, p. 453.

générale » ²⁶⁴. Les libéraux, de Say à Guyot en passant par Bastiat, sont donc unanimement convaincus que les machines ne font pas concurrence à l'ouvrier ; ils estiment tout au contraire qu'elles contribuent à son mieux-être, dans la mesure où elles suscitent la production, en élevant les salaires et en rendant le travail moins pénible et moins dangereux. À la fin des années 1940, l'économiste américain Henry Hazlitt parvient aussi à cette conclusion en n'hésitant pas toutefois de dire sa dette intellectuelle à l'endroit de Bastiat ²⁶⁵.

La question du machinisme a aussi intéressé la sociologie. Raymond Boudon rapporte dans cette foulée qu'Alfred Sauvy a cherché toute sa vie, sans vraiment y parvenir du reste, à convaincre les centrales syndicales que les machines, loin de constituer un mal, étaient au contraire un élément positif de l'évolution économique. Le recours à des motifs psychologiques simples permet d'expliquer cette résistance. Il faut de fait se mettre à la place de l'ouvrier qui vient d'être congédié dans une usine où l'on vient d'installer de nouvelles machines. Il généralise en fonction de sa propre situation ; c'est pourquoi il conclut à partir de raisons personnelles que les machines [111] sont à l'origine de l'augmentation du chômage. Pourtant, c'est l'inverse qui se produit. Les machines, à un niveau général, créent d'autres types d'emplois, dans d'autres secteurs. Mais, et les analyses de Boudon nous en préviennent, on ne peut pas s'attendre de celui qui court le risque d'être licencié et qui est menacé directement par le chômage d'adopter « ce point de vue surplombant » ²⁶⁶. Ce langage moderne permet de prolonger les analyses de Bastiat.

²⁶⁴ Y. Guyot, *La tyrannie socialiste*, Paris, Delagrave, 1893, p. 66.

²⁶⁵ H. Hazlitt, *The Curse of Machinery*, in *Economies in One Lesson*, New York, Harper, 1946, p. 41-55.

²⁶⁶ R. Boudon, *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986, p. 140-141.

La rationalité du vote

[Retour au sommaire](#)

La façon dont Bastiat aborde la question du vote se veut un autre exemple d'application du principe de l'individualisme méthodologique. Non pas que sa pensée sur cette question soit particulièrement élaborée, dans la mesure où on la dépiste un peu en filigrane à travers des textes obscurs qui n'ont eu guère de postérité. Ces textes n'en sont pas moins féconds. Car si l'on y porte le moindre attention, on voit tout de suite que Bastiat aborde la question du vote du point de vue de la rationalité des acteurs sociaux.

Dans son tout premier texte, en 1830, alors qu'il s'adresse aux électeurs des Landes, Bastiat explique ce que signifie l'action de voter. Appuyant la candidature d'un ami, il sonde de manière magistrale la psychologie de l'électeur. « Pour qu'une loi d'élection soit pour le public une garantie véritable, une condition est essentielle : c'est que les électeurs connaissent leurs intérêts, et veulent les faire triompher ; c'est qu'ils ne laissent pas capter leurs suffrages par des motifs étrangers à l'élection ; c'est qu'ils ne regardent pas cet acte formel solennel comme une simple formalité, ou tout au plus comme un affaire entre l'électeur et l'éligible ; c'est qu'ils n'oublient pas complètement les conséquences d'un mauvais choix ; c'est enfin que le public lui-même sache se servir des seuls moyens répressifs qui soient à sa disposition, la haine et le mépris, [112] pour ceux des électeurs qui le sacrifient par ignorance, ou l'immolent à leur cupidité. Il est vraiment curieux d'entendre le langage que tiennent naïvement quelques électeurs. L'un nommera un candidat par reconnaissance personnelle ou par amitié ; comme si ce n'était pas un véritable crime d'acquitter sa dette aux dépens du public, et de rendre tout un peuple victime d'affections individuelles. L'autre cède à ce qu'il appelle *la reconnaissance due aux grands services rendus à la patrie* ; comme si la députation était une récompense, et non un mandat ; comme si la chambre était un panthéon que nous devons peupler de figures froides et inanimées, et non l'enceinte où se décide le sort des peuples. Celui-ci croirait déshonorer son pays s'il n'envoyait pas à la chambre un député né dans le département. De peur qu'on ne croie à la nullité des éligibles, il fait supposer l'absurdité des électeurs. Il pense qu'on montre plus d'esprit à choisir un sot dans son pays, qu'un homme

éclairé dans le voisinage, et que c'est un meilleur calcul de se faire opprimer par l'intermédiaire d'un habitant des Landes, que de se délivrer de ses chaînes par celui d'un habitant des Basses-Pyrénées. Celui-là veut un député rompu dans l'art des sollicitations ; il espère que nos intérêts locaux s'en trouveront bien, et il ne songe pas qu'un vote indépendant sur la loi municipale peut devenir plus avantageux à toutes les localités de la France, que les sollicitations et les obsessions de cent députés ne pourraient l'être à une seule » ²⁶⁷.

L'action de voter n'est donc pas dépourvue de sens, elle repose au contraire sur des raisons. Mais il y a plus. Bastiat souligne instinctivement que, en face de plusieurs choix possibles, les individus sont à même d'établir un ordre de préférence.

Cette idée, Bastiat va la développer davantage, quelques années plus tard, en 1848, dans un pamphlet. Cherchant à alors à comprendre les raisons qui président au vote, il identifie trois raisonnements auxquels les gens ont l'habitude de souscrire : 1) *Je ne vote pas pour M. A., parce qu'il ne m'a pas réclamé mon suffrage* ; 2) *Je vote pour M. A., parce qu'il m'a rendu un [113] service* ; 3) *Je vote pour M. A., parce qu'il a rendu de grands services au pays*.

La première proposition - *je ne vote pas pour M. A. parce qu'il n'a pas réclamé mon suffrage* - « repose sur un sentiment qui, en lui-même, n'est pas répréhensible, sur le sentiment de la dignité personnelle. Il est rare en effet que les paradoxes par lesquels les hommes s'en imposent à eux-mêmes, pour s'encourager à une action mauvaise, soient complètement faux. Il y a toujours en eux quelque chose de vrai, et c'est par ce côté qu'ils s'en imposent. S'ils étaient faux de tous points, ils ne feraient pas tant de dupes » ²⁶⁸. L'électeur ici ne tient absolument pas en compte de l'intérêt général ; c'est-à-dire « des biens et des maux publics qui peuvent résulter de son choix » ²⁶⁹. Ce sont au premier chef des motifs personnels qui guident son action ; c'est pourquoi, il se sent en général peu interpellé par les grands projets sociaux - la « grandeur de la nation » ou « la solidarité nationale » sont des questions auxquelles il ne songe pas nécessairement quand il choisit de voter pour un candidat plutôt qu'un autre. La deuxième proposition - *je vote pour*

²⁶⁷ *Aux électeurs des Landes* (1830), OC, I, p. 217-218.

²⁶⁸ *Sophismes électoraux* (1848), OC, VII, p. 272.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 272.

M. A. parce qu'il m'a rendu un service - est fondée sur une logique assez analogue ; Bastiat l'appelle le *sophisme de la reconnaissance*, dans la mesure où l'électeur vote d'abord ici pour un candidat qui lui a rendu un service personnel. Or, si l'on suit ce raisonnement jusque dans ses dernières conséquences, l'électeur pourrait voter ainsi pour un candidat avec qui il ne partage pas les idées, ou qu'il ne croit peut-être pas capable de bien servir la population. Ici encore, l'électeur fait passer son intérêt personnel avant l'intérêt général. La troisième proposition - *je vote pour M. A. parce qu'il a rendu de grands services au pays* -, explique Bastiat, peut être vraie, elle peut même reposer sur des raisons fortes, mais cela ne signifie pas pour autant que le candidat en question soit nécessairement le plus compétent. « À une certaine époque, on sollicitait la voix d'un électeur pour un général de mérite. Qui donc, dans le pays, disait-on, a rendu plus de services à la patrie. Il a versé son sang sur de nombreux [114] champs de bataille. Il doit tous ses grades à son courage et à ses talents militaires (...) Mais encore une fois qu'y a-t-il de commun entre ces connaissances et celles qui sont nécessaires à un représentant ou plutôt aux représentés ? » ²⁷⁰

Le modèle de Raymond Boudon ²⁷¹ est utile encore ici pour mieux éclairer les analyses de Bastiat qui peuvent se ramener du reste à deux propositions importantes : premièrement, l'électeur a de bonnes raisons de croire à des idées fausses ; deuxièmement il est à même d'expliquer pourquoi il préfère un candidat à un autre.

C'est ce type de raisonnement qui est une nouvelle fois à l'œuvre dans un autre pamphlet de Bastiat qui prend cette fois-ci la forme d'un dialogue entre un publiciste et un campagnard.

Le campagnard déclare au publiciste qu'il vient d'accorder sa procuration au candidat qui lui semble le plus capable de gérer les « affaires qui sont communes à tous les Français ». Le publiciste reproche au campagnard d'avoir un point de vue trivial, mais « peu importe, dit-il. Vous avez sans doute réfléchi à l'acte solennel que vous êtes venu accomplir ». Le campagnard : « Il me paraît si simple que je n'ai pas cru devoir y consacrer beaucoup de temps à le méditer ». Le publiciste : « Y pensez-vous ? C'est une chose simple que de nommer

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 279-280.

²⁷¹ R. Boudon, « Le paradoxe du vote et la théorie de la rationalité », *Revue française de sociologie*, n. 38, 1997, p. 217-227.

un législateur ! (...) Choisir parmi les candidats l'homme le plus propre à apprécier tant de combinaisons, à méditer tant de lois qui nous manquent, à distinguer entre tous les partis le plus patriote pour le faire triompher et abattre les autres, n'est pas une chose aussi simple que vous pouvez le croire ». Le campagnard : « À la bonne heure. Mais je n'ai ni le temps ni la capacité nécessaire pour étudier tant de choses ». Le publiciste : « En ce cas, rapportez-vous-en à ceux qui y ont réfléchi. Venez dîner avec moi, chez le général B., je vous dirai à qui il convient que vous donniez votre vote ». Le campagnard : [115] « Souffrez que je n'accepte ni vos offres ni vos conseils ». Le publiciste insiste, fait état des réalisations antérieures du général B., et en conclut que « c'est aux Français de le récompenser ». Le campagnard rejette l'argument avec force : si le général a rendu des services à la France, argue-t-il, qu'on le récompense, mais il ne mérite pas mon vote pour autant car je crois qu'il soit en mesure de bien servir mes intérêts. « Vos intérêts ne sont-ils pas ceux de votre patrie ? », demande le publiciste. « Sans doute, répond le campagnard. Mais ils ne sont pas ceux du général ». À la demande du publiciste, le campagnard s'explique : « Comme agriculteur, j'appartiens à la classe laborieuse et paisible, et je me propose de me faire représenter par un homme paisible et laborieux, et non par un homme que sa carrière et ses habitudes ont poussé vers le pouvoir et la guerre ». Le publiciste : « Le général affirme qu'il défendra la cause de l'agriculture et de l'industrie ». Le campagnard : « À la bonne heure, mais, quand je ne connais pas les gens, leur parole ne me suffit pas ; il me faut une garantie plus sûre ». Le publiciste : « Laquelle ? » Le campagnard : « Leur intérêt. Si je nomme un homme qui soit agriculteur et contribuable comme moi, j'ai la certitude qu'il défendra mes intérêts en défendant les siens (...) J'admets que le général soit un parfait honnête homme. Mais je ne puis croire que l'homme qui n'a fait dans sa vie que commander et obéir, qui ne s'est élevé que par le pouvoir, qui ne s'est enrichi que par l'impôt, représente parfaitement celui qui paye l'impôt. Il me paraît absurde que, trouvant le pouvoir trop lourd, je nomme pour l'alléger un homme qui le partage ; que, trouvant les impôts trop onéreux, je confie le soin de les diminuer à un homme qui vit d'impôts. Le général peut avoir beaucoup de renoncement à lui-même, mais je n'en veux pas faire l'épreuve à mes risques, et, pour tout dire en un mot, vous sollicitez de moi une inconséquence que je ne suis

pas disposé à commettre » ²⁷². Avec un talent remarquable, Bastiat se met successivement [116] à la place du campagnard puis du publiciste. L'un des moments forts de ce dialogue survient lorsque le campagnard affirme ne pas disposer des informations essentielles pour voter en connaissance de cause, mais qu'il est néanmoins en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles il ne veut pas voter pour un candidat en particulier. Le comportement de l'électeur est donc ici parfaitement compréhensible. Pour Bastiat, il ne peut donc s'expliquer que d'un point de vue rationaliste. En montrant que l'individu vote d'abord et avant tout pour des motifs personnels, l'économiste landais révèle à travers ses analyses que les théories collectivistes de toutes sortes sont pour lui intenable.

²⁷² *Les élections. Dialogue entre un profond publiciste et un campagnard, OC, VII, p. 280-284.*

[117]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre V

HISTOIRE ET PROGRÈS

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

Bastiat écrit dans une période agitée, marquée par le désordre et le chaos. Dans ce contexte, où les continuités semblaient incertaines, plusieurs philosophes ont cherché un sens à l'histoire, qu'ils ont découpée en grandes étapes, en moments décisifs. Ce chapitre analyse les arguments que Bastiat mobilise pour rejeter ces interprétations du devenir humain. Partant du principe que l'individu n'est pas « une molécule passive », il s'intéresse aux raisons qui président à l'éclatement des révolutions en général, mais surtout à celle de 1848 en particulier qui a largement contribué à cristalliser la détestation du libéralisme en France. On voit aussi pourquoi il récuse l'idée des réformateurs de son temps selon laquelle l'Antiquité serait une sorte d'idéal pour le monde moderne.

Dans la foulée de ces considérations méthodologiques, dans cette démarche critique qui n'en finit plus de remettre en question les idées reçues, Bastiat a été amené à discuter de la signification du progrès. Mais l'interprétation qu'il en donne, à l'inverse d'une tendance dominante à l'époque, n'est pas pensée en fonction de quelques étapes décisives. Dans ses *Harmonies économiques*, alors qu'il est imbu plus que jamais de la doctrine chrétienne, il soutient que le mal est appelé à reculer, que l'homme est fondamentalement perfectible. Il développe

ainsi une sorte de théorie du progrès indéfini, qui s'articule en grande partie en réaction au finalisme. Cette théorie, à la [118] différence par exemple d'un Victor Considérant qui soutient que « les intérêts opposés entraînent les haines »²⁷³, est toute centrée sur l'idée contraire, à savoir que, à travers les intérêts divergents des individus, il se dégage un ordre, une harmonie qui préside au bien-être collectif. Dans cette perspective, le développement historique ne peut s'expliquer en l'absence de la rationalité des acteurs et du sens qu'ils donnent eux-mêmes à la réalité.

Sur cette base, Bastiat s'oppose aux intellectuels et aux philosophes, souvent héritiers de Rousseau, qui ont sans cesse annoncé l'avènement d'un type d'organisation sociale reposant principalement sur l'autorité d'un législateur. « Il suffit d'ouvrir, à peu près au hasard, un livre de philosophie, de politique ou d'histoire pour voir combien est fortement enracinée dans notre pays cette idée, fille des études classiques et mère du socialisme, que l'humanité est une matière inerte recevant du pouvoir la vie, l'organisation, la moralité, la richesse ; - ou bien, ce qui est encore pis, que d'elle-même l'humanité tend vers sa dégradation et n'est arrêtée sur cette pente que par la main mystérieuse du législateur. Partout le Conventionalisme classique nous montre, derrière la société passive, une puissance occulte qui, sous les noms de Loi, Législateur, ou sous cette expression plus commode et plus vague de ON, meut l'humanité, l'anime, l'enrichit et la moralise »²⁷⁴.

Il est difficile ici d'échapper à l'impression qu'on est devant une question méthodologique cruciale. Aux philosophes qui pensent qu'« une puissance occulte meut l'humanité », Bastiat oppose une vision rationaliste de l'histoire, tissée d'intentions et d'actions individuelles.

²⁷³ V. Considérant, *Petit cours de politique et d'économie sociale à l'usage des ignorants et des savants*, Paris, Librairie sociétaire, 1844, p. 44.

²⁷⁴ *La loi* (1850), OC, IV, p. 365-366.

[119]

L'histoire a-t-elle un sens ?[Retour au sommaire](#)

Pour Bastiat, la défense de cette vision passe d'abord par un dialogue avec quelques-uns des plus importants philosophes.

Si l'évolution sociale était intégralement soumise à la volonté d'un législateur ou d'un philosophe, il serait impossible d'en dégager des lois et des principes généraux : elle serait réduite à des irrégularités et des discontinuités parfaitement artificielles. Or, c'est là justement ce que Bastiat conteste ; et c'est là qu'il s'oppose à Montesquieu puis à Rousseau. S'agissant du premier, il lui reproche de considérer les individus, les libertés et les propriétés comme des « matériaux propres à exercer la sagacité du législateur » ; quant au second, il l'accuse de souscrire à « l'hypothèse de l'entière passivité du genre humain en présence du législateur »²⁷⁵. Bastiat ramène ainsi Montesquieu et Rousseau à une posture méthodologique commune qui considère « le genre humain comme une matière inerte attendant, recevant tout, forme, figure, impulsion, mouvement et vie d'un grand prince, d'un grand législateur, d'un grand génie »²⁷⁶. Mais une telle posture n'est guère singulière à Montesquieu et à Rousseau dans la mesure où elle est inscrite au cœur d'une multitude de systèmes philosophiques. En fait, remarque Bastiat, l'histoire des idées n'a de cesse de nous rappeler que le philosophe part souvent « de cette donnée que l'humanité est partagée en deux : d'un côté, il y a les individus inertes, privés de tout ressort, de tout principe progressif, ou obéissant à des impulsions dépravées qui, abandonnées à elles-mêmes, tendent invinciblement vers le mal absolu ; de l'autre, il y a l'être collectif, la force commune, le gouvernement, en un mot, auquel on attribue la science infuse, la naturelle passion du bien, et la mission de changer la direction des tendances individuelles »²⁷⁷.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 370.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 375.

²⁷⁷ *Paix et liberté ou le budget républicain* (1849), OC, V, p. 446.

[120]

On ne peut voir dans ce point de la pensée de Bastiat une simple opposition à une conception particulière de la vie en société. Sa critique ne pourrait se réduire exclusivement à une dimension normative. Elle mobilise aussi des arguments cognitifs. « C'est la déplorable manie de notre époque de vouloir donner une vie propre à de pures abstractions, d'imaginer une cité en dehors des citoyens, une humanité en dehors des hommes, un tout en dehors de ses parties, une collectivité en dehors des individualités qui la composent » ²⁷⁸.

Voilà qui est bien dit. Ce n'est donc pas les intentions de la philosophie de l'histoire qui sont contestables, mais c'est sa méthode. Car à sa manière, surtout dans les *Harmonies économiques*, Bastiat cherche lui aussi à dégager un sens à l'histoire. « Puisque, souligne-t-il, l'intérêt personnel, dans la sphère économique, est le mobile des actions humaines et le grand ressort de la société, le mal doit en provenir comme le bien ; c'est en lui qu'il faut chercher l'harmonie et ce qui la trouble » ²⁷⁹. L'intérêt personnel devient donc, pour Bastiat, la matrice fondamentale à partir de laquelle l'évolution historique doit être pensée. Cette observation fonde pour ainsi dire son optimisme.

Car Bastiat croit, avec Tocqueville notamment, que les sociétés modernes se dirigent vers une égalité progressive des conditions entre les individus. Il croit aussi au progrès de la morale. Il croit surtout que le progrès n'est lié d'aucune façon à l'intervention étatique.

Sur cette base, Bastiat développe l'argument de la perfectibilité indéfinie de l'homme et des sociétés, dont il cherche à dégager les principales articulations. « J'entreprends de montrer (...), dit-il, l'harmonie des lois providentielles qui régissent la société humaine. Ce qui fait que ces lois sont harmoniques et non discordantes, c'est que tous les principes, tous les mobiles, tous les ressorts, tous les intérêts concourent vers un grand résultat final, que l'humanité n'atteindra jamais à [121] cause de son imperfection native, mais dont elle approchera toujours en vertu de sa perfectibilité indomptable ; et ce résultat est : le rapprochement indéfini de toutes les classes vers un

²⁷⁸ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 498.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 515.

niveau qui s'élève toujours ; en d'autres termes : l'égalisation des individus dans l'amélioration sociale » ²⁸⁰.

S'il n'y a pas dans l'œuvre de Bastiat une doctrine systématique du progrès historique c'est sans doute qu'il croit impossible, en économie politique, l'avènement d'une théorie générale. Cette conviction est renforcée par l'idée qu'il lui semble impensable qu'une science, naturelle ou sociale, puisse être définitivement constituée. C'est pourquoi sa vision du progrès reste fragmentaire, au moins au regard de celle des philosophes de l'histoire, et que l'on doit souvent la dépister en filigrane. Mais de la matière historique, en dépit de son caractère fortuit, il dégage au moins deux certitudes : le progrès social ne peut s'accomplir que par la liberté et l'initiative individuelles et, corrélativement, la vie en société, le bien-être collectif, passe nécessairement par le développement des individus.

Pourquoi les révolutions éclatent-elles ?

[Retour au sommaire](#)

L'effervescence des mouvements révolutionnaires de 1830 et de 1848 interpelle à chaque fois Bastiat. Anti-monarchiste convaincu, il applaudit d'abord de sa terre landaise les insurrections de 1830 qui lui font entretenir les plus vifs espoirs ; et le 4 août, excité par la fièvre des événements, il fait état de ses observations et de ses sentiments à son ami Coudroy : « Ce n'est pas ici une révolution d'esclaves, se livrant à plus d'excès, s'il est possible, que leurs oppresseurs ; ce sont des hommes éclairés, riches, prudents, qui sacrifient leurs intérêts et leur vie pour acquérir l'ordre et sa compagne inséparable, la liberté. Qu'on vienne nous dire après cela que les richesses énervent le courage, que les lumières mènent à la désorganisation, etc., etc. Je voudrais que tu visses Bayonne. Des jeunes [122] gens font tous les services dans l'ordre le plus parfait, ils perçoivent et expédient les courriers, montent la garde, sont à la fois autorités communales, administratives et militaires. Tous se mêlent, bourgeois, magistrats, avocats, militaires.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 126.

C'est un spectacle admirable pour qui sait le voir ; et je n'eusse été qu'à demi de la secte écossaise, j'en serais doublement aujourd'hui » ²⁸¹.

Dès le lendemain, encore débordant d'enthousiasme, Bastiat reprend la plume et s'écrie : « Notre cause triomphe, la nation est admirable, le peuple va être heureux » ²⁸². Cette allégresse laisse toutefois place à l'inquiétude au moment où la Révolution de 1848 éclate ²⁸³. Dans la foulée du désordre et du chaos qu'elle entraîne, et c'est ce qui dérange fondamentalement Bastiat, une multitude d'utopies socialistes commencent alors à s'installer. À chaud, il explique avec une lucidité remarquable que deux systèmes politiques diamétralement opposés, notamment sur le rôle qu'est appelé à jouer l'État, sont désormais destinés à s'affronter : « tous deux émanent de convictions sincères, tous deux ont pour but le bien général. Mais, il faut le dire, ils procèdent de deux idées différentes, et, qui plus est, opposées. Le premier, plus séduisant, plus populaire, consiste à prendre beaucoup au peuple, sous forme d'impôts, pour beaucoup répandre sur le peuple, sous forme d'institutions philanthropiques. Le second veut que l'État prenne peu, donne peu, garantisse la sécurité, laisse un libre champ à l'exercice honnête de toutes les facultés : l'un consiste à étendre indéfiniment, l'autre à restreindre le plus possible les attributions du pouvoir. Celui de ces deux systèmes auquel nous sommes attachés par une entière conviction a peu d'organes dans la presse ; il ne pouvait y avoir beaucoup de représentants au pouvoir » ²⁸⁴.

La droite et la gauche ne pourraient sans doute être mieux [123] distinguées. La profession de foi libérale de Bastiat est, quant à elle, limpide ; elle se fortifie dans une critique particulièrement acerbe de la république jacobine de Louis Blanc et de Ledru-Rollin ²⁸⁵.

Bon observateur, Bastiat comprend bien le climat politique de son époque. Il a bien saisi la démarche des socialistes et connaît les raisons du succès de leurs utopies. Il sait surtout combien il sera difficile de les

²⁸¹ Lettre à F. Coudroy, 4 août 1830, *OC*, I, p. 21.

²⁸² Lettre à F. Coudroy 5 août 1830, *OC*, I, p. 24.

²⁸³ Voir L. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 16.

²⁸⁴ Article de la République française (1848), *OC*, VII, p. 214.

²⁸⁵ F. Bidet, *Frédéric Bastiat, l'homme, l'économiste*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 28-29.

tenir en échec : « comment, demande-t-il, lutter contre une école qui a la force en main et qui promet le bonheur parfait à tout le monde ? » ²⁸⁶

Dans ce contexte, Bastiat se rallie au républicanisme qui est alors, selon lui, le régime qui convient le mieux pour rétablir l'ordre et la paix sociale : « J'aime la République, - et j'ajoute, pour faire ici un aveu dont quelques-uns pourront être surpris, - je l'aime beaucoup plus qu'au 24 février. Voici mes raisons. Comme tous les publicistes, même ceux de l'école monarchique, entre autres Chateaubriand, je crois que la République est la forme naturelle d'un gouvernement normal. Peuple, roi, aristocratie, ce sont trois puissances qui ne peuvent coexister que pendant leur lutte » ²⁸⁷. Bastiat admet cependant que le régime républicain n'est pas parfait, que le peuple n'est peut-être pas toujours apte à bien se diriger lui-même de façon éclairée, il n'en demeure pas moins, à son sens, qu'il est le régime le plus efficace que l'on puisse imaginer. Sur cette base, il prévoit même que « le triomphe définitif de la forme républicaine est la loi nécessaire et fatale du progrès social » ²⁸⁸. On peut s'étonner ici de voir Bastiat souscrire à l'irréversibilité du républicanisme, auquel il semble par ailleurs se rallier un peu par dépit. Mais devant la montée fulgurante du socialisme, il n'a guère d'autres options.

[124]

Si la Révolution de 1789 était libérale dans ses intentions ²⁸⁹, Bastiat croit avec Charles Dunoyer que celle de 1848 est foncièrement anti-libérale, dans la mesure où elle contribue à installer un véritable culte de l'État. Frappé par ce phénomène, il a bien compris la nature inédite des rapports qui s'engageaient sous ses yeux entre les citoyens et l'État. Il a dès lors eu la certitude qu'un cercle vicieux, presque irrésistible, qui ne pouvait que mener au désordre, était en voie de se cristalliser : « Nouvelles exigences de la part du public, nouvelles taxes de la part de l'État, et nous ne pouvons que marcher de révolution en révolution. Mais s'il était bien entendu que l'État ne doit prendre aux travailleurs que ce qui est rigoureusement indispensable pour les garantir contre

²⁸⁶ Lettre à F. Coudroy, 29 février 1848, *OC*, I, p. 82.

²⁸⁷ *Paix et liberté ou le budget républicain* (1849), *OC*, V, p. 408-409.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 410.

²⁸⁹ F. Crouzet, « La logique libérale de la Révolution française », in A. Madelin, *Aux sources du modèle libérale français*, Paris, Perrin, 1997, p. 79-96.

toute fraude et toute violence, je ne puis apercevoir de quel côté viendrait le désordre. Il est des personnes qui penseront que, sous un régime aussi simple, aussi facilement réalisable, la société serait bien morne et bien triste. Que deviendrait la grande politique ? à quoi serviraient les hommes d'État ? La représentation nationale elle-même, réduite à perfectionner le code civil et le code pénal, ne cesserait-elle pas d'offrir à la curieuse avidité du public le spectacle de ses débats passionnés et de ses luttes dramatiques ? Ce singulier scrupule vient de l'idée que le gouvernement et la société, c'est une seule et même chose ; idée fautive et funeste s'il en fut. Si cette identité existait, simplifier le gouvernement, ce serait, en effet, amoindrir la société » ²⁹⁰.

L'État, dans cette perspective, que l'on a tendance à prendre pour une personne, ayant sa vie propre, déresponsabilise les individus ; il crée aussi des attentes, suscite des demandes qui ne pourront de toute évidence jamais être entièrement satisfaites. D'importants effets pervers sont ainsi à prévoir au plan socioéconomique, écrit Bastiat : « Je prétends que cette *personnification* de l'État a été dans le passé et sera dans l'avenir une source féconde de calamités et de révolutions. [125] Voilà le public d'un côté, l'État de l'autre, considérés comme deux être distincts, celui-ci tenu d'épandre sur celui-là, celui-là ayant droit de réclamer de celui-ci le torrent des félicités humaines. Que doit-il arriver ? Au fait, l'État n'est pas manchot et ne peut l'être. Il a deux mains, l'une pour recevoir et l'autre pour donner, autrement dit, la main rude et la main douce. L'activité de la seconde est nécessairement subordonnée à l'activité de la première. À la rigueur, l'État peut prendre et ne pas rendre. Cela s'est vu et s'explique par la nature poreuse et absorbante de ses mains, qui retiennent toujours une partie et quelquefois la totalité de ce qu'elles touchent (...) Il se trouve donc placé, par nos exigences, dans un cercle vicieux manifeste. S'il refuse le bien qu'on exige de lui, il est accusé d'impuissance, de mauvais vouloir, d'incapacité. S'il essaie de le réaliser, il est réduit à frapper le peuple de taxes redoublées, à faire plus de mal que de bien, et à s'attirer, par un autre bout, la désaffection générale. Ainsi, dans le public des espérances, dans le gouvernement deux promesses : *beaucoup de bienfaits et pas à impôts*. Espérances et promesses qui, étant contradictoires, ne se réalisent jamais. N'est-ce pas là la cause de toutes

²⁹⁰ *Sophismes économiques*, 2^e série (1848), OC, IV, p. 309-310.

nos révolutions ? Car entre l'État, qui prodigue les promesses impossibles, et le public, qui a conçu des espérances irréalisables, viennent s'interposer deux classes d'hommes : les ambitieux et les utopistes. Leur rôle est tout tracé par la situation. Il suffit à ces courtisans de popularité de crier aux oreilles du peuple : « Le pouvoir te trompe ; si nous étions à sa place, nous te comblerions de bienfaits et t'affranchirions de taxes. » Et le peuple croit, et le peuple espère, et le peuple fait une révolution »²⁹¹. Cette page, tissée de métaphores remarquables - « la main rude et la main douce », « peuple mendiant », « la personnification de l'État », etc. -, se veut une magnifique illustration du climat socioéconomique qui règne dans la France du milieu du XIX^e siècle.

Mais malgré la sévérité de son propre constat, Bastiat est toujours demeuré optimiste quant à l'avenir. Jusqu'à la fin [126] de sa vie, il a refusé de penser que l'étatisme, qui s'érigait pourtant en système sous ses propres yeux, était destiné à durer. Persuadé que le sens commun était tôt ou tard appelé à triompher, il a peut-être ainsi sous-estimé l'ampleur de ce phénomène, qu'il a pu seulement examiner dans ses primitives ramifications. Sa disparition prématurée en 1850 l'a en effet empêché de prendre le recul nécessaire. Il a néanmoins eu le temps de dégager les principales causes qui ont présidé à la naissance et au développement de l'étatisme. Ici encore, son diagnostic a été juste, sinon prophétique ; il a bien vu que le désordre social était généralement favorisé par le manque de liberté individuelle.

Critique de l'Antiquité

[Retour au sommaire](#)

L'étatisme et la détestation du libéralisme ne sont évidemment pas des phénomènes nouveaux ; ils ne sont pas non plus parfaitement spécifiques à la France. Comme bien d'autres avant lui, Bastiat en dépiste d'ailleurs les origines dans la Rome antique dont l'organisation sociale reposait notamment sur l'esclavage, sur la valorisation de la guerre et sur le développement du colonialisme.

²⁹¹ *L'État* (1848), OC, IV, p. 334-335.

Sur cette base, Charles Dunoyer, à la suite de Benjamin Constant ²⁹², s'est interrogé à savoir pourquoi tant d'auteurs et de philosophes ont-ils essayé de présenter les Romains comme « le modèle de tous les peuples libres ». Un tel jugement ne témoigne-t-il pas au demeurant d'une profonde méconnaissance de la réalité historique ? « Il semble dérisoire de demander si la liberté est compatible avec un état social où la moitié, les trois quarts et quelquefois une portion beaucoup plus considérable de la population se trouve ainsi la propriété de l'autre » ²⁹³. En fait, précise Dunoyer, « non seulement le [127] peuple romain n'a pas été industriel, éclairé, moral et libre par conséquent au même degré que nous le sommes, mais il n'était pas même possible qu'il le fût. L'obstacle était dans le genre de vie qu'il avait adopté, et dans l'état social qui devait en être la conséquence. Il était naturellement impossible qu'un peuple qui avait fondé son existence sur le pillage et l'asservissement successif de tous les autres pût croître beaucoup en civilisation et jouir jamais d'une liberté bien grande » ²⁹⁴.

Bastiat souscrit pleinement à l'analyse de Dunoyer, qu'il applique surtout au problème de l'éducation. Pourquoi lire Platon ? Essentiellement, répond-t-il, « pour nous assurer de l'extrême infériorité de la société antique » ²⁹⁵. Ainsi il s'étonne qu'en plein régime industriel, le système d'éducation français continue de s'inspirer et de vénérer des valeurs vieilles de deux millénaires. Tel est le propos de l'un de ses tout derniers articles, *Baccalauréat et socialisme*. Appelant alors de ses vœux une réforme en profondeur de l'enseignement, Bastiat soutient que le baccalauréat, tel qu'on le conçoit à l'époque, est dépassé, vétusté. Faisant encore écho à Dunoyer, il déclare que son utilité pratique est pour ainsi dire nulle ²⁹⁶. Car en célébrant sans cesse les valeurs antiques, l'éducation prépare mal la jeunesse au monde moderne. « Pour moi, écrit Bastiat, quand je vois la

²⁹² Cf. S. Holmes, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme*, Paris, PUF, 1994, p. 76-81.

²⁹³ C. Dunoyer, *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, Paris, A. Sautet, 1825, p. 192.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 204-205.

²⁹⁵ Projet de préface pour les *Harmonies* (1847), *OC*, VII, p. 307.

²⁹⁶ C. Dunoyer, « Des prétentions de notre temps à l'esprit pratique », *Journal des économistes*, t. 2, 1842, p. 118-131 ; « Liberté de l'enseignement », *Journal des économistes*, t. 4, 1844, p. 101-127.

société actuelle jeter les jeunes gens, par dizaines de mille, dans le moule des Brutus et des Gracques, pour les lancer ensuite, incapables de tout travail honnête (*opus servile*), dans la presse et dans la rue, je m'étonne qu'elle résiste à cette épreuve. Car l'enseignement classique n'a pas seulement l'imprudence de nous plonger dans la vie romaine. Il nous y plonge en nous habituant à nous passionner pour elle, à la considérer comme le beau idéal de l'humanité, type sublime, trop haut placé pour les âmes modernes, mais que [128] nous devons nous efforcer d'imiter sans jamais prétendre atteindre » ²⁹⁷. Au fond, « est-ce dans les écrits que nous ont laissés les Romains qu'on peut apprendre la religion, la physique, la chimie, l'astronomie, la physiologie, l'histoire, le droit, la morale, la technologie industrielle, ou la science sociale ? » ²⁹⁸

Sous la plume de Bastiat, cette analyse n'est cependant pas nouvelle. On en trouve déjà les principales articulations en 1834 dans un article où il plaide en faveur d'un nouveau collège à Bayonne. Il saisit alors l'occasion pour défendre la nécessité de l'instruction scientifique et en profite, dans une envolée un peu lyrique, pour renvoyer dos-à-dos la Rome antique et la France moderne. « Les Romains vivaient de rapine, et nous vivons d'industrie ; ils méprisaient et nous honorons le travail ; ils laissaient aux esclaves la tâche de produire, et c'est justement la tâche dont nous sommes chargés ; ils étaient organisés pour la guerre et nous pour la paix, eux pour la spoliation et nous pour le commerce ; ils aspiraient à la domination, et nous tendons à la fusion des peuples » ²⁹⁹.

C'est sur cette même base, plus tard, que Bastiat, qui n'était pas bachelier, va critiquer l'université à laquelle il reproche de diriger l'esprit humain « vers les sources empoisonnées de l'Antiquité ; de telle sorte que notre malheureuse patrie en est réduite à recommencer son passé et à traverser les mêmes épreuves. Il semble qu'elle soit condamnée à tourner dans ce cercle : utopie, expérimentation, réaction. Platonisme littéraire, communisme révolutionnaire, despotisme militaire. Fénelon, Robespierre, Napoléon ! » ³⁰⁰ Pour Bastiat, l'université est donc essentiellement idéologique et insuffisamment

²⁹⁷ *Baccalauréat et socialisme* (1850), OC, IV, p. 453.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 443.

²⁹⁹ *Un nouveau collège à fonder à Bayonne* (1834), OC, VII, p. 6.

³⁰⁰ *Baccalauréat et socialisme* (1850), OC, IV, p. 478.

scientifique : « Oui, j'accuse le baccalauréat de préparer, comme à plaisir, toute la jeunesse française aux utopies socialistes, aux expérimentations sociales » ³⁰¹.

[129]

Ces propos pourraient laisser croire que Bastiat s'oppose aux études classiques. Or il n'en est rien ; il demande seulement que celles-ci ne soient pas imposées à la jeunesse française, ni qu'elles soient sous la tutelle d'une quelconque doctrine. Il se fait par là le défenseur de la liberté d'enseignement. Cette question est tellement importante à ses yeux qu'il y revient même, assez étonnamment du reste, dans son ouvrage sur le libre-échange. « L'université, écrit-il, qui décide ce que les Français apprendront ou n'apprendront pas, juge à propos de leur faire passer leurs premières années parmi les possesseurs d'esclaves, dans les républiques guerrières de la Grèce et de Rome. Est-il surprenant qu'ils ignorent le mécanisme de nos sociétés libres et laborieuses ? » ³⁰² Il devient clair dans cette perspective que, chez Bastiat, la sclérose du système d'éducation s'explique surtout par le monopole de l'enseignement. « Tous les actes du gouvernement provisoire relatifs à l'instruction publique sont conçus, nous sommes fâchés de le dire, dans un esprit qui suppose que la France a renoncé à la liberté d'enseignement (...) Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici que, de toutes les branches de l'activité nationale, celle peut-être qui a fait le moins de progrès, c'est l'enseignement. Il est encore à peu près ce qu'il était dans le moyen-âge. Les idylles de Théocrite et les odes d'Horace sont encore la base de l'instruction qu'on donne à la jeunesse du XIX^e siècle. Cela semble indiquer qu'il n'y a rien de moins progressif et de plus immuable que ce qui se fait par le monopole gouvernemental » ³⁰³. Mais dans l'effervescence de 48 la question de la libéralisation de l'enseignement suscite peu d'intérêt. Elle est même pratiquement occultée par le parti libéral. Bastiat le déplore vivement : « Comment est-il arrivé que le parti libéral soit tombé dans cette étrange contradiction de méconnaître la liberté, la dignité, la perfectibilité de l'homme et de leur préférer une unité factice,

³⁰¹ *Ibid.*, p. 478-479.

³⁰² *Le libre-échange* (1847), *OC*, II, p. 64.

³⁰³ *Liberté d'enseignement* (1848), *OC*, VII, p. 231. Voir aussi : *Guerre aux chaires d'économie politique* (1847), *OC*, V, p. 16-22.

stationnaire, dégradante, [130] imposée tour à tour par tous les despotismes au profit des systèmes les plus divers ? (...) Mais de tous les mobiles qui déterminent le libéralisme à sacrifier la liberté, le plus puissant est la crainte que lui inspirent, en matière d'éducation, les envahissements du clergé. Cette crainte je ne la partage pas, mais je la comprends » ³⁰⁴.

Au plan philosophique, une autre idée pernicieuse s'enracine dans l'Antiquité, à savoir que la société est un état hors de nature, forcément artificiel, né d'un contrat. Cette idée, comme le fait remarquer Bastiat, a été largement reprise par les socialistes du XIX^e siècle. Plusieurs d'entre eux ont ainsi, au moins d'une double manière, cultivé une chimère : soit en admirant un modèle de société passée qui n'existe plus, soit en rêvant à une société future, imaginaire, qui reste à construire. Dans un cas comme dans l'autre, les socialistes ont développé ici une approche irréaliste qui est résolument aux antipodes de la démarche scientifique. « Quiconque, ignorant que le corps social est un ensemble de lois naturelles, comme le corps humain, rêve de créer une société artificielle, et se prend à manipuler à son gré la famille, la propriété, le droit, l'humanité, est socialiste. Il ne fait pas de physiologie, il fait de la statuaire ; il n'observe pas, il invente ; il ne croit pas en Dieu, il croit en lui-même ; il n'est pas savant, il est tyran ; il ne sert pas les hommes, il en dispose ; il n'étudie pas la nature, il la change, suivant le conseil de Rousseau. Il s'inspire de l'antiquité ; il procède de Lycurgue et de Platon. Et pour tout dire, à coup sûr, il est bachelier » ³⁰⁵.

L'histoire intellectuelle est donc pleine de faussetés et de contradictions. D'illustres penseurs comme Thiers, Montaigne, Montesquieu, Corneille, Rollin, Rousseau, Mably et bien d'autres encore, ont mal compris le monde antique. Platon a été pour eux un modèle, un guide. Mais aux yeux de Bastiat, [131] il n'a été qu'un « fabricant de républiques imaginaires devant servir de modèle aux futurs instituteurs des peuples et pères des nations » ³⁰⁶.

³⁰⁴ *Baccalauréat et socialisme* (1850), OC, IV, p. 492. Cf. M. Baldini, « Liberalism and Catholicism in Frédéric Bastiat », *journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, 2/3, 2001, p. 285.

³⁰⁵ *Baccalauréat et socialisme* (1850), OC, IV, p. 452-453.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 452.

Au plan politique, Bastiat rappelle enfin que les révolutionnaires de 89 se sont eux aussi largement inspirés des valeurs du monde antique. Que voulait Robespierre ? « Élever les âmes à la hauteur des vertus républicaines des peuples antiques ». Que voulait Saint-Just ? « Nous offrir le bonheur de Sparte et d'Athènes »³⁰⁷. Ces utopies, lancées du haut de diverses tribunes, ne pouvaient que mener à l'occultation des idées de liberté, de propriété et de responsabilité au profit de celles de fraternité, de communauté et d'État.

Ce détour par l'Antiquité, si on l'interprète, n'a d'autre objectif que d'éclairer les blocages de la société française moderne. Il permet en outre à Bastiat de proposer une double critique du système d'éducation et du socialisme de son temps. Mais les accusations de Bastiat sont lourdes. Aussi ses conclusions n'ont pas été reçues très favorablement, d'abord par l'historien de l'éducation Gabriel Compayré³⁰⁸, puis par Karl Marx qui s'est exprimé ainsi dans une note du *Capital* : « le plus drôle est Bastiat, qui se figure que les Grecs et les Romains n'ont vécu que de rapine. Mais quand on vit de rapine pendant plusieurs siècles, il faut pourtant qu'il y ait toujours quelque chose à prendre ou que l'objet des rapines continues se renouvelle constamment. Il faut donc croire que les Grecs et les Romains avaient leur genre de production à eux, conséquemment une économie, qui formait la base matérielle de leur société, tout comme l'économie bourgeoise forme la base de la nôtre. Ou bien Bastiat penserait-il qu'un mode de production fondé sur le travail des esclaves est un système de vol ? Il se place alors sur un terrain dangereux. Quand un géant de la pensée, tel qu'Aristote, a pu se tromper [132] dans son appréciation du travail esclave, pourquoi un nain comme Bastiat serait-il infaillible dans son appréciation du travail salarié ? »³⁰⁹

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 475-476.

³⁰⁸ G. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, Paris, Hachette, 1879,1.1, p. 353-355.

³⁰⁹ Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Flammarion, 1985, p. 369.

Caractère de l'individualisme

[Retour au sommaire](#)

En exaltant à l'excès le social, les socialistes se sont engagés dans une sorte de négation de l'individu, caractérisé dès lors comme une abstraction métaphysique, sans spécificité. Et si, pour eux, l'individu n'est rien, l'État est généralement tout. Auguste Comte par exemple dit dans ses derniers travaux vouloir que tous les individus deviennent des fonctionnaires ³¹⁰. À l'époque, cette façon de raisonner n'est évidemment pas spécifique à l'ancien élève de Saint-Simon. Le peuple, au centre de bien des préoccupations intellectuelles, est aussi pensé en dehors des individus. Il est vu par plusieurs comme une personne, comme une entité unique. Michelet n'a de cesse de le célébrer ; il le voit comme le grand acteur, le grand vainqueur, l'incontestable héros de son siècle.

Une vision du monde en l'absence de l'individu est irrecevable pour un libéral. En perpétuelle révolte contre les modes intellectuelles, Bastiat défend l'universalité de l'individualisme. Il en dégage même une loi qui, selon lui, est inscrite au cœur de la nature humaine. « Nous avons constaté, déclare-t-il, que le sentiment de l'individualité était la loi générale de l'homme, et nous croyons ce fait hors de doute » ³¹¹.

Mais c'est Alexis de Tocqueville qui a donné la définition la plus célèbre de ce phénomène : « L'individualisme est une expression récente qu'une idée nouvelle a fait naître. Nos pères ne connaissaient que l'égoïsme. L'égoïsme est un amour passionné et exagéré de soi-même, qui porte l'homme à ne rien rapporter qu'à lui seul et à se préférer à tout. L'individualisme [133] est un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même » ³¹². Tocqueville prend soin ici de bien distinguer l'individualisme de l'égoïsme. Bastiat soutient quant à lui que

³¹⁰ M. Leroy, *Histoire des idées sociales en France : d'Auguste Comte à P.-J. Proudhon*, Paris, Gallimard, 1950, p. 104.

³¹¹ *Individualisme et fraternité* (1847), OC, VII, p. 339.

³¹² A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, II, Paris, Gallimard, 1961, p. 143.

l'individualisme est un mot nouveau que l'on a « simplement substitué au mot *égoïsme*. C'est l'exagération du sentiment de la personnalité » ³¹³. Cette définition apparaît sans doute à première vue moins nuancée que celle de Tocqueville dans la mesure où l'individualisme et l'égoïsme y sont présentés comme de proches synonymes.

Mais par-delà ce désaccord sémantique, qui est au fond assez mineur, Bastiat explique avec brio que si le mot individualisme est récent, le phénomène, lui, est « aussi ancien que l'homme même ». Et il précise qu'« à toutes les époques, sous tous les régimes, dans toutes les classes, il y a eu des hommes durs, froids, personnels, rapportant tout à eux-mêmes, et d'autres bons, généreux, humains, dévoués. Il ne me semble pas qu'on puisse faire d'une de ces dispositions de l'âme, pas plus que de la colère et de la douceur, de l'énergie ou de la faiblesse, le principe sur lequel repose la société. Il est donc impossible d'admettre qu'à partir d'une date déterminée dans l'histoire, par exemple à partir de Luther, tous les efforts de l'humanité aient été, systématiquement et pour ainsi dire providentiellement, consacrés au triomphe de l'individualisme. Sur quel fondement pourrait-on prétendre que l'exagération du sentiment de la personnalité est née dans les temps modernes ? » ³¹⁴

En affirmant que l'individualisme ne peut être daté, Bastiat préfigure ici l'une des plus fines analyses de Durkheim : « L'individualisme, écrit le sociologue français, la libre pensée [134] ne datent ni de nos jours, ni de 1789, ni de la réforme, ni de la scolastique, ni de la chute du polythéisme gréco-latin ou des théocraties orientales. C'est un phénomène qui ne commence nulle part, mais qui se développe, sans s'arrêter, tout le long de l'histoire » ³¹⁵. Ces propos trouvent écho aujourd'hui chez Raymond Boudon lorsqu'il parle de « l'intemporalité de l'individualisme » ³¹⁶.

³¹³ *Individualisme et fraternité* (1847), OC, VII, p. 330.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 331.

³¹⁵ É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1991 (1^{re} éd. 1893), p. 146.

³¹⁶ R. Boudon, *Renouveler la démocratie. Éloge du sens commun*, Paris, Odile Jacob, 2006, p. 163-168.

Au reste, pour Bastiat, il n'est pas douteux que l'individualisme est au cœur de la nature humaine : « En un mot, l'individualité me semble être le point de départ, le mobile, le ressort universel auquel la Providence a confié le progrès de l'humanité. C'est bien vainement que ce principe soulèverait l'animadversion des socialistes modernes. Hélas ! qu'ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils descendent au fond de leur conscience, et ils y retrouveront ce principe, comme on trouve la gravitation dans toutes les molécules de la matière. Ils peuvent reprocher à la Providence d'avoir fait l'homme tel qu'il est ; rechercher, par passe-temps, ce qu'il adviendrait de la société, si la Divinité, les admettant dans son conseil, modifiait sa créature sur un autre plan. Ce sont des rêveries qui peuvent amuser l'imagination ; mais ce n'est pas sur elles qu'on fondera les sciences sociales » ³¹⁷.

Mais d'une certaine manière, comme Tocqueville, Bastiat dit redouter l'individualisme. Il craint que, poussé à la limite, il devienne un facteur de désintégration sociale. « C'est une vérité triste, mais d'expérience, que les hommes en général donnent pleine carrière au sentiment de la personnalité, et par conséquent en abusent, jusqu'au point où ils le peuvent faire avec impunité. Je dis en général, parce que je suis loin de prétendre que les inspirations de la conscience, la bienveillance naturelle, les prescriptions religieuses n'aient pas suffi souvent pour empêcher la [135] personnalité de dégénérer en égoïsme » ³¹⁸.

Dès lors, l'individualisme peut-il s'accorder avec l'idée d'harmonie ou, pour parler comme les socialistes, avec l'idée de fraternité ? ³¹⁹ La réponse de Bastiat témoigne une nouvelle fois de son optimisme : « l'homme n'est pas seulement une intelligence, il n'est pas seulement calculateur. Il a une âme, dans cette âme il y a un germe sympathique, et ce germe peut être développé jusqu'à l'amour universel, jusqu'au sacrifice le plus absolu » ³²⁰. C'est pourquoi fondamentalement il ne peut y avoir de conflit entre l'intérêt de l'individu et de la société. La

³¹⁷ *Individualisme et fraternité* (1847), OC, VII, p. 335.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 336.

³¹⁹ A. Cabanis, « Pessimisme et dysharmonies chez Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1988, p. 63 et s.

³²⁰ *Individualisme et fraternité* (1847), OC, VII, p. 341.

notion d'échange, objet par excellence de la science économique, en est selon Bastiat, l'illustration la plus nette. « Disons donc que, dans les actions humaines, celles qui font le sujet de la science économique consistent en échanges de services. Peut-être trouvera-t-on que c'est ravaler la science ; mais je crois sincèrement qu'elle est considérable, quoique plus simple qu'on ne le suppose, et qu'elle repose tout entière sur ces vulgarités : *donne-moi ceci, et je te donnerai cela ; fais ceci pour moi, et je ferai cela pour toi*. Je ne puis pas concevoir d'autres formes de transactions humaines. L'intervention de la monnaie, des négociants, des intermédiaires, peut compliquer cette forme élémentaire, et nous en obscurcir la vue. Elle n'en est pas moins le type de tous les faits économiques » ³²¹.

Ces remarques de sens commun nous rappellent que, pour Bastiat, une explication scientifique des phénomènes sociaux doit nécessairement partir d'intentions et de desseins individuels. Elles suggèrent aussi qu'il est chimérique de réfléchir sur la société, sur le peuple, sur l'humanité ou sur la nation comme s'il s'agissait d'objets parfaitement autonomes, vidés d'intentions et de desseins individuels. Dans cette perspective, [136] il n'hésite pas à dire, dans une belle formule qui contraste singulièrement avec le climat intellectuel du temps, que « le progrès national n'est pas d'une autre nature que le progrès individuel » ³²². Bastiat ne peut sans doute pas révéler avec plus de netteté le sens de sa posture intellectuelle et méthodologique.

³²¹ *Ibid.*, p. 342-343.

³²² *Anglomanie, anglophobie* (1847), *OC*, VII, p. 321.

Cette posture, des commentateurs de sa pensée ont tenté de lui donner un nom. Gabriel Tarde a dit de Bastiat qu'il avait fourni des « aperçus intéressants au point de vue de la psychologie économique »³²³. Albert Schatz³²⁴ et Vladimir Soloviev³²⁵, dans cette foulée, l'ont considéré comme l'un des plus importants tenants de « l'individualisme économique ». Aujourd'hui enfin, Pascal Salin³²⁶, James A. Dorn³²⁷ et Jean-Pierre Centi³²⁸, pour ne nommer qu'eux, le rattachent au principe de l'individualisme méthodologique.

³²³ G. Tarde, *Psychologie économique*, 1.1, Paris, Félix Alcan, 1902, p. 101.

³²⁴ A. Schatz, *L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 264.

³²⁵ V. Soloviev, *La justification du bien : essai de philosophie morale*, Paris, Aubier, 1939, p. 339.

³²⁶ P. Salin, « Frédéric Bastiat, théoricien de l'économie et auteur libéral », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 34.

³²⁷ J.A. Dorn, « Bastiat : A Pioneer in Constitutional Political Economy », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11. 2/3. juin/sept. 2001, p. 399-413.

³²⁸ J.-P. Centi, « Concurrence et coordination : de la macro à la micro-économie », in J. Garello, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 107.

[137]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre VI

ENJEUX ET DÉBATS

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

C'est d'abord en écrivant un article important sur le libre-échange dans le Journal des économistes que Frédéric Bastiat devient en peu de temps un économiste connu. Mais à la suite des événements de 1848, le libre-échange n'est plus la question du jour - du moins pour quelque temps. La montée fulgurante du socialisme, qui bénéficie alors de la complaisance de la presse, est alors perçue par les libéraux comme une importante source d'inquiétude. Ce chapitre analyse les principaux enjeux - pratiques et théoriques - que Bastiat soulève dans les débats qui l'ont opposé aux socialistes. On évoque dans cette foulée l'essentiel des échanges qu'il a eus avec Proudhon.

Bastiat a été pendant une brève période, on l'a vu, un économiste de premier plan, en même temps qu'un bruyant polémiste engagé dans de multiples débats. Mais ses batailles, menées sur plusieurs fronts à la fois, se sont souvent soldées par un échec. De fait, son double effort pour faire triompher les idées libérales, d'une part, et une économie politique reposant sur une démarche scientifique, d'autre part, l'a pour ainsi dire condamné à la marginalité. Ainsi malgré l'amitié de Cobden, malgré l'appui indéfectible de Guillaumin, Bastiat n'a pu évidemment freiner l'étatisme ou, plus modestement, empêcher la progression du protectionnisme. Pas plus qu'il n'a été réellement en mesure au plan cognitif de contrecarrer l'essor du socialisme.

Ces insuccès sont toutefois d'un grand intérêt du point de vue de l'histoire et de la sociologie des idées. Ils permettent notamment de prendre la mesure de la puissance du consensus [138] intellectuel d'une époque et d'une société particulières. Ces insuccès, pour le dire autrement, n'amoindrissent donc pas le mérite et l'importance de Bastiat. Il suffit de rappeler qu'il a été l'un des premiers à analyser les effets de la domination des idées socialistes sur la société de son temps. Il a dès lors été à même d'expliquer par quels mécanismes les sophismes les plus divers s'installaient et se généralisaient. À ce titre, le libre-échange a été pour lui un cas exemplaire.

La question du libre-échange

[Retour au sommaire](#)

De toutes les questions qui occupent l'économie politique au milieu du XIX^e siècle aucune n'a sans doute été plus vivement débattue que celle du principe de la liberté du commerce. En fait, cette question, qui a des ramifications anciennes ³²⁹, reste, comme l'a souligné Pierre Rosanvallon, « la clef essentielle de compréhension du sens profond de l'intervention économique de l'État » ³³⁰.

Très tôt, on le voit dans sa correspondance, Bastiat mobilise d'innombrables arguments en faveur du libre-échange. P. Ronce estime que « dès 1820, le libre-échange fut pour lui une vérité scientifiquement démontrée » ³³¹. Louis Bruel affirme quant à lui que c'est en 1825, alors qu'il n'est âgé que de 24 ans, que Bastiat commence à se préoccuper de

³²⁹ Cf. G. Faccarello, « La liberté du commerce et la naissance de l'idée de marché comme lien social », in P. Nemo & J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF> 2006, p. 206-253 ; P. Steiner, « Le débat sur la liberté du commerce des grains (1750-1775) », in P. Nemo & J. Petitot, *op. cit.*, p. 255-278 ; P. Clément, *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère de Colbert jusqu'à la Révolution de 1848*, New York, Burt Franklin, 1968 (1^{re} éd. 1854).

³³⁰ P. Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992, p. 210.

³³¹ P. Ronce, *Frédéric Bastiat : sa vie, son oeuvre*, Paris, Guillaumin, 1905, p. 24.

la récente réforme douanière et cherche à s'informer à ce sujet ³³². Il est certain en tout cas que sa réflexion sur cette question a longuement mûri. Mais ce n'est qu'en 1834 qu'il en expose le [139] résultat de manière un peu organisée. Ses mots, dans un article, sont alors prophétiques : « La liberté commerciale aura probablement le sort de toutes les libertés ; elle ne s'introduira dans nos lois qu'après avoir pris possession de nos esprits. Aussi devons-nous applaudir aux efforts des négociants de Bordeaux, du Havre et de Lyon, fussent ces efforts n'avoir immédiatement d'autres résultats que d'éveiller l'attention publique. Mais s'il est vrai qu'une réforme doive être généralement comprise pour être solidement établie, il s'ensuit que rien ne lui peut être plus funeste que ce qui égare l'opinion ; et rien n'est plus propre à l'égarer que les écrits qui réclament la liberté en s'appuyant sur les doctrines du monopole » ³³³.

Quand Bastiat commence à véritablement s'imposer sur la scène publique une dizaine d'années plus tard, le climat est plus que jamais au protectionnisme et à l'interventionnisme. On est alors, selon l'expression de Paul Leroy-Beaulieu, en plein règne de « l'État conservateur-propulsif », incarné notamment par Guizot. « Je suis d'avis, écrit l'homme politique et historien, que le principe conservateur doit être aux intérêts industriels et commerciaux comme aux autres intérêts sociaux. Je ne suis point de ceux qui pensent qu'en matière d'industrie et de commerce les intérêts existants doivent être aisément livrés, exposés à toute la mobilité de la concurrence extérieure et illimitée. Je crois au contraire que le principe conservateur doit être appliqué à ces intérêts-là, qu'ils doivent être efficacement protégés. C'est là la légitimité du principe protecteur appliqué aux intérêts industriels et commerciaux. J'adopte ce principe ; tout gouvernement sensé doit le pratiquer » ³³⁴. Cette déclaration de Guizot, datant de 1845, constitue peut-être à elle seule une illustration magistrale de

³³² L. Bruel, *Bastiat et le libre-échange*, Paris, Rousseau, 1931, p. 10.

³³³ *Réflexions sur les pétitions de Bordeaux, le Havre et Lyon, concernant les douanes* (1834), *OC*, I, p. 231-232.

³³⁴ F. Guizot cité par P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 211-212.

l'impasse dans laquelle se trouve à l'époque le libre-échange en France ³³⁵.

[140]

Mais le libre-échange rencontre des opposants plus acharnés encore que les conservateurs. Comme Armand Cuvillier l'a souligné ³³⁶, il est notamment l'objet d'une opposition particulièrement vive de la part du journal *l'Atelier*, inspiré au premier chef par les idées du socialiste chrétien Bûchez ³³⁷. Fondé en 1840, ce journal n'a de cesse de cultiver la crainte du libre-échange qui, martèle-t-on à chaque page, serait responsable d'une baisse des salaires ouvriers ou d'importantes pertes d'emploi. De même, les collaborateurs du journal ne voient dans le libre-échange qu'une forme détestable de concurrence. Bastiat se donne alors un droit de réplique à *l'Atelier*. « Comment donc, demande-t-il, expliquer les cajoleries de *l'Atelier* envers le communisme, et son attitude toujours hostile à l'économie politique ? À cet égard, nous avons préféré nous abstenir que de hasarder des conjectures. Mais *l'Atelier* nous donne lui-même les motifs de sa sympathie et de son antipathie. Ils sont au nombre de trois. 1° Notre doctrine est en cours d'expérience, tandis que celle des communistes est inappliquée et inapplicable ; 2° Les économistes appartiennent à la classe riche et lettrée, tandis que les communistes appartiennent à la classe pauvre et illettrée ; 3° L'économie politique est l'expression du côté inférieur de l'homme et est inspirée par l'égoïsme, tandis que le communisme n'est que l'exagération d'un bon sentiment, du sentiment de la justice » ³³⁸. Pour Bastiat, cet argumentaire est sophistique au moins [141] d'une

³³⁵ Cf. J. Ravix, « Le libre-échange et le protectionnisme en France », in Y. Breton et M. Lutfalla (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, p. 485-523. V. Curzon-Price, « Bastiat et le libre-échange », in J. Garelo, *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, p. 113-121. Voir aussi l'étude comparative du libéral Charles Coquelin, qui s'insurge avec véhémence dans les pages de la *Revue des deux mondes* contre le protectionnisme, ce « régime détestable » (« La question des céréales en France et en Angleterre », *Revue des deux mondes*, vol. 12, 1845, p. 873).

³³⁶ A. Cuvillier, *Hommes et idéologies de 1840*, Paris, Marcel Rivière, 1956, p. 95 et s.

³³⁷ A. Gueslin, *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^e siècle français*, Paris, Economica, 1987, p. 35-40 ; F.-A. Isambert, *Politique, religion et science de l'homme chez Philippe Bûchez (1896-1865)*, Paris, Cujas, 1967.

³³⁸ Réponse au journal *l'Atelier* (1847), in *Le libre-échange, OC*, II, p. 125-126.

double manière. S'il est d'abord simpliste d'affirmer que la société est divisée en deux grandes classes antagonistes - « nous n'aimons pas cette nomenclature de la société en classe riche et classe pauvre »³³⁹ -, il est par ailleurs injuste de douter du caractère scientifique de l'économie politique sous prétexte que son intention primordiale serait de défendre les intérêts des classes aisées. « On peut réfuter tel économiste, comme tel moraliste, comme tel anatomiste ; mais la guerre déclarée à l'économie politique me paraît aussi insensée que celle que l'on ferait à l'anatomie ou à la morale »³⁴⁰. À partir des mêmes arguments, Bastiat va repousser la position doctrinale de quelques autres journaux opposés au libre-échange, comme la *Ruche populaire* et le *Courrier de Vasconie*³⁴¹.

La cause du libre-échange, on le voit par ces exemples, accapare donc pleinement Bastiat qui y consacre ses meilleures énergies, au moins jusqu'aux insurrections de 1848³⁴². Cependant son message, à son grand désarroi, ne passe pas. Ainsi, les ventes du livre qu'il fait paraître sur le libre-échange sont extrêmement décevantes. Bastiat s'en confie à Horace Say. « Notre pays, écrit-il, a bien besoin de recevoir l'instruction économique. L'ignorance à cet égard est telle, que j'en suis épouvanté pour l'avenir (...) Nos livres et nos journaux ne suffisent pas à répandre nos idées. Outre qu'ils ont bien peu d'abonnés, la plupart de ces abonnés ne les lisent pas. J'ai vu le *Journal des économistes* encore aussi vierge que le jour où il est sorti de chez notre bon Guillaumin, et le *Libre-échange* empilé sur les comptoirs, revêtu de sa bande. N'est-ce pas décourageant ? Je pense que l'enseignement oral doit venir en aide à l'enseignement écrit »³⁴³.

[142]

Mais la question de la liberté commerciale est loin de n'être qu'une banale controverse ou un simple objet de débat que l'on peut réduire à

³³⁹ *Ibid.*, p. 128.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 131.

³⁴¹ Réponse à divers (1848), *OC*, II, p. 131-133.

³⁴² F. Bidet, *Frédéric Bastiat, l'homme, l'économiste*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 21.

³⁴³ Lettre à H. Say, octobre 1847, *OC*, VII, p. 380. « Le pays (la France) a bien besoin de cette science (l'économie politique) qui le sauvera » (Lettre à P. Paillottet, 14 juillet 1849, *OC*, VII, p. 437). *OC*, VII, p. 437).

quelque anecdote. Elle est au contraire d'une importance capitale puisqu'elle est pour ainsi dire le socle sur lequel repose toute la réflexion de Bastiat sur la liberté. « L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen, qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice »³⁴⁴. Échanger est donc un acte naturel³⁴⁵. À partir de ce que l'économie politique lui enseigne, Bastiat se sent autorisé à condamner le protectionnisme qui est à ses yeux un régime économique artificiel, fondamentalement incompatible avec la nature humaine. « Les traités de commerce sont toujours et nécessairement contraires aux saines doctrines, parce qu'ils reposent tous sur cette idée que l'importation est funeste en soi. Si on la croyait utile, évidemment on ouvrirait ses portes, et tout serait dit »³⁴⁶. Au fait, est-il nécessaire, est-il pertinent de discuter avec des doctrinaires qui développent des systèmes d'idées qui n'ont aucune prise dans le réel ? « Il est des systèmes, si complètement étrangers à toutes les notions reçues, qu'entre eux et la science il ne se trouve pas un terrain commun qui puisse servir de point de départ au débat. Tel est le communisme, tels sont les systèmes qui n'admettent pas la propriété, et ceux qui reposent sur cette donnée : que la société est un arrangement artificiel imaginé et imposé par un homme qu'on appelle législateur, fondateur des États, père [143] des nations, etc. Sur ces systèmes, l'observation des faits et l'expérience du passé n'ont pas de prise. L'inventeur s'enferme dans son cabinet, ferme les rideaux des croisées et donne carrière à son imagination. Il commence par admettre que tous les hommes, sans exception, s'empresseront de se soumettre à la combinaison sociale qui sortira de son cerveau, et, ce point admis, rien ne l'arrête »³⁴⁷.

³⁴⁴ *Association pour la liberté des échanges* (1846), OC, II, p. 1-2.

³⁴⁵ A. Couret, « Défense et illustration de la propriété chez Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1987, p. 71-80.

³⁴⁶ *À propos du traité belge* (1846), OC, II, p. 82-83.

³⁴⁷ *Du communisme* (1847), OC, II, p. 116-117.

On comprend mieux ici pourquoi Bastiat, plutôt que de toujours opposer des arguments rigoureux aux protectionnistes, aux socialistes ou aux communistes, s'est parfois contenté, avec son bel humour, de simplement ridiculiser leurs arguments. En réalité quand il discute avec eux, il sait parfaitement bien qu'il n'a aucune chance de les convaincre de ses idées, c'est pourquoi il s'adresse d'abord et avant tout, à travers les nombreux débats qu'il a eus, à un public élargi. D'où le caractère parfois didactique de son propos. Mais il y a plus. Bastiat veut surtout comprendre les raisons du consensus protectionniste en France. « Beaucoup de bons esprits croient encore à la vérité économique de ce système ; mais il nous semble impossible de ne pas apercevoir que, pratiqué en même temps par tous les peuples, il les met dans un état forcé de lutte. Il est manifeste que l'action de chacun y est antagonique à l'action de tous. C'est un ensemble d'efforts perpétuels qui se contrarient. Il se résume dans cet axiome de Montaigne : *le profit de l'un est le dommage de l'autre* »³⁴⁸. Pourquoi une telle idée est-elle si solidement installée ? Bastiat veut pour ainsi dire la rendre compréhensible. À première vue, explique-t-il, on peut admettre que le protectionnisme a des conséquences positives sur l'économie d'une nation dans la mesure où il fait en sorte que ses champs d'activité se multiplient et se diversifient. Mais rapidement les effets négatifs d'une économie fermée sur elle-même apparaissent. Car la diversification des secteurs économiques qui semble d'abord être un élément positif sur le plan national ou local, provoque [144] ensuite un endettement des ressources qui occasionne une diminution des salaires.

Bastiat soutient dans cette foulée que, contrairement à une idée reçue, le protectionnisme ne profite pas à l'État, dont la richesse est entièrement fondée sur celle des individus. Ainsi, en refusant de penser l'État comme une entité spécifique, en dehors des consciences singulières qu'il représente, Bastiat n'a pas de difficulté à démontrer que le protectionnisme est une source d'appauvrissement majeure pour le consommateur. Il met ainsi en relief un inexorable cercle vicieux, à savoir que plus les consommateurs sont pauvres, plus l'État l'est et inversement. Il rejoint ici la position de Quesnay et des physiocrates selon laquelle les droits de douanes à l'importation sont, au fond, payés

³⁴⁸ *L'Angleterre et le libre-échange* (1847), OC, II, p. 180.

par le consommateur ³⁴⁹. Mais en plaçant le consommateur au centre de ses préoccupations, Bastiat diffère singulièrement d'Adam Smith et des libéraux anglais qui se préoccupaient surtout du sort du producteur. Or dans la France des années 1840, la position de Smith aurait été indéfendable. Car loin d'être défavorisé par le protectionnisme, le producteur français tire au contraire de ce régime d'innombrables avantages. « Ce que celui-ci demande, c'est le *placement avantageux* de son produit. Le placement avantageux d'un produit dépend de sa *cherté*, - et la *cherté* provient de la *rareté*. Donc la protection aspire à opérer la rareté. C'est sur la *disette des choses* qu'elle prétend fonder le *bien-être des hommes*. *Abondance* et *richesse* sont à ses yeux deux choses qui s'excluent, car l'abondance fait le bon marché, et le bon marché, s'il profite au consommateur, importune le producteur dont la protection se préoccupe exclusivement. En persévérant dans ce système, nous arrivons donc à *élever le prix* de toutes choses. Dira-t-on que le *bon marché* peut revenir par la seule concurrence des producteurs nationaux ? Ce serait supposer qu'ils travaillent dans des conditions aussi favorables que les producteurs étrangers ; ce serait déclarer l'inutilité de [145] la protection. Mais le régime restrictif, loin de présupposer cette *égalité de conditions*, aspire à la produire, et ici je dois faire remarquer un abus de mots qui conduit à de graves erreurs. Ce ne sont pas les *conditions de production*, mais les *conditions déplacement* que la protection égalise » ³⁵⁰.

En outre, la restriction commerciale prive une majorité de la population de s'enrichir, mais elle a aussi des conséquences morales dans la mesure où elle contribue à isoler les peuples et les individus. « Personne ne nie que l'isolement des peuples, l'effort qu'ils font pour tout produire en dedans de leurs frontières ne nuise à la bonne division du travail. Il en résulte donc une diminution dans l'ensemble de la production, et, par une conséquence nécessaire, une diminution correspondante dans la part de chacun au bien-être et aux jouissances de la vie » ³⁵¹. Dans cette perspective, Bastiat pense que la liberté commerciale est nécessaire à l'harmonie et au progrès des nations. On

³⁴⁹ P. Permezel, *Les idées des physiocrates en matière de commerce international*, New York, Burt Franklin, 1973 (1^{re} éd. 1907).

³⁵⁰ *De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples* (1844), *OC*, I, p. 364-365.

³⁵¹ *Le libre-échange* (1846), *OC*, II, p. 94.

est loin ici d'un libéralisme purement instrumental. Profondément humaniste, ainsi que Pascal Salin l'a décrit ³⁵², Bastiat croit même que le libre-échange est porteur de paix ³⁵³. « Nous sommes profondément convaincus, écrit-il, que le libre-échange, c'est l'harmonie des intérêts et la paix des nations ; et certes, nous plaçons cet effet indirect et social mille fois au-dessus de l'effet direct ou purement économique. Car la paix assurée des nations, c'est le désarmement, c'est le discrédit de la force brutale, c'est la révision, l'allégement et la juste répartition des taxes publiques, c'est, pour les peuples, le point de départ d'une ère nouvelle » ³⁵⁴.

Et finalement, pour démontrer la nécessité de la liberté commerciale, l'économie politique d'inspiration libérale est une nouvelle fois appelée à jouer un rôle crucial : « Notre mission [146] est de combattre cette fausse et dangereuse économie politique qui fait considérer la propriété d'un peuple comme incompatible avec la prospérité d'un autre peuple, qui assimile le commerce à la conquête, le travail à la domination » ³⁵⁵.

Le pouvoir de la presse

[Retour au sommaire](#)

L'une des principales causes généralement avancée par Bastiat pour expliquer le triomphe du protectionnisme dans les années 1840 tient à la centralisation de la presse française. Il ne manque pas du reste de faire le procès de ce phénomène. « Je sais, écrit-il, que c'est manquer de prudence, par le temps qui court, que de heurter la presse périodique. Elle dispose arbitrairement de nous tous. Malheur à qui fuit son despotisme qui veut être absolu ! Malheur à qui excite son courroux qui est mortel ! Le braver, ce n'est pas courage, c'est folie, car le courage affronte les chances d'un combat, mais la folie provoque un combat sans chances ; et quelle chance peut vous accompagner devant le tribunal de

³⁵² Cf. P. Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000.

³⁵³ E. Silberner, *La guerre et la paix dans l'histoire des doctrines économiques*, Paris, Sirey, 1957, p. 75-83.

³⁵⁴ *Les armements en Angleterre* (1848), *OC*, II, p. 194.

³⁵⁵ *M. de Noailles à la chambre des pairs* (1847), *OC*, II, p. 216.

l'opinion publique, alors que, même pour vous défendre, il vous faut emprunter la voix de votre adversaire, alors qu'il peut vous écraser à son choix par sa parole ou son silence ? (...) Je crois sincèrement que le journalisme trompe le public » ³⁵⁶.

Ce jugement contraste singulièrement avec l'attitude des libéraux du début du XIX^e siècle qui se réjouissaient alors de la récente liberté de presse, qu'ils voyaient au fait comme le symbole par excellence de la démocratie naissante et de la liberté ³⁵⁷. En peu de temps, l'enthousiasme a donc laissé place à la méfiance. Et contrairement à ce que Benjamin Constant et Chateaubriand avaient naguère espéré, plusieurs se sont en effet convaincus que la presse ne permettait pas réellement [147] aux opinions les plus diverses de s'exprimer et de s'affronter sans entraves ³⁵⁸, mais que, par un curieux effet pervers, elle favorisait davantage une pernicieuse centralisation de l'opinion. Dans ce contexte, Michel Chevalier concluait dès 1831 que les journaux étaient devenus « les régulateurs de l'opinion publique » ³⁵⁹. Ces propos peuvent être rapprochés de ceux de Tocqueville : « En France, la presse réunit deux espèces de centralisations distinctes. Presque tout son pouvoir est concentré dans un même lieu, et pour ainsi dire dans les mêmes mains, car ses organes sont en très petit nombre. Ainsi constitué au milieu d'une nation sceptique, le pouvoir de la presse doit être presque sans bornes. C'est un ennemi avec qui un gouvernement peut faire des trêves plus ou moins longues, mais en face duquel il lui est difficile de vivre longtemps » ³⁶⁰.

³⁵⁶ Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges (1845), OC, III, p. 59-60.

³⁵⁷ Cf. A. Crémieux, *La censure en 1820 et 1821. Étude sur la presse politique et la résistance libérale*, Paris, Edouard Cornély, 1912.

³⁵⁸ M. Leroy, *Histoire des idées sociales en France, d'Auguste Comte à P.-J. Proudhon*, t. 2, Paris, Gallimard, 1954, p. 186.

³⁵⁹ M. Chevalier, *La presse*, Paris, Bureau du Globe et de l'Organisateur, 1831, p. 7. « Nous avons tous été élevés dans l'adoration de la centralisation absolue ; les bons esprits en reviennent et appellent de tous leurs vœux une centralisation tempérée » (M. Chevalier, *La liberté aux États-Unis*, Paris, Capelle, 1849, p. 25-26).

³⁶⁰ A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835), 1.1, Paris, Gallimard, 1961, p. 280-281.

Si le style de Tocqueville contraste avec celui de Bastiat, il n'en reste pas moins que, sur le fond, les deux auteurs parviennent sensiblement au même constat³⁶¹. Alors que l'un parle de la « tyrannie de l'opinion »³⁶², l'autre parle du « monopole de l'opinion »³⁶³. On a du reste parfois l'impression de lire certains des plus stimulants passages de la *Démocratie en Amérique* quand Bastiat souligne, pour prendre un exemple connexe, que « la centralisation littéraire est portée de nos jours à un tel point en France, et la province y est si bien façonnée, qu'elle [148] dédaigne d'avance tout ce qui ne s'imprime pas à Paris. Il semble que le talent, l'esprit, le bon sens, l'érudition, le génie ne puissent exister hors de l'enceinte de notre capitale »³⁶⁴. Tout se passe à Paris, là où naissent les modes intellectuelles, là où s'exerce une implacable concentration des idées. « Au point de vue personnel, écrit Bastiat à Coudroy, ce qu'il y a de triste c'est le charlatanisme qui règne ici dans les journaux »³⁶⁵.

Pour Bastiat, le débat entourant la question de la liberté des échanges offre une démonstration nette de la concentration extrême des idées. Il rappelle à ce sujet, en se basant sans doute sur sa propre expérience, comment les élites intellectuelles ont contribué, par leur silence complaisant, à faire triompher le protectionnisme³⁶⁶. « De tous les phénomènes sociaux qu'il m'a été donné d'observer, ce silence, et surtout son succès, est certainement celui qui me jette dans le plus profond étonnement »³⁶⁷.

Mais Bastiat pousse si loin la thèse selon laquelle une sorte de complot du silence a été mis en place pour nuire à l'avancement du libre-échange qu'il ne trouvera guère d'appui, à l'exception de Charles

³⁶¹ Cf. G. C. Roche, *Frédéric Bastiat. A Man Alone*, New Rochelle, N.Y., Arlington House, 1971, p. 186-189.

³⁶² R. Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 167-175.

³⁶³ Lettre à Cobden, 24 novembre 1844, *OC*, I, p. 107. Say écrit : « L'opinion est la reine du monde » ; elle « est en définitive maîtresse de tout », dit-il (J.-B. Say, *Œuvres morales et politiques*, t. 5, Paris, Economica, 2003, p. 651).

³⁶⁴ *Réflexions sur la question des duels* (1838), *OC*, VII, p. 10-11. Voir aussi : *La presse parisienne* (1848), *OC*, VII, p. 226-227.

³⁶⁵ Lettre à Coudroy, 15 mars 1849, *OC*, I, p. 95.

³⁶⁶ *De l'influence des tarifs français et anglais* (1844), *OC*, I, p. 345.

³⁶⁷ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), *OC*, III, p. 58-59.

Dunoyer. « Il serait bien déplorable que la presse méritât les reproches sévères que M. Bastiat lui adresse ; et pourtant on ne sait vraiment comment se rendre compte du silence extraordinaire qu'elle a gardé, et dans quel degré d'inattendu ou dans quel défaut d'intelligence il serait possible d'en chercher l'explication » ³⁶⁸.

D'une certaine manière, le langage de Bastiat s'apparente à celui d'un homme de gauche quand, sans avancer d'arguments précis, il accuse la presse d'être financée - et forcément manipulée - par les monopoleurs. « D'abord, une première classe de journaux a un intérêt direct à faire triompher en [149] France le système de la protection. Je veux parler de ceux qui sont notoirement subventionnés par les comités monopoleurs, agricoles, manufacturiers ou coloniaux. Étouffer les doctrines des économistes, populariser les sophismes qui soutiennent le régime de la spoliation, exalter les intérêts individuels qui sont en opposition avec l'opinion générale, ensevelir dans le plus profond silence les faits qui pourraient réveiller et éclairer l'esprit public : telle est la mission qu'ils se sont chargés d'accomplir, et il faut bien qu'ils gagnent en conscience la subvention que le monopole leur paie » ³⁶⁹.

Mais Bastiat étonne davantage quand il poursuit en accusant les journaux de contribuer à isoler les peuples - voire à encourager les conflits : « les journaux (...) ne se sont pas bornés à prêcher théoriquement l'isolement des peuples. Ils ont encore cherché à susciter entre eux une irritation telle qu'ils fussent beaucoup plus disposés à échanger des boulets que des produits » ³⁷⁰.

Cette envolée trahit une sorte d'exaspération, peut-être même une colère, à l'endroit d'une situation qui ne semble pas appelée à changer. Au fait, chez Bastiat, la question du monopole de l'opinion est autant un sujet d'analyse qu'une source d'inquiétude. « Dans un pays où ne règne pas l'esprit d'association, où les hommes n'ont ni la faculté, ni l'habitude, ni peut-être le désir de s'assembler pour discuter au grand jour de leurs communs intérêts, les journaux, quoiqu'on en puisse dire, ne sont pas les organes mais les promoteurs de l'opinion publique. Il n'y

³⁶⁸ C. Dunoyer, « De l'agitation anglaise pour la liberté du commerce », *Journal des économistes*, t. 12, 4^e année, 1845, p. 2.

³⁶⁹ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 62.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 62.

a que deux choses en France, des individualités isolées, sans relations, sans connexion entre elles, et une grande voix, la presse, qui retentit incessamment à leurs oreilles. Elle est la personnification de la critique, mais ne peut être critiquée. Comment l'opinion lui servirait-elle de frein, puisqu'elle fait règle, et régente elle-même l'opinion ? » ³⁷¹

³⁷¹ *Ibid.*, p. 60.

[150]

Ainsi, *La Presse* a tiré son succès en flattant une opinion publique déjà largement favorable aux idées socialistes. « Un journal n'atteint pas à une immense circulation sans répondre à quelques idées dominantes dans le pays. Nous reconnaissons que la *Presse* a toujours su parler aux instincts du moment, et même qu'elle a souvent donné de bons conseils ; c'est ainsi qu'elle a pu semer, sur le sol de la patrie, avec le bon grain, beaucoup d'ivraie qu'il faudra bien du temps pour extirper » ³⁷². Quant à la presse départementale, qui est sous le joug de la presse parisienne, elle est aussi accusée par Bastiat d'avoir été trop complaisante à l'endroit du protectionnisme. « Au lieu de réagir sur la presse parisienne, elle attend humblement, niaisement son mot d'ordre. Elle ne veut pas avoir de vie propre. Elle est habituée à recevoir par la poste l'idée qu'il faut délayer, la manœuvre à laquelle il faut concourir, au profit de M. Thiers, de M. Mole ou de M. Guizot. Sa plume est à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, mais sa tête est à Paris. Il est donc vrai que la stratégie des journaux, qu'ils émanent de Paris ou de la province, qu'ils représentent la gauche, la droite ou le centre, les a entraînés à s'unir à ceux qui soudoient les comités monopoleurs, pour tromper l'opinion publique sur le grand mouvement social qui s'accomplit en Angleterre » ³⁷³.

Bastiat est en définitive persuadé que les journaux démocratiques ont abandonné « la cause sacrée de la liberté » ³⁷⁴.

Mais toutes ces critiques, que Bastiat lance du haut de diverses tribunes, se sont heurtées à l'indifférence. C'est la position des protectionnistes qui devait dominer l'organisation économique de la France pour au moins tout le reste du siècle. En 1890, Gustave de Molinari en prend acte avec mélancolie : [151] « nous devons convenir, écrit-il alors, que la marée du protectionnisme et du socialisme n'a pas

³⁷² Lettre publiée dans *La République française* (1848), OC, VII, p. 223-224.

³⁷³ *Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges* (1845), OC, III, p. 66. « Lorsqu'un grand nombre d'organes de presse parvient à marcher dans la même voie, écrit Tocqueville, leur influence à la longue devient presque irrésistible » (Tocqueville, cité par R. Boudon, *Renouveler la démocratie. Éloge du sens commun*, Paris, Odile Jacob, 2006, p. 229). Bastiat n'aurait sans doute pas désapprouvé cette remarque.

³⁷⁴ *Du communisme* (1847), OC, II, p. 124.

cessé de monter »³⁷⁵. En France, remarque Vilfredo Pareto, « toute l'économie politique était libérale, les admirables pamphlets de Bastiat en avaient rendu populaires les doctrines et, malgré cela, le protectionnisme a triomphé sans rencontrer d'opposition sérieuse »³⁷⁶. À partir du milieu du XIX^e siècle, Michel Chevalier va donc sembler de plus en plus isolé dans son combat pour la liberté commerciale³⁷⁷.

Il faut dire que la montée fulgurante du socialisme au lendemain de 1848 soulève de nouveaux enjeux pour les libéraux qui voient dans l'essor de cette doctrine une menace plus sérieuse encore que le protectionnisme. Quant à Bastiat, la guerre contre le socialisme naissant va entièrement le mobiliser jusqu'à la fin de sa vie. En peu de temps, donc, la querelle entre les libre-échangistes et les protectionnistes perd son acuité ; une nouvelle opposition, plus brutale encore, se dessine désormais entre deux grandes idéologies politiques, le libéralisme et le socialisme³⁷⁸.

Misère du socialisme

[Retour au sommaire](#)

Si les utopies sociales sont anciennes, le socialisme, lui, du moins étymologiquement, est récent. Ferdinand Brunetière date sa naissance en 1846³⁷⁹, mais il semble bien, selon André Lalande, [152] que le mot ait été utilisé bien avant, notamment par Pierre Leroux qui prétend en

³⁷⁵ G. de Molinari, c.r. de M. Block, « Les progrès de la science économique depuis Adam Smith », *Journal des économistes*, 5^e série, 49^e année, t. 1, 1890, p. 440.

³⁷⁶ V. Pareto, « Les systèmes socialistes », in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965 (1^{re} éd. 1902-1903), p. 125-126.

³⁷⁷ M. Chevalier, « Le système protecteur », *Revue des deux mondes*, vol. 9, 1851, p. 985-1029.

³⁷⁸ J. Ravix, « Le libre-échange et le protectionnisme en France », in Y. Breton et M. Lutfalla (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, p. 498-499.

³⁷⁹ F. Brunetière, *Histoire de la littérature française*, t. 4, le dix-neuvième siècle, Paris, Delagrave, 1917, p. 321.

avoir fait usage dès 1832 ³⁸⁰. Les origines du mot socialiste, de même que sa paternité, sont donc floues. Louis Reybaud nous assure, quant à lui, dans les colonnes du *Dictionnaire de l'économie politique* de Coquelin et Guillaumin, être celui qui a véritablement introduit le mot socialiste dans la langue française. Il n'en tire cependant aucune fierté, bien au contraire : il s'en excuse. « L'auteur de cet article, déclare-t-il, croit être certain qu'avant 1835, époque à laquelle il commença, un peu au hasard et poussé par un sentiment de curiosité, l'étude de quelques utopies alors toutes nouvelles, le mot de *socialiste* n'existait pas encore, et qu'il a eu le triste honneur de l'introduire dans notre langue » ³⁸¹. Et suite à un survol de la position doctrinale de quelques systèmes socialistes, Reybaud conclut son article par cette sévère condamnation : « En terminant, il est essentiel de dégager l'économie politique de tout point de contact avec d'aussi odieuses imaginations » ³⁸². Une telle réaction est à la mesure de la rapidité avec laquelle se développe le socialisme. Relativement marginal sous l'Empire et la Restauration, comme l'a rappelé Emile Faguet ³⁸³, le socialisme connaît un essor considérable à partir du début des années 1830. L'historien Maurice Agulhon fait remarquer que vers cette époque, « au temps premier des missions saint-simoniennes, au temps où Charles Fourier vieillissait dans la solitude et où le jeune Auguste Blanqui se dégageait à peine d'un jacobinisme de quartier Latin, l'idée socialiste appartenait à une petite minorité d'excentriques. Dix ans après, la question sociale avait envahi la presse et la littérature » ³⁸⁴. Le témoignage [153] de Renan permet de bien saisir la portée et l'ampleur de cette mutation. « L'année 1848, écrit-il, fit sur moi une impression extrêmement vive. Je n'avais jamais réfléchi jusque-là aux problèmes socialistes. Ces problèmes, sortant en quelque sorte de terre et venant effrayer le monde,

³⁸⁰ A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2006 (1^{re} éd. 1926), p. 1276-1277.

³⁸¹ L. Reybaud, « Socialistes, socialisme », *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1864, vol. 2, p. 629.

³⁸² *Ibid.*, p. 637.

³⁸³ Cf. É. Faguet, *Le socialisme en 1907*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, p. 66 ; E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration. Le « Mercure » et la « Minerve »*, Genève, Droz, 1968.

³⁸⁴ M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la république 1848-1852*, Paris, Seuil, 1973, p. 10.

s'emparèrent de mon esprit et devinrent une partie intégrante de ma philosophie » ³⁸⁵.

Mais si la doctrine socialiste s'étend, et si elle réussit à s'imposer à une vitesse impressionnante, elle ne fait pourtant pas l'unanimité. Elle sème aussi de vives inquiétudes. Si bien qu'au lendemain de 1848, elle n'est plus « un objet de curiosité » ; elle est devenue, selon Louis Reybaud, « un sujet d'alarme » ³⁸⁶.

Cette alarme, en tout cas, résonne fort dans les pages de la *Revue des deux mondes* où l'on accuse le socialisme de souffler un « mauvais vent » ³⁸⁷. Eugène Forcade est catégorique : « il ne saurait y avoir de vérité en politique et en économie politique, prévient-il, dans des systèmes qui feraient violence à la liberté humaine ; nous savons par conséquent que le socialisme, partant d'une imposture philosophique, doit aboutir fatalement à une absurdité économique » ³⁸⁸. Emile Montégut remarque quant à lui que « le socialisme peut être une chose divertissante, mais l'état dans lequel il a contribué à mettre la France arracherait des larmes au radical le plus convaincu de la nécessité de la banqueroute et de l'anéantissement de la propriété » ³⁸⁹.

Dans un ouvrage écrit au milieu de la fièvre révolutionnaire, Charles Dunoyer, qui n'a rien du prosateur tranquille, insiste à son tour sur les conséquences économiques négatives des événements de 1848. C'est « à la suite de la révolution et [154] depuis les essais de république démagogico-socialiste, note-t-il, qu'on a vu notre prospérité, jusque-là croissante, arrêtée tout d'un coup et remplacée par l'appauvrissement universel » ³⁹⁰.

³⁸⁵ E. Renan, *L'avenir de la science - pensées de 1848*, Paris, Calmann Lévy, 1890, p. i.

³⁸⁶ L. Reybaud, *Études sur les réformateurs*, Paris, Guillaumin, 1849, p. vi.

³⁸⁷ J. Misland, « De l'esprit public et de la presse en France », *Revue des deux mondes*, n. 8, série 6, 1850, p. 888.

³⁸⁸ E. Forcade, « La guerre au socialisme », *Revue des deux mondes*, série 5, n. 24, 1848, p. 850.

³⁸⁹ E. Montégut, « Le socialisme et les socialistes en province », *Revue des deux mondes*, série 6, n. 3, 1849, p. 855.

³⁹⁰ C. Dunoyer, *La Révolution du 24 février 1848*, Paris, Guillaumin, 1848, p. 143.

Le ton d'Alexis de Tocqueville est peut-être plus posé, mais il n'en demeure pas moins tourmenté. En bon sociologue, il explique dans ses *Souvenirs* les objectifs qui ont présidé à l'émergence du socialisme au lendemain de 1848. « Dès le 25 février, mille systèmes étranges sortirent impétueusement de l'esprit des novateurs, et se répandirent dans l'esprit troublé de la foule. Tout était encore debout, sauf la royauté et le Parlement, et il semblait que, du choc de la révolution, la société elle-même eût été réduite en poussière et qu'on eût mis au concours la forme nouvelle qu'il fallait donner à l'édifice qu'on allait élever à la place. Chacun proposait son plan ; celui-ci le produisait dans les journaux, celui-là dans les placards qui couvrirent bientôt les murs ; cet autre en plein vent par la parole (...) Ces théories étaient fort diverses entre elles, souvent contraires, quelquefois ennemies ; mais toutes, visant plus bas que le gouvernement et s'efforçant d'atteindre la société même qui lui sert d'assiette, prirent le nom commun de socialisme » ³⁹¹.

C'est ici, dans cette atmosphère chaotique, que Bastiat entre en scène, abandonnant peut-être à regret la question du libre-échange qui l'avait occupé pendant de si longues années. Jusqu'en 1848, il s'était surtout contenté de critiquer les utopies de Rousseau ou de maudire les constructions sociales des Grecs, mais soudainement devant la force d'un nouvel adversaire, bien concret celui-là, prêt à tout pour rendre l'opinion publique sympathique à sa cause, il se sent interpellé par l'urgence de la situation et s'introduit une nouvelle fois dans le débat public.

[155]

Pour combattre les socialistes, Bastiat adopte une stratégie d'analyse bien précise. Il cherche à dégager, à travers un foisonnement d'idées éparses, souvent radicalement opposées, les idées directrices qui fondent leur position doctrinale. « Le socialisme, remarque-t-il, compte une foule innombrable de sectes. Chacune d'elles a son utopie, et l'on peut dire qu'elles sont si loin de s'entendre, qu'elles se font une guerre acharnée (...) L'humanité n'est pas à leurs yeux un être vivant et harmonieux, que Dieu lui-même a pourvu de forces progressives et conservatrices ; c'est une matière inerte qui les a attendus, pour recevoir d'eux le sentiment et la vie ; ce n'est pas un sujet d'études, c'est une

³⁹¹ A. de Tocqueville, « Souvenirs », in *Œuvres* III, Paris, Gallimard, 2004, p. 787.

matière à expériences » ³⁹². Les socialistes, malgré ce qui peut les opposer, sont en outre des rêveurs qui « tirent tout de leur tête, hommes et choses. Ils imaginent un ordre social en dehors du cœur humain, puis un cœur humain pour aller avec leur ordre social » ³⁹³. En fait, pour le dire de manière polémique, le socialisme comporte deux éléments : « le délire de l'inconséquence et le délire de l'orgueil » ³⁹⁴.

Ce refus d'admettre qu'il existe une nature humaine est incontestablement, aux yeux de Bastiat, une source fondamentale de confusion et d'erreur. « Puisque les tendances naturelles de l'humanité sont assez mauvaises pour qu'on doive lui ôter sa liberté, comment se fait-il que les tendances des organisateurs soient bonnes ? Les législateurs et leurs agents ne font-ils pas partie du genre humain ? Se croient-ils pétris d'un autre limon que le reste des hommes ? Ils disent que la société, abandonnée à elle-même, court fatalement aux abîmes parce que ses instincts sont pervers. Ils prétendent l'arrêter sur cette pente et lui imprimer une meilleure direction. Ils ont donc reçu du ciel une intelligence et des vertus qui les placent en dehors et au-dessus de l'humanité ; qu'ils montrent leurs titres. Ils veulent être bergers, ils veulent que [156] nous soyons troupeau. Cet arrangement présuppose en eux une supériorité de nature, dont nous avons bien le droit de demander la preuve préalable » ³⁹⁵.

De cette confusion, il en découle une autre, tout aussi importante, qui consiste à confondre la société avec le gouvernement : « C'est pourquoi, chaque fois que nous ne voulons pas qu'une chose soit faite par le gouvernement, il (le socialisme) en conclut que nous ne voulons pas que cette chose soit faite du tout. Nous repoussons l'instruction par l'État ; donc nous ne voulons pas d'instruction. Nous repoussons une religion d'État ; donc nous ne voulons pas de religion. Nous repoussons l'égalisation par l'État ; donc nous ne voulons pas d'égalité, etc. C'est comme s'il nous accusait de ne pas vouloir que les hommes mangent, parce que nous repoussons la culture du blé par l'État » ³⁹⁶.

³⁹² *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 574-575.

³⁹³ *Ibid.*, p. 577.

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 541.

³⁹⁵ *La loi* (1850), OC, IV, p. 384.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 362-363.

Dans les divers systèmes socialistes, dont le principal point d'analyse est centré sur l'État, la place des individus est pratiquement occultée. On suggère ainsi, du moins implicitement, que ceux-ci sont « dépourvus d'initiative ; qu'ils sont de la matière inerte, des molécules passives, des atomes sans spontanéité, tout au plus une végétation indifférente à son propre mode d'existence, susceptible de recevoir, d'une volonté et d'une main extérieures, un nombre infini de formes plus ou moins symétriques, artistiques, perfectionnées »³⁹⁷. On omet, dans cette perspective, de prendre en considération le principe de la propriété comme une donnée cardinale de l'histoire humaine³⁹⁸. Ce principe, insiste Bastiat, est pourtant au centre de la vie démocratique. « Le principe de la propriété tend à réaliser l'égalité parmi les hommes. Il fonde d'abord un fonds commun que chaque progrès grossit sans cesse, et à [157] l'égard duquel l'égalité est parfaite, car tous les hommes sont égaux devant une valeur anéantie, devant une utilité qui a cessé d'être rémunérable. Tous les hommes sont égaux devant cette portion du prix des livres que l'imprimerie a fait disparaître. Ensuite, quant à la portion d'utilité qui correspond au travail humain, à la peine ou à l'habileté, la concurrence tend à établir l'équilibre des rémunérations, et il ne reste d'inégalité que celle qui se justifie par l'inégalité même des efforts, de la fatigue, du travail, de l'habileté, en un mot, des services rendus ; et, outre qu'une telle inégalité sera éternellement juste, qui ne comprend que, sans elle, les efforts s'arrêteraient tout à coup ? »³⁹⁹

Bastiat expose ici de manière particulièrement nette la vision libérale des relations entre inégalités et justice sociale⁴⁰⁰. Il est acceptable, dit-il, dans une société démocratique que *l'inégalité* se justifie par *l'inégalité même des efforts*, mais il est inacceptable que l'inégalité soit fondée sur des privilèges historiques. En outre, contrairement aux injonctions des socialistes, l'inégalité n'est pas

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 363-364.

³⁹⁸ À ce sujet, voir A. Couret, « Défense et illustration de la propriété chez Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1987, p. 71-80.

³⁹⁹ *Propriété et spoliation* (1848), OC, IV, p. 424.

⁴⁰⁰ Pour une actualisation de cette question voir l'article minutieusement informé de V. Curzon-Price, « L'erreur française : la passion pour l'égalité », in M. Laine & G. Hülsmann, *L'homme libre. Mélanges en l'honneur de Pascal Salin*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 301-323.

nécessairement synonyme d'injustice. « Non, les économistes ne pensent pas, comme on le leur reproche, que nous soyons dans le meilleur des mondes. Ils ne ferment ni leurs yeux aux plaies de la société, ni leurs oreilles aux gémissements de ceux qui souffrent. Mais, ces douleurs, ils en cherchent la cause, et ils croient avoir reconnu que, parmi celles sur lesquelles la société peut agir, il n'en est pas de plus active, de plus générale que l'injustice. Voilà pourquoi ce qu'ils invoquent, avant tout et surtout, c'est la justice, la justice universelle » ⁴⁰¹.

Or, pour Bastiat, cette justice universelle est impossible sans la liberté, qui en est le complément nécessaire. « S'il est vrai que [158] la liberté tend invinciblement à amener la juste équivalence des services, à réaliser progressivement l'égalité, à rapprocher tous les hommes d'un même niveau qui s'élève sans cesse, ce n'est pas à la propriété qu'il faut imputer l'inégalité désolante dont le monde nous offre encore le triste aspect ; mais au principe opposé, à la spoliation, qui a déchaîné sur notre planète les guerres, l'esclavage, le servage, la féodalité, l'exploitation de l'ignorance et de la crédulité publiques, les privilèges, les monopoles, les restrictions, les emprunts publics, les fraudes commerciales, les impôts excessifs, et, en dernier lieu, la guerre au capital et l'absurde prétention de chacun de vivre et se développer aux dépens de tous » ⁴⁰². En faisant de la spoliation la principale source des inégalités sociales, Bastiat repousse l'argument selon lequel les inégalités seraient entièrement explicables par une perpétuelle opposition entre deux grandes classes antagoniques, l'une dominante, l'autre dominée, c'est-à-dire « les méchants induits à faire des victimes, les bons à qui le rôle de victimes est réservé » ⁴⁰³. Encore une fois, Bastiat utilise des mots justes, imagés, qui peuvent aussi décrire par avance les principales articulations de la vulgate marxiste et ses dérivés. Il ne nie pourtant pas, tout comme Tocqueville du reste, l'existence des antagonistes de classes, il est seulement convaincu qu'ils ne sont pas perpétuels, qu'on ne les retrouve pas en tout temps et en tout lieu, qu'on ne peut finalement en faire le moteur de l'histoire. En réfléchissant à partir de la matrice libérale, il comprend que le progrès est beaucoup

⁴⁰¹ *Propriété et spoliation* (1848), OC, IV, p. 425.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 434.

⁴⁰³ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 381.

plus compliqué et ne peut donc pas se réduire à une vision aussi simpliste.

Scientifiquement, le socialisme est donc irrecevable ⁴⁰⁴. Et dans le débat qui l'oppose à Proudhon, Bastiat va le répéter inlassablement.

[159]

Bastiat contre Proudhon

[Retour au sommaire](#)

Si au cours de sa brève carrière Bastiat a polémique avec plusieurs socialistes, c'est sans doute avec Pierre-Joseph Proudhon qu'il a eu les échanges les plus rudes, les plus directs et, pour ainsi dire, les plus enflammés ⁴⁰⁵.

En 1846, alors que Bastiat est encore tout investi dans sa lutte contre le protectionnisme, Proudhon fait paraître son [*Systeme des contradictions économiques ou philosophie de la misère*](#) dans lequel il présente un portrait peu flatteur, voire méprisant, de l'auteur des *Sophismes économiques*. « Un économiste d'un remarquable talent, écrit-il, plein de la philanthropie la plus généreuse, dirigé, ce qui paraîtra surprenant, par les idées les plus égalitaires, un homme que je louerais davantage, s'il n'avait dû sa subite célébrité à une thèse inadmissible, se chargea de prouver, aux applaudissements de tout le public économiste : que niveler les conditions du travail, c'est attaquer l'échange dans son principe ; qu'il n'est pas vrai que le travail d'un pays puisse être étouffé par la concurrence des contrées plus favorisées ; que cela fût-il exact, les droits protecteurs n'égalisent pas les conditions de production ; que la liberté nivelle ces conditions autant qu'elles peuvent l'être ; que ce sont les pays les moins favorisés qui gagnent le plus dans les échanges ; que la ligue et Robert Peel ont bien mérité de l'humanité par l'exemple qu'ils donnent aux autres nations ; et que tous ceux qui prétendent et soutiennent le contraire sont des *sisyphistes*. Certes M.

⁴⁰⁴ A. Imbert, *Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps*, Marseille, Barlatier, 1913, p. 67-74.

⁴⁰⁵ Sur le débat Bastiat-Proudhon, voir notamment G. C. Roche, *Frédéric Bastiat. A Man Alone*, New Rochelle, N.Y., Arlington House, 1971, p. 152-156.

Bastiat, des Landes, peut se flatter d'avoir, par l'audace et l'aplomb de sa polémique, émerveillé les économistes eux-mêmes, et fixé peut-être ceux dont les idées sur le libre commerce étaient encore flottantes : quant à moi, j'avoue que je n'ai rencontré nulle part de sophismes plus subtils, plus serrés, plus consciencieux, et d'un air de vérité plus franche, que les *Sophismes économiques* [160] de M. Bastiat. J'ose dire, cependant, que si les économistes de notre temps cultivaient moins l'improvisation et un peu plus la logique, ils eussent facilement aperçu le vice des arguments du Cobden des Pyrénées » ⁴⁰⁶.

Proudhon poursuit donc de ses sarcasmes autant Bastiat que le libéralisme. Bastiat ne restera pas insensible à cette attaque, même si ce n'est qu'indirectement, de manière parfois allusive, au détour d'une phrase, qu'il lui donne la réplique. Dans un texte daté de 1849, présenté sous forme de fable, où il se moque explicitement de ceux qui, dans la foulée de Proudhon, veulent abolir la monnaie : « Au lieu d'inventer des lois sociales, j'étudie celles qu'il a plu à Dieu d'inventer, ayant d'ailleurs le bonheur de les trouver admirables dans leur développement progressif. Et c'est pour cela que je répète : Maudit argent ! maudit argent ! Vous êtes donc proudhonien ou proudhoniste ? Eh, morbleu ! vous avez un moyen simple de vous satisfaire. Jetez votre bourse dans la Seine, ne vous réservant que cent sous pour prendre une action de la banque d'échange » ⁴⁰⁷.

Tout était donc en place pour que Bastiat et Proudhon, défenseurs de perspectives méthodologiques et théoriques diamétralement opposées, s'engagent dans un débat. C'est du reste le journal populaire la *Voix du peuple* qui va se charger de l'organiser. Le sujet porte sur la gratuité du crédit. Bastiat est d'abord invité à en discuter avec l'un des rédacteurs de la revue, F.C. Chevé. Mais Proudhon se substitue à Chevé dès la semaine suivante, et se donne lui-même le droit de répliquer à Bastiat. La *Voix du Peuple* devient alors le lieu d'un débat célèbre entre Bastiat et Proudhon dans lequel au total treize lettres vont être échangées.

En gros, Bastiat essaie de faire comprendre à Proudhon - de même qu'à un lectorat favorable aux idées socialistes - que les billets de

⁴⁰⁶ P.-J. Proudhon, [*Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*](#), t. II, Paris, Guillaumin, 1846, p. 25-26.

⁴⁰⁷ *Maudit argent* (1849), *OC*, V, p. 65.

banque sont d'abord et avant tout des « titres de [161] confiance »⁴⁰⁸. Cette confiance, dit-il, ne pourrait être possible si la banque n'avait pas elle-même des capitaux. Autrement dit, si la banque devient une simple fabrique de papier-monnaie, elle perdra non seulement sa crédibilité, mais elle va par le fait même amener la « désorganisation sociale »⁴⁰⁹. Dans cette foulée, Bastiat saisit l'occasion pour repousser l'argument de Proudhon selon lequel les prêts ne doivent pas être greffés d'intérêt : « ou votre Banque nationale prêtera indistinctement des billets à tous ceux qui se présenteront ; et en ce cas, la circulation en sera tellement saturée, qu'ils seront dépréciés, -ou bien elle ne les livrera qu'avec discernement ; et alors votre but n'est pas atteint »⁴¹⁰. La gratuité du crédit n'aurait donc pas pour effet de favoriser l'égalité, contrairement à ce que Proudhon croit, mais elle encouragerait au contraire l'inégalité.

C'est, en fait, au nom de la science que Bastiat repousse les arguments de Proudhon. « La gratuité du crédit, écrit-il, c'est l'absurdité scientifique, l'antagonisme des intérêts, la haine des classes, la barbarie. La liberté du crédit, c'est l'harmonie sociale, c'est le droit, c'est le respect de l'indépendance et de la dignité humaine, c'est la foi dans le progrès et les destinées de la société »⁴¹¹.

Bastiat poursuit en dégagant les effets pervers de la proposition de Proudhon avec une démonstration par l'absurde : « Attaquons donc le privilège de la Banque de France, ainsi que tous les privilèges. Réalisons la liberté et laissons-la agir. Si vous avez raison, s'il est dans la nature du crédit d'être gratuit, la liberté développera cette nature, - et soyez bien convaincu que je serai, si je vis encore, le premier à m'en réjouir. J'emprunterai gratis, et pour le reste de mes jours, une belle maison sur le boulevard, avec un mobilier assorti et un million au bout. Mon exemple sera [162] sans doute contagieux, et il y aura force emprunteurs dans le monde. Pourvu que les prêteurs ne fassent pas défaut, nous mènerons tous joyeuse vie »⁴¹². C'est bien là un sophisme

⁴⁰⁸ Onzième lettre. F. Bastiat à P.-J. Proudhon, *Gratuité du crédit* (1849), OC, V, p. 286.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 281.

⁴¹⁰ Quatorzième lettre. F. Bastiat à P.-J. Proudhon, *Gratuité du crédit* (1849), OC, V, p. 328.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 335.

⁴¹² Dixième lettre. F. Bastiat à P.-J. Proudhon, *Gratuité du crédit* (1849), OC, V, p. 234.

que Bastiat dénonce vivement : « Le sophisme consiste à dissimuler ce qu'on nomme ici un mal est un remède ; que ce n'est pas la suppression du remède qui fait la perfection, que c'est au contraire, la perfection qui rend le remède inutile. Mais on conçoit combien la métaphysique dont je parle peut troubler et égayer les esprits, si elle est habilement maniée par un vigoureux publiciste. Il lui serait aisé, en effet, de montrer, tour à tour, comme un bien et comme un mal, la propriété, la liberté, le travail, les machines, le capital, l'intérêt, la magistrature, l'État. Il pourra intituler son livre : *Contradictions économiques*. Tout y sera alternativement attaqué et défendu. Le faux y revêtira toujours les couleurs du vrai » ⁴¹³.

Cette référence, pleine d'ironie, aux *Contradictions économiques* de Proudhon est sans doute, pour Bastiat, une façon de répliquer à l'attaque de 1846.

Nul besoin, toutefois, d'en dire davantage. Sinon qu'on chercherait en vain l'amorce d'un quelconque dialogue entre les deux hommes. Au fil des échanges, on assiste plutôt à un durcissement de deux positions diamétralement opposées, fondamentalement irréconciliables. Les derniers mots de Proudhon, en tout cas, ne sont pas passés inaperçus : « Scientifiquement, M. Bastiat, vous êtes un homme mort » ⁴¹⁴. Ce à quoi Bastiat a répondu avec hauteur et désinvolture : « La cause est entendue et le débat est clos, dit M. Proudhon, de partie se faisant juge. M. Bastiat est condamné... à mort. Je le condamne dans son intelligence ; je le condamne dans son attention, dans ses comparaisons, dans sa mémoire et dans son jugement ; je le condamne dans sa raison ; je le condamne dans sa logique ; je le condamne par induction, par syllogisme, par [163] contradiction, par identité et par antinomie. Oh ! M. Proudhon, vous deviez être bien en colère quand vous avez jeté sur moi ce cruel anathème ! » ⁴¹⁵

⁴¹³ *Ibid.*, p. 235-236.

⁴¹⁴ Treizième lettre. P.J. Proudhon à Bastiat, *Gratuité du crédit* (1849), OC, V, p. 312.

⁴¹⁵ Quatorzième lettre. F. Bastiat à P.-J. Proudhon, *Gratuité du crédit* (1849), OC, V, p. 312.

Ces échanges sont demeurés justement célèbres. Ceux d'ailleurs qui, comme Pareto ⁴¹⁶ ou Marx, s'y sont intéressés d'assez près ont unanimement déclaré que les arguments de Bastiat étaient en général beaucoup plus solides que ceux de Proudhon. D'un Pareto, qui collabore alors au *Journal des économistes*, on ne s'étonnera pas d'un tel jugement, mais il est sans doute surprenant de lire sous la plume de Marx que « la polémique de Proudhon contre Bastiat au sujet du capital portant sur les intérêts est de beaucoup au-dessous de *Philosophie de la misère*. Il réussit à se faire battre même par Bastiat et pousse de hauts cris, d'une manière burlesque, toutes les fois que son adversaire lui porte un coup » ⁴¹⁷.

En définitive, il est clair que la querelle entre Bastiat et Proudhon, malgré une animosité évidente entre les deux hommes, ne pourrait se réduire à sa simple dimension anecdotique ; en fait, elle dépasse singulièrement les acteurs qui sont en cause. Elle dépasse aussi les circonstances du temps. Elle engage, de fait, des enjeux cognitifs primordiaux. Un siècle avant Friedrich Hayek, Bastiat est non seulement convaincu que le socialisme est la « route de la servitude » ⁴¹⁸, mais sa conviction est d'autant plus grande qu'elle est renforcée par l'idée qu'à ses yeux cette doctrine est aux antipodes de toute démarche scientifique sérieuse.

[164]

⁴¹⁶ V. Pareto, *Cours d'économie politique*, 1.1, 1896, *op. cit.*, p. 317-318. Quelques années plus tard, toutefois, Pareto va porter un jugement plus sévère sur Bastiat, arguant notamment que la question de l'harmonie des intérêts est un principe obscur qui relève de la métaphysique (« Les systèmes socialistes », in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965 (1^{re} éd. 1902-1903), p. 353 et s.).

⁴¹⁷ K. Marx, *Misère de la philosophie : réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon*, Paris, Éditions sociales, 1968, p. 106.

⁴¹⁸ Voir F. Hayek, *La route de la servitude*, Paris, PUF, 2005 (1^{re} éd. 1943).

[165]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre VII

LA LIBERTÉ ET SES ENNEMIS

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

Bastiat, sur le moment même, a sans doute mieux saisi que quiconque les conséquences, aux plans social, économique et politique, de l'essor de l'État. Non pas qu'il ait été prophète, mais il a en quelque sorte défini une tendance. On analyse ici sa posture méthodologique, ses intentions pratiques, et les ambitions normatives de son libéralisme. Philosophe politique plus qu'économiste, il explique comment l'essor de l'État a contribué à faire reculer les libertés individuelles. Ses célèbres réflexions sur la loi s'inscrivent en quelque sorte dans la même foulée. L'État et la loi sont en effet perçus par Bastiat comme les principaux ennemis de la liberté.

Bastiat maintiendra donc jusque dans son dernier ouvrage une attitude intransigeante à l'égard du socialisme. C'est que, pour lui, l'humanité tend vers la réalisation d'un état de choses différent de ce que les divers systèmes socialistes annoncent. Aucun dialogue n'est dès lors possible entre lui et les socialistes ; on ne pouvait d'ailleurs rien espérer d'autre de leur rencontre que des affrontements et des échanges acerbes, comme on vient de le voir avec Proudhon. Bastiat était trop attaché à l'idée de liberté individuelle pour faire des concessions de quelque nature quelle soit. Pour lui, le but même de la société c'est le développement de l'individu. Et partant de ce principe, il soutient que

l'individu ne peut se développer si on ne lui laisse pas la plus grande autonomie possible. Mais, d'où son insistance, qui n'est au fond que le reflet de profondes inquiétudes, [166] Bastiat a le sentiment que, surtout au lendemain des bouleversements de 1848, le règne de la liberté est loin d'être assuré. Il n'est pas douteux à ses yeux que la France est entrée dans un cercle vicieux qui tend de plus en plus à l'éloigner de la conception libérale de l'État. « Quand l'État se charge de tout, il devient responsable de tout. Sous l'empire de ces arrangements artificiels, un peuple qui souffre ne peut s'en prendre qu'à son gouvernement et son seul remède comme sa seule politique est de le renverser. De là un inévitable enchaînement de révolutions. Je dis inévitable, car sous ce régime le peuple doit nécessairement souffrir : la raison en est que le système des services publics, outre qu'il trouble le nivellement des valeurs, ce qui est injustice, amène aussi une déperdition fatale de richesse, ce qui est ruine ; ruine et injustice, c'est souffrance et mécontentement, - quatre funestes ferments dans la société, lesquels, combinés avec le déplacement de la responsabilité, ne peuvent manquer d'amener ces convulsions politiques dont nous sommes, depuis plus d'un demi-siècle, les malheureux témoins » ⁴¹⁹.

Bastiat comprend ici, avec une remarquable lucidité, qu'il est témoin d'un mouvement irréductible. Il voit bien que la liberté et la centralisation sont deux choses incompatibles.

Le culte de l'État

[Retour au sommaire](#)

On a souvent tendance à occulter les premiers écrits de Bastiat, qui sont pourtant essentiels à la compréhension générale de son œuvre. L'article de 1844 sur les tarifs douaniers français et anglais est considéré par plusieurs comme le point de départ absolu de sa pensée. Pourtant, dès 1830, ses idées sur le rôle de l'État et sur la liberté sont déjà fermement établies. La lecture d'un obscur pamphlet l'atteste de manière éloquente : « Que peut-il exister de liberté là où, pour soutenir d'énormes dépenses, le gouvernement, forcé de prélever d'énormes tributs, se voit réduit à recourir aux contributions les plus vexatoires,

⁴¹⁹ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 493.

aux monopoles les plus injustes, aux exactions les plus odieuses, à [167] envahir le domaine des industries privées, à rétrécir sans cesse le cercle de l'activité individuelle, à se faire marchand, fabricant, courrier, professeur, et non seulement à mettre à très haut prix ses services, mais encore à éloigner, par l'aspect des châtimens destinés au crime, toute concurrence qui menacerait de diminuer ses profits ? Sommes-nous libres si le gouvernement épie tous nos mouvemens pour les taxer, soumet toutes les actions aux recherches des employés, entrave toutes les entreprises, enchaîne toutes les facultés, s'interpose entre tous les échanges pour gêner les uns, empêcher les autres et les rançonner presque tous ? »⁴²⁰ D'où cette perspicace remarque qui pourrait figurer au seuil de n'importe quel traité de philosophie politique : « un peuple n'est pas libre par cela seul qu'il possède des institutions libérales ; il faut encore qu'il sache les mettre en œuvre »⁴²¹. On le voit, la liberté individuelle est la condition essentielle pour que toutes les autres libertés - politique, économique, juridique, etc. - puissent réellement s'exercer⁴²². Ce texte de jeunesse, d'abord guidé par des circonstances particulières, est évidemment sans prétention scientifique, mais il annonce brillamment le célèbre article que Bastiat fera paraître sur l'État en 1848 dans le *Journal des Débats*.

Qu'est-ce que l'État, demande Bastiat ? Avec humour, pour tourner en dérision le climat intellectuel du temps, il en parle comme s'il s'agissait d'une personne : « Tout ce que nous en savons, c'est que c'est un personnage mystérieux, et assurément le plus sollicité, le plus tourmenté, le plus affairé, le plus conseillé, le plus accusé, le plus invoqué et le plus provoqué qu'il y ait au monde »⁴²³. Et si l'État, qui est « un personnage mystérieux », pouvait parler, il dirait aux citoyens : « J'essaierai de vous satisfaire, mais pour cela il me faut quelques ressources. J'ai préparé des projets concernant cinq ou six impôts tout nouveaux [168] et les plus bénins du monde. Vous verrez quel plaisir on a à les payer »⁴²⁴. Quant aux philosophes sociaux qui se réjouissent de la taille imposante de l'État, Bastiat leur adresse des propos durs et

⁴²⁰ *Aux électeurs des Landes* (1830), OC, I, p. 224.

⁴²¹ *Ibid.*, p. 217.

⁴²² « Toutes les libertés se tiennent » (Projet de préface pour les *Harmonies* (1847), OC, VII, p. 309).

⁴²³ *L'État* (1848), OC, IV, p. 327.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 328-329.

ironiques : « Oh ! pardonnez-moi, écrivains sublimes, que rien n'arrête, pas même les contradictions. J'ai tort, sans doute, et je me rétracte de grand cœur. Je ne demande pas mieux, soyez-en sûrs, que vous ayez vraiment découvert, en dehors de nous, un être bienfaisant et inépuisable, s'appelant l'État, qui ait du pain pour toutes les bouches, du travail pour tous les bras, des capitaux pour toutes les entreprises, du crédit pour tous les projets, de l'huile pour toutes les plaies, du baume pour toutes les souffrances, des conseils pour toutes les perplexités, des solutions pour tous les doutes, des vérités pour toutes les intelligences, des distractions pour tous les ennuis, du lait pour l'enfance, du vin pour la vieillesse, qui pourvoie à tous nos besoins, prévienne tous nos désirs, satisfasse toutes nos curiosités, redresse toutes nos erreurs, toutes nos fautes, et nous dispense tous désormais de prévoyance, de prudence, de jugement, de sagacité, d'expérience, d'ordre, d'économie, de tempérance et d'activité » ⁴²⁵.

Suite à ce préambule, Bastiat parvient finalement à cette définition de l'État, restée justement célèbre : « l'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde » ⁴²⁶. Mais si cette boutade est percutante, et Bastiat le sait fort bien, elle ne dispense pas pour autant d'une explication. Ainsi, pour lui, l'État c'est « la collection de tous les fonctionnaires publics. Il y a donc dans le monde deux espèces [169] d'hommes, savoir : les fonctionnaires de toute sorte qui forment l'État, et les travailleurs de tout genre qui composent la société. Cela posé, sont-ce les fonctionnaires qui font vivre les travailleurs, ou les travailleurs qui font vivre les fonctionnaires. En d'autres termes, l'État fait-il vivre la société, ou la

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 329-330.

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 332 Une discussion en 1899 a eu lieu à la société d'économie politique autour de cette célèbre phrase. « En est-il toujours ainsi, et qu'en adviendra-t-il ? », demande-t-on alors. Daniel Bellet répond : « Nous pourrions dire, en quelque sorte, que nous avons notre bréviaire, - les écrits de Bastiat. En ce qui regarde notre science, tout, en effet, est dans Bastiat. Et, en particulier, la phrase citée plus haut, qui semble une simple boutade, est une profonde vérité » (Réunion du 5 août présidée par Y. Guyot avec E. Levasseur, J. Fleury, D. Bellet, M. Persin, V. Pareto, *Journal des économistes*, t. XXXIX, 1899, p. 17-18).

société fait-elle vivre l'État ? »⁴²⁷ Bien sûr, la question suggère la réponse.

Pour les libéraux, cette omnipotence de l'État est un trait singulier qui distingue la France des autres pays occidentaux. Charles Dunoyer écrit : « Il est des pays, je puis citer l'Angleterre et mieux encore les États-Unis, où les citoyens de toutes les classes ne demandent guère au gouvernement que deux choses : de la sécurité et de la liberté ; c'est-à-dire qu'il les protège le mieux et aux moindres frais possibles contre toute espèce d'agression, d'injure, de dommage, de prétention ou d'entreprise injuste, et que du reste il ne se mêle de leurs affaires que le moins qu'il pourra ; qu'il ne s'en mêle que pour réprimer ce qui pourrait s'y manifester d'actions réprimables ; qu'il laisse d'ailleurs à leur libre arbitre, et à toute leur spontanéité ; qu'il leur abandonne aussi entière que possible la responsabilité de leur existence (...) Nous sommes l'antipode de ces pays-là. S'ils considèrent la société comme un corps doué d'une vie propre et qui se développe pour ainsi dire spontanément, nous la considérons au contraire comme un corps qui ne peut se passer, dans ses fonctions les plus naturelles, d'impulsion et de direction et dont le gouvernement est le principal et presque l'unique organe. Autant les individus, aux États-Unis et en Angleterre, ont personnellement d'énergie et consentent volontiers à répondre d'eux-mêmes, autant cette responsabilité nous pèse et nous effraie ; autant ils attachent de prix au libre usage de leurs facultés productives, autant cette liberté nous est indifférente, j'allais dire antipathique »⁴²⁸.

Bastiat est lui aussi parfaitement conscient de ce qu'on va [170] appeler plus tard « l'exception française ». « Il ne faut pas se le dissimuler, remarque-t-il : en France on nous a habitués à être gouvernés outre mesure, à merci et miséricorde. Nous avons fini par croire que nous nous déchirerions tous les uns les autres, si nous jouissions de la moindre liberté, et si l'État ne réglait pas tous nos mouvements »⁴²⁹. De ce fait, prédit Bastiat, l'État « finira par acquérir des proportions écrasantes. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est l'aveuglement du public en tout ceci (...) Que devons-nous penser d'un

⁴²⁷ *Prendre cinq et rendre quatre ce n'est pas donner* (1847), OC, VII, p. 240.

⁴²⁸ C. Dunoyer, *La Révolution de février 1848*, Paris, Guillaumin, 1849, p. 27-29.

⁴²⁹ *Sous la République* (1848), OC, VII, p. 212-213.

peuple où l'on ne paraît pas se douter que le pillage réciproque n'en est pas moins pillage parce qu'il est réciproque ; qu'il n'en est pas moins criminel parce qu'il s'exécute légalement et avec ordre ; qu'il n'ajoute rien au bien-être public ; qu'il le diminue au contraire de tout ce que coûte cet intermédiaire dispendieux que nous nommons l'État ? Et cette grande chimère, nous l'avons placée, pour l'édification du peuple, au frontispice de la Constitution. Voici les premiers mots du préambule : *La France s'est constituée en République pour... appeler tous les citoyens à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être.* Ainsi, c'est la France ou l'abstraction qui appelle les Français ou les réalités à la moralité, au bien-être, etc. N'est-ce pas abonder dans le sens de cette bizarre illusion qui nous porte à tout attendre d'une autre énergie que la nôtre ? N'est-ce pas donner à entendre qu'il y a, à côté et en dehors des Français, un être vertueux, éclairé, riche, qui peut et doit verser sur eux ses bienfaits ? N'est-ce pas supposer, et certes bien gratuitement, qu'il y a entre la France et les Français, entre la simple dénomination abrégée, abstraite, de toutes les individualités et ces individualités mêmes, des rapports de père à fils, de tuteur à pupille, de professeur à écolier ? » ⁴³⁰

Et pour bien souligner la singularité du cas français, Bastiat prend à son tour l'exemple des États-Unis. Les Américains, explique-t-il, se faisaient une autre idée des relations avec l'État, quand ils placèrent en tête de leur Constitution ces simples [171] paroles : « *Nous, le peuple des États-Unis, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, décrétons, etc.* » ⁴³¹ Le fait de considérer l'État « comme un être réel, ayant sa vie propre » ⁴³² a des effets importants sur la psychologie des Français qui, en ne voyant que « de l'œil gauche » ⁴³³, ont développé à la longue une « attitude de mendiants » ⁴³⁴.

⁴³⁰ *L'État* (1848), OC, IV, p. 332-333.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 334.

⁴³² *Propriété et spoliation* (1848), OC IV, p. 432.

⁴³³ *Ce qu'on ne voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 353.

⁴³⁴ *L'État* (1848), OC, IV, p. 335.

De fait, « la nation tout entière a conçu l'idée étrange qu'elle pouvait accroître indéfiniment la substance de sa vie, en la livrant à l'État sous forme d'impôts, afin que l'État la lui rende en partie sous forme de travail, de profits et de salaire. On demande que l'État assure le bien-être à tous les citoyens ; et une longue et triste procession, où tous les ordres de travailleurs sont représentés, depuis le roide banquier jusqu'à l'humble blanchisseuse, défile devant le grand organisateur pour solliciter une assistance pécuniaire »⁴³⁵. Il ne faut pas oublier, insiste encore Bastiat, que l'État « n'a pas de ressources qui lui soient propres. Il n'a rien, il ne possède rien qu'il ne le prenne aux travailleurs. Lors donc qu'il s'ingère de tout, il substitue la triste et coûteuse activité de ses agents à l'activité privée »⁴³⁶.

Bastiat soutient que ce culte de l'État est l'œuvre des élites. À ce sujet, il accuse les philosophes - les classiques comme les contemporains. Ce sont eux, dit-il, qui ont contribué à forger dans l'imaginaire des masses populaires l'idée selon laquelle l'État avait pour tâche de faire vivre les citoyens. Ainsi, dans la pensée de Jean-Jacques Rousseau, l'État absorbe l'activité privée tout entière, la liberté aussi bien que la responsabilité individuelle ; et à partir de là, l'auteur du *Contrat social* décrète, de manière arbitraire, que les services privés doivent être convertis [172] en services publics⁴³⁷. Pour Bastiat, il s'agit-là au demeurant d'une grotesque illusion. Que se produit-il au fait lorsque les services deviennent publics ? « Dès que la satisfaction d'un besoin devient l'objet d'un service public, elle est soustraite en grande partie au domaine de la liberté et de la responsabilité individuelles. L'individu n'est plus libre d'en acheter ce qu'il en veut, quand il le veut, de consulter ses ressources, ses convenances, sa situation, ses appréciations morales, non plus que l'ordre successif selon lequel il lui semble raisonnable de pourvoir à ses besoins. Bon gré mal gré, il faut qu'il retire du milieu social, non cette mesure du service qu'il juge utile, ainsi qu'il le fait pour les services privés, mais la part que le gouvernement a jugé à propos de lui préparer, quelles qu'en soient la quantité et la qualité. Peut-être n'a-t-il pas du pain à sa faim, et cependant on lui prend une partie de ce pain, qui lui serait

⁴³⁵ *Les citoyens font vivre l'État. L'État ne peut faire vivre les citoyens* (1848), OC, II, p. 466.

⁴³⁶ *Propriété et loi* (1848), OC, IV, p. 291.

⁴³⁷ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 485.

indispensable, pour lui donner une instruction ou des spectacles dont il n'a que faire. Il cesse d'exercer un libre contrôle sur ses propres satisfactions, et n'en ayant plus la responsabilité, naturellement il cesse d'en avoir l'intelligence. La prévoyance lui devient aussi inutile que l'expérience. Il s'appartient moins, il a perdu une partie de son libre arbitre, il est moins progressif, il est moins homme. Non seulement il ne juge plus par lui-même dans un cas donné, mais il se déshabitude de juger pour lui-même. Cette torpeur morale, qui le gagne, gagne par la même raison tous ses concitoyens ; et l'on a vu ainsi des nations entières tomber dans une funeste inertie » ⁴³⁸.

Le service public ne peut être, par sa nature même, que coercitif ; car il uniformise les situations particulières où les besoins uniques ne sont ainsi jamais pris en considération. C'est pourquoi l'État devrait offrir le minimum de services. Dans le cas contraire, il entrave la liberté individuelle : « Si l'intervention de l'État nous enlève le gouvernement de nous-mêmes, relativement aux services que nous en recevons, il nous l'ôte bien plus encore quant aux services que nous lui rendons en [173] retour. Cette contrepartie, ce complément de l'échange est encore soustrait à la liberté, pour être uniformément réglementé par une loi décrétée d'avance, exécutée par la force, et à laquelle nul ne peut se soustraire. En un mot, comme les services que l'État nous rend nous sont imposés, ceux qu'il nous demande en paiement nous sont imposés aussi, et prennent même dans toutes les langues le nom *d'impôts* » ⁴³⁹.

Mais Bastiat va plus loin. Pour lui, l'État français est un spoliateur de première force. « Quand une nation est écrasée de taxes, rien n'est plus difficile et je pourrais dire impossible que de les répartir également. Les statisticiens et les financiers n'y aspirent plus. Il y a cependant une chose plus impossible encore, c'est de les rejeter sur les riches. L'État ne peut avoir beaucoup d'argent qu'en épuisant tout le monde et les masses surtout. Mais dans le régime si simple, auquel je consacre cet inutile plaidoyer, régime qui ne réclame que quelques dizaines de millions, rien n'est plus aisé qu'une répartition équitable. Une contribution unique, proportionnelle à la propriété réalisée, prélevée en famille et sans frais au sein des conseils municipaux, y suffit. Plus de cette fiscalité tenace, de cette bureaucratie dévorante, qui

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 490.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 491-492.

sont la mousse et la vermine du corps social ; plus de ces contributions indirectes, de cet argent arraché par force et par ruse, de ces pièges fiscaux tendus sur toutes les voies du travail, de ces entraves qui nous font plus de mal encore par les libertés qu'elles nous ôtent que par les ressources dont elles nous privent » ⁴⁴⁰.

Cette critique amène Bastiat à préciser sa propre conception de l'État : « Quant à nous, nous pensons que l'État, ce n'est ou ce ne devrait être autre chose que la force commune instituée, non pour être entre tous les citoyens un instrument d'oppression et de spoliation réciproque, mais, au contraire, pour garantir à chacun le sien, et faire régner la justice et la sécurité » ⁴⁴¹. Car, « au-delà de la justice, je défie qu'on imagine une intervention [174] gouvernementale qui ne soit une injustice. Alléguez tant que vous voudrez des actes inspirés par la plus pure philanthropie, des encouragements à la vertu, au travail, des primes, des faveurs, des protections directes, des dons prétendus gratuits, des initiatives dites généreuses ; derrière ces belles apparences, ou, si vous voulez, derrière ces belles réalités, je vous montrerai d'autres réalités moins satisfaisantes : les droits des uns violés pour l'avantage des autres, des libertés sacrifiées, des propriétés usurpées, des facultés limitées, des spoliations consommées. Et le monde peut-il être témoin d'un spectacle plus triste, plus douloureux, que celui de la force collective occupée à perpétrer les crimes qu'elle était chargée de réprimer ? » ⁴⁴² Et il précise : « En tous pays, il y a quelques propriétés communes, des biens dont tous les citoyens jouissent par indivis, des rivières, des forêts, des routes. Par contre, et malheureusement, il y a aussi des dettes. Il appartient au gouvernement d'administrer cette portion active et passive du domaine public. Enfin, de ces deux attributions en découle une autre : celle de percevoir les contributions indispensables à la bonne exécution des *services publics*. Ainsi : veiller à la sécurité publique ; administrer le domaine commun ; percevoir les contributions. Tel est, je crois, le cercle rationnel dans lequel doivent être circonscrites ou ramenées les attributions gouvernementales. Cette opinion, je le sais, heurte beaucoup d'idées reçues » ⁴⁴³.

⁴⁴⁰ *Justice et fraternité* (1848), OC IV, p. 308-309.

⁴⁴¹ *L'État* (1848), OC, IV, p. 340-341.

⁴⁴² *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 499.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 499-500.

Comme on le voit, Bastiat ne propose évidemment pas d'abolir l'État, mais il souhaite que son rôle se limite essentiellement à garantir « le libre développement de tous les ordres de l'activité humaine »⁴⁴⁴. Ce qu'il veut, en fait, c'est l'instauration d'une sorte « d'État-gendarme »⁴⁴⁵ ou d'État minimal dont le principal mandat consisterait à garantir la sécurité et la liberté des citoyens. En outre, et la nuance est fondamentale, [175] Bastiat ne s'oppose pas à l'État, mais à l'étatisme.

Vain combat puisque, comme le remarque justement Raymond Boudon, « rien ne paraît pouvoir arrêter la croissance de l'État français au XIX^e siècle »⁴⁴⁶. Mais on est déjà convaincu de ce fait dès la fin du XIX^e siècle. Indirectement, Hippolyte Taine fait en quelque sorte écho aux propos de Bastiat lorsqu'il dénonce dans *Les Origines de la France contemporaine* ce qu'il appelle « l'État centralisateur et envahissant »⁴⁴⁷. Et en 1899, Vilfredo Pareto souligne explicitement la pertinence et l'actualité des positions de Bastiat à propos de la spoliation étatique. Il en « est toujours ainsi que l'avait remarqué Bastiat, il y a plus d'un demi-siècle. Un grand nombre d'hommes trouvent qu'il est plus commode, au lieu de produire directement la richesse, d'en dépouiller ceux qui l'ont produite. Autrefois, on dépouillait les voyageurs sur les grands chemins ; maintenant que la densité de la population, la facilité des communications et d'autres circonstances ont rendu cette industrie trop dangereuse et peu productive, on l'a à peu près abandonnée et on l'a avantageusement remplacée par des prélèvements, obtenus au moyen de l'impôt, sur les biens d'autrui. Le bulletin de vote a remplacé l'escopette et, par un trait de génie, les spoliateurs ont obtenu que le gendarme, au lieu d'être leur adversaire, fût leur allié. Cela peut paraître exagéré, mais c'est la simple expression des faits (...) Ce qu'il en adviendra ? Il en adviendra que, si la destruction de la richesse finit

⁴⁴⁴ *Ce qu'on ne voit et ce qu'on ne voit pas* (1850), OC, V, p. 350.

⁴⁴⁵ V. Pareto, *Libre-échange, protectionnisme et socialisme*, Genève, Droz, 1965, p. 165.

⁴⁴⁶ R. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 53.

⁴⁴⁷ H. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, t. II, *Le régime moderne*, Paris, Hachette, 1894, p. 4.

par aller plus vite que la production, la civilisation périlclitera et le peuple mourra de faim » ⁴⁴⁸.

[176]

La loi ou la spoliation légale

[Retour au sommaire](#)

S'agissant de la loi, on trouve chez Bastiat un grief de la même nature que celui qu'il adresse à l'État. Non seulement, dit-il, la loi ne protège pas les libertés individuelles, mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, elle se retourne même contre elles.

« La loi pervertie ! La loi - et à sa suite toutes les forces collectives de la nation, - la Loi, dis-je, non seulement détournée de son but, mais appliquée à poursuivre un but directement contraire ! La Loi devenue l'instrument de toutes les cupidités, au lieu d'en être le frein ! La Loi accomplissant elle-même l'iniquité qu'elle avait pour mission de punir ! Certes, c'est là un fait grave, s'il existe, et sur lequel il doit m'être permis d'appeler l'attention de mes concitoyens » ⁴⁴⁹. Ce ton grave, résolument critique, ouvre le célèbre pamphlet que Frédéric Bastiat consacre au problème de la loi, pamphlet qui lui a d'ailleurs valu une grande notoriété, surtout dans le monde anglo-saxon ⁴⁵⁰.

La réflexion de Bastiat sur la loi s'inspire en grande partie du travail de Charles Comte. Comme lui, il argue que la personnalité, la liberté et la propriété sont des valeurs fondamentales dont le développement est bien antérieurement aux lois ⁴⁵¹.

Dès lors, qu'est-ce que la loi, et à quoi sert-elle ? « C'est, répond Bastiat, l'organisation collective du droit individuel de légitime défense. Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa personne, sa liberté, sa propriété, puisque ce sont les trois

⁴⁴⁸ V. Pareto, « Discussion », réunion du 5 août, *Bulletin de la société d'économie politique*, 1899, p. 259-260.

⁴⁴⁹ *La loi* (1848), *OC*, IV, p. 342.

⁴⁵⁰ D. Russell, *Frédéric Bastiat : Ideas and Influence*, N.Y., The Foundation for Economic Education, 1969, p. 143.

⁴⁵¹ Cf. *Sur l'éloge de M. Charles Comte* (1847), *OC*, I, p. 439.

éléments constitutifs ou conservateurs de la vie, éléments qui se complètent l'un par l'autre et ne se peuvent comprendre l'un sans l'autre. Car que sont nos facultés, sinon un prolongement de notre personnalité, [177] et qu'est-ce que la propriété si ce n'est un prolongement de nos facultés ? Si chaque homme a le droit de défendre, même par la force, sa personne, sa liberté, sa propriété, plusieurs hommes ont le droit de se concerter, de s'entendre, d'organiser une force commune pour pourvoir régulièrement à cette défense. Le droit collectif a donc son principe, sa raison d'être, sa légitimité dans le droit individuel ; et la force commune ne peut avoir rationnellement d'autre but, d'autre mission que les forces isolées auxquelles elle se substitue. Ainsi, comme la force d'un individu ne peut légitimement attenter à la personne, à la liberté, à la propriété d'un autre individu, par la même raison la force commune ne peut être légitimement appliquée à détruire la personne, la liberté, la propriété des individus ou des classes. Car cette perversion de la force serait, en un cas comme dans l'autre, en contradiction avec nos prémisses. Qui osera dire que la force nous a été donnée non pour défendre nos droits, mais pour anéantir les droits égaux de nos frères ? Et si cela n'est pas vrai de chaque force individuelle, agissant isolément, comment cela serait-il vrai de la force collective, qui n'est que l'union organisée des forces isolées ? Donc, s'il est une chose évidente, c'est celle-ci : la loi, c'est l'organisation du droit naturel de légitime défense ; c'est la substitution de la force collective aux forces individuelles, pour agir dans le cercle où celles-ci ont le droit d'agir, pour faire ce que celles-ci ont le droit de faire, pour garantir les personnes, les libertés, les propriétés, pour maintenir chacun dans son droit, pour faire régner entre tous la justice. Et s'il existait un peuple constitué sur cette base, il me semble que l'ordre y prévaudrait dans les faits comme dans les idées. Il me semble que ce peuple aurait le gouvernement le plus simple, le plus économique, le moins lourd, le moins senti, le moins responsable, le plus juste, et par conséquent le plus solide qu'on puisse imaginer, quelle que fût d'ailleurs sa forme politique. Car, sous un tel régime, chacun comprendrait bien qu'il a toute la plénitude comme toute la responsabilité de son existence. Pourvu que la personne fût respectée, le travail libre et les fruits du travail garantis contre toute injuste atteinte, nul n'aurait rien à [178] démêler avec l'État. Heureux, nous n'aurions pas, il est vrai, à le remercier de nos succès ; mais malheureux, nous ne nous en prendrions pas plus à lui de nos revers que nos paysans ne lui attribuent la grêle ou

la gelée. Nous ne le connaîtrions que par l'incalculable bienfait de la sûreté » ⁴⁵².

Cette page est cruciale d'une double manière. Bastiat ne se propose pas seulement d'expliquer le fonctionnement de la loi, mais il veut surtout montrer comment celle-ci heurte les libertés individuelles, comment, pour prendre son langage, elle est un instrument de spoliation. L'essentiel de sa critique repose en somme sur l'idée que la loi sert non pas les intérêts individuels, mais collectifs ⁴⁵³.

Cette question permet une nouvelle fois à Bastiat de souligner l'exception française.

Aux États-Unis, la loi a surtout servi à défendre les libertés individuelles. D'où la raison pour laquelle la désorganisation sociale ne s'est pas généralisée comme dans la France de la première moitié du XIX^e siècle. Selon Bastiat, on décèle cependant deux exceptions dans l'histoire américaine où la loi a été spoliatrice : d'abord au moment où l'on a érigé l'esclavage en système, puis lorsque l'on a imposé de lourds tarifs douaniers. « L'esclavage est une violation, sanctionnée par la loi, des droits de la personne. La protection est une violation, perpétrée par la loi, du droit de propriété ; et certes, il est bien remarquable qu'au milieu de tant d'autres débats, ce double fléau légal, triste héritage de l'ancien monde, soit le seul qui puisse amener et amènera peut-être la rupture de l'Union. C'est qu'en effet on ne saurait imaginer, au sein d'une société, un fait plus considérable que celui-ci : la loi devenue un instrument d'injustice. Et si ce fait engendre des conséquences si formidables aux États-Unis, où il n'est qu'une exception, [179] que doit-ce être dans notre Europe, où il est un principe, un système ? ⁴⁵⁴ »

Si la spoliation juridique est exceptionnelle aux États-Unis, elle est par contre généralisée en France : « La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres ; c'est de généraliser la spoliation sous prétexte de *l'organiser*. Or, la spoliation légale peut

⁴⁵² *La loi* (1850), OC, IV, p. 343-344.

⁴⁵³ R. Barnett, « Bastiat et la loi : qu'est-ce qu'une loi juste ? », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 136-139 ; D. B. Rasmussen, « Natural Law and Natural Rights : Bastiat Vindicated », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 337-352.

⁴⁵⁴ *La loi* (1850), OC, IV, p. 352.

s'exercer d'une multitude infinie de manières ; de là une multitude infinie de plans d'organisation : tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, droit au travail, droit au profit, droit au salaire, droit à l'assistance, droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc., etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de socialisme » ⁴⁵⁵.

Ainsi conçue, la loi se heurte à la propriété : « Quand une portion de richesses passe de celui qui l'a acquise, sans son consentement et sans compensation, à celui qui ne l'a pas créée, que ce soit par force ou par ruse, je dis qu'il y a atteinte à la propriété, qu'il y a spoliation. Je dis que c'est là justement ce que la Loi devrait réprimer partout et toujours. Que si la Loi accomplit elle-même l'acte qu'elle devrait réprimer, je dis qu'il n'y a pas moins spoliation, et même, socialement parlant, avec circonstance aggravante. Seulement, en ce cas, ce n'est pas celui qui profite de la spoliation qui en est responsable, c'est la Loi, c'est le législateur, c'est la société, et c'est ce qui en fait le danger politique » ⁴⁵⁶.

C'est sur cette base critique que le rôle de la loi peut être clairement défini : « Qu'est-ce que la Loi ? que doit-elle être ? quel est son domaine ? quelles sont ses limites ? où s'arrêtent, par suite, les attributions du Législateur ? Je n'hésite pas à répondre : La Loi, c'est la force commune organisée pour faire obstacle à l'injustice, - et pour abréger, la Loi, c'est la justice (...) Et comme chaque individu n'a le droit de recourir à la [180] force que dans le cas de légitime défense, la force collective, qui n'est que la réunion des forces individuelles, ne saurait être rationnellement appliquée à une autre fin. La Loi, c'est donc uniquement l'organisation du droit individuel préexistant de légitime défense. La Loi, c'est la justice » ⁴⁵⁷.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 355.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 358.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 387-388.

On trouve dans cette analyse un croisement entre le normatif et le positif. Certes, Bastiat explique comment la loi fonctionne, mais il propose aussi une sorte d'idéal de ce qu'elle devrait être. Il se désole surtout du fait que la loi ne protège pas les libertés individuelles, ce qui a pour conséquence de conduire à la perversion du droit et à la fragmentation de la société en groupes d'intérêts particuliers ⁴⁵⁸.

⁴⁵⁸ Cf. E. M. Alvaro, « In Honor and Memory of Frederic Bastiat's The Law », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, sept. 2001, p. 353-359.

[181]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Chapitre VIII

HARMONIES SOCIALES, HARMONIES ÉCONOMIQUES

[Retour au sommaire](#)

RÉSUMÉ

L'idée d'harmonie, que l'on trouve au centre de l'œuvre de Bastiat, a été l'objet de nombreuses critiques ; certains l'ont décrite comme une sorte de théodicée, d'autres y ont décelé la marque d'un optimisme un peu naïf susceptible de déboucher sur une vision utopiste de devenir humain. Ce chapitre montre ce que l'idée d'harmonie signifie réellement chez Bastiat qui se révèle, à travers ses analyses sur le travail, sur l'échange, sur la solidarité, sur la concurrence et sur la liberté, comme un perspicace théoricien du libéralisme.

« Si mon petit traité, *Sophismes économiques*, réussit, nous pourrions le faire suivre d'un autre intitulé : *Harmonies sociales* » ⁴⁵⁹. Ainsi s'exprimait Bastiat en 1845, dans une lettre à Félix Coudroy. Un ouvrage suit effectivement, cinq ans plus tard, mais son titre va changer pour *Harmonies économiques*. Ce titre précise-t-il mieux la pensée de Bastiat ? « Jeunes gens, vous trouverez le titre de ce livre bien ambitieux. HARMONIES ÉCONOMIQUES ! Aurais-je eu la prétention de révéler le plan de la Providence dans l'ordre social, et le mécanisme de toutes les forces dont elle a pourvu l'humanité pour la

⁴⁵⁹ Lettre à Coudroy, 5 juin 1845, OC, I, p. 57.

réalisation du progrès ? Non, certes ; mais je voudrais vous mettre [182] sur la voie de cette vérité : *Tous les intérêts légitimes sont harmoniques*. C'est l'idée dominante de cet écrit, et il est impossible d'en méconnaître l'importance ». ⁴⁶⁰

La question sociale et la question économique apparaissent ici étroitement liées, dans une sorte de chassé-croisé.

Bastiat ne croit pas, nous l'avons vu, aux formules magiques des législateurs pour gouverner les sociétés ⁴⁶¹, pas plus qu'il ne croit à l'évolutionnisme des philosophes. Il veut plutôt observer les faits, les soumettre à la critique, pour découvrir leurs tendances en vue d'en dégager des lois qui s'inscrivent dans l'ordre naturel des choses. C'est pourquoi il se présente, surtout dans les *Sophismes économiques*, comme l'adversaire de tout ce qui perturbe l'harmonie et l'ordre social : d'abord infatigablement adversaire du colonialisme, de l'esclavage, du protectionnisme, puis du socialisme et du communisme.

Les *Harmonies économiques* prolongent pour ainsi dire les *Sophismes économiques*, à la différence toutefois qu'elles articulent une argumentation plus serrée, nettement plus analytique que polémique. Dans cet ouvrage, l'apport de Bastiat, on ne l'a pas assez dit, est tout à fait remarquable dans la mesure où il propose une méthode scientifique pour mieux comprendre le comportement humain. Cette méthode, dans ses principales articulations, repose sur le fait que le social ou l'économique n'apparaît jamais comme une réalité abstraite, en dehors de décisions et d'intérêts personnels. « Les déclamations contre l'intérêt personnel n'auront jamais une grande portée scientifique ; car il est de sa nature indestructible, ou du moins on ne le peut détruire dans l'homme sans détruire l'homme même. Tout ce que peuvent faire la religion, la morale, l'économie politique, c'est d'éclairer cette force impulsive, [183] de lui montrer non seulement les premières, mais encore les dernières conséquences des actes qu'elle détermine en nous.

⁴⁶⁰ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 1-2.

⁴⁶¹ Charles Comte écrit à ce sujet : « Il est assez commun aux philosophes de décrire des lois imaginaires, et de les présenter ensuite aux nations sous le nom de constitutions ou de codes : c'est ainsi que nous avons eu des républiques, des monarchies constitutionnelles, etc. il est douteux si les maux qu'ont produits ces codes imaginaires, n'ont pas excédé les biens qui en sont résultés » (*Traité de législation*, 1.1, Paris, 1835, p. 349).

Une satisfaction supérieure et progressive derrière une douleur passagère, une souffrance longue et sans cesse aggravée après un plaisir d'un moment, voilà en définitive le bien et le mal moral. Ce fait détermine le choix de l'homme vers la vertu, ce sera l'intérêt élevé, éclairé, mais ce sera toujours au fond l'intérêt personnel » ⁴⁶².

C'est à la lumière de ce principe, où se conjuguent les dimensions économique, sociale et politique, que vont s'éclairer, sous la plume de Bastiat, les principaux thèmes du libéralisme - la liberté, la responsabilité et la propriété.

Optimisme et harmonie

[Retour au sommaire](#)

Lorsque l'on retrace la genèse de la pensée économique, on oppose souvent l'optimisme du libéralisme français au pessimisme du libéralisme anglais. Il s'en trouve peu d'ailleurs, à l'exception d'Alain Béraud et François Etner ⁴⁶³, pour contester cette dichotomie, qui paraît sans doute un peu radicale. René Gonnard renvoie quant à lui dos-à-dos le pessimisme anglais à « l'optimisme franco-américain », représenté par les français Dunoyer et Bastiat et par l'américain Henry Carey ⁴⁶⁴. À la lecture de Malthus et de Ricardo, d'un côté, et de Jean-Baptiste Say et de Bastiat, de l'autre, on voit de manière assez saisissante ce qui oppose le libéralisme anglais au libéralisme français : alors que les premiers mettent en scène de perpétuels rapports conflictuels entre les individus, les seconds cherchent à dégager, à travers des intérêts personnels divergents, un ordre fondé sur l'harmonie.

S'agissant de l'optimisme français, l'œuvre de Bastiat passe [184] souvent pour une illustration exemplaire, dont l'opposition au

⁴⁶² *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 571.

⁴⁶³ A. Béraud, F. Etner, « Bastiat et les libéraux : existe-t-il une école optimiste ? », *Revue d'économie politique*, 103 (2), 1983, p. 291.

⁴⁶⁴ R. Gonnard, *Histoire des doctrines économiques*, t. 2, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1927, p. 278-305.

pessimisme anglais constitue, selon Charles Brunel, l'une des principales caractéristiques ⁴⁶⁵.

Mais pour mieux situer la posture intellectuelle de Bastiat, il importe de rappeler, comme l'ont souligné Charles Gide et Charles Rist, que l'optimisme connaît son apogée en France entre 1830 et 1850. Époque décisive, moment clé, où s'effectue, expliquent-ils, « ce qu'on pourrait appeler la conjonction de la liberté politique et de la liberté économique, qui désormais furent confondues dans un même culte et portèrent un seul et même nom : le *libéralisme*. La liberté économique, c'est-à-dire celle du travail et des échanges, fut élevée au même rang que la liberté de conscience ou la liberté de presse ; elle apparut comme une catégorie dans l'ensemble des libertés nécessaires, comme une conquête, elle aussi, de la démocratie et de la civilisation, et il parut aussi vain de vouloir la supprimer que de faire remonter un fleuve vers sa source. Elle venait couronner le programme général de libération de toutes les servitudes » ⁴⁶⁶.

Gide et Rist ont raison d'insister sur l'importance de ce moment assez bref, d'à peine deux décennies, qui est marqué au premier chef par la rencontre du libéralisme politique et du libéralisme économique. Les dates retenues ici sont particulièrement significatives : elles servent non seulement à cerner les contours d'un moment crucial dans l'histoire du libéralisme, mais elles permettent aussi d'y inscrire l'intégralité du parcours intellectuel de Bastiat.

Le jeune *gentleman-farmer* landais de 1830, encore inconnu, qui s'adressait à ses concitoyens dans un contexte électoral, est devenu, en 1850, un homme politique respecté et un économiste célèbre. Il publie alors ses *Harmonies économiques* - un lourd traité qui condense ses vues sur la liberté et sur l'économie [185] politique. Si on a déjà dit de cet ouvrage qu'il s'agissait du « testament scientifique » ⁴⁶⁷ de Bastiat, on pourrait ajouter qu'il symbolise l'apogée de ce libéralisme que l'on a qualifié, à tort ou à raison, d'optimiste.

⁴⁶⁵ C. Brunel, *Bastiat et la réaction contre le pessimisme économique*, Paris, Pedone, 1901.

⁴⁶⁶ C. Gide et C. Rist, *Histoire des doctrines économiques*, 1.1, Paris, Sirey, 1959, p. 364.

⁴⁶⁷ L. Baudin, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962, p. 20-21.

De manière générale, l'optimisme se fonde sur l'idée, fort simple du reste, qu'il existe des harmonies. Souscrivant au principe que « le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun »⁴⁶⁸, Bastiat conteste donc le fait que l'homme serait fondamentalement égoïste. « Il me semble, écrit-il, que j'aperçois dans le jeu des lois naturelles de la société de sublimes et consolantes harmonies »⁴⁶⁹.

Mais l'idée d'harmonie n'implique pas nécessairement une forme quelconque de déterminisme, encore moins une sorte de fin de l'histoire. Ainsi, explique Bastiat, « l'harmonie ne répond pas à l'idée de perfection absolue, mais à celle de perfectionnement indéfini. Il a plu à Dieu d'attacher la douleur à notre nature, puisqu'il a voulu qu'en nous la faiblesse fût antérieure à la force, l'ignorance à la science, le besoin à la satisfaction, l'effort au résultat, l'acquisition à la possession, le dénûment à la richesse, l'erreur à la vérité, l'expérience à la prévoyance »⁴⁷⁰.

On pourrait croire à première vue que Bastiat est favorable à une sorte de théodicée. Il n'en est pourtant rien, dans la mesure où il ne réfute pas l'existence du mal : aussi s'applique-t-il à bien démontrer que les lois sociales et économiques sont remplies d'imperfections, que l'affrontement d'intérêts antagoniques est inscrit au cœur même de l'évolution historique. Mais, et la nuance est primordiale, il ne s'agit pas pour lui de faire de cette discordance le moteur de l'histoire. « La société, écrit-il, a pour élément l'homme qui est une force libre. Puisque l'homme est libre, il peut choisir ; puisqu'il peut choisir, il [186] peut se tromper ; puisqu'il peut se tromper, il peut souffrir »⁴⁷¹. L'homme est donc perfectible⁴⁷² : « Ce n'est pas à dire que l'humanité soit alors

⁴⁶⁸ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 109.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 44.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 536-537.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 12.

⁴⁷² Sur la question de la perfectibilité de l'homme, chez Bastiat, voir les articles d'A. Pellissier-Tanon, « Hédonisme et propriété chez Frédéric Bastiat : Essai sur les critiques portées sur son libéralisme par deux catholiques économistes, ses contemporains », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 4, n. 4, déc. 1993, 589-628 ; « The Labor Theory of Value and Social Justice : The Teachings of Social Catholic Criticisms of Bastiat's Doctrine », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, 2001, p. 295-309.

arrivée au terme de son perfectionnement ; car la liberté laisse toujours une place ouverte aux erreurs des appréciations individuelles. L'homme est dupe souvent de ses jugements et de ses passions ; il ne classe pas toujours ses désirs dans l'ordre le plus raisonnable »⁴⁷³. Cet anti-finalisme débouche sur une conception de l'organisation sociale qui nous met en face d'une conclusion radicalement manichéenne : ou bien la société se fonde sur une organisation naturelle, qui émane en quelque sorte de l'autorité de Dieu, ou bien elle repose sur une organisation artificielle. Sans doute, comme on peut le lire dans *La Phalange*, il n'est pas facile de distinguer « l'organisation naturelle d'une organisation artificielle »⁴⁷⁴. Il y a là effectivement une difficulté dont la portée ne semble pas avoir été bien perçue par Bastiat. Car, pour lui, la justification providentielle de l'idée de liberté est un fait avéré, indiscutable.

Dès lors, la position des socialistes devient réfutable non seulement au plan scientifique, mais aussi au plan moral. Là où ils cherchent avec passion le mal et le chaos, les libéraux cherchent le bien et l'harmonie. C'est sur cette base que Bastiat fonde pour ainsi dire son optimisme.

Mais pour les libéraux, qui n'ont de cesse de s'en défendre, « optimiste » ne signifie pas « utopiste » ; les deux notions sont en fait fondamentalement opposées : l'une s'enracine dans le réel, l'autre s'inscrit dans un avenir flou, articulée selon la [187] volonté d'un législateur, d'un philosophe ou d'un ingénieur social⁴⁷⁵. Bastiat est quant à lui persuadé que son optimisme est loin d'être irréaliste. « Prenant l'homme, tel qu'il a plu à Dieu de le faire, susceptible de prévoyance et d'expérience, perfectible, s'aimant lui-même, c'est incontestable, mais d'une affection tempérée par le principe sympathique, et, en tout cas, contenue, équilibrée par la rencontre d'un sentiment analogue universellement répandu dans le milieu où il agit, je me demande quel ordre social doit nécessairement résulter de la combinaison et des libres tendances de ces éléments »⁴⁷⁶.

⁴⁷³ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 482.

⁴⁷⁴ E. B. « Les économistes », *La Phalange*, vol. 7, t. 4, 1848, p. 174.

⁴⁷⁵ P. Garello, « Les Harmonies économiques : utopie ou réalité ? », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 248-253.

⁴⁷⁶ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 43.

L'optimisme de Bastiat et des libéraux, toutefois, n'a pas fait l'unanimité. Il a été, bien sûr, vivement critiqué par les socialistes, par Marx entre autres qui lui a reproché d'avoir « échafaudé une théodicée économique »⁴⁷⁷. Mais pour d'autres raisons il a été aussi assez mal reçu par les conservateurs. Ainsi, si Antoine Augustin Cournot écrit dans la présentation de ses *Principes de la théorie des richesses* en 1863 qu'« on a vu paraître, depuis 1838, des théories marquées au coin de la nouveauté et de l'originalité, comme celles de M. Stuart Mill, de Frédéric List, de Frédéric Bastiat »⁴⁷⁸, il ne manque pas d'adresser des reproches sérieux à l'optimisme économique des libéraux quelques années plus tard en 1872. Au fait, Cournot, qui était l'exact contemporain de Bastiat, voit alors dans l'optimisme économique un « article de foi ». « Il faut pourtant faire exception en faveur de ceux qui, comme Bastiat, ont demandé au principe des causes finales l'appui que ne leur fournissait pas la démonstration mathématique. En effet, si l'on admet d'emblée que Dieu a tout fait pour le mieux et doué chaque espèce des instincts les mieux appropriés à la fin qu'elle doit remplir, il est naturel de croire que l'on gâte son [188] œuvre en voulant la corriger, et que le libre jeu des penchants individuels, chez des êtres doués de liberté et en même temps destinés à la vie sociale, est ce qui profitera le plus à la société de même qu'aux individus. L'induction serait bien pressante, si, par suite des progrès de la civilisation, les sociétés humaines ne semblaient participer à la nature des mécanismes réglés plus qu'à celle d'un organisme vivant ; en d'autres termes si les lois mystérieuses de la finalité instinctive n'y faisaient place aux lois physiques de la pondération et de la mesure. En tout cas, il faudrait qu'en économie sociale, de même qu'en physiologie, les vérifications empiriques du principe des causes finales fussent assez frappantes, assez nombreuses, pour qu'on pût s'y confier comme à un fil conducteur dans la suite des recherches, sans qu'un axiome prétendument scientifique eût l'air de s'imposer comme un article de foi »⁴⁷⁹.

⁴⁷⁷ K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1972, p. 225.

⁴⁷⁸ A. A. Cournot, *Principes de la théorie des richesses, Œuvres complètes*, t. IX, Paris, Vrin, 1981, p. 3.

⁴⁷⁹ A.A. Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes, Œuvres complètes*, t. IV, Paris, Vrin, 1973 (Ire éd. 1872), p. 436. Albert Schatz déclare en ce sens, mais avec plus d'indulgence, que les

On trouve des propos assez analogues dans *Les Systèmes socialistes* de Pareto en 1902-1903 qui nous invite à distinguer et à séparer dans les œuvres des libéraux français une partie scientifique, qui s'appuie sur l'emploi des mathématiques, et une partie métaphysique, « qui ne vaut certes pas mieux que d'autres élucubrations de ce genre »⁴⁸⁰. C'est le travail de Bastiat qui est ici en cause. Pour Pareto, c'est dans les *Harmonies économiques* que « se trouve le plus développée la partie métaphysique des conceptions de Bastiat ». On y rencontre notamment le principe - « fort obscur », dit-il - selon lequel « tous les intérêts légitimes sont harmoniques ». Pareto se demande tout d'abord comment on peut distinguer un intérêt légitime d'un intérêt illégitime, puis il s'interroge sur la signification du mot « harmonique ». Il en conclut alors que ces termes sont [189] « vagues et mal définis » et qu'ils « ne signifient rien du tout et peuvent, par conséquent, signifier tout ce qu'on voudra. Personne ne sait ce que sont précisément les *grandes lois providentielles*, et selon ce qu'on entendra par là la proposition de Bastiat pourra signifier des choses entièrement différentes »⁴⁸¹. Pour Pareto, la position de Bastiat est donc inacceptable. Étonnante conclusion venant d'un auteur qui avait pourtant été enivré dans sa jeunesse par la lecture de l'économiste landais. Qu'importe, Pareto est maintenant convaincu en ce début du XX^e siècle que la position de Bastiat relève de l'utopie⁴⁸².

Ce jugement semble sévère quand on sait que Bastiat était profondément hostile à toute forme de constructivisme. Rien n'indique dans ses écrits qu'il ait voulu bâtir une société harmonieuse ou qu'il ait cherché à imposer une forme d'organisation sociale particulière. Bastiat

Harmonies économiques sont « autant un acte de foi qu'un exposé de principes scientifiques » (*L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 272).

⁴⁸⁰ V. Pareto, « Les systèmes socialistes » in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965, (1^{re} éd. 1902-1903), p. 46.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁸² Voir l'étude de P. Steiner, « Vilfredo Pareto et la révision du libéralisme français », in P. Nemo et J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, p. 595-618.

était trop réaliste, au sens scientifique du terme, pour se plier à de tels vœux.

Travail, échange, solidarité

[Retour au sommaire](#)

Eugène Buret écrivait, en 1840, qu'il « n'est pas vrai que les intérêts des individus et des classes d'individus s'équilibrent d'eux-mêmes de manière à former une harmonie universelle, qui serait l'intérêt général de la société toute entière ; il faut pour cela qu'une main aussi ferme qu'intelligente tienne la balance »⁴⁸³. On a l'impression de lire ici par avance une critique des *Harmonies économiques*. Du livre de Buret, comme celui de Sismondi par ailleurs, Bastiat se contentera d'affirmer qu'il « manque de virilité », parce qu'il n'ose pas dire la vérité, à savoir que « la misère absolue est le point de départ obligé du genre humain, et que, par conséquent, bien loin qu'on puisse l'attribuer à l'ordre social, c'est à l'ordre social qu'on doit toutes [190] les conquêtes qui ont été faites sur elle. Mais, après un tel aveu, on ne pourrait pas se faire le tribun et le vengeur des masses opprimées par la civilisation »⁴⁸⁴. Et il poursuit en répétant sa profession de foi scientifique : « Après tout, dit-il, la science constate, enchaîne, déduit les faits ; elle ne les crée pas ; elle ne les produit pas ; elle n'en est pas responsable. N'est-il pas étrange qu'on ait été jusqu'à émettre et même vulgariser ce paradoxe : Si l'humanité souffre c'est la faute à l'Économie politique ! Ainsi, après l'avoir blâmée d'observer les maux de la société, on l'a accusée de les avoir engendrés en vertu de cette observation même »⁴⁸⁵. Sous la plume de Bastiat, un tel argument n'est évidemment pas nouveau : non seulement la communauté des socialistes, dont Buret est implicitement accusé de faire partie⁴⁸⁶, méconnaît l'existence d'une nature humaine, mais elle a une vision étriquée de l'économie politique qui mène

⁴⁸³ E. Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, vol. I, Paris, Paulin, 1840, p. 17-18.

⁴⁸⁴ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 579.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 579.

⁴⁸⁶ Cf. F. Vatin, « Eugène Buret entre littérature et science sociale : essai de biographie intellectuelle », in *Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 100-101.

inévitabilité à une conception erronée de l'ordre social. Or, dans sa querelle avec les socialistes, Bastiat n'a de cesse de répéter que l'ordre social n'est possible que si les individus sont libres ⁴⁸⁷. Dès lors, et on touche ici à l'argument central des *Harmonies économiques*, la rencontre d'intérêts personnels, fondamentalement hétérogènes, voire divergents, n'est pas la cause de la misère et du désordre social ; elle en est plutôt la solution.

La question du travail fournit un premier exemple d'harmonisation d'intérêts individuels. Bastiat l'aborde de manière très large, en la considérant tout d'abord dans sa dimension psychologique : « J'entends par travail l'application de nos facultés à la satisfaction de nos besoins. Besoin, effort, satisfaction, [191] voilà le cercle de l'économie politique » ⁴⁸⁸. Mais Bastiat, d'où l'intérêt de son analyse, refuse d'envisager le travail comme un acte isolé, en dehors d'un lieu, d'un contexte. Tout travail, selon lui, suppose nécessairement un échange : « les hommes travaillent les uns pour les autres » ⁴⁸⁹. En fait, « l'échange, c'est l'économie politique, c'est la société tout entière ; car il est impossible de concevoir la société sans échange ni échange sans société (...) Si les hommes, comme les colimaçons, vivaient dans un complet isolement les uns des autres, s'ils n'échangeaient pas leurs travaux, leurs idées, s'ils n'opéraient pas entre eux de transactions, il pourrait y avoir des multitudes, des unités humaines, des individualités juxtaposées ; il n'y aurait pas de société. Que dis-je ? il n'y aurait pas même d'individualités. Pour l'homme, l'isolement c'est la mort. Or, si, hors de la société, il ne peut vivre, la conclusion rigoureuse c'est que son état de nature c'est l'état social » ⁴⁹⁰.

Dans cette perspective, les besoins et les désirs des individus ne sont jamais définitivement fixés ; ils sont, selon Bastiat, relatifs à un contexte social particulier. « N'oublions pas qu'un désir qui est déraisonnable à un certain degré de civilisation, à une époque où toutes les puissances humaines sont absorbées pour la satisfaction des besoins

⁴⁸⁷ A. Cabanis, « Pessimisme et dysharmonies chez Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1988, p. 60.

⁴⁸⁸ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 77.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 83.

inférieurs, cesse d'être tel quand le perfectionnement de ces puissances ouvre devant elles un champ plus étendu. C'est ainsi qu'il eût été déraisonnable, il y a deux siècles, et qu'il ne l'est pas aujourd'hui, d'aspirer à faire dix lieues à l'heure. Prétendre que les besoins et les désirs de l'homme sont des quantités fixes et stationnaires, c'est méconnaître la nature de l'âme, c'est nier les faits, c'est rendre la civilisation inexplicable » ⁴⁹¹.

Pour Bastiat, les besoins sont satisfaits de deux manières complémentaires : par la nature et le travail, ou, si l'on veut, par « l'application de nos facultés aux choses que la nature à [192] mise à notre service » ⁴⁹². Mais, comme s'il s'agissait d'une loi du progrès que Bastiat évoque avec la plus grande prudence, l'intervention de nos facultés tend à devenir de plus en plus grande : « Je n'oserais pas poser ceci comme une règle absolue, mais il me semble qu'à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des besoins, la coopération de la nature s'amointrit et laisse plus de place à nos facultés. Le peintre, le statuaire, l'écrivain même sont réduits à s'aider de matériaux et d'instruments que la nature seule fournit ; mais il faut avouer qu'ils puisent dans leur propre génie ce qui fait le charme, le mérite, l'utilité et la valeur de leurs œuvres » ⁴⁹³. Si, selon ce mouvement, l'utilité tend à se généraliser, la valeur, elle, tend au contraire à diminuer de plus en plus relativement à l'utilité à laquelle elle se rattache.

La valeur implique donc comparaison, appréciation, évaluation, mesure. Sur cette base, Bastiat dégage une proposition théorique importante : « Pour que deux choses se mesurent l'une par l'autre, il faut qu'elles soient commensurables, et pour cela il faut qu'elles soient de même nature. Dans l'isolement, à quoi pourrait-on comparer l'effort ? au besoin, à la satisfaction ? Cela ne peut conduire qu'à lui reconnaître plus ou moins d'à-propos, d'opportunité. Dans l'état social, ce que l'on compare (et c'est de cette comparaison que naît l'idée de valeur), c'est l'effort d'un homme à l'effort d'un autre homme, deux phénomènes de même nature et par conséquent commensurables. Ainsi la définition du mot valeur, pour être juste, doit avoir trait non seulement aux efforts humains, mais encore à ces efforts échangés ou échangeables.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 67-68.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 69.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 70.

L'échange fait plus que de constater et mesurer les valeurs, il leur donne l'existence. Je ne veux pas dire qu'il donne l'existence aux actes et aux choses qui s'échangent, mais il la donne à la notion de valeur. Or, quand deux hommes se cèdent mutuellement leur effort actuel, ou les résultats de leurs efforts antérieurs, ils se servent l'un de l'autre, ils se rendent réciproquement [193] service. Je dis donc : La valeur, c'est le rapport de deux services échangés » ⁴⁹⁴. Tout se réduit donc, finalement, « à un troc de service » ⁴⁹⁵.

Bastiat s'intéresse ainsi à la valeur non pas comme objet en soi, vidé d'action humaine, mais comme le reflet de rapports sociaux qu'il cherche à mettre en relief à travers le processus du travail : « La plupart des objets matériels, qui servent à la satisfaction de nos besoins et de nos désirs, ne sont amenés à l'état d'utilité qui les rend propres à notre usage que par l'intervention du travail, par l'application des facultés humaines » ⁴⁹⁶. Le travail donne donc une valeur aux objets de la nature. « La matérialité est une qualité donnée par la nature, et par conséquent gratuite, dépourvue de valeur, quoique d'une utilité incontestable. L'action humaine, laquelle ne peut jamais arriver à créer de la matière, constitue seul le service isolé que l'homme se rend à lui-même ou que les hommes en société se rendent les uns aux autres, et c'est la libre appréciation de ces services qui est le fondement de la valeur » ⁴⁹⁷.

Ces considérations sont cruciales ; elles nous plongent en quelque sorte au cœur de la philosophie sociale de Bastiat, en mettant en lumière l'idée selon laquelle l'état de nature de l'homme n'est pas l'égoïsme ou l'individualisme, mais l'état social, dont la division du travail en est la manifestation la plus nette. En outre, Bastiat croit avec Ballanche que l'état social est quelque chose de naturel ⁴⁹⁸. Il s'objecte ainsi de manière radicale à Rousseau pour qui « l'homme soit naturellement *un tout parfait et solitaire*, et que la volonté du législateur ait dû le transformer en fraction d'un plus grand *tout*. La famille, la commune, la nation,

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 129.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 132.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 72

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 76.

⁴⁹⁸ « La solitude ne vaut rien à l'homme, parce qu'elle n'est pas son état naturel » (P. S. Ballanche, *Essai sur les institutions sociales dans leur rapport avec les idées nouvelles* (1818), in *Œuvres*, t. II, Paris, Barbezat, 1830, p. 258).

l'humanité sont des ensembles avec lesquels l'homme a des relations *nécessaires*. Il résulte de là [194] que les actes et les habitudes de l'individu produisent, outre les conséquences qui retombent sur lui-même, d'autres conséquences bonnes ou mauvaises qui s'étendent à ses semblables. C'est ce qu'on appelle la loi de *solidarité*, qui est une sorte de *responsabilité collective* »⁴⁹⁹. Le phénomène de la division du travail témoigne en quelque sorte de la nature intrinsèquement sociale de l'homme.

Mais Bastiat va plus loin ; il explique dans une belle page qui annonce Emile Durkheim que la division du travail ne sert pas uniquement à produire des richesses matérielles, mais aussi de la morale : « Ce n'est pas seulement la partie matérielle de l'appareil commercial qui s'utilise et se perfectionne par le seul fait de la densité de la population, mais aussi la partie morale. Les hommes rapprochés savent mieux se partager les occupations, unir leurs forces, s'associer pour fonder des écoles et des musées, bâtir des églises, pourvoir à leur sécurité, établir des banques ou des compagnies d'assurances, en un mot se procurer des jouissances communes avec une beaucoup moins forte proportion d'efforts pour chacun »⁵⁰⁰. Le besoin d'échanger devient, en outre, le « ciment de la société »⁵⁰¹.

À travers un jeu de correspondances, dont le lien n'est pas toujours clairement établi, Bastiat renvoie ainsi le travail à l'échange, l'échange à la solidarité, la solidarité à la moralité. Une chose est sûre, toutefois, cette analyse, en s'appuyant sur un schéma qui relève d'une psychologie ordinaire, contribue à nuancer le modèle de *l'homo œconomicus*⁵⁰². Autrement dit, le libéralisme de Bastiat ne pourrait se réduire à sa dimension instrumentale.

[195]

La concurrence comme fondement de la liberté

⁴⁹⁹ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 559-560.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 104.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 149.

⁵⁰² Cf. P. Demeulenaere, *Homo œconomicus : enquête sur la constitution d'un paradigme*, Paris, PUF, 1996.

[Retour au sommaire](#)

Comment l'idée de concurrence, si cruciale dans la pensée économique, peut-elle s'insérer dans une théorie qui fait inlassablement l'apologie de l'ordre et de l'harmonie ? Telle est la question, en apparence paradoxale, qui est au centre de la lecture du travail de Bastiat que propose le sociologue Gabriel Tarde. « La concurrence est le choc des intérêts, remarque-t-il ; par elle-même elle est donc un démenti donné à cette harmonie naturelle des intérêts que proclame l'école de Bastiat. On peut, par suite, s'étonner de voir ces économistes louer à la fois cet accord et le choc qui la contredit » ⁵⁰³.

Ce commentaire de Tarde témoigne concrètement du caractère hyperbolique que revêt le mot concurrence, non seulement chez le public en général mais aussi chez les philosophes et les praticiens des sciences sociales. Aussi, il est devenu un lieu commun d'associer la concurrence à la guerre, au conflit ou encore à l'anarchie.

Bastiat note du reste avec justesse que « l'économie politique n'a pas, dans tout son vocabulaire, un mot qui ait autant excité la fureur des réformateurs modernes que le mot concurrence » ⁵⁰⁴. D'où la nécessité d'en préciser le sens : « Qu'est-ce que la concurrence ? Est-ce une chose existant et agissant par elle-même comme le choléra ? Non, concurrence, ce n'est qu'absence d'oppression. En ce qui m'intéresse, je veux choisir pour moi-même et ne veux pas qu'un autre choisisse pour moi, malgré moi ; voilà tout » ⁵⁰⁵. La concurrence et la liberté deviennent ici, tout comme chez les physiocrates, des compléments nécessaires.

D'une limpidité remarquable, cette définition, qui s'inscrit dans le prolongement direct de Dunoyer ⁵⁰⁶, permet à Bastiat de [196] préciser sa vision du monde. « Détruire la liberté d'agir, écrit-il, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est

⁵⁰³ G. Tarde, *L'opposition universelle. Essai d'une théorie des contraires*, Paris, Félix Alcan, 1897, p. 195.

⁵⁰⁴ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 314.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 315.

⁵⁰⁶ C. Dunoyer, « Des objections qu'on a soulevées dans ces derniers temps contre le régime de la concurrence », *Journal des économistes*, t. 1, 1841, p. 13-43, p. 129-146.

tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. De quelque côté qu'ils partent, voilà où aboutissent toujours les réformateurs modernes ; pour améliorer la société, ils commencent par anéantir l'individu, sous prétexte que tous les maux en viennent, comme si tous les biens n'en venaient pas aussi » ⁵⁰⁷. En fait, la concurrence c'est simplement « l'absence d'une autorité arbitraire comme juge des échanges » ⁵⁰⁸.

Dans cette perspective, Bastiat parvient à une conclusion morale selon laquelle la concurrence agit pour le bonheur de l'humanité ; elle est, dit-il, « la loi démocratique par essence. C'est la plus progressive, la plus égalitaire, la plus communautaire de toutes celles à qui la Providence a confié le progrès des sociétés humaines. C'est elle qui fait successivement tomber dans le domaine commun la jouissance des biens que la nature ne semblait avoir accordés gratuitement qu'à certaines contrées. C'est elle qui fait encore tomber dans le domaine commun toutes les conquêtes dont le génie de chaque siècle accroît le trésor des générations qui le suivent » ⁵⁰⁹.

Cette loi, on la trouve aussi au centre du progrès technique. Dans des analyses qui évoquent encore Dunoyer, Bastiat fait remarquer que « le progrès de la mécanique diminue sans cesse la proportion du travail brut. La division du travail, en simplifiant et isolant chacune des opérations qui concourent à un résultat productif, met à la portée de tous des industries qui ne pouvaient d'abord être exercées que par quelques-uns. Il y a plus : un ensemble de travaux qui suppose, à l'origine, des connaissances très variées, par le seul bénéfice des siècles, tombe, sous le nom de routine, dans la sphère d'action des [197] classes les moins instruites ; c'est ce qui est arrivé pour l'agriculture » ⁵¹⁰. En fait, « l'action propre de la concurrence est de rendre général ce qui était particulier. Elle agit exactement sur le principe des assurances » ⁵¹¹.

S'il est incontestable que la concurrence est une source fondamentale de progrès, cela ne va pas de soi dans une société fortement étatisée comme la France. La concurrence c'est la liberté. Or

⁵⁰⁷ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 315.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 316.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 316.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 338-339.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 343.

craindre la concurrence c'est craindre la liberté. Bastiat remarque à ce sujet que le citoyen français parvient à toutes sortes d'associations d'idées douteuses. « Allez donc lui offrir la liberté d'enseignement ? Il croira que toute science va s'éteindre. Allez donc lui offrir la liberté religieuse ? Il croira que l'athéisme va tout envahir. On lui a tant dit et répété que toute religion, toute sagesse, toute science, toute lumière, toute morale réside dans l'État ou en découle ! » ⁵¹²

Au début du XX^e siècle, comme s'il voulait donner écho au propos de Bastiat, Emile Faguet, dans un essai, prend pour ainsi dire la mesure de quelques décennies d'étatisme, et raille les Français d'avoir « horreur des responsabilités ». « Que veulent-ils être ? Irresponsables. C'est l'histoire même des Français depuis un siècle et ce sera leur histoire indéfiniment, à moins que ce livre ne les corrige, sur quoi je compte, mais peu. Ils veulent être irresponsables. Ils conduisent leurs idées juridiques selon ce dessein ; ils organisent leurs professions et les pratiquent dans cette vue ; ils ont une vie de famille gouvernée par cette pensée ; ils ont une vie sociale dirigée par ce principe » ⁵¹³.

198]

⁵¹² *Ibid.*, p. 494.

⁵¹³ É. Faguet, *Le culte de l'incompétence... et l'horreur des responsabilités*, Paris, Coda 2004, p. 93.

[199]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

L'héritage intellectuel de Bastiat

[Retour au sommaire](#)

En parallèle à une rhétorique alerte, à un style plein d'humour et de couleurs, ou encore à une ironie mordante, Frédéric Bastiat laisse derrière lui une œuvre scientifique primordiale, inscrite au cœur même d'une ou deux décennies de bruit, de désordre et de changement. Son parcours, on l'a vu, est celui d'un homme soucieux de fortifier et de conférer une dignité aux libertés individuelles. Et pour y parvenir, dès ses années de jeunesse, il s'est d'abord mis à l'étude de l'économie politique. Cette formation, qu'il a acquise patiemment, en autodidacte, lui a permis, et ce fait n'est pas suffisamment connu, de devenir l'un des plus importants théoriciens du libéralisme de son époque. On peut en juger, du reste, par l'abondance des commentaires que son travail a suscité. Une étude entière serait sans doute nécessaire pour bien montrer le sinueux héritage intellectuel de la pensée de Bastiat à la fois sur les sciences sociales et sur le libéralisme.

Quelques commentaires suffiront ici. Héritier de la tradition libérale française dont on a injustement mésestimé l'importance, Bastiat a souvent marché dans les sentiers que Jean-Baptiste Say Charles Comte et Charles Dunoyer avaient ouverts quelques années avant lui ⁵¹⁴. Comme eux, il a défendu la liberté - autant individuelle que

⁵¹⁴ H. Lepage, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », in A. Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 139-154.

commerciale -, comme eux aussi, il a milité pour un rétrécissement de la taille de l'État, [200] comme eux enfin, il a participé au progrès de l'économie politique. Bref, à sa manière, Bastiat a pleinement assumé l'héritage intellectuel du libéralisme français. Au reste, dans une ébauche de préface des *Harmonies économiques* qui, assez curieusement, prend la forme d'une lettre que Bastiat s'adresse à lui-même, on note un vif souci à inscrire son propre travail dans la tradition libérale française. « Il est utile, il est heureux que des génies patients et infatigables se soient attachés comme Say à observer, à classer, et exposer dans un ordre méthodique tous les faits qui composent cette belle science (l'économie politique). Désormais, l'intelligence peut poser le pied sur cette base inébranlable pour s'élever à de nouveaux horizons. Aussi combien nous admirions les travaux de Dunoyer et de Comte qui, sans jamais dériver de la ligne rigoureusement scientifique tracée par M. Say, transportent avec tant de bonheur ces vérités acquises dans le domaine de la morale et de la législation. Je ne te le dissimulerai pas ; quelquefois, en t'écoutant, il me semblait que tu pouvais à ton tour prendre ce même flambeau, des mains de tes devanciers et en projeter la lumière dans quelques recoins obscurs des sciences sociales, et dans ceux surtout que de folles doctrines ont récemment plongé dans l'obscurité » ⁵¹⁵.

Charles Dunoyer voyait pour sa part Bastiat comme une belle et prometteuse acquisition pour l'école libérale française ⁵¹⁶. « M. Bastiat, dont le talent s'est révélé depuis peu de temps à l'école économique, est pour elle une acquisition réelle, et elle lui devait ses plus affectueux encouragements. C'est un esprit simple et modeste, plein de courage et de candeur, parlant sans haine et sans crainte, et disant la vérité avec une conscience intrépide, qui ne considère autre chose que l'intérêt [201] même de la vérité. De si précieuses qualités morales, unies à de

⁵¹⁵ Projet de préface pour les *Harmonies* (1847), *OC*, VII, p. 307-308.

⁵¹⁶ De l'école libérale française, Alfred Espinas dira à la fin du XIX^e siècle qu'elle est « devenue éclectique » (*Histoire des doctrines économiques*, Paris, Armand Colin, 1891, p. 307-308). Dans une récente étude, M. Leter va parler quant à une lui d'une « école de Paris ». Cf. « Éléments pour une étude de l'école de Paris (1803-1852) », in P. Nemo & J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, p. 429-509.

belles facultés intellectuelles, permettent à l'école d'espérer beaucoup de M. Bastiat. Ne doutons pas qu'il ne justifie ces espérances » ⁵¹⁷.

Si Bastiat n'a pas nécessairement fait école, du moins au sens strict, il a néanmoins eu « beaucoup d'adeptes », comme le remarque Pareto ⁵¹⁸ : Henri Beaudrillart, Joseph Garnier, Yves Guyot, Gustave de Molinari et bien d'autres ont été fortement imprégnés de sa pensée. Il y aurait même eu, selon Ralph Raico, une « vague Bastiat » dans les années 1850 ⁵¹⁹. Mais à la fin du XIX^e siècle quand ces auteurs commencent à disparaître les uns après les autres, un inquiétant silence s'est fait autour de la postérité intellectuelle de Bastiat. Ainsi, pour l'essentiel du XX^e siècle, à l'exception des dix ou quinze dernières années, il est fort difficile de trouver en France des continuateurs ou même des commentateurs de son œuvre.

En Angleterre et aux États-Unis ⁵²⁰, pour des raisons qui s'expliquent assez facilement, la situation a été fort différente : puisque ces deux pays ont été historiquement des territoires fertiles pour la semence des idées libérales, Bastiat y a trouvé, tout naturellement, une certaine notoriété. En Angleterre, outre John Cairnes ⁵²¹ qui a souligné à quelques reprises l'importance de ses travaux, d'autres économistes, comme John R. McCulloch, Arthur Perry Francis Walker ou encore Henry D. Macleod, lui ont, eux aussi, réservé un accueil chaleureux ⁵²².

⁵¹⁷ C. Dunoyer, « De l'agitation anglaise pour la liberté du commerce », *journal des économistes*, t. 12, 4^e année, 1845, p. 24.

⁵¹⁸ V. Pareto, « Les systèmes socialistes », in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965, (1^{re} éd. 1902-1903), p. 54.

⁵¹⁹ R. Raico, « L'œuvre de Frédéric Bastiat en perspective », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 51.

⁵²⁰ Cf. J. Garelo, « Préface », in T. Sowell, *La loi de Say. Une analyse historique*, Paris, Litec, 1991, p. XII.

⁵²¹ J.E. Cairnes, « Bastiat », *Fortnightly Review*, 8, 1870, p. 414 et s.

⁵²² Cf. J. T. Salerno, « The Neglect of the French Libéral School in Anglo-American Economies : A Critique of Received Explanations », *Review of Austrian Economies*, 2, 1988, p. 113-136.

[202]

Aux États-Unis la réception de l'œuvre de Bastiat est venue plus tardivement. Avant le milieu du XX^e siècle, on trouve peu de références explicites à ses écrits. On évoque souvent par contre la controverse qui l'a opposé à Henry Carey et la fameuse lettre d'accusation de plagiat que ce dernier fût paraître dans le *Journal des économistes*. Sans affirmer avec certitude que cet incident ait pu contribuer à expliquer l'occultation relative de Bastiat, on ne peut pas dire en revanche qu'il en a favorisé la diffusion. Ce n'est semble-t-il qu'à partir des années 1940⁵²³, grâce notamment à Henry Hazlitt, que Bastiat se révèle comme un auteur de première importance, surtout auprès du grand public⁵²⁴. Ses succès en librairie sont d'ailleurs là pour en témoigner⁵²⁵. Mais à l'exception des monographies de Dean Russel⁵²⁶ et de George Charles Roche⁵²⁷, on écrit donc peu sur Bastiat, on préfère, et Léonard Read et Hazlitt sont de ceux-là⁵²⁸, s'inspirer de ses travaux pour les appliquer à des problèmes économiques concrets.

Les filiations intellectuelles entre Bastiat et l'école autrichienne sont d'une tout autre nature.

Dès la fin du XIX^e siècle au moment où, sous l'impulsion de Böhm-Bawerk et de Wieser, l'école autrichienne prend son essor, on trouve d'importantes similitudes entre elle et Bastiat, notamment à propos du

⁵²³ G. Nash, *The Conservative Intellectual Movement in America since 1945*, New York, Basic Books, 1976, p. 22, p. 354.

⁵²⁴ Cf. H. Hazlitt, *Economies in One Lesson*, New York, Harper, 1946.

⁵²⁵ Cf. M. Baldini, « Liberalism and Catholicism in Frédéric Bastiat », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/2, juin/sept., 2001, p. 279.

⁵²⁶ D. Russell, *Frederic Bastiat and the Free Trade Movement in France and England 1840-1850*, Genève, Albert Kundig, 1959 ; *Frédéric Bastiat : Ideas and Influence*, New York, Foundation for Economic Education, 1969.

⁵²⁷ G. C. Roche, *Frédéric Bastiat. A Man Alone*, New Rochelle, N.Y., Arlington House, 1971.

⁵²⁸ Cf. *To Free or Freeze, that is the Question*, Irvington-on-Hudson, N.Y., Foundations for Economic Education, 1972 ; *The Love of Liberty*, Irvington-on-Hudson, N.Y., Foundations for Economic Education, 1975.

caractère subjectif de la valeur ⁵²⁹. Ces [203] similitudes, on peut s'en étonner, n'ont donné lieu à aucun dialogue. Au fait, il faudra attendre le milieu du XX^e siècle pour que la situation change sensiblement. Les deux plus importants économistes autrichiens de l'époque, Ludwig von Mises et Friedrich Hayek, ont bel et bien lu les travaux de Bastiat. Certes, ils le citent peu, mais il y a entre eux et l'économiste français une parenté d'idées qui est loin d'être négligeable et qui a été relevée dans quelques récentes études ⁵³⁰. Mais, et il faut insister sur ce point, les Autrichiens lorsqu'ils lisent Bastiat, contrairement aux Américains, ne cherchent pas à utiliser ses travaux simplement à des fins éducatives ou de vulgarisation ; ils essaient d'en déceler d'abord et avant tout une pertinence scientifique.

On peut, à ce sujet, prendre le cas d'Hayek comme premier exemple. En 1964, le célèbre économiste signe une brève introduction à la traduction anglaise d'une compilation de quelques-uns des plus importants textes de Bastiat. Discutant de la pertinence de cet ouvrage, Hayek en profite pour montrer que le principal mérite de Bastiat a été d'avoir mis en relief quelques-uns des plus importants sophismes (*fallacies*) que l'on trouve toujours en économie. On continue de croire, par exemple, que la guerre engendre la prospérité, que la consommation stimule l'économie alors que l'épargne la ralentit, que le rôle premier du gouvernement est de distribuer la richesse, etc. En quelques mots, Bastiat devient un indispensable allié pour Hayek dans la lutte qu'il mène alors contre le planisme et le keynésianisme ⁵³¹.

D'autres liens entre Bastiat et l'école autrichienne sont en [204] vue, notamment au plan méthodologique. Mark Thornton ne laisse aucun doute sur ce point. Dans un bel article, il n'hésite pas à présenter Bastiat

⁵²⁹ Sur cette base, H.L. Asser remet en cause l'originalité de Böhm-Bawerk et de Wieser et donne du crédit à Bastiat (« Frédéric Bastiat et les néo-économistes autrichiens », *Journal des économistes*, mars 1893, p. 337-346).

⁵³⁰ Cf. B. Caplan, E. Stringham, « Mises, Bastiat, Public Opinion, and Public Choice », *Review of Political Economy*, vol. 17, nu.1, jan. 2005, p. 79-105 ; J. A. Dorn, « Law and Liberty : A Comparison of Hayek and Bastiat », *The Journal of Libertarian Studies*, vol. 5, n. 4, 1981, p. 375-397.

⁵³¹ F. Hayek, « Introduction », in F. Bastiat, *Selected Essays on Political Economy* (1964), New York, Irvington on Hudson, The Foundation for Economic Education, p. ix-xx.

comme un important précurseur de l'école autrichienne ⁵³². Autant chez l'économiste landais que chez Mises ou chez Hayek, la possibilité d'une unité méthodologique entre les sciences de la nature et les sciences sociales est fermement récusée. On a suffisamment insisté sur le fait que, pour Bastiat, seuls les individus sont des réalités concrètes. Il repousse ainsi la philosophie de l'histoire de Saint-Simon et des socialistes, et souscrit au principe de l'individualisme méthodologique tel qu'il va s'articuler chez Mises. Ce dernier écrit du reste, dans une remarque que Bastiat n'aurait sans doute pas désapprouvée, que « nous devons prendre acte du fait que toute action est accomplie par des individus. Une collectivité agit toujours par l'intermédiaire d'un ou plusieurs individus dont les actes sont rapportés à la collectivité comme à leur source secondaire. C'est la signification que les individus agissants, et tous ceux qui sont touchés par leur action, attribuent à cette action, qui en détermine le caractère (...) Car une collectivité n'a pas d'existence et de réalité, autres que les actions des individus membres. La vie d'une collectivité est vécue dans les agissements des individus qui constituent son corps. Il n'existe pas de collectif concevable, qui ne soit opérant à travers les actions de quelque individu. La réalité d'une entité sociale consiste dans le fait qu'elle dirige et autorise des actions déterminées de la part des individus. Ainsi la route pour connaître les ensembles collectifs passe par l'analyse des actions des individus » ⁵³³. Bastiat ne dit pas autre chose, et peut certainement de ce fait être considéré comme un théoricien de la praxéologie ⁵³⁴.

[205]

Cette rupture de l'unité méthodologique entre les sciences sociales et les sciences de la nature, Hayek la proclame à son tour. Ainsi, dans *Scientisme et sciences sociales*, il critique avec force l'idée que, pour le scientifique, « les opinions qu'ont les gens sur le monde extérieur sont toujours pour lui un stade à dépasser » ⁵³⁵. Cette position est à ses yeux

⁵³² Cf. M. Thornton, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept 2001, p. 387-398.

⁵³³ L. von Mises, *L'action humaine. Traité d'économie*, Paris, PUF, p. 47.

⁵³⁴ G. Bramoullé, « Frédéric Bastiat : Praxeologist Theorician », *journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept., 2001, p. 361-372 ; M. Thornton, *op. cit.*, p. 389 et s.

⁵³⁵ F. Hayek, *Scientisme et sciences sociales*, Paris, Plon, 1953, p. 15.

intenable. « Nous devons partir, dit-il, de ce que les hommes pensent et veulent faire ; partir du fait que les individus qui composent la société sont guidés dans leurs actions par une classification des choses et des événements établis selon un système de sensations et de conceptualisations qui a une structure commune et que nous connaissons parce que nous sommes, nous aussi, des hommes » ⁵³⁶. En s'exprimant ainsi, Hayek songeait-il davantage à Cari Menger ou à Ludwig von Mises qu'à Bastiat ? Sans doute, mais cela importe peu au demeurant. Car c'est la similitude des points de vue, en dépit du fait qu'ils s'expriment dans des contextes fort différents, qui est ici saisissante. Il importe de souligner que dans sa critique du *positivisme*, Bastiat avance des arguments comparables à ceux d'Hayek dans sa lutte au *scientisme* un siècle plus tard.

Bastiat et les économistes autrichiens se rejoignent aussi dans leur opposition commune au socialisme. C'est d'abord au nom de la science et de la liberté qu'ils contestent cette doctrine. Alors que pour les libéraux la société se compose d'individus rationnels, cherchant à maximiser leur bien-être ⁵³⁷, les socialistes, dit Bastiat, « ne laissent pas au genre humain un atome de dignité » ⁵³⁸. Aussi, les socialistes souscrivent à l'idée que les rapports humains sont nécessairement le résultat de conflits et de rapports de domination. Au nom de l'idée d'harmonie, nous l'avons vu, Bastiat a déconstruit cette idée. Mises s'inscrit dans la même veine de pensée. Ainsi, il explique que, [206] contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les libéraux qui souscrivent à une conception asociale de l'histoire, mais bien les socialistes car, pour eux, l'individu serait perpétuellement en lutte avec ses semblables. Pour Mises, cette vision de l'histoire est complètement fausse. La science sociale, explique-t-il, montre plutôt « qu'à l'intérieur de la société, les intérêts des individus se concilient, elle ne voit aucune opposition entre le tout et l'individu, elle peut comprendre l'existence de la société sans avoir recours aux dieux et aux héros. On peut se passer du demiurge coinçant l'individu, à son corps défendant, dans la collectivité, quand on a reconnu que la liaison sociale apporte à

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 29.

⁵³⁷ Cf. R. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004.

⁵³⁸ *Harmonies économiques* (1850), OC, VI, p. 572.

l'individu plus qu'elle ne lui prend » ⁵³⁹. Il apparaît difficile ici d'être plus proche des conclusions que développe Bastiat, notamment dans les *Harmonies économiques*.

Dans son ouvrage de 1922 sur le socialisme, Mises n'utilise pas le terme d'harmonie, comme il fera plus tard en 1949 dans *L'Action humaine*, mais bien celui de paix, dont le sens au fond n'est pas tellement éloigné. « Le principe de paix l'emportant sur le principe de la force, voilà ce dont l'esprit humain a pris conscience avec la philosophie sociale du libéralisme dans laquelle l'humanité pour la première fois cherche à se rendre compte de ses actes. Elle dissipe le nimbe romantique dont s'entourait jusqu'ici l'exercice de la force. Elle enseigne que la guerre est nuisible non seulement pour les vaincus, mais aussi pour les vainqueurs. C'est par des œuvres de paix que la société est née ; son être, sa raison d'être, c'est de créer la paix. Ce n'est pas la guerre, c'est la paix qui est l'auteur de toute chose » ⁵⁴⁰. Comme Bastiat, Mises a rêvé de paix. Il a pensé que l'extension des relations commerciales, que la promotion des libertés de toutes sortes, amènerait naturellement la paix entre les individus et les nations.

Pour y parvenir, fallait-il d'abord combattre la socialisation de l'économie. Tel est le projet d'Hayek. Dans *La route de la [207] servitude*, puis dans son tout dernier livre *La présomption fatale*, il soutient que le socialisme est fondamentalement incompatible avec la démocratie. Et que, pour cette raison même, il est condamné à l'échec. Il le démontre en insistant lourdement, à la manière de Bastiat, sur la supériorité morale et cognitive de la matrice libérale ; l'ordre spontané ou naturel est dès lors supérieur à l'ordre décrété ou artificiel. Le libéralisme devient ainsi une connaissance, une vision du monde qui met en relief la rationalité des individus. Scientifiquement, pour Hayek, le socialisme est donc inacceptable car il propose une interprétation *totaliste* - qu'on appellerait aujourd'hui *holiste* - de la réalité sociale ; il s'intéresse non pas à l'action humaine, pour parler comme Mises, mais aux grands ensembles tels la société, l'économie, le capitalisme, etc. De fait, Hayek conclut que le socialisme défend un scientisme étroit, qui

⁵³⁹ L. von Mises, *Le socialisme. Étude économique et sociologique*, Paris, Librairie du Médicis, 1952, p. 74.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 77.

vide complètement le social de la rationalité individuelle ⁵⁴¹. Aussi, et cette idée aurait sans doute mérité d'être développée, Mises, et surtout Hayek ⁵⁴² ont bien compris que le socialisme menait dans bien des cas au totalitarisme.

Ces remarques permettent de souligner l'importance de Bastiat dans l'histoire de la science économique et du libéralisme. Il n'est pas douteux qu'il a su travailler les intuitions initiales de cette discipline et de cette idéologie avec une fécondité et une originalité qui ne peuvent plus être tenues pour négligeables. Jean-Philippe Feldman écrit à ce sujet que « loin d'être un auteur mineur, thuriféraire d'un naïf *laissez-faire*, Bastiat apparaît comme le précurseur de la plupart des courants libéraux contemporains. Il précède l'École des droits de propriété en mettant l'accent sur ce qu'il considère comme un droit naturel et en développant ses incidences sur l'économie. Il préfigure, via Hayek, l'école du *Public Choice* en démontant le mécanisme diabolique du marché politique. Enfin et surtout, il annonce les analyses hayekiennes sur la présomption fatale du constructivisme, le caractère négatif des règles de [208] juste conduite, l'imposture de la *justice sociale* ou encore la concurrence comme processus de découverte » ⁵⁴³.

Il est indéniable aussi que Bastiat a contribué, au mitan du XIX^e siècle, à lier le libéralisme économique au libéralisme politique pour défendre la liberté sous toutes ses formes. On ne peut plus dès lors réduire l'œuvre de Bastiat à la question du libre-échange comme on le fait trop souvent ; ses réflexions sur l'État, sur la loi, sur la liberté de presse ou, plus largement encore, sur la nature humaine, témoignent éloquemment de l'étendu de son propos ⁵⁴⁴. Frédéric Passy a parfaitement raison de souligner que notre auteur a été « autre chose, en vérité, que l'homme d'une seule idée » ⁵⁴⁵. G. Valbert trouve les mots

⁵⁴¹ F. Hayek, *Scientisme et sciences sociales*, Paris, Pion, 1953.

⁵⁴² F. Hayek, *La route de la servitude*, Paris, PUF, 2005 (1^{re} éd. 1943).

⁵⁴³ J.-P. Feldman, « Bastiat précurseur de Hayek ? Essai sur la proclamation des principes libéraux et leur dévoiement par le processus de socialisation », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 6, n. 4, déc. 1995, p. 648.

⁵⁴⁴ J.-P. Centi, « Les différentes dimensions de l'œuvre de Bastiat », in J. Garellio (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 73-82.

⁵⁴⁵ F. Passy, « Le centenaire de Frédéric Bastiat », *Bulletin de la société d'économie politique*, séance du 5 juillet 1901, p. 132.

justes quand il affirme que « Bastiat était avant tout un économiste libéral » et qu'il « donnait à sa chère économie politique le pas sur tout le reste » ⁵⁴⁶. On a vu à ce sujet que Bastiat s'était initié aux principes de l'économie politique plusieurs années avant qu'il ne commence à intervenir dans le débat public.

Mais, dans la France de l'époque, le double combat de Bastiat pour mettre en valeur le libéralisme et pour faire triompher l'économie politique s'est souvent heurté à l'indifférence, sinon à de fortes résistances.

En 1853, peu de temps après la mort de Bastiat, Hippolyte Castille tire ce sombre constat : « Le nom de Frédéric Bastiat n'a pas eu le temps d'acquérir son entier développement. Dans un temps d'agitation morale et de calme effectif, dans un pays de libre-discussion comme l'Angleterre ou l'Amérique, M. Bastiat eût fourni une grande carrière ; mais ici, où [209] nous ne saurions discuter longtemps sans courir au fusil, dans ce pays catholique et monarchiste, c'est-à-dire intolérant et absolu, plus passionné que rationnel, réclamant la liberté et ne pouvant soutenir la contradiction, les hommes de cette trempe n'ont rien à faire. M. Bastiat est mort ; et il a eu raison de mourir. Qu'eût-il fait parmi nous ? » ⁵⁴⁷

Bastiat apparaît donc, selon ce témoignage, comme un étranger dans sa propre patrie. Dans la même foulée, en 1901, Max Maurel, président de la société d'économie politique de Bordeaux, estime que « Bastiat sera classé par l'Histoire dans le groupe le plus éminent des savants du XIX^e siècle. Si on avait su le comprendre, ajoute-t-il, l'Angleterre n'aurait pas été la seule de toutes les nations à profiter des immenses avantages de la liberté commerciale ; nous aurions eu notre part de ces avantages et notre exportation comme notre consommation intérieure auraient doublé d'importance. Mais au lieu d'exalter Bastiat, comme on a exalté Cobden en Angleterre, on a fait le silence systématique autour de lui. Aujourd'hui, cinquante ans après la mort de ce grand homme, on le connaît moins en France qu'en 1850. Je me demande même si notre

⁵⁴⁶ G. Valbert, « Une correspondance inédite de Frédéric Bastiat », *Revue des deux mondes*, jan.-fév. 1878, p. 221.

⁵⁴⁷ H. Castille, *Hommes et mœurs en France sous le règne de Louis Philippe*, Paris, Henneton, 1853, p. 181.

nation aujourd'hui n'est pas plus ignorante en matière économique qu'au moment de la mort de Turgot » ⁵⁴⁸.

Le problème n'est peut-être pas qu'on a pas su comprendre Bastiat, mais qu'on a pas voulu l'entendre.

[210]

⁵⁴⁸ M. Maurel, « Le centenaire de Frédéric Bastiat », séance du 5 juillet, *Bulletin de la société d'économie politique*, 1901, p. 147-148.

[211]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Bibliographie

Travaux de Frédéric Bastiat

[Retour au sommaire](#)

« Correspondance, Mélanges », *Œuvres complètes*, 1.1, Paris, Guillaumin, 1855.

« Le libre-échange », *Œuvres complètes*, t. II, Paris, Guillaumin, 1855.

« Cobden et la ligue, ou l'agitation anglaise pour la liberté des échanges », *Œuvres complètes*, t. III, Paris Guillaumin, 1864.

« Sophismes économiques, Petits pamphlets », *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, Guillaumin, 1854.

« Sophismes économiques, Petits pamphlets II », *Œuvres complètes*, t. V, Paris, Guillaumin, 1854.

« Harmonies économiques », *Œuvres complètes*, t. VI, Paris, Guillaumin, 1854.

« Essais, Ébauches, Correspondance », *Œuvres complètes*, t. VII, Paris, Guillaumin, 1864.

Travaux sur Frédéric Bastiat

F. AFTALION, « Introduction », in Frédéric Bastiat, *Œuvres économiques*, Paris, PUF, 1983, p. 7-24.

J.-P ALLINNE, « Frédéric Bastiat, un pédagogue des lumières », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 109-120.

E. M. ALVARDO, « In Honor of Frédéric Bastiat's *The Law* », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept. 2001, p. 353-359.

[212]

ANONYME, compte rendu de Frédéric Bastiat, « Sophismes économiques » - Jules Le Bastier, « Défense du travail national ou nécessité de la protection commerciale », *La Phalange*, vol. 5, t. 2, 1847, p. 181-189.

H. L. ASSER, « Frédéric Bastiat et les néo-économistes autrichiens », *Journal des économistes*, mars 1883, p. 337-346.

M. BALDINI, « Liberalism and Catholicism in Frédéric Bastiat », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept, 2001, p. 275-293.

R. BARNETT, « Bastiat et la loi : qu'est-ce qu'une loi juste ? », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 136-139.

N. BARRY, « Frédéric Bastiat : The Economy and Philosophy of Freedom », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept, 2001, p. 257-274.

M. BASLÉ & A. GÉLÉDAN, « Frédéric Bastiat 1801-1850, théoricien et militant du libre-échange », in Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 83-110.

L. BAUDIN, *Frédéric Bastiat*, Paris, Dalloz, 1962.

A. BÉRAUD & F. ETNER, « Bastiat et les libéraux : existe-t-il une école optimiste ? », *Revue d'économie politique*, 103, 2, mars-avril 1983, p. 287-304.

F. BIDET, *Frédéric Bastiat, l'homme, l'économiste*, Paris, Giard et Brière, 1906.

P. BOUYSSOU, Frédéric Bastiat : « De Sorèze à Sorèze », *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 9-18.

M. BOYER, « Léon Amé : un auteur douanier favorable aux thèses de Frédéric Bastiat ? », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 203-216.

G. BRAMOULLÉ, « Frédéric Bastiat : Praxeologist Theorician », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept, 2001, p. 361-372.

[213]

G. BRAMOULLÉ, « La France ignore Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 54-55.

L. BRUEL, *Bastiat et le libre-échange*, Paris, Rousseau, 1931.

C. BRUNEL, *Bastiat et la réaction contre le pessimisme économique*, Paris, Pedone, 1901.

A. CABANIS, « Pessimisme et dysharmonies chez Frédéric Bastiat », *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 51-69.

J. E. CAIRNES, « Bastiat », *Fortnightly Review*, mai, t. 8, 1870, p. 411-428.

B. CAPLAN, & E. STRINGHAM, « Mises, Bastiat, public opinion, and public choice », *Review of Political Economy*, vol. 17, n. 1, 2005, p. 79-105.

R. CARRIER, « Frédéric Bastiat et les questions fiscales », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 71-107.

J.-P. CENTI, « Les différentes dimensions de l'œuvre de Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 73-82.

J.-P. CENTI, « Concurrence et coordination : de la macro à la micro-économie », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 106-112.

A. CLÉMENT, « Frédéric Bastiat », in C. Coquelin & G.-U. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, tome 1, Paris, Guillaumin, 1864, p. 145-148.

J. CLINQUART, « Le rôle de l'Administration des Douanes dans la conception et la mise en œuvre de la politique protectionniste de 1815 à 1860 », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 151-173.

A. COURET, « Défense et illustration de la propriété chez Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 71-80.

[214]

A. COURTOIS, « Notice sur la vie et les travaux de Frédéric Bastiat », séance du 6 février présidée par E. de Parieu, *Bulletin de la société d'économie politique*, 1888, p. 8-29.

J. CROUZET, « Frédéric Bastiat et le Cercle maçonnique bayonnais », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 121-130.

B. L. CROWLEY, « Bastiat : The Man who saw what wasn't there », *National Post*, sept. 2001, C15.

R. CUBEDDU & A. MASALA, « Natural Right, Providence, and Order : Frédéric Bastiat's Laissez faire », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept., 2001, p. 311-336.

V. CURZON-PRICE, « Bastiat et le libre-échange », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 113-121.

R. CUZACQ, *La vie landaise et bayonnaise de Frédéric Bastiat (1801-1850)*, Dax, P. Pradeu, 1953.

J. DE GUENIN, « Frédéric Bastiat, précurseur de Laffer », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 7, n. 1, 1996, p. 147-151.

J. DE GUENIN, « Frédéric Bastiat aujourd'hui », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 131-149.

G. DE NOUVION, *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Paris, Guillaumin, 1905.

J. A. DORN, « Law and Liberty : A Comparison of Hayek and Bastiat », *The Journal of Libertarian Studies*, vol. 5, no. 4, 1981, p. 375-397.

J. A. DORN, « Bastiat : A Pioneer in Constitutional Political Economy », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, 2/3, juin/sept. 2001, p. 399-413.

E.B., « Les économistes, M. Bastiat, M. Molinari », *La Phalange*, vol. 7, t. 2, 1848, p. 169-183.

J.-P. FELDMAN, « Bastiat précurseur de Hayek ? Principes libéraux et leur dévoiement par le processus de socialisation », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 6, n. 4, déc. 1995, p. 621-654.

[215]

R. DE FONTENAY, *Notice sur la vie et les écrits de Frédéric Bastiat*, in F. Bastiat, *OC*, I, 1855, p. iii-xxxv.

G. FOURNIER, « Bastiat, c'est... », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 35-43.

J. GARELLO, « Intervention », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 127-128.

J. GARELLO, « To Err is Human : Bastiat on Value and Progress », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, 2/3, juin/sept. 2001, p. 373-386.

J. GARELLO (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002.

J. GARELLO, « Valeur et échange dans la théorie de Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 100-105.

J. GARELLO, « Des hommes de qualité », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 211-216.

P. GARELLO, « Les Harmonies économiques : utopie ou réalité ? », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 248-253.

C. GIDE, « La notion de la valeur dans Bastiat au point de vue de la justice distributive », *Revue d'économie politique*, 1, 1887, p. 249-270.

V. GISCARD D'ESTAIN, « Hommage à Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat. Rencontres de Sorèze*, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 19-23.

S. GREGG, « Bastiat, le droit naturel et la divine providence », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 143-148.

Y. GUYOT, « Rodbertus contre Bastiat », *Journal des économistes*, juil.-sept., 6^e série, 1.15, 1907, p. 9-17.

C. HARMEL, « La pensée libérale et les questions sociales », in Alain Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 275-310.

F. HAYEK, « Introduction », in Frédéric Bastiat, *Selected Essays on Political Economy*, traduit par S. Cain, édité par G. de [216] Huszar, New York, Irvington on Hudson, The Foundation for Economic Education, 1964, p. ix-xx.

R. HÉBERT, « Frédéric Bastiat - A Man for ail Reasons », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, 2/3, juin/sept. 2001, p. 253-256.

R. M. HENDRICK, *Frédéric Bastiat, Forgotten Liberal. Spokesman for an Ideology in Crisis*, Ph.D. dissertation, department of History, New York University, 1987.

J. A. HOBSON, *Richard Cobden, the International Man*, Londres, T. Fisher Unwin Ltd, 1918.

P. HOURMAT, « Bayonne et Frédéric Bastiat », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 15-32.

P. HOURMAT, « Bayonne au temps de la jeunesse de F. Bastiat. La revendication de la franchise », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 235-267.

J. G. HÜLSMANN, « Bastiat's Legacy in Economies », *The Quarterly Journal of Austrian Economies*, vol. 4, n. 4, 2001, p. 55-70.

A. IMBERT, *Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps*, Marseille, Barlatier, 1913.

M. KELLY-GAGNON, « Avant-propos », in *Frédéric Bastiat, défenseur du bon sens économique*, Montréal, Institut économique de Montréal, 2002, p. 7-8.

M. KELLY-GAGNON, « Bastiat, le Adam Smith francophone », *Les Affaires*, 18 mai, 2002, p. 12.

M. KOULIBALY, « La démocratie en Afrique : visite guidée par Bastiat », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 193-201.

G. LANE, « Bastiat, l'aversion pour l'incertitude et la loi de l'association », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11,2/3, juin/sept. 2001, p. 415-450.

G. LANE, « Des individus ensemble », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 217-222.

G. LANE, « Préface », in Frédéric Bastiat, *Harmonies économique*, Paris, Editions du Trident, 2006.

[217]

J. LEFORT, « Bastiat et le libre-échange », *Journal des économistes*, 1.10, 4^e série, 1880, p. 145-148.

J. LEJEUNE, compte rendu de Frédéric Bastiat, *Œuvres complètes*, tome VII, *Revue de l'Est*, 2^e année, 1864, p. 378-380.

B. LEMENNICIER, « Bastiat et Cobden : coalitions pro et anti-mondialisation », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 177-183.

E. LESENNE, *Frédéric Bastiat et l'extension du rôle de l'État*, Paris, Giard et Brière, 1906.

M. LETER, « Préface », in Frédéric Bastiat et les fondements littéraires de l'analyse économique, *Sophismes économiques*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

C. LETORT, « Notice sur la vie et les travaux de Frédéric Bastiat », *Journal des économistes*, t. 41, jan.-mars 1888, p. 272-293.

C. LETORT, « Bastiat écrivait, le 25 août 1848 : « L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde ». En est-il toujours ainsi, et qu'en adviendrait-il ? », réunion du 5 août présidée par Y. Guyot avec E. Levasseur, J. Fleury D. Bellet, M. Persin, V. Pareto, *Journal des économistes*, t. XXXIX, 1899, p. 257-263.

C. LETORT, « Le centenaire de Frédéric Bastiat », *Bulletin de la société d'économie politique*, séance du 5 juillet présidée par F. Passy (avec G. de Molinari, E. Levasseur, J. Fleury, A. Raffalovich, M. Sève, E. Giretti, M. Frederiksen), 1901, p. 131-149

L. LIGGIO, « Ronald Reagan, le disciple de Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 57-58.

J. LIMOUZY, « Bastiat, le parlementaire », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 25-32.

LORD RALPH HARRIS OF HIGH CROSS, « L'Angleterre ignore Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 55-56.

[218]

C. LOTTIERI, « L'Italie, seconde patrie de Bastiat », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 59-60.

A. MADELIN, « Actualité de Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 33-42.

A. MADELIN, « Bastiat : recentrer l'État et le soumettre au droit », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 66-67.

A. MADELIN, « Bastiat et la réforme de l'État en France », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 166-177.

A. MAMY, « Frédéric Bastiat, homme politique », in *Un libéral : Frédéric Bastiat*. Rencontres de Sorèze, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 43-47.

E. MARTINEAU, « La véritable doctrine de Bastiat sur la valeur », *Journal des économistes*, t. 28, oct. 1884, p. 139-142.

J. MARTINELLI, *Harmonies et perturbations sociales. Esquisses des œuvres de F. Bastiat*, Paris, Guillaumin, 1852.

B. MCTEER, « Éloge d'un révolutionnaire économique », in *Frédéric Bastiat, défenseur du bon sens économique*, Montréal, Institut économique de Montréal, 2002, p. 9-12.

G. MILLIÈRE, « Bastiat et l'Europe », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 184-193.

G. MINART, *Frédéric Bastiat (1801-1850). Le croisé du libre-échange*, Paris, L'Harmattan, 2004.

G. DE MOLINARI, « Frédéric Bastiat », *Journal des économistes*, 1851, p. 180-196.

G. DE MOLINARI, compte rendu de Frédéric Bastiat. « Lettres d'un habitant des Landes », *Journal des économistes*, juil.-sept., 4^e série, 1878, p. 60-70.

J.-Y. NAUDET, « Bastiat et la religion », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, p. 222-232.

M. NOVAL, « Les défis éthiques de la mondialisation », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 238-248.

[219]

P. PAILLOTTET, « À propos du *Journal des économistes* d'il y a douze ans, des anti-ricardiens, des anti-malthusiens de Bastiat et du mot malthusien », *Journal des économistes*, avr.-juin, 3^e série, t. 38, 1863, p. 110-117.

P. PAILLOTTET & R. DE FONTENAY, « Avertissement », in *Harmonies économiques*, 2^e édition, augmentée des manuscrits laissés par l'auteur, publié par la société des amis de Bastiat, Paris, Guillaumin, 1851, p. v-xi.

M. PAPY, « Les arguments protectionnistes dans la première moitié du XIX^e siècle d'après les discours parlementaires du Comte de Saint-Cricq », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 175-201.

F. PASSY, « Bastiat était-il protectionniste ? », Lettre à M. Paul Deschanel, *Journal des économistes*, t. 33, n. 1, jan., 1887, p. 425-430.

J.-C. PAUL-DEJEAN, « Population et revenus dans l'œuvre de Frédéric Bastiat (1841-1846). Étude historique », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 45-69.

J.-C. PAUL-DEJEAN, « Les années de formation de Frédéric Bastiat 1801-1844 », in A. Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 155-166.

J.-C. PAUL-DEJEAN & P. HOURMAT, « Chronologie de la vie et de l'œuvre de Frédéric Bastiat », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 1-14.

A. PELLISSIER-TANON, « Hédonisme et propriété chez Frédéric Bastiat. Essai sur les critiques portées sur son libéralisme par deux catholiques économistes, ses contemporains », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 4, n. 4, déc. 1993, p. 589-628.

A. PELLISSIER-TANON, « Frédéric Bastiat, chantre libéral des lois de la providence divine », *La pensée catholique*, n. 275, mars-avril 1995, p. 56-66.

A. PELLISSIER-TANON, « The Labor Theory of Value and Social Justice : the Teachings of Social Catholic Criticisms of Bastiat's [220] Doctrine », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept 2001, p. 295-309.

J. PONTET, « Les négociants bayonnais au XVIII^e siècle : entre mercantilisme et libéralisme », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 217-233.

R. RAICO, « L'œuvre de Frédéric Bastiat en perspective », in J. Garello (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 50-53.

D. B. RASMUSSEN, « Natural Law and Natural Rights : Bastiat Vindicated », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept 2001, p. 337-352.

D. B. RASMUSSEN, « Le droit naturel et les droits naturels : Bastiat avait vu juste », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 139-143.

L. REYBAUD, « Économistes contemporains : Frédéric Bastiat », *Revue des deux mondes*, 1^{er} septembre 1858, p. 135-168.

M. RIZZO, « Sur la pente qui nous éloigne de la liberté », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 82-90.

G. C. ROCHE III, *Frédéric Bastiat. A Man Alone*, New Rochelle, N.Y., Arlington House, 1971.

P. RONCE, *Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre*, Paris, Guillaumin, 1905.

J.-J. ROSA, « Bastiat : illusions et désillusions libérales », *Commentaire*, 28, 109, 2005, p. 258-260.

D. Russell, *Frédéric Bastiat and the Free trade Movement in France and England 1840-1850*, Genève, Albert Kundig, 1959.

D. RUSSELL, « Introduction », in Frédéric Bastiat, *Economie Harmonies*, traduction : W. H. Boyers, édité par G. B. de Huszar, New York, Irvington on Hudson, The Foundation for Economic Education, 1964, p. i-xix.

D. RUSSELL, *Frédéric Bastiat : Ideas and Influence*, New York, Foundation for Economic Education, 1969.

J. T. SALERNO, « The Neglect of Bastiat's School by English-speaking Economists : the Puzzle Resolved », *Journal des [221] économistes et des études humaines*, vol. 11, 2/3, juin/sept. 2001, p. 495-506.

P. SALIN, « Frédéric Bastiat, théoricien de l'économie et auteur libéral », in *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du congrès de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 33-44.

P. SALIN, « The Firm in a Free Society : Following Bastiat's Insights », *Journal of Libertarian Studies*, vol. 16, n. 3, 2002, p. 1-18.

L. SAY, « Extrait du Journal L'Avenir des Pyrénées et des Landes du 25 avril 1878 », in Frédéric Bastiat aujourd'hui, *Frédéric Bastiat et le libéralisme*, Actes du colloque de Bayonne des 13 et 14 octobre 1995, Bayonne, 1997, p. 25-32.

H. SEMPE, « Actualité ou permanence des réflexions économiques de Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat. Rencontres de Sorèze*, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 81-116.

R. SIRICO, « Bastiat et la doctrine sociale de l'Église », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 233-237.

P. SPITERI, « Justice, fraternité et loi chez Frédéric Bastiat », in *Un libéral : Frédéric Bastiat. Rencontres de Sorèze*, 19 et 21 février 1987, Toulouse, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 1988, p. 117-125.

M. THATCHER, « À propos de Claude Frédéric Bastiat », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, 2002, p. 61-63.

M. THORNTON, « Frédéric Bastiat as an Austrian Economist », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 11, n. 2/3, juin/sept 2001, p. 387-398.

G. VALBERT, « Une correspondance inédite de Frédéric Bastiat », *Revue des deux mondes*, jan.-fév 1878, p. 211-222.

V. VANBERG, « Bastiat : un pionnier du public choice », in J. Garelo (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Paris, Romillat, p. 158-165.

[222]

Travaux généraux

M. AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république 1848-1852*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

M. AGULHON, *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard/Julliard, 1975.

P. S. BALLANTE, *Œuvres*, Paris, Barbezat, 4 vol, 1830.

H. DE BALZAC, *Monographie de la presse parisienne*, Paris, Aubry, 1943.

R. BARRE, *Économie politique*, 2 tomes, Paris, PUF, 1955.

A. BARRÈRE, avec la collaboration de E. Le Héron & P. Lévy, *Histoire de la pensée et de l'analyse économiques*, 1.1, *La formation*

des premiers systèmes d'économie politique (des origines à 1870), Paris, Cujas, 1994.

M. BASLÉ et al., *Histoire des pensées économiques. Les fondateurs*, Paris, Sirey, 1988.

H. BEAUDRILLART, « Communisme », in C. Coquelin & G-U. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1864, p. 421-427.

M. BIZIOU, *Adam Smith et l'origine du libéralisme*, Paris, PUF, 2003.

M. BLOCK, *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith : révision des doctrines économiques*, Paris, Guillaumin, 2. vol, 1890.

R. BOUDON, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris, PUF, 1984.

R. BOUDON, *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.

R. BOUDON, « Le paradoxe du vote et la théorie de la rationalité », *Revue française de sociologie*, n. 38, 1997, p. 217-227.

R. BOUDON, *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.

R. BOUDON, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004.

R. BOUDON, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005.

R. BOUDON, *Renouveler la démocratie. Éloge du sens commun*. Paris, Odile Jacob, 2006.

C. BOUGLÉ, [*Les idées égalitaires. Étude sociologique*](#), Paris, Félix Alcan, 1899.

[223]

Y. BRETON, « Les économistes, le pouvoir politique et l'ordre social en France entre 1830 et 1851 », *Histoire, économie et société*, t. 4, n. 2, 1985, p. 233-252.

Y. BRETON, « Les économistes libéraux français de la période 1840-1914 : précurseurs des théoriciens actuels du marché politique et de la bureaucratie ? », *Revue d'économie politique*, vol. 95, n. 2, 1985, p. 150-167.

Y. BRETON, « Les économistes français et l'emploi des mathématiques en économie politique », *Économies et sociétés*, t. 20, n. 3, 1986, p. 25-63.

Y. BRETON, « Les économistes français et les questions de méthode », in Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 389-419.

Y. BRETON & M. LUTFALLA (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991.

G. DE BROGLIE, *Histoire politique de la Revue des deux mondes de 1829 à 1879*, Paris, Perrin, 1979.

F. BRUNETIÈRE, *Histoire de la littérature française*, t. 4, le dix-neuvième siècle, Paris, Delagrave, 1917.

E. BURET, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France ; de la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a imposés jusqu'ici*, 2 vol., Paris, Paulin, 1840.

J. E. CAIRNES, *Essays in Political Economy*, New York, Kelley, 1873.

H. CASTILLE, *Les hommes et les mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, Paris, Paul Henneton, 1853.

Y. CHARBIT, « La population, la dépopulation et la colonisation en France », in Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 451-484.

M. CHEVALIER, *La presse*, Paris, Bureau du Globe et de l'Organisateur, 1831.

M. CHEVALIER, *La liberté aux États-Unis*, Paris, Capelle, 1849.

M. CHEVALIER, « Le système protecteur », *Revue des deux mondes*, vol. 9, série 6, jan.-mar. 1851, p. 985-1029.

[224]

M. CHEVALIER, « Richard Cobden », extrait de *l'Annuaire encyclopédique*, Paris, Bureau de l'encyclopédie du XIX^e siècle, 1866, p. 3-8.

A. CLÉMENT, *Le bon sens dans les doctrines morales et politiques ou Application de la méthode expérimentale à la philosophie, à la morale, à l'économie politique et à la politique*, 2 tomes, Paris, Guillaumin, 1878.

P. CLÉMENT, *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère de Colbert jusqu'à la Révolution de 1848*, New York, Burt Franklin, 1968 (1^{re} éd. 1854).

C. COQUELIN, « La question des céréales en France et en Angleterre », *Revue des deux mondes*, vol. 12, série 5, oct.-déc. 1845, p. 842-874.

C. COQUELIN & G.-U. GUILLAUMIN (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1864.

G. COMPAYRÉ, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, Paris, Hachette, 2 tomes, 1879.

V. CONSIDÉRANT, *Petit cours de politique et d'économie sociale à l'usage des ignorants et des savants*, Paris, Librairie sociétaire, 1844.

C. COMTE, *Traité de législation ou exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnâtes*, Paris, Chamelot, 1835 (1^{re} éd. 1827).

B. CONSTANT, *Principes de politique*, Paris, Hachette, 1997.

F. COUDROY, « De l'influence, de l'esprit et des procédés de la Ligue sur les progrès de la civilisation », *Journal des économistes*, 1.12, 4^e année, 1845, p. 349-368.

J.-G. COURCELLE-SENEUIL, *Essai de définition de la science sociale*, Paris, Georges Chamerot, 1885.

A.-A. COURNOT, *Principes de la théorie des richesses*, in *Œuvres complètes*, t. IX, édité par G. Jorland, Paris, Vrin, 1981 (1^{re} éd. 1863).

A.-A. COURNOT, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, in *Œuvres complètes*, t. IV, édité par A. Robinet, Paris, Vrin, 1973 (1^{re} éd. 1872).

A.-A. COURNOT, *Revue sommaire des doctrines économiques*, in [225] *Œuvres complètes*, t. X, édité G. Jorland, Paris, Vrin, 1982 (1^{re} éd. 1877).

A. CRÉMIEUX, *La censure en 1820 et 1821. Étude sur la presse politique et la résistance libérale*, Paris, Edouard Cornély, 1912.

F. CROUZET, « La logique libérale de la Révolution française », in A. Madelin, *Aux sources du modèle libérale français*, Paris, Perrin, 1997, p. 79-96.

V. CURZON-PRICE, « L'erreur française : la passion pour l'égalité », in M. Laine & G. Hülsmann, *L'homme libre. Mélanges en l'honneur de Pascal Salin*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 301-323.

A. CUVILLIER, *Hommes et idéologies de 1840*, Paris, Marcel Rivière (préface de G. Bourgin), 1956.

P. DEMEULENAERE, *Homo oeconomicus : enquête sur la constitution d'un paradigme*, Paris, PUF, 1996.

H. DENIS, *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF, 1966.

A. DOWNS, *An Economie Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957.

H. DUMEZ, *L'économiste, la science et le pouvoir : le cas Walras*, Paris, 1985, PUF.

C. DUNOYER, *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, Paris, A. Sautelet, 1825.

C. DUNOYER, « Des objections qu'on a soulevées dans ces derniers temps contre le régime de la concurrence », *Journal des économistes*, 1.1, 1841, p. 13-43 et p. 129-146.

C. DUNOYER, « Des prétentions de notre temps à l'esprit pratique », *Journal des économistes*, t. 2, 1842, p. 118-131

C. DUNOYER, « Liberté de l'enseignement », *Journal des économistes*, t. 4, 1844, p. 101-127.

C. DUNOYER, « De l'agitation anglaise pour la liberté du commerce », *Journal des économistes*, 1.12, 1845, p. 1-24.

C. DUNOYER, *De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance*, 3 vol., Paris, Guillaumin, 1845.

C. DUNOYER, *La révolution du 24 février*, Paris, Guillaumin, 1849.

[226]

C. DUNOYER, « Gouvernement », in C. Coquelin & G. Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, tome 1, Paris, Guillaumin, 1864, p. 835-841.

E. DURKHEIM, [*De la division du travail social*](#), Paris, PUF, 1991 (1^{re} éd. 1893).

E. DURKHEIM, [*Le socialisme. Sa définition, ses débuts, la doctrine de saint-simoniennes*](#), Paris, PUF, 1992 (1^{re} éd. 1928).

A. ESPINAS, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Armand Colin, 1891.

G. FACCARELLO, « La liberté du commerce et la naissance de l'idée de marché comme lien social », in P. Nemo & J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF, 2006, p. 206-253.

E. FAGUET, *Le libéralisme*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903.

E. FAGUET, *Le socialisme en 1907*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907.

E. FAGUET, *Le culte de l'incompétence... et l'horreur des responsabilités*, Paris, Coda, 2004.

L. FAUCHER, « La ligue anglaise en 1846 », *Revue des deux mondes*, vol. 13, série 5, 1846, p. 715-733.

G. FLAUBERT, *Correspondance*, 2 tomes, Saint-Genouph, Nizet, 2001.

E. FORCADE, « La guerre au socialisme », *Revue des deux mondes*, vol. 24, série 5, oct.-déc. 1848, p. 825-850.

J. GARNIER, *Premières notions d'économie politique sociale ou industrielle*, suivies de *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* par Frédéric

Bastiat, *La science du bonhomme Richard* par Benjamin Franklin, *Vocabulaire de la science économique*, Paris, Guillaumin, 1864.

J. GARNIER, « Richard Cobden », in C. Coquelin & G. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1864, p. 388-389.

J. GARNIER, *Notice sur M. Guillaumin, fondateur du Journal des économistes*, Paris, A. Parent. 1865.

J. GARNIER, *Traité d'économie politique, sociale ou industrielle*, Paris, Guillaumin, 1873.

C. GIDE, *Cours d'économie politique*, 2 tomes, Paris, Sirey, 1931.

[227]

C. GIDE & C. RIST, *Histoire des doctrines économiques*, 1.1 et II, Paris, Sirey, 1959 (1^{re} éd. 1909).

L. GIRARD, *Les libéraux français, 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985.

F. GODEFROY, *Histoire de la littérature française depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours*, 10 vol., Paris, Gaume, 1881.

R. GONNARD, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Librairie Valois, 3 vol., 1927.

A. GUESLIN, *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^e siècle français*, Paris, Economica, 1987.

Y. GUYOT, *La tyrannie socialiste*, Paris, Delagrave, 1893.

C. HARMEL, « La pensée libérale et les questions sociales », in A. Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 275-310.

E. HARPAZ, *L'école libérale sous la Restauration. Le « Mercure » et la « Minerve »*, Genève, Droz, 1968.

F. HAYEK, *Scientisme et sciences sociales. Essai sur le mauvais usage de la raison*, Paris, Pion, 1953.

F. HAYEK, *La présomption fatale. Les erreurs du socialisme*, Paris, PUF, 1988.

F. HAYEK, *La route de la servitude*, Paris, PUF, 2005 (1^{re} éd. 1944).

H. HAZLITT, *Economies in One Lesson*, New York, Harper, 1946.

J. A. HOBSON, *Richard Cobden, the International Man*, Londres, T. Fisher Unwin Ltd, 1918.

S. HOLMES, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne*, Paris, PUF, 1994.

F-A. ISAMBERT, *Politique, religion et science de l'homme chez Philippe Bûchez (1896-1865)*, Paris, Cujas, 1867.

E. JAMES, *Histoire sommaire de la pensée économique*, Paris, Montchrestien, 1969.

M. LAINE & G. HÜLSMANN, *L'homme libre. Mélanges en l'honneur de Pascal Salin*, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2006 (1^{re} éd. 1926).

E. LAURENT & L. MARCO, « Le *Journal des économistes* ou l'apologie du libéralisme (1841-1940) », in L. Marco (dir.), *Les [228] revues d'économie en France. Genèse et actualité 1751-1994*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 79-120.

L. DE LAVERGNE, « Du libéralisme socialiste. Les écrits de M. Proudhon », *Revue des deux mondes*, vol. 22, série 5, 1848, p. 842-860.

H. LEPAGE, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », in A. Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 139-154.

J. LE ROUSSEAU, « Socialisme et libéralisme », *La Science sociale*, 1^{re} année, n. 24, 1867-1868, p. 101-102.

R. LEROUX, *Cournot sociologue*, Paris, PUF, 2004.

M. LEROY, *Le socialisme en Europe. Des origines à nos jours*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1948.

M. LEROY, *Histoire des idées sociales en France, de Babeuf à Tocqueville*, t. 2, Paris, Gallimard, 1954.

M. LEROY, *Histoire des idées sociales en France, d'Auguste Comte à P.-f. Proudhon*, t. 3, Paris, Gallimard, 1954.

M. LETER, « Éléments pour une étude de l'école de Paris (1803-1852) », in P. Nemo & J. Petitot (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, p. 429-509.

L. LEVAN LEMESLE, « Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, vol. 95, n. 2, 1985, p. 134-149.

L. LEVAN LEMESLE, « L'institutionnalisation de l'économie politique en France », Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 355-388.

L. LIGGIO, « Charles Dunoyer and French Classical Liberalism », *Journal of Libertarian Studies*, vol. 1, n. 1, 1977, p. 153-178.

J. LUCIANI « La question sociale en France », Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 555-587.

A. MADELIN, (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997.

T. R. MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, 2 vol., Paris, Flammarion (Introduction de Jean-Paul Maréchal, p. 7-55), 1992.

[229]

P. MANENT, *Les libéraux*, textes choisis, Paris, Hachette, 2 tomes, 1986.

P. MANENT, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.

L. MARCO (dir.), *Les revues d'économie en France. Genèse et actualité 1751-1994*, Paris, L'Harmattan, 1996.

K. MARX, *Misère de la philosophie : réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon*, Paris, Éditions sociales, 1968.

K. MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1972.

K. MARX, *Le capital*, Paris, Flammarion, 1985.

S. MEYSSONNIER, *La balance et l'horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Paris, Les éditions de la passion, 1989.

E. MIREAUX, « Un témoin de la Révolution de 1848 : Louis Reybaud », *Revue des deux mondes*, 3, 1965, p. 330-343.

L. VON MISES, *Le socialisme. Étude économique et sociologique*, Paris, Librairie du Médécis, 1952.

L. VON MISES, *Theory and History. An Interpretation of Social and Economic Evolution*, New Rochelle, N.Y., Arlington House, 1969.

L. VON MISES, *L'action humaine. Traité d'économie*, Paris, PUF, 1985.

J. MISLAND, « De l'esprit public et la presse en France », *Revue des deux mondes*, vol. 8, série 6, oct.-déc. 1850, p. 880-902.

G. DE MOLINARI, *Biographie politique de M. A. de Lamartine*, Paris, Amyot, 1843.

G. DE MOLINARI, « Esclavage », in C. Coquelin & G.-U. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1.1, 1864, p. 712-730.

G. DE MOLINARI, *La morale économique*, Paris, Guillaumin, 1888.

G. DE MOLINARI, compte-rendu de M. Block, « Les progrès de la science économique depuis Adam Smith », *Journal des économistes*, 5^e série, 49^e année, 1.1, 1890, p. 440-443.

E. MONTÉGUT, « Le socialisme et les socialistes en province », *Revue des deux mondes*, vol. 3, série 6, jul.-sep. 1849, p. 835-855.

[230]

G. H. NASH, *The Conservative Intellectual Movement in America since 1945*, New York, Basic Books, 1976.

P. NATAF, « La vie et l'œuvre de Charles Coquelin (1802-1852) », in P. Nemo & J. Petitot (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF, 2006, p. 511-530.

P. NEMO, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2002.

P. NEMO & J. PETITOT (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF, 2006.

V. PARETO, *Cours d'économie politique*, Genève, Droz, 1964.

V. PARETO, « Libre-échange, protectionnisme et socialisme », in *Œuvres complètes*, vol. IV, Genève, Droz, 1965.

V. PARETO, « Les systèmes socialistes » in *Œuvres complètes*, vol. V, t. II, Genève, Droz, 1965, (1^{re} éd. 1902-1903).

M. PÉNIN, « Charles Dunoyer 1786-1862, L'échec d'un libéralisme », in Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 33-81.

C. PÉRIN, *Les doctrines économiques depuis un siècle*, Paris, V. Le-coffre, 1880.

P. PERMEZEL, *Les idées des physiocrates en matière de commerce international*, New York, Burt Franklin, 1973 (1^{re} éd. 1907).

R. PRÉVOST, « Remarques sur la détermination des normes et la méthode de la science économique », *Revue économique*, vol. 1, n. 5, 1950, p. 543-562.

P-O. PROTIN, *Les économistes appréciés ou nécessité de la protection ; Cobden, Michel Chevalier, Carey, Du Mesnil-Marigny* Paris, Dentu, 1862-1863.

P-J. PROUDHON, *Systèmes des contradictions économiques, ou philosophie de la misère*, 2 tomes, Paris, Guillaumin, 1846.

R. RAICO, « Le rôle central des libéraux français au XIX^e siècle », in A. Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, p. 103-137.

J. RAVIX, « Le libre-échange et le protectionnisme en France », in Y. Breton & M. Lutfalla, (dir.), *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 485-523.

L. READ, *To Free or Freeze, that is the Question*, Irvington-on-Hudson, N.Y., Foundations for Economic Education, 1972.

[231]

L. READ, *The Love of Liberty*, Irvington-on-Hudson, N.Y., Foundations for Economic Education, 1975.

C. DE RÉMUSAT, *Mémoires de ma vie*, Paris, Pion, 1959.

E. RENAN, [*L'avenir de la science - pensées de 1848*](#), Paris, Cal-mann Lévy, 1948.

L. REYBAUD, « Introduction », *Journal des économistes*, t. 1, 1841, p. 1-12.

L. REYBAUD, *Études sur les réformateurs*, Paris, Guillaumin, 2 tomes, 1849.

L. REYBAUD, « Socialistes, socialisme », in C. Coquelin & G.-U. Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, tome 2, Paris, Guillaumin, 1864, p. 629-637.

P. ROSANVALLON, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

P. ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

M. ROTHBARD, *Économistes et charlatans*, Paris, Les Belles Lettres (préface de F. Hayek), 1991.

E. SAISSET, « Du passé et de l'avenir du socialisme », *Revue des deux mondes*, vol. 1, série 6, jan.-mar. 1849, p. 337-368.

J. T. SALERNO, « The Neglect of the French Liberal School in Anglo-American Economies : A Critique of Received explanations », *Review of Austrian Economies*, 2, 1988, p. 113-156.

P. SALIN, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000.

P. SALIN, *Français, n'ayez pas peur du libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2007.

J.-B. SAY, *Cours d'économie politique*, Bruxelles, Ad. Wahlen, 1844.

J.-B. SAY, *Œuvres morales et politiques*, tome 5, Paris, Economica, 2003.

A. SCHATZ, *L'individualisme économique et social : ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Armand Colin, 1907.

J. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 1983.

E. SILBERNER, *La guerre et la paix dans l'histoire des doctrines économiques*, Paris, Sirey, 1957.

V. SOLOVIEV, *La justification du bien : essai de philosophie morale*, Paris, Aubier, 1939.

[232]

T. SOWELL, *La loi de Say. Une analyse historique*, Paris, Litec (préface de J. Garello), 1991.

P. STEINER, *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris, PUF, 1998.

P. STEINER, « Le débat sur la liberté du commerce des grains (1750-1775) », in P. Nemo & J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, p. 255-278.

P. STEINER, « Vilfredo Pareto et la révision du libéralisme économique classique », in P. Nemo et J. Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, p. 595-618.

R. SWEDBERG, « Tocqueville as Economic Sociologist ? », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. XXVII, n. 1, 2006, p. 131-167

H. TAINE, [*Les origines de la France contemporaine*](#), t. II, *Le régime moderne*, Paris, Hachette, 1894.

G. TARDE, [*L'opposition universelle : essai d'une théorie des contraires*](#), Paris, Félix Alcan, 1897.

G. TARDE, [*Psychologie économique*](#), 2 tomes, Paris, Félix Alcan, 1902.

A. THIERS, *De la propriété*, Paris, Paulin et Cie, 1848.

A. DE TOCQUEVILLE, [*De la démocratie en Amérique*](#), 1.1, Paris, Gallimard, 1986 (1^{re} éd. 1835).

A. DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, t. II, Paris, Gallimard, 1986 (1^{re} éd. 1840).

A. DE TOCQUEVILLE, [*L'Ancien régime et la Révolution*](#), Paris, Gallimard, 1986 (1^{re} éd. 1853).

A. DE TOCQUEVILLE, *Œuvres*, 3 vol., Paris, Gallimard, 2004.

F. VATIN, *Trois essais sur la genèse de la pensée sociologique*, Paris, La Découverte, 2005.

[233]

LIRE BASTIAT
Science sociale et libéralisme

Index des noms

[Retour au sommaire](#)

- Aftalion, F. : 13, 14, 211
Agulhon, M. : 152, 222
Allinne, J.-P. : 104, 211
Alvaro, E. M. : 180
Asser, H. L. : 202, 212
- Baldini, M. : 130, 202, 212
Ballanche, P.-S. : 12, 193
Balzac, H. de : 233
Banville, T. : 48
Barnett, R. : 178, 212
Barre, R. : 12, 222
Barrère, A. : 11, 222
Baslé, M. : 11, 40, 212, 222
Baudin, L. : 11, 25, 28, 32, 122, 185, 212
Beaudrillart, H. : 21, 201, 222
Bellet, D. : 168, 217
Béraud, A. : 20, 183, 212
Bidet, F. : 12, 46, 123, 141, 212
Blanc, L. : 9, 49, 63, 123
Blanqui, A. : 152
Block, M. : 110, 151, 222, 229
- Bôhm-Bawerk, E. von : 202
Bonald, L. de : 12
Boudon, R. : 22, 42, 67, 111, 114, 134, 147, 150, 175, 205, 222
Bouyssou, P. : 26, 233
Bramoullé, G. : 101, 204, 212, 213
Breton, Y. : 40, 70, 93, 140, 151, 212, 223, 228, 230
Bright, J. : 35
Bruel, L. : 138, 213
Brunel, C. : 49, 184, 213
Brunetière, F. : 151, 223
Buche, P. : 140, 227
Buret, E. : 94, 189, 223
- Cabanis, A. : 12, 135, 190, 213
Cabot, E. : 9
Cairnes, J. E. : 201, 213, 223
Calmètes, V. : 26, 27, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 64
Caplan, B. : 16, 203, 213

- Carey, H. : 74, 230
 Carlyle, T. : 42
 Castille, H. : 208, 209, 223
 Centi, J.-P. : 136, 208, 213
 Chevalier, M. : 16, 66, 74, 147,
 151, 223, 224, 230
 Chev , F.-C. : 160
 Cl ment, A. : 84, 86, 88, 213,
 224
 Cl ment, P. : 138, 224
 Cobden, R. : 7, 31, 32, 35, 53,
 54, 61, 64, 65, 66, 67, 68,
 69, 70, 74, 76, 77, 79, 95,
 96, 103, 137, 146, 147,
 148, 149, 150, 160, 209,
 211, 216, 217, 224, 226,
 227, 230
 [234]
 Colet, L. : 40
 Compayr , G. : 131, 224
 Comte, A. : 10, 96, 132, 147,
 Comte, C. : 97, 102, 176, 182,
 199, 200, 224
 Consid rant, V. : 9, 63, 118, 224
 Coquelin, C. : 21, 65, 94, 95,
 140, 152, 213, 222, 224,
 226, 229, 230, 231
 Corneille, P. : 130
 Coudroy, F. : 17, 27, 28, 31, 32,
 35, 43, 53, 58, 61, 62, 63,
 64, 75, 122, 123, 148, 181,
 224
 Courcelle-Seneuil, J.-G. : 16, 224
 Couret, A. : 142, 156, 213
 Cournot, A.-A. : 48, 55, 187,
 188, 224, 228
 Courtois, A. : 25, 214
 Cousin, V. : 12
 Cr mieux, A. : 146, 225
 Crowley, B. L. : 106, 214
 Curzon-Price, V. : 140, 157, 214,
 225
 Cuvillier, A. : 140, 225
 Cuzacq, R. : 24, 55, 58, 214
 Demeulenaere, P. : 194, 225
 Denis, H. : 12, 225
 Destutt de Tracy, A.-L.-C. : 234
 Dorn, J.A. : 19, 136, 203, 214
 Du Mesnic-Marigny : 19, 136,
 203, 214
 Dunoyer, C. : 9, 21, 28, 39, 95,
 97, 102, 124, 126, 127,
 148, 153, 154, 169, 183,
 195, 196, 199, 200, 201,
 225, 226, 228, 230
 Durkheim, E. : 133, 134, 194,
 226
 Engels, F. : 94
 Espinas, A. : 11, 200, 226
 Etner, F. : 20, 183, 212
 Faccarello, G. : 138, 226
 Faguet, E. : 152, 197, 226
 Faucher, L. : 77, 226
 Feldman, J.-P. : 19, 207, 208, 214
 F nelon : 128
 Flaubert, G. : 40, 226
 Fleury J. : 168, 217
 Fontenay, R. de : 17, 25, 39, 54,
 74, 215, 219
 Forcade, E. : 153, 226
 Fournier, G. : 25, 215
 Fox J. W. : 35
 Franklin, B. : 28, 104, 138, 144,
 224, 226, 230

- Garello, J. : 14, 16, 25, 39, 55, 65, 88, 89, 136, 140, 178, 187, 201, 208, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 232
- Garello, P. : 187, 215
- Garnier, J. : 32, 65, 110, 201, 226
- Gédélan, A. : 40
- Gide, C. : 17, 18, 19, 20, 51, 88, 184, 215, 226, 227
- Godefroy, F. : 39, 227
- Goethe, J. W. von : 39
- Guenin, J. de : 15, 107, 214
- Gueslin, A. : 140, 227
- Guillaumin, G-U. : 13, 16, 21, 25, 29, 32, 35, 42, 44, 49, 51, 57, 59, 65, 84, 94, 104, 110, 137, 138, 141, 152, 153, 154, 160, 169, 211, 213, 214, 218, 219, 220, 222, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231
- Guizot, F. : 12, 73, 93, 139, 150, 231
- Guyot, Y. : 16, 110, 168, 201, 215, 217, 227
- [235]
- Harpaz, E. : 152, 227
- Hayek, F. : 19, 22, 96, 163, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 214, 215, 227, 231
- Hazlitt, H. : 110, 202, 227
- Hendrick, R. M. : 58, 216
- Hobson, J. A. : 66, 216, 227
- Holmes, S. : 126, 227
- Horace : 75, 129, 141
- Hourmat, P. : 54, 216, 219
- Hülsmann, J. G. : 18, 19, 89, 157, 216, 225, 227
- Imbert, A. : 158, 216
- Isambert, F.-A. : 140, 227
- James, E. : 48, 89, 136, 227
- Jorland, G. : 48, 224, 225
- Keynes, J. M. : 107
- Laffer, A. : 15, 214
- Lafontaine, J. de : 235
- Laine, M. : 157, 225, 227
- Lalande, A. : 151, 152, 227
- Lamartine, A. de : 97, 98, 100, 109, 229
- Lane, G. : 19, 216
- Laplace, P.-S. : 99, 100
- Laromiguière 27
- Laurent, E. : 32, 235
- Ledru-Rollin, A. : 123
- Lefort, J. : 16, 217
- Le Héron, E. : 11, 222
- Lemennicier, B. : 65, 217
- Lepage, H. : 199, 228
- Leroux, P. : 9, 63, 152, 228
- Leroy, M. : 132, 139, 147, 228
- Leroy-Beaulieu, P. : 139
- Lesenne, E. : 13, 46, 47, 217
- Leter, M. : 33, 200, 217, 228
- Letort, C. : 36, 217
- Levan Lemesle, L. : 32, 93, 228
- Levasseur, E. : 168, 217
- Lévy, P. : 11, 94, 153, 222, 229, 231
- List, F. : 187
- Lottieri, C. : 39, 218
- Louis-Philippe : 31, 223

- Luciani, J. : 70, 228
 Lutfalla, M. : 40, 70, 93, 140,
 151, 212, 223, 228, 230
 Luther : 133
 Lycurgue : 130

 Mably, G-B. de : 130
 Mach, E. : 19
 Macleod, H. D. : 201
 Madelin, A. : 22, 25, 124, 199,
 215, 218, 219, 225, 227,
 228, 230
 Malthus, T. R. : 7, 73, 75, 83, 84,
 85, 86, 87, 88, 183, 228
 Manent, P. : 42, 229
 Marco, L. : 32, 227, 229
 Maréchal, J.-P. : 83, 228
 Martinelli, J. : 83, 228
 Marx, K. : 83, 94, 131, 132, 163,
 187, 229
 Maurel, M. : 209
 McCulloch, J. R. : 201
 Menger, C. : 235
 Michelet, J. : 132
 Mignet, F.-A. : 12
 Minart, G. : 14, 32, 218
 Mireaux, E. : 45, 229
 Mises, L. von : 14, 16, 203, 204,
 205, 206, 207, 213, 229
 Misland, J. : 153, 229
 Mole, M. : 150
 Molinari, G. de : 16, 151, 217,
 218, 229
 Montaigne, M. de : 130, 143
 Montégut, E. : 153, 229
 [236]
 Montesquieu : 119, 130
 Moore : 35

 Napoléon : 128
 Nash, G. : 202, 230
 Nataf, P. : 94, 230
 Naudet, J.-Y. : 55, 218
 Nemo, P. : 20, 94, 138, 189, 200,
 226, 228, 230, 232
 Nouvion, G. de : 12, 25, 29, 35,
 57, 214

 Paillottet, P. : 17, 53, 58, 59, 66,
 141, 219
 Pareto, V. : 47, 106, 151, 163,
 168, 174, 175, 188, 189,
 201, 217, 230, 232
 Parieu, E. de : 25, 214
 Passy F. : 13, 208, 217, 219
 Paul Dejean, J.-C. : 25, 26
 Peel, R. : 159
 Pellissier-Tanon, A. : 186, 219
 Périn, C. : 99, 230
 Permezel, P. : 144, 230
 Perry A. : 201
 Persin, M. : 168, 217
 Petitot J. : 94, 138, 189, 200,
 226, 228, 230, 232
 Platon : 127, 130
 Poincaré, H. : 19
 Protin, P.-O. : 74, 230
 Proudhon, P.-J. : 8, 9, 63, 83, 132,
 137, 147, 158, 159, 160,
 161, 162, 163, 165, 228,
 229, 230

 Raico, R. : 22, 201, 220, 230
 Rasmussen, D. B. : 178, 220
 Ravix, J. : 139, 151, 230
 Read, L. : 202, 230, 231
 Rémusat C. de : 12, 231
 Renan, E. : 153, 231

- Reybaud, L. : 45, 46, 94, 152,
 153, 220, 229, 231
 Ricardo, D. : 37, 75, 94, 183
 Rist, C. : 19, 20, 51, 184, 227
 Robespierre, M.-M.-I. de : 128,
 131
 Roche, G. C. : 58, 147, 159, 202,
 220
 Ronce, P. : 12, 13, 25, 42, 44, 49,
 58, 59, 104, 138, 220
 Rosa, J.-J. : 14, 15, 220
 Rosanvallon, P. : 12, 93, 138,
 139, 231
 Rousseau, J.-J. : 118, 119, 130,
 138, 154, 171, 193, 213,
 228
 Royer-Collard, P-P : 12
 Russell, D. : 65, 176, 202, 220

 Saint-Just, L.-A. de : 131
 Saint-Simon, C.-H. de : 132,
 204
 Salerno, J.T. : 201, 231
 Salin, P. : 18, 20, 21, 51, 52, 136,
 145, 157, 221, 225, 227,
 231
 Sand, G. : 40
 Sauvy, A. : 110
 Say H. : 75, 141
 Say J.-B. : 9, 12, 19, 21, 26, 27,
 39, 46, 65, 73, 75, 83, 84,
 85, 86, 95, 97, 102, 109,
 110, 147, 183, 199, 200,
 201, 221, 231, 232
 Say, L. : 46, 64, 221
 Schatz, A. : 15, 25, 47, 136, 188,
 231
 Schumpeter, J. : 48, 231

 Sempe, H. : 37, 221
 Silberner, E. : 145, 231
 Sismondi, J. de : 189
 Smith, A. : 7, 9, 27, 34, 65, 73,
 74, 75, 88, 89, 90, 94, 102,
 110, 144, 151, 216, 222,
 229
 [237]
 Soloviev, V. : 136, 231
 Sowell, T. : 201, 232
 Steiner, P. : 138, 189, 232
 Stringham, E. : 16, 203, 213
 Stuart Mill, J. : 20, 51, 187

 Taine, H. : 175, 232
 Tarde, G. : 136, 195, 232
 Théocrite : 129
 Thierry, A. : 12
 Thiers, A. : 12, 93, 130, 150,
 232
 Thompson, G. : 19, 52, 89, 101,
 204, 221
 Thornton, M. : 19, 52, 89, 101,
 204, 221

 Tocqueville, A. de : 22, 55, 68,
 73, 81, 120, 132, 133, 134,
 147, 150, 154, 158, 222,
 228, 232

 Valbert, G. : 96, 208, 221
 Vanberg, V. : 16, 221
 Vatin, F. : 190, 232
 Voltaire : 40
 Walker, F. : 201
 Wieser, F. von : 202, 203
 Wilson, G. : 35, 69, 70

[238]

Achévé d'imprimer en juin 2008